

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

#### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

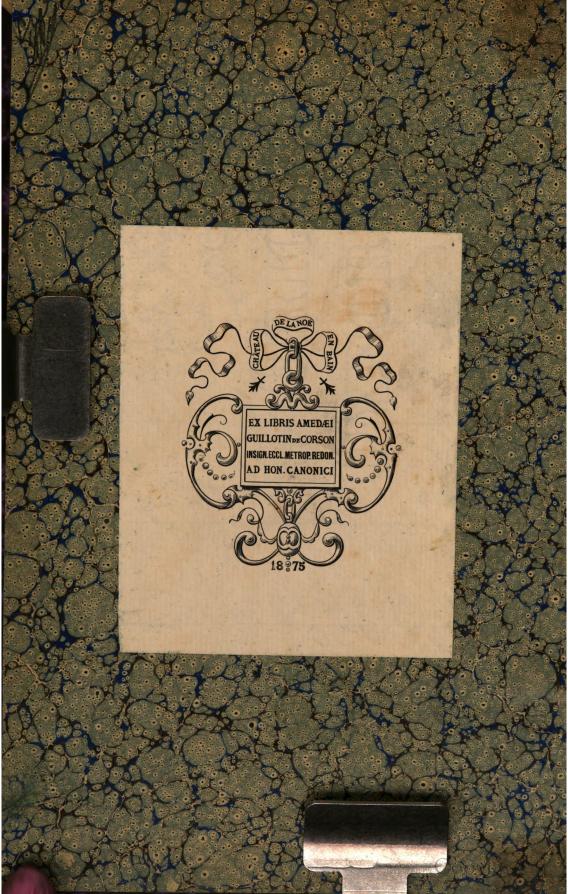
We also ask that you:

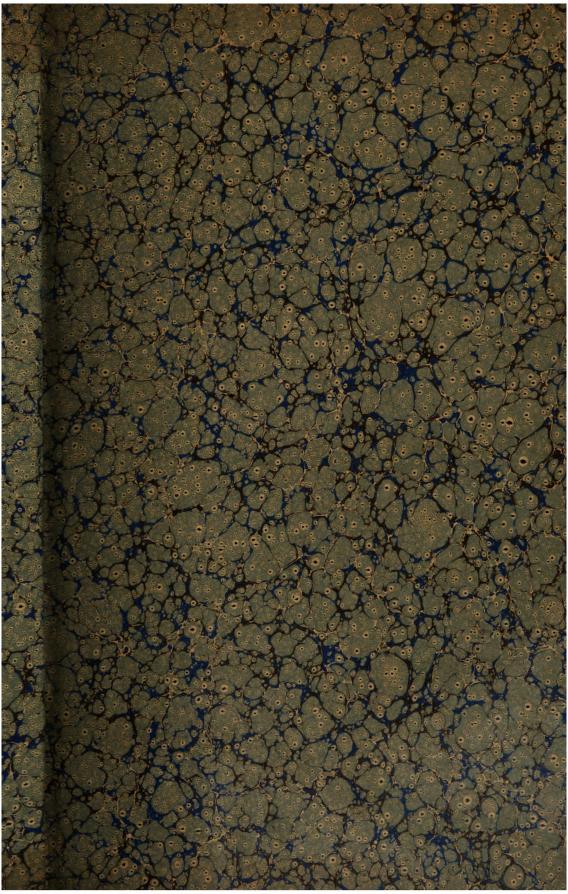
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

#### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/







## BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU MORBIHAN.

## BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

## MORBIHAN.

**ANNEE 1876**.

VANNES

IMPRIMERIE GALLES. RUE DE LA PRÉFECTURE

1876.

## ZOZKETYY IN 1914

Bit is a service of the service of the control of t

#### 

1 1 . 5577.34 ST

#### TISHBURY WEST BURSHOWS

31 3-2 5 5 M. 119

MM. However, To a series of the above of the following particles of the flower remains of the following particles of the flower of the following particles of the following particles of the following particles.

#### REMARK WILLIAM WILLIAM STORY

Bugging that showing the relation of the F

The Marine trains and and the Marine of the Land-

All Earlings on Science of the matter of the control of the process of the control of the contro

Mechanica is held in one with a loque deal and some of Slight of the months of the second of the sec

ATEM ATEM were at the first special reproductiff in the second of all affects of the State of the special and the special second of the special and the special second of the special second of the special special second of the special second of the special special second of the special second of the special special second of the special special special second of the special specia

If the field and capped to door level is the second of the month of the second and the control of

ACT to 61 to 1 a self-size common less. The plant is not the cool of some and been applied for the first first of the less of the cool of

the end of an artifact from the first transfer of the least of the last transfer of the last of the la

on the Brook link there is no hard by an a little of a parameter of

But the Bridge of the state of the Williams

was the construction of the

### PROCES-VERBAUX.

#### 269 SÉANCE.

#### 28 Decembre 1875.

#### PRESIDENCE DE M. BURGAULT.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Rosenzweig, Taslé, l'abbé Luco, Perrin, Lallemand, de Closmadeuc, Mauricet, l'abbé Le Mené, de Francheville, Le Gall de Kerlinou, Grandpair, Pozzy, de Sécillon, Huchet, Bassac, Dumoulin, Bourdonnay et Guyot.

#### PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Les Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1875, 1er semestre).

Les Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de la Marne (1873 et 1874).

Mémoires de la Société académique de Cherbourg (1873).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin (1873 et 1874).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse (1874-1875). Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry (1<sup>re</sup> partie, 1875).

Bulletin complémentaire de la Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).

Romania, Recueil trimestriel (juillet et octobre 1875. — Nos 15 et 16).

De la motte de Touvois, de celle de Pornic, et d'une leçon d'archéologie mégalithique donnée par le sire de Joinville. — Par M. René Galles, de la Société. (Extrait du Bulletin archéologique de la Loire-Inférieure.)

Il est procédé au renouvellement des membres du bureau soumis annuellement à l'élection.

M. Rosenzweig, Vice-Président, devient de droit Président de la Société pour l'année 1876.

M. Mauricet fils est élu Vice-Président.

M. Perrin est réélu comme Trésorier.

Sont ensuite proclamés: — Secrétaire-adjoint, M. Huchet. — Conservateurs-adjoints du musée d'histoire naturelle, MM. Salmon et Marchais.

"Passant ensuite à l'examen de la question relative à la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, la réunion est d'avis qu'il convient de former une commission qui se composera du bureau et de trois membres. Il est procèdé à un nouveau scrutin qui désigne MM. Burgault, Lallemand et Grandpair.

La commission chargée d'examiner les comptes du trésorier, pour l'année 1875, se composera de MM. Lallemand, Bassac et Pozzy.

Le Secrétaire, A. GUYOT-JOMARD.

#### 270° SÉANCE.

25 JANVIER 1876.

#### PRESIDENCE DE MM. BURGAULT ET ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Mauricet, Lallemand, Perrin, de Closmadeuc, l'ahbé Luco, de Cussé, Salmon, de Sécillon, Le Gall de Kerlinou et Huchet,

#### PROCES-VERBAL LU ET ADOPTE

M. le Président dépose pour la Bibliothèque !

Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

Dulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

M. de Cussé annonce qu'il a acquis au compte de la Société, pour le Musée archéologique, vingt-six monnaies ou médailles, savoir : dix monnaies romaines, quatre monnaies françaises, une médaille française d'abbaye (?) en argent, et onze médailles ou monnaies diverses de Tunis, de Belgique et de France.

M. Burgault, après avoir prononce une allocution fort applaudie, qui

sera insérée in extense dans le Bulletin du deuxième semestre de 1875, cède le fauteuil de la présidence à M. Rosenzweig.

Prenant à son tour la parole, celui-ci expose qu'il a cru de son devoir, pour répondre à la confiance de ceux qui l'avaient appelé à ce poste difficile, de faire, des son entrée en fonctions, un examen sérieux de la véritable situation de la Société : il passe en revue toutes les questions qui concernent le secrétariat, les musées, la bibliothèque, les travaux des sociétaires et le fonctionnement des commissions. Il s'efforce de démontrer qu'il serait absolument indispensable, dans l'intérêt même de la Société, de revenir sur plusieurs points à une observation plus rigoureuse du règlement existant, et d'y ajouter sur d'autres quelques dispositions supplémentaires dont, le besoin s'est fait sentir depuis sa confection.

Lecture est ators donnée par M. le Président d'une lettre, en date du 24 janvier, par laquelle M. Guyot-Jomard donne sa démission de secrétaire.

M. de Cussé propose ensuité de pommer les conservateurs-adjoints du Musée archéologique; il présente, aux termes du règlement, une liste de quatre membres, sur laquelle la Société choisit, au scrutin secret, MM. Mauricet et l'abbé Chauffier.

M. le Président expose qu'il serait urgent de proceder au renouvellement de toutes les commissions permanentes, sauf celle du budget nommée à la dernière séance; il est d'avis, pour gagner du temps, de former chaque commission de trois membres seulement auxquels s'adjoindra le bureau.

"Après que qui combat l'avis de M. le Président en ce qui concerne l'introduction du bureau dans les commissions, la Société décide qu'il sera procédé ainsi que l'a demandé M. le Président, mais reserve la question de savoir si le bureau doit faire partie de droit de toutes les commissions.

Il est en conséquence procédé à plusieurs squitins qui désignent ():

MM: Direct des Closmàdenoget Bassac, pour faite pantio de lla commission des fouilles partie de lla commission des fouilles partie de la commission des fouilles parties de la commission de la

MM. Burgault, de Closmadeuc et Lallemand, pour composer la commission de publication du bulletin;

Et MM. Burgault, Lallemand et Huchet, comme membres de la commission d'achat des livres;

MM. Breart de Boisanger et de Limur, membres de la commission de météorologie, sont réétus.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire-adjoint, L. HUCHET.

#### 271° SÉANCE.

#### 29 FÉVRIER 1876.

#### PRESIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Burgault, Mauricet, de Closmadeuc, l'abbé Luco, Lallemand, Perrin, Morio, de Cussé, de Lamarzelle, Marchais, l'abbé Chaussier, de Limur, Revelière, Bassac, Pozzy, Pavot, l'abbé Le Mené, Buguel, Le Gall de Kerlinou, Huchet.

#### of the March Proces-verbal Luter adopte: 18 112 124

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séanne du parole sur le procès-verbal et s'exprime en ces termes :

#### produce Messieurs , the control of the production of the control o

Si le cadre de ma dernière allocution ne comportait pas, en faveille de M. Burgault, les compliments d'usage, il n'en est pas moins de mondévoir, il est du devoir de la Société de combler aujourd'hui cette lacune dans notre procès-verbal, et d'y consigner l'expression de nos remerciements pour les soins qu'il a consacrés à nos diffaires pendant l'année de sa présidente, et pour l'impulsion qu'il s'est efforcé de donner à nos travaux par ses savantes étodes sur l'Armorique.

Tous le bénéfice de cette observation, le proces-verbal est adopté l

M. le Président dépose pour la Bibliothèque : (1991) or de la bibliothèque :

Bulletin de la Société académique du Var.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthè. L'Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

Bullètin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Luire-Inférieure.

Recuell des publications de la Société nationale havraise d'études diverses.

Notes de campagne. Station des mers de Chine et du Japon, par M. Lavise, don de l'auteur.

Le cimetière de Caranda, par M. Millescamp, don de l'auteur.

La mort de Louis XVI, par M. du Châtellier, don de l'auteur.

M. Revelière fait don à la Société de :

Musci Galliæ et de la Table anabytique de la Flore parisienne de M. Bautier.

M. de Cusse dépose pour le Musée archéologique: 3 monnaies romaines, dont une Faustine, trouvées à la Burbannière, commune de Vannes; don de M. E. de Lamarzelle. — Une monnaie en or de Louis XIII (1641), trouvée à Vannes; acquisition. — Jeton en cuivre du xve siècle, trouvé prairie Bodan; don de M. de Cussé. — Un petit vase et divers fragments de poterie gallo-romaine provenant des fouilles exécutées en 1875 dans la prairie de Saint-Symphorien. — Un grand vase gallo-romain en terre grise trouvé près de la gare; don de M. le Dr de Closmadeuc.

La Société vote des remerciements aux différents donateurs.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique invite la Société polymathique à envoyer quelques uns de ses membres à la quatorzième réunion des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne les 19, 20 et 21 avril 1876, seit pour y représenter la Société, soit pour y faire des lectures.

La Société, afin de mettre tous ceux de ses membres qui désireraient se rendre à l'invitation du Ministre en mesure de profiter des avantages qui lui sont faits, décide qu'une note à ce sujet sera insérée aux divers journaux du département.

M. la Président communique également une autre lettre émanant du Ministère de l'Instruction publique et ayant pour objet la publication des documents relatifs aux États généraux antérieurs à 1789.

Locture est aussi donnée d'une lettre de M. le Président de la Société archéologique et historique de la Charente, qui exprime le désir de se mettre en rapport avec la Société polymathique. — La Société accepte la proposition d'échange de bulletins qui lui est faite.

M. le Président annonce que M. Taslé a acquis pour le compte de la Société l'herbier de M. Arrondeau. La Société vote des remerciements à M. Taslé.

Après ces diverses communications, l'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Guyot-Jomard, démissionnaire. A ce propos, M. le Président revient, en quelques mots, particulièrement en ce qui concerne le secrétariat, sur l'allocution qu'il a prononcée à la séance précédente et dont il lui importe de bien préciser le sens et la portée. Sur sa proposition, la Société s'empresse de voter à M. Guyot-Jomard les remerciements qui lui sont dus pour avoir exercé

pendant quinze ans les importantes fonctions de Secrétaire de la Société polymathique.

M. Le Gall de Kerlinou est ensuite élu secrétaire au scrutin secret. M, le Président propose de nommer une commission chargée de réviser le règlement. La Société accepte cette proposition, décide que le bureau ne fera pas partie de cette commission, et désigne pour la composer MM. Burgault, de Closmadeuc, de Cusse, Lallemand et l'abbé Lucé:

M. Lalimant, au nom de la compossion du budget, expose l'état des finances de la Societé: le projet de budget pour 1876 qu'il propose est adopté.

M. de Cussé dépose pour les archives un plan de la prairie de Saint-Symphorien dans laquelle des fouilles ont été pratiquées en janvier dernier; il entre dans que que details sur les travaux exécutés; ces renseignements sont complétés, par la lecture du procès-verbal de la séance de la commission des fouilles tenué le 27 janvier 1876.

La Société pote des pemerciements à M. Burgault qui a pris l'initiative de ces fouilles, et à M. Le Gall, propriétaire de la prairie de Saint-Symphorien.

M. le docteur de Closmadeuc demande la parole pour appeler l'attention de la Société sur des foudles très intéressantes que vient de faire M. du Chatellier, fils, dans les environs de Pont-l'Abbé.

1º Au pied d'un grand menhir, mesurant, hors de terre, 4m, 10 de hauteur sur 7m,60 de circonférence, M. du Chatellier a réclieilli, à 1m,80 au-dessous du sol, un celtæ en diorite, un couteau en sitex très finement retouché; plusieurs fragments d'un vase caliciforme en pâte rouge grossière, et de nombreux débris d'ossements, le tout reposant sur un lit de pierre qui était récbuvert d'un amas de cendres mâlées de charbon.

2º Au pied d'un autre menhib, haul de 24,10, il a découvert la moitié d'un beau vase caliciforme, plusieurs fragments de poteries ornementées, et quelques fragments d'ossements, hinsi-qu'une helle pierre à concasser le blé.

3º Une fouille, pratiquée au pied d'un troisième menhir, a amené des découvertes analogues : plusieurs fragments de vass caliniforme, de nombreux échais de siles et une meule brisée.

de 27 cupules (signes cupullistemes).

Ensin, tout dernièrement, M. du Chatellier vient de souller une station en plein air, où il a sait apple récolte de poteries et de silen puvrés; il y a également requeilli une quantité ésorme des fracturés dans la sens de la longueur, de nombreux coquillages d'espèces très variées, des candres, des charbons, quelques osselets de mouton percès d'un trou et une mâchoire d'homme.

Cette station néolithique est située près d'un tumulus considérable violé depuis longtemps.

M. du Chatellier a également fouillé un cimetière gaulois qui, avec plusieurs urnes fort belles, lui a donné un magnifique torque gaulois en or, du poids de quatre cent trente grammes, couvert de profondes cise-lures.

Après cette communication, qui excite un vif interêt, la séance est levée:

Le Sécrétaire-adjoint; L. HUCHET.

## 272. SÉANCE.

28 Mars 1876.

#### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS:

MM. Mauricet, Burgault, Lallemand, de Cussé, l'abbé Luco, Perrin, Le Cointre, l'abbé Le Mené, Guyot-Jomard, Salmon, de Limur, Marchais, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

#### PROCES-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Ouvrages envoyés à la Société. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Bulletin de la Société académique de Brest. — Extrait du même bulletin.

Mêmoires et bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest. Smithsonian report, 1874.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse,

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault. Revue des Sociétés savantes des départements.

Mémbires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Dons. — Études sur la Lorraine, dite allemande, et Herborisations autour de Lorient, de Port-Louis et à l'île de Groix, par M. Godron.

La Société polymathique vote des remerciements à M. Godron et l'admet au nombre de ses membres honoraires.

Des remerciements sont également votés à MM. Lallemand, Hucher et Salmon, qui jont augmenté la bibliothèque de la Société d'une certaine quantité d'anciens almanachs de la ville de Vannes.

Correspondance: — Une lettre du maire de Dinan nous annonce la dissolution de la Société d'émulation de cette ville.

L'Institut des provinces de France nous démande, pour le 23é volume de son annuaire des sociétés savantes, une notice historique complète de la Société polymathique, en agant soix d'indiquer les manuscrits et les travaux les plus remarquables, les collaborateurs les plus assidus, les donateurs les plus généreux et le nombre des volumes de nos bibliothèques.

Les Sociétés des sciences, lettres et arts de Lille, d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône nous annoncent qu'elles vont prochainement recommencer à nous envoyer leurs publications.

Le Vermandois, revue d'histoire locale. Deaux-arts et littérature, nous offre d'échanger des moulages des signes gravés sur les monuments mégalithiques du Morbiben contre des siles quaternaires et néolithiques.

Le Conseil municipal de Locmariaquer refuse à la Société de lui faire don d'une ancienne pierre tombale où se voit une inscription en caractères inconnus.

— Le Secrétaire est chargé d'offrir aux divers rédacteurs en chef du département l'échange de lleurs journaux dontre l'envoir des ordirés du jour et procès-verbaux de la Société phlymathique.

Le Bureau reçoit la mission d'examiner ce qu'il y a lieu de faire pour célèbrer, le 29 mai 1876, le cinquantième anniversaire de la fondation de la Sodiété.

Conformément à l'ordre du jour, on passe au scrutin secret pour la nomination du Conservateur du Musée d'histoire naturelle et d'une commission chargée de procéder au récolement de ce musée,

A l'unanimité, M. Revelière est élu Conservateur. Les Commissaires désignés sont MM. Marchais, Salmon et l'abbé Luco.

M. Lallemand lit ensuite le rapport de la commission de reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. Les conclusions de ce rapport, mises aux voix, article par article, sont adoptées.

MM. Juglar et Lellemand sont nommés à l'unanimité délégués de la Société polymathique près le Ministre de l'instruction publique

Avant que M. le Rapporteur de la commission de révision du règlement n'ait commencé la lecture de son travail ; la Société; consultée; décide à l'unanimité qu'elle en votera les conclusions seance tenunte; et qu'en agissant aiusi, elle se conforme rigoureusement à la lettre et à l'esprit du règlement qu'elle se propose de modifier.

Les statuts sont mis aux voix et adoptés article par article.

M. L'abbé Luca dit une note fort intéressente sur la Régaie. Al démontre que la régale à l'origine était purement féodale; n'embrassant d'abondique les revenus pendant la recarice des fiefs annexés aux évédnés, est que, par une suite ininterrompue d'usurpations malitaureuses et iniques, elle occasionna la triste quievelle des investiores ; l'assémblée de 1682 avec, ses quatre fameuses propositions, et parvint à cet i état exorbitant de comprandre tous les revenus de tous les révédnés du rayaume et même la collation des prébendes canoniales et des bénéfices sans charge d'âmes.

the constant by the second of the second of

-midd correl scandes the measure of the room a grand

And the state of t

ETAIENT PRÉSENTS :

1. 5380000 J. -

Info MM. de Cuesé, l'abbé Luco, Mauricet, Le Cointre, de Limur, Gajet-Jomard, Perrin, Salmon, Lallemand, Revelière, Marchais, Huchet, «Le Gallide Kerlinon.»

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉE stats

Les projet de réglement intérieur présente au nom de la commission est, après quelques légers changements, adopté article par article.

Le Conservateur des Bibliothèques et celui du Musée archéologique seumettent à la Société les projets de règlements particulièrs concernant leurs départements; ces règlements sont adoptés par la Société article par actioles de la conservation de la conservatio

Projet à présenter et demande que le règlement du musée archéologique soit applicable à celui dont il est chargé; sauf de légères modifications. La Société, consultée à ce sijet, approuve cette proposition.

Le Trésorier et le Secrétaire lisentià leur tour? Kunde projet de règlement de la frésorerie; l'autre, celui du secrétariat et des archives : Ces règlements, mis aux voix, sont adoptés article par article.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINÖU.

#### 274. SÉANCE.

#### 25 AVRIL 1876.

#### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ėtaiėnt prėsents :

MM. Bassac, Mauricet, l'abbé Luco, Burgault, Fontes, Lallemand, Salmon, l'abbé Le Mené, Guyot-Jomard, Perrin, Huchet, Marchais, Le Gall de Kerlinou.

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Correspondance. — Une lettre de la Société médicale d'émulation nous apprend que ses publications, interrompues pendant la guerre, ont repris depuis 1874, et annonce l'envoi de deux fascicules de ses bulletins.

La Société des Antiquaires du Centre, en nous envoyant le 3° volume de ses mémoires, demande à être mise en relation avec la Société polymathique. Ce vœu est favorablement accueilli.

La Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault désire compléter la collection de nos Bulletins. Il lui manque le 2º semestre 1867 (épuisé) et le 2º semestre 1875.

— Une lettre de M. Taslé offre à la Société les objets d'histoire naturelle déposés par son père dans notre musée, ainsi que vingt-quatre ouvrages parmi lesquels on remarque:

Dons. - Flore de France. - Par MM. Grenier et Godron.

Flore du centre de la France et du bassin de la Loire. — Boreau. ; Congrès scientifique de France, 38º session, tenue à Saint-Brieuc

en 1872. Systema naturæ. — Linné.

Magasin de zonlogie, d'anatemie comparée et de paléontologie. — Guérin Meneville, année 1841,

Botanicon Gallicum. - Duby.

Flore de l'ouest de la France. - Lloyd, 1re et 2º édition.

Nouvelle flore des environs de Paris. — Par Mérat.

La famille de M. Taslé nous donne encore des fragments de vitraux armoriés (de gueules à trois croissants d'argent, probablement Thehillac).

M. l'abbé Euzenot donne au musée archéologique une bague trouvée dans un champ veisin de la chapelle de Logmaria en Guidel, en 1875;

ce champ porte le nom de Lenn-en-Abat (lande de l'abbé), et un objet (ciseau?) en cuivre trouvé en 1872, dans le vieux cimetière qui entourait l'église paroissiale de Guidel, à 0<sup>m</sup>,60 ou 0<sup>m</sup>,70 de profondeur.

M. Mauricet fait don à la bibliothèque de la Société de plusieurs

volumes et brochures.

M. Revelière donne la première livraison d'un ouvrage intitulé : Principe universel de la vie, de tout mouvement et de l'état de la matière. — Par Trémaux

Des remerciements sont votés aux donateurs, et la Société décide qu'un portrait de M. Taslé père sera placé dans le Musée d'histoire naturelle ou dans la salle où se tiennent ses réunions, en témoignage de la reconpaissance qu'elle garde à sa mémoire.

La Société a recu les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, 1875476, L.IIII : 11/18/273 (2002) 382 (3002)

Annales de la Société des sciences, lettres et arts des Alpes-Maritimes, t. Ier, II et III.

Recueil de la Société archéologique du département de Constantine, année 1875.

Bulletin de la Société dunoise, avril 1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2º, 3º et 4º trimestre de 1875 et le t. XIV des memoires.

Un fascicule du bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. Deux fascicules du bulletin de la Société médicale d'émulation de

Une collection des annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

Une collection du bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.

Les Émailleurs limousins. — Couly Noylier. — Par Maurice Ardant. Le Tresor des pièces angoumoisines, t. II.

"Histoire de la chapelle de Notre-Dame des Bezines, par Alexis de Jussieu, suivie d'une notice sur la fontaine de Notre-Dame des Bezines, par Mmo Alexis de Jussieu.

Communications diverses: M. Guesdon, employe des ponts et chaussées, et M. Monteil, professeur des sciences physiques au collège de Vannes, sont proposés comme membres titulaires résidants.

M. Revelière demande que les différentes brochures publiées à diverses époques par la Société, et dont il reste des exemplaires, soient mises en vente à prix réduit, chez les fibraires du département et au Musée archéologique.

Le secrétaire relit le règlement intérieur, et son ensemble est mis aux voix. Un membre déclare qu'il ne peut admettre l'article concernant

les sections, parce qu'il le considère comme un danger pour l'unité de la Société; M. le Président fait observer que cet article est pris textuel-lement dans l'ancien règlement, et que nul jusqu'à ce jour n'y a rien vu de nature à nuire à notre Société.

L'ensemble du règlement est adopté à la majorité des voix.

M. le Président, au nom du bureau, propose à la Société de célébrer comme suit le cinquantième anniversaire de sa fondation : le dimanche, 28 mai, séance solennelle; le lundi, 29 mai, excursion à la tour d'Elven, et le soir, banquet. Les inscriptions pour cette seconde partie du programme doivent être envoyées le plus tôt possible.

Il demande encore que tous les mémoires destinés à être lus à la séance du 28 mai soient soumis au bureau qui se réunira, à cet effet, le samedi, 20. La Société consultée approuve ces propositions.

Pour la séance solennelle, il est procédé à la nomination de quatre commissaires qui sont MM. Huchet, Bassac, Marchais et de Francheville.

On nomme ensuite au scrutin secret une commission chargée de procéder au récolement des bibliothèques et des archives de la Société; ont été élus MM. Lallemand, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

M. l'abbé Luco fait connaître le résultat des travaux de la commission de récolement du Musée d'histoire naturelle : il résulte de ses paroles, que si, dans quelques vitrines, le catalogue indique un plus grandi nombre d'exemplaires de chaque espèce qu'il n'en existe réellement dans d'autres, les exemplaires sont beaucoup plus nombreux que ne l'accuse ce même catalogue; en conséquence, le Musée d'histoire naturelle a été trouvé en parfait état.

M. Brondel est nommé conservateur-adjoint de ce Musée.

L'élection du conservateur-adjoint des Bibliothèques est remise à la séance du mois de mai.

MM. Le Cointre et du Grandlaunay sont désignés par la Société pour faire partie de la commission de météorologie.

M. Guyot commence la lecture d'un travail intitulé : Étude de géographie celtique.

Les études géographiques, dit-il, sont à l'ordre dujour; la géographie ancienne est tombée dans le domaine de l'archéologie, elle y repose en paix avec ses dénominations souvent mythologiques. Il y a de la témérité à soulever un voile qui recouvre des erreurs séculaires et consacrées par la tradition, et cependant si l'on admet que les Grecs ne sont pas les premiers habitants de la terre, on doit reconnaître que les diverses parties de l'ancien monde n'ont pas reçu d'eux seuls les noms que la langue grecque n'explique pas. A ce sujet l'auteur expose en quelques mots les opinions de Schæpflin, de Pelloutier, de Cluvier, de la Tour-d'Auvergne sur l'origine et les migrations des Celtes.

Au temps d'Hérodote, la Celtique s'étendait du Danube à l'Océan

occidental. 400 ans après, pour César la Celtique est confinée dans le hassin de la Loire. Aujourd'hui l'élément celtique est refoulé à l'occident de l'Armorique.

Des hauteurs de l'Imaüs au détroit de Gadès, des extrémités de la Mer rouge aux rivages septentrionaux de la Calédonie, de nombreux pays, des montagnes, des fleuves, des villes ont des appellations auxquelles la langue celtique prétend donner un sens rationnel. Le terrain est glissant; l'auteur ne l'ignore pas, mais son étude ne sera peut-être pas complètement inutile, si de la matière qu'il a agitée jaillit de loin en loin une étincelle de vérité.

Les radicaux celtiques qu'il rappelle sont en petit nombre, les principaux sont : Aot, od, ou ad, signifiant rivage. Pen, Ban, Ben, Bin, etc., signifiant tête, sommet, Mané, Menez, montagne, etc. Au radical pen se rattache le mot Albanie : on compte 1º Albanie du Caucase, vers la mer Caspienne; 2º l'Albanie en Epire, au nord de la Grèce; 3º l'Albanus mons près de Rome; 4º Albany, ancien nom de l'Écosse. Tous pays de montagnes... — Le radical Taur se présente depuis la Tauride; jusqu'à Turin, dans Thurgovie et Thuringe, etc.

La géographie conventionnelle nous fait voir complaisamment des taureaux partout le monde : c'est effrayant, mais enfantin... Pour l'auteur le sens de ce mot se trouve dans le celtique dor, la porte, le col, le passage des montagnes; en Grèce, les Dores (ou doriens) sont aux passages du nord, et près d'eux sont les Centaures, c'est-à-dire les Ante-fores (ou forenses).

Kent-taur, mot à mot en Celtique : avant-porte. A cette explication l'usage préfère une autre qui se débite de génération en génération.

Les Centaures étaient des monstres moitié hommes et moitié chevaux, c'est la bête d'Horace, spectatum admissi risum teneatis, amici. Ne commeltez pas l'indiscrétion de demander que font ici l'homme et le cheval; on ne voit ni l'un ni l'antre dans le mot centaure. On ne sait pas... Les centaures étaient peut-être d'excellents cavaliers... etc. Qu'on les appelle donc Philippes ou Hippolytes, et qu'on nous donne la signification de centaure.

M. Rosenzweig donne lecture d'une note de M. l'abbé Piéderrière lui adressant une lettre de M. l'abbé Mahé. Cette lettre, écrite en 1826, par le premier président de notre Société, peu de mois après sa tondation, est relative aux curiosités de notre département qui, dit-il, ne seront jamais connues si les localistes n'ont pas la complaisance de décrire celles de leur voisinage et de les réunir dans un centre commun.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

#### 275 SÉANCE.

#### 23 Mai 1876.

#### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Mauricet, Perrin, de Cussé, l'abbé Luco, Burgault, Lallemand, de Closmadeuc, Le Cointre, Guyot-Jomard, de La Hitolle, Fontès, l'abbé Le Mené, Brondel, Marchais, Salmon, l'abbé Nicolas, Bassac, Bourdonnay, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

#### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

MM. Brondel et Godron remercient par lettre la Société polymathique de les avoir admis dans son sein.

M. le Président annonce qu'il a écrit à M, le Maire de Vannes pour lui faire savoir que la ville alloue chaque année la somme de 600 fr. à la Société, et que celle-ci dépense plus de 900 fr. pour le compte de la hibliothèque communale. Il espère que le Conseil municipal, protecteur, naturel de tous les établissements d'utilité publique destinés à donner à la ville quelque relief, youdra bien faire cesser cet état de choses.

La Société polymathique a reçu les quyrages suivants :

Une collection des Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire, tome xix.

Annales de la Société académique de Nantes, 2º semestre 1875.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1875.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a xxixe vol., 1875, et la table analytique des Annales de 1857 à 1867.

Mémpires de la Société des antiquaires du Centre, 1869, — me vol.

M. Le Dr de Closmedeue offre, au nom de M. John Harney, Amèricain, 1º une dalle de granit portant des gravures en creux; 2º une toute petite urne en terre cuite, et un grand nombre de fragments de poteries; le tout découvert sous un dolmen à galerie situé près de la ferme du Couédic (presqu'île de Lockmikel-Baden).

Le dolmen contenait en outre une certaine quantité de silen ouvrés, dont deux en forme de lames allongées (couteaux en silen) et une pendeloque en pierre rouge.

M. de Closmadeuc met sous les yeux de la Société un plan coté du monument, qui est orienté au soleil levant, comme l'immense majorité des dolmens armoricains.

La petite urne, dont les dimensions ne dépassent guère celles d'une coque de noix, est façonnée à la main et ne présente qu'une anse perforée. On distingue intérieurement l'empreinte des doigts de l'ouvrier.

Quant à la pierre gravée, ses sculptures échappent à toute interprétation : combinaisons chimériques de lignes droites et de lignes courbes s'entrecroisant de diverses manières ; elles ont une certaine ressemblance avec celles d'un support du dolmen de Keryaval (Carnac).

M. Le Dr de Closmadeuc offre également, au nom de M. Normand, entrepreneur, une lame d'épée en bronze, trouvée dans une vieille carrière de la lande de Parcaré. Cette épée est analogue à celles que possède notre Musée, sous la vitrine du Parc-aux-Bœufs (Questembert), et appartient à l'époque celtique.

Deux monnaies en or : Erançois II de Bretagne, Louis XII et Anne

de Bretagne. — Don de M. Bouruet-Aubertot.

Deux monnaies en bronze. — Don de M. Lucas.

Une monnaie en argent, 5 soldi, Napoléon, roi d'Italie. — Don de M. le Gall de Kerlinou.

Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

MM. Guesdon et Monteil sont proclamés membres titulaires résidants.

M. Rellay est présenté en cette même qualité.

M. Burgault prend alors la parole et exprime le désir que les signes gravés sur la pierre dont le Conseil municipal de Locmariaquer vient de nous refuser la cession, soient reproduits par un dessin exact qui serait réduit ensuite pour prendre place au bulletin de la Société. Il considère comme étant d'une grande importance, de recueillir et de publier tous les caractères inconnus qui sont signales dans le département.

Au sujet du 50° anniversaire de la fondation de la Société, M. le Président fait diverses communications au nom du Bureau. — M. le Vice-Président annoince ensuite que M. Mauricet père a l'intention de faire lire, à la seance du 28 mai, un travail intitulé: le collège de Vannes en 1812, souvenirs d'un vieux collégien. — De nombreuses marques de sympathie accueillent cette communication.

M. Guesdon est nomme 2º Conservateur-adjoint des Bibliothèques.

Dans une note intitulée: les instruments de Bronze de Kergat, en Guidel, M. l'abbé Euzenot signale la découverte de nombreux instruments trouvés à environ 0<sup>m</sup>,30 de profondeur, et qui étaient primitivement contenus dans une urne dont on a retrouvé des fragments. Après aveir donné des plétails circonstanciés sur ces divers objets, il termine en faisant connaître qu'il les destine au Musée archéologique.

A la suite de cette lecture, qui a été accueillie avec un vif intérêt, la Secété, sur la proposition de M. le Président, met, s'il est nécessaire, une allocation, jusqu'à concurrence de 50 fr., à la disposition de M. l'abbé; Euzenot, qui, dans ce cas, voudra bien produire un mémoire.

M. Guyot continue la lecture de son étude de géographie celtique.

Partant des extremités orientales du Pont-Euxin, il parcourt tout le littoral de l'Asie, du Golfe arabique et de l'Afrique jusqu'au détroit de Gadès. Sur cette bunde immense l'auteur signale une série de dénominations dont la langue des Celtes donne l'explication. Ainsi Colchis, se confondant avec Calchis, signifie un pays bas, humilis: tous les Calchis sont dans une situation analogue (racine, calz-is, très-bas). — Le pays des Amazones est dans les mêmes conditions. — L'auteur rélègue les femmes guerrières dans le domaine de la fable, et laisse au savant Fréret la prétention de voir dans ce mot Ama-zone, deux mots Calmouques ou Mantchoux.

En Asie-Mineure, les Phrygiens sont les montagnards (racine — Bre, Bri, Bru, et Phra); les Mysi, les campagnards; les Thani et les Bithyni, les habitants des versants des montagnes à la mer.

Rhodes ne doit pas son nom aux roses que l'île pouvait produire, mais aux rochers de ses côtes. Les monts Rhodope, en Thrace, Rhoduntia, près des Thermopyles, le cap Rhodope et Rosas, sur la côte d'Espagne, le mont Rosas, dans les Alpes, offrent aux visiteurs non des roses mais d'affreux products. Rédical (Roh), rocher).

Sur le golfe arabique on allait à Ophir, lieu indéterminé. Ophir semble venir de Od-pickir, dont le sens est : littural excessivement long.

D'Apis et du lac *Maréotis*, en Égypte, passons à Tunis, aux lieux où fut *Karchedôn*, défiguré sous le nom de Carthage. Tout breton moderne ne verra-t-il pas dans ce mot *Karchédôn*, le même que *Kercado*, lieu sur gôte basse?

Voici ensuite Gadès, supprimez G (signe d'aspiration), il reste Ad-ès; comparez avec Hadès des Grecs et vous vous apercevrez que vous êtes au bout du monde, sur les sombres bords du couchant, du domaine de Pluton; mais rassurez-vous, les extrêmes se touchent. — Homère place en Espagne les Champs-Élysées, (το Ηλυσίου πεδιού) la plaine haute, où les hommes savourent la vie sans connaître les neiges, les longues pluies, les frimas, où l'Océan, pour rafraîchir les mortels, exhale la douce haleine de Zéphire. Rad. Ely pour uhel, haut.

Dans une lecture intitulée: Visite aux Musées archéologiques de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux, Niort, M. le D' de Closmadeux nous conduit successivement dans ces divers Musées, qu'il vient de visiter, et nous fournit des renseignements détaillés sur leur installation et leurs richesses.

Ce récit, qui sera achevé à la prochaine séance, se prête difficilement à l'analyse; son plus grand, sinon son seul mérite, de l'aveu de l'auteur, étant de permettre, à l'aide de ces notes de voyage, d'établir des points de comparaison intéressants pour ceux qui connaissent et ont étudié le Musée archéologique de Vannes, œuvre et propriété de la Société polymathique.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

#### 50 ANNIVERSAIRE

DE LA

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

#### SEANCE SOLENNELLE

DU 28 MAI 1876.

COMPTE-RENDU ET MÉMOIRES.

## **COMPTE-RENDU**

Par M. Le Gall de Kerlinou, Secrétaire de la Société polymathique.

Fidèle au souvenir de son passé, depuis longtemps déjà la Société polymathique du Morbihan avait songé à célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation. Quand M. Mauricet, à la séance du 28 décembre 1875, fut nomme vice-président, il en dit quelques mots qui surent accueillis avec saveur; depuis lors l'idée grandit, et, peu de mois après, le bureau reçut la mission d'étudier ce qu'il y avait lieu de faire pour répondre au désir de tous.

A la seance du mois d'avril, un premier projet fut soumis à l'approbation de la Société. M. le Président, au nom du bureau, proposa : une séance solennelle pour le dimanche, 28 mai, et, pour le lendemain, une excursion suivie d'un banquet. Ges diverses prépositions réunirent les suffrages, et quelques membres s'engagèrent dès-lors à préparer des travaux destinés à être lus pendant cette séance. Il ne restait plus qu'à songer au local : au premier abord tous les regards se portèrent vers' la salle de la mairie; mais, après qu'il ent été décidé que des morteaux de masique exécutés par un orchestre viendraient rompre la monotonie des lectures, il fallut chercher de nouveau. Cette fois l'on choisit la salle des assisses; les démarches usitées en pareil cas étaient déjà faites, quand il flut reconnu qu'elle ne serait pas encore assez vaste pour contenir tous les invités. A la suite d'une troisième délibération, l'on convint qu'après avair obsenu toutes les autorisations nécessaires, la séance

dotainelle se fiendialt dime la chapelle du toliège communale. C'est la len effet qu'elle ent lieu.

All le Préfet du lieu.

All le Préfet du mos pas. Mu le Préfet du Molè Molè Mar de préparée, au trait du mistoir par à la disposition de la Société; de son côté, M. le Marp de Vainnes d'était empréssé de nous diffir l'explison de la ville. Le temps, si défavorable pendant toute l'année, fut magnifique ce jour-lè, et la foule, au sortine des musées d'hastère naturelle et d'archéologie, gratuitement ouverts au public pour la circonstance, vint se presser dans le vaste jurdin de la préfecture, jouissaint à la fois des charmes de l'harmonie, du printemps en flèurs, du parfum des prairies et des bois.

Le soir, la chapelle du collège, somptueusement éclairée grâce aux soins de M. Bassac, commissaire nommé à cet effet, sut rapidement envahis par les invités de la Société polymathique.

MM. Bourdonnay, Marchais et Huchet désignés par la Société pour remplir les fonctions de commissaires se sont acquittés de cette mission avec un zète et un dévouement dignes d'éloges; constatons aussi l'empressement avec lequel la Société vannétaise a réponda à notré appel. Les toilettes des dames étaient d'un goût éxquis : ici, l'allianse de qui richesse et de la distinction, la la simplicité anie à Féléganse, formaient un harmonieux ensemble ou d'en se reposait avec délicés.

Le Bureau, placé dans le chœur, était composé deit Mille Vénde Roy-thays, Prését du Morbihan!; Mr. Rossonzweig; Président de la Sobiété. polymathique; à cleurs édités se temient de Mr. Caradep, Président du Tribunal civil; Mr. Peynon, Président du Tribunal de dominarse; M.; Planes, Inspecteur d'académie; M.ble Commandant Le Februs, chief d'état-major d'artiflerie; représentant le Cénéral; Mr. Éparvien; Pro-cureun de la République; Mr. Huclest, Adjoint au Maine de Vanhest.

A la droite de M. le Préfet, se trouvait any fautentibementé vide, par suite deune indisposition de M. l'abbé Le Guyader, vicaine général, qui devait représenter à cette séance Mr. l'évêque de Vannes.

Seu l'estrade, en remarquait: M. le Cle de Mahatel; Brésorier phyeur général; M. Ruellé, Directeur des Contsibutions indirectes; M. Fontés, Directeur de l'Encesistement et des Domaines; Made Commandant de Saint-Germain, Directeur de l'école d'artilleire et M. le Commandant de Guzman; M. l'abbé Kersaho, Récteur de Locoal; M. le Ducteur Manicet pène; le seud des membres fondateurs anjourd'hui survivant; M. Burganht, ancien Président de la Société polymathique; le R. P. Recteur de l'école libre Saint-François-Kavier, accompagné de quélènes autres Pères Jésuites, etc.

Dans l'assistance, nous avons distingué plusieurs membres de la Société venus de loin pour assister à cette séance : M. Juhel, Médecin à Rochefort : M. Audran, Notaire à Quimperlé ; M. Le Floch, Juge de paix à Plouay, etc. Un grand nombre d'autres membres non résidants s'étaient fait excuser par lettre.

La séance commença par l'duverture de la Muette de Portici (Auber), exécutée par MM. Vogt, Frémont, Henri et Laroche; ces artistes jouèrent ensuite tròis séries d'airs bretons, recueillis et notés par M. l'abbé Mahé; un quatuor sur Lucie de Lammermoor (Donizetti), fantaisie par M. Frémont; un trio sur la Traviato (Verdi), par MM. Ketterer et Durand; enfin, un quatuor sur le Trouvère (Verdi), par M. Frémont. Ces divers morceaux de musique, qui alternèrent avec les lectures, surent chaleureusement applaudis, juste tribut d'éloges bien mérité par ces artistes distingués.

Dans son allocution, M. Rosenzweig rappelle le but de la Société qu'il préside, quel était son passé, quelles étaient ses espérances. Après un souvenir donné sax membres de la Société qui ne sont plus, il parle de la réputation du Musée archéologique, il n'oublie pas les musées particuliers de M. de Limur, gracieusement ouverts au public pendant toute l'après-midi, et montre la nécessité de locaux plus étendus peur contenir toutes les richesses de la Société; il compte, pour atteindre ce résultat, sur la bienveillance de l'État, du département et de la ville.

M. Lallemand fait ensuite l'historique de la Société; dans cette longue période de cinquante ans, la Société polymathique a passé par bien des phases diverses. A l'époque de sa fondation, elle était principalement composée de botanistes, et plusieurs d'entre eux se sont illustrés par de matientes rethètches.

Depuis vingt ans énviron, elle s'est livrée à l'étude des pierres mystérieuses qui se dressent sur de sol de Bretagne, seuls restes des pemphandisparus, et le résultat de ses recherches a attiré sur elle, avec les regardé du monde savant, de nombreuses récompenses qu'elle peut montrer avec homeur; chaque jour des champs inexplorés de la science s'étendent devant nous; ce n'est pas le travail qui manque, espénons que les travailleurs ne feront pas défaut.

Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire; heureuses, dirons-nous, les Sociétés qui en ont une

M: le docteur A. Mauricet étudie d'une manière très intèressante la Société laïque des Dames de charité au xvnº siècle ; ce travail, appuyé aun des documents inédits, nous fait connaître dans tous leurs détails les œuvres de bienfaisance de cette époque que rappellent à plusieurs égards les établissements analogues créés de nos jours.

M. Le Cointre, ancien ingénieur de la marine, donne, sur le pércement de l'isthme de Suez, une note extraite d'un travail plus étendu qu'il prépare en ce moment et qui, nous l'espérons, paraîtra prochainement, note qui a révélé bien des détails ignorés et intéressants.

Au nom de son père le docteur Jean-Joseph Mauricet, le Vice-Président de la Société polymathique lit un charmant réeit : le Collège de Vannes, en 1812, souvenirs d'un vieux collégien. Dans ce tableau vif et animé d'une époque difficile, règne une fraîcheur de coloris, où l'on reconnait encore l'habile pinceau, toujours sûr de lui-même, du premier Secrétaire de notre Société. C'est tout d'abord l'écolier insouciant pour la vie en dehors du collège, puis arrivent les désastres de la France, la retraite de Russie, l'attente du retour de l'empéreur, et, au-dessus de tout cela, plane la reine des Bretons, la liberté douce et sière, sous l'étendard de laquelle vont se ranger en 1815 les élèves de Vannes, conduits par les chess qu'ils s'étaient choisis, et dont l'un (1), le dernier survivant peut-être, assistait à la séance, ému encore au récit de ces luttes hérosques.

La notice biographique sur Alain-René Le Sage, par M. Guesdon, travail de patientes recherches, où le fait est toujours accompagné de la preuve, vient ensuite jeter un nouveau jour sur le caractère, la famille et la vie du grand écrivain breton qui, né à Sarzeau, reçut à Vannes les bienfaits de l'instruction.

Peu de temps avant de lire la pièce de vers où il rappelle les travaux scientifiques de la Société, M. Le Gall de Kerlinou, entendant prononcer le nom d'une femme célèbre que nous avons eu l'honneur de compter dans nos rangs, écrivit la pensée suivante:

Toi dont les tendres vers ont salué l'aurore De la Société que l'on célèbre encore, Pour la glorifier dans son essor vainqueur, Que n'es-tu donc ici, douce Élisa Mercœur? De ton vers inspiré la suave harmonie Aurait si bien dépeint la science infinie Dans son vaste domaine explorant sans retour... Et, muet, j'aurais pu t'applaudir en ce jour.

M. le Préset termine cette sète littéraire par quelques paroles parfaitement appropriées à la circonstance, et qui se trouvent résumées à la fin des mémoires.

Tous ces travaux ont été à plusieurs reprises salués d'applaudissements unanimes, bien que l'étendue de la salle dans laquelle se tenait la réunion ait été souvent un obstacle à la parsaite audition des lectures.

Le lendemain, 29 mai, une vingtaine de membres de la Société polymathique se réunissaient dans un banquet où la plus grande cordialité ne cessa de régner; aussi, quand arriva l'heure des toasts, après une charmante pièce de vers lue par M. le Président, auquel a répondu M. de Limur, un des membres a-t-il émis le vœu de voir se renouveler tous les ans une semblable soirée.

<sup>(1)</sup> M. Le Quellec, ancien juge de paix de Sarzeau, venu tout exprès à cette cérémonie.

## ALLOCUTION DE M. ROSENZWEIG

PRÉSIDENT DE LA SOCIETÉ POLYMATHIQUE.

#### MESSIEURS,

Permettez-moi, des le début, de vous remercier, au nom de la Société polymathique, d'avoir bien voulu honorer de votre présence une solennité du genre de celle qui nous réunit en ce moment; pour vous, Mesdames, ces remerciements seraient bien près de se transformer en admiration, si je ne savais qu'à côté de la partie purement scientifique de notre programme, vous avez en perspective la partie agréable qu'il était, d'ailleurs, de notre devoir de vous offrir pour répondre à notre devise: Utile dulci. Puissions-nous de cette façon satisfaire tous les goûts, sans ôter à cette solennité le caractère qu'elle doit avoir; ce sera la fête de la science, mais la science, toujours aimable pour ses adeptes, sait au besoin se rendre attrayante pour tous, et c'est vers ce résultat que doivent ce soir tendre nos efforts.

Du reste, je ne passerai, je l'espère, aux yeux de mes honorables collègues, ni pour un hérétique, ni pour un apostat, et vous êtes certainement prêts à me croire sur parole, quand j'affirmérai que tout membre d'une Société savante n'est point nécessairement un savant, et que cette dénomination, devenue technique aujourd'hui, aurait besoin, pour être blen comprise, d'être définie d'une manière qui en atténue la tournure un peu prétentieuse. Je dirai, par exemple, qu'une Société savante est tout simplement une réunion de personnes, hommes ou femmes, — nous avons en l'honneur d'en compter dans nos rangs, — concourant au progrès de la science de quelque manière que ce soit, par leurs travaux, par leurs encouragements, par leurs subventions pécuniaires. Entendu de cette façon, le titre de membre d'une Société savante n'a plus rien qui blesse notre modestie, rien non plus qui puisse neus rendre un objet d'effroi pour nos semblables.

Sous le bénéfice de cette déclaration, je me sens plus à l'aise pour vous parfer de la Société polymathique du Morbihan; je n'entrerai pas dans les détails; vous les entendrez dans quelques instants de la bouche d'un de nos confrères; je me bornerai à vous dire un mot de son rôle, de son passé, de ses espérances pour l'avenir.

Son rôle, il est écrit en tête de nos statuts: la Société a pour objet de ses études les sciences et leur application, l'histoire et l'archéologie, la littérature et les beaux-arts, surtout en ce que intéresse le département.

Le cadre est large, comme vous voyez, et justifie pleinement l'épithète de polymathique prise à l'origine par notre compagnie; on comprend, en effet, qu'il ne pouvait en être autrement dans une ville dont la population est restreinte; de plus importantes ont adopté ce système et n'ont pas lieu de s'en repentir. Cette variété même dans les études est souvent un attrait; c'est toujours une garantie contre la disette des travaux. D'autre part, l'union fait la force; tel est le principe des associations, telle est la cause du développement des grandes découvertes; en appelant à nous toutes les intelligences, toutes les aptitudes, nous avons la ferme conviction de rendre également service à toutes les branches de la science qui ont entre elles tant de points de contact; les Muses n'étaient-elles pas sœurs?

C'est le 29 mai 1826, jour anniversaire de la naissance de Linné, que la Société polymathique du Morbihan, fondée sur la proposition de M. J.-M. Galles, tint sa première séance. Son premier président fut M. l'abbé Mahé; son premier secrétaire, M. le pr Mauricet; M. Mahé, qui venait de publier, quelques mois auparavant, son remarquable ouvrage sur les Antiquités du Morbihan, et qui déjà songeait à le complèter, ainsi que nous l'apprend une lettre de lui récemment mise au jour; M. Mauricet, seul survivant aujourd'hui de cette laborieuse phalange dont il exposait alors les débuts et les aspirations dans un style plein de charme, style encore jeune après cinquante ans d'intervalle, comme vous en jugerez tout-à-l'heure.

A ces noms qui nous sont chers je voudrais pouvoir ajouter tous ceux qui figurent dans nos annales et qui rappellent le souvenir de tant de travaux remarquables dans les lettres et dans les sciences, les Luczot, les Blutel, les Monnier, les Le Lièvre, les Cayot-Délandre, les Beaudouin-Desmarattes, les Gaillard, les Rio, les Caro. Puis, à des temps plus rapprochés de nous, apparaît une nouvelle pléiade d'hommes non moins dévoués que leurs devanciers, dont quelques-uns déjà ont laissé dans nos rangs des vides à jamais regrettables, les de Fréminville, les Arrondeau, les L. Galles, les Fouquet, les Taslé. Je me borne à citer ceux qui ont disparu; encore ne puis-je les citer tous. Quant aux autres dont le talent se révèle à chaque page dans nos bulletins, léurs noms sont sur toutes les lèvres et figureront avec honneur dans une liste générale, que nous préparons en ce moment, de tous les membres de la Société depuis sa fondation.

Si la plupart de ces noms ont acquis dans le département une juste célébrité, celui de la Société polymathique, grâce à ses publications,

grâce à ses importantes découvertes, s'est répandu, à son tour, je suis fier de le dire, en France et à l'Étranger. Des fouilles habilement pratiquées à Tumiac, à Locmariaquer, à Carnac et sur quelques autres points ont, par leurs résultats, fait de notre musée archéologique, en ce qui concerné la partie celtique, la plus riche et la plus précieuse des collections départementales, ainsi que le constatait encore récemment l'un de nous, M. le Dr de Closmadeuc, dans un rapide voyage à travers les départements de l'Ouest. Notre musée d'histoire naturelle, nos bibliothèques, de création plus ancienne, ont également acquis une valeur incontestable.

Toutes ces richesses s'accroissent de jour en jour. Pourquoi faut-il que cet accroissement même soit devenu pour nous aujourd'hui une cause d'embarras et d'inquiétude? En dépit du proverbe suivant lequel altondance de biens ne nuit jamais, pos collections, comme le faisait avec raison observer, il y a quelques semaines, l'un des organes de la presse locale les plus dévoués aux intérêts de la science, nos collections étouffent dans des locaux trop étroits et mal appropriés. Et cependant les acquisitions, les dépôts, les donations abondent, sans parler des promesses seduisantes : « Donnez-moi 300 mètres pour mes vitrines et je vous les abandonne, » me disait dernièrement un généreux propriétaire que je n'ai pas besoin de nommer et dont le magnifique musée, qui représente une fortune, est courtoisement ouvert à tous les visiteurs. Combien d'autres feraient de même, le jour où des salles spacieuses et bien éclairées permettraient de réunir les merveilles de l'art ou de la nature, souvent ignorées, toujours encombrantes dans des demeures particulières! Touché de nos efforts et de nos sacrifices, l'Etat ne tarderait pas, à son tour, à nous venir en aide par ses envois, lui qui déverse constamment sur la province le trop-plein de la capitale. N'est-ce pas, en effet, pour lui un devoir sacre que de protéger des établissements dont l'utilité ne saurait être révoquée en doute par personne, au point de vue de l'éducation des masses et un développement des intelligences?

Dissiper l'ignorance, vulgariser les connaissances humaines, tel est le hut que doit se proposer, aujourd'hui plus que jamais, une Société savante; tel est celui que poursuit avec ardeur et depuis longtemps la Société polymathique. Pour y parvenir plus surement, elle fait appel à toutes les honnes volontés, et elle ne doute pas que cet appel ne soit entendu. Après, avoir pendant cinquante ans travaillé, avec le plus complet désintéressement, à la prospérité du pays, elle apporte à ses noces d'or, où l'or, hélas! n'apparaît que comme une figure de rhétorique, — cette pleine confiance qu'on ne l'abandonnera pas dans l'accomplissement de son œuvre. Ce qu'elle ne saurait tirer de ses propres ressources, elle, le demande sans crainte au département et à la ville, ses protec-

teurs naturels; et quel meilleur moment pourrait-elle choisir pour cela? Depuis quelques années le chef-lieu du Morbihan se transforme à vue-d'œil: le chemin de fer y amène chaque jour une foule d'étrangers; l'eau et le gaz circulent dans ses rues; sa cathédrale se répare; son école-libre, ses halles, sa préfecture, sa gendarmerie, son tribunal peuvent rivaliser avec ceux des grandes villes; des quartiers neufs se construisent; enfin de superbes casernes s'élèvent, annonçant que la vieille cité, va subir une métamorphose encore plus complète. Pour opérer toutes ces transformations il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, et l'on en a trouvé; et l'on en trouvera encore lorsqu'il faudra bâtir un hôpital, des salles d'asile; un théâtre, une mairie. De l'argent! il y en a toujours..... à emprunter. Or, si l'épargne procure l'aisance aux individus, l'emprunt fait d'ordinaire la fortune des communautés, chaque création nouvelle qui en est le résultat devenant à son tour un nouvel élément de revenus.

Au nombre des fondations utiles en projet, on ne saurait oublier les établissements scientifiques. Dans un avenir que neus vonlons croire prochain, Vannes pourra, comme tant d'autres villes, montrer avec orqueil les édifices consacrés à sa bibliothèque, à ses musées d'archéologie et d'histoire naturelle, à ses galeries de peinture et de sculpture. Sur ses places s'élèveront les statues des écrivains célèbres ou des héros du pays, de René Le Sage et d'Arthur de Richemont, par exemple. Déjà l'année dernière, à la demande de notre zélé president, M. Burgault, la municipalité a, par une concession perpétuelle et gratuite, sauvé de l'oubli la tombe de l'abbé Mahé, payant ainsi un juste tribut de reconnaissance à ce pionnier de la science dans le département. Cet acte, non moins henorable pour la ville qui l'a accompli que pour celui qui en était l'objet, est d'un heureux augure pour la Société polymathique; ce respect du passé est un engagement pour l'avenir. Noblesse oblige.

#### HISTORIQUE

DE LA

## SOCIETE POLYMATH

#### PAR M. LALLEMAND

Juge de paix du canton Est de Yannes, Membre de cetta Société depuis 1840.

## MESDAMES ET MESSIEURS,

der en geried bei der Sur l'invitation de notre honorable Président, je viens vous présenter la Société polymathique en toute simplicité. Mais aussi, en toute sincérité, vous reconnaîtrez là une création bretonne.

Je dirai d'elle, comme le poëte Barbier, en 1830, parlant de la liberté:

Ce n'est pas une comtesse Du noble faubourg Saint-Germain,...

Qui met du blanc et du carmin.

Modeste châtelaine de province, c'est son manoir, ce sont les dépens dances de son humble sief qui surent le theâtre de ses ventes.

Elle a eu une jeunesse grave et sérieuse a mais a fidèlo à la devise. si bien choisie par ses membres fondateurs, dès ses débuts, elle s'efforça toujours de la justifier en mêlant l'agréable à l'utile, utile dulci.

Pardonnez-moi de le répéter, après notre Président, ne faut-il pas que le sceau de notre Société soit apposé sur tout ce qui lui appartient.

Je me suis adressé à vous d'abord, Mesdames, qui nous honorez de votre présence, ces Messieurs m'excuseront quand ils sauront que les Dames ne sont pas étrangères à notre Société : Élisa Mercœur jeta sur notre berceau les premières fleurs de sa poésie en attendant que Miss Power, la célèbre touriste, tint à honneur de se dire membre de la Société polymathique du Morbihan.

Cette Société célèbre aujourd'hui son 50e anniversaire. C'est vous dire qu'elle a atteint l'âge mûr. Elle a été assez féconde pour vivre longtemps dans ses œuvres et pour nous faire croire que bien loin d'être sur son déclin elle n'a pas encore atteint son apogée. D'ailleurs elle veut placer dans son Musée archéologique, au milieu des monuments et des ruines

de tous les âges, celles de la fontaine de Jouvence: La source n'a pu' être tarie pour une Société collective comme la nôtre, et nous: espérons bien que la génération nouvelle s'empressera de venir y puiser, pour perpetuer cette vie intellectuelle, ces douces jouissances de l'esprit et du cœur que l'on trouve toujours dans la recherche loyale et sincère du bien; du vrai et du beau, dans toutes les branches des comaissances humaines. C'est là que nous trouverons la science, non pas delle dont on profane et usurpe le nom pour en faire un thème de négation ou un prétexte d'exclusion pour tout ce qui ne revêt pas la livrée postiche dont on veut l'affubler, mais la science vraie, celle qui en nous découvrant chaque jour les merveilles de la création, nous fait remontere jusqu'au Créateur, source de toute lumière et de toute vérité. C'est là la seience que nous ont transmise hos pères de cette que nous aimons et que nous cultivons que c'este là la science que nous voulons enseigner ou voir enseigner ainos enfants. Les ties deservent in it exact due ob enfante et · Mais il est temps que je vous présente llacte de naissance de la Société convinced to the above to be seen and the second and are the second En 1826, quelques botanistes se réunissent pour herborisen dans des environs de Warines in ada conspers o academ in the to academ on one environs de with the constance of the contract of the con

« L'uniformité des goûts, meus dit dans le compte rendu M7 le docteur Mauricet, son premier secrétaire, l'uniformité des goûts les

avait réunis, l'amitié ne tarda pas à cimenter leur union. »

La réunion du Comai puit à me iforme alung galemaelle. M. J.-M. Galles

y prononça un discours dans lequel il traça le plan d'une société départementale spécialement destinée à faire fleurir les sciences et les arts dans le Morbihan.

La proposition fut acceptée avec enthousiasme, et la première réunion fixée au 29 mai 1826.

Elle prit le nom de Société polymathique, avec la devise : Utile dulci.

De ce jour date l'existence de la Société.

M. le chanoine Mahé, qui avait publié, l'année précédente, son Essai dur les antiquités du département du Morbihan, en fut le prepier proclamé président, et le docteur Mauricet, auquel nous devons les spirituels et charmants comptes-rendus contenant les annales des cique premières années, 1826-1830, de la Société, est ély secrétaire.

Une commission élabore un premier règlement, et, le 16 juin 1826, il était signé par seize membres fondateurs dont nous nous plaisons à répéter ici les noms. Ils trouveront de l'écho dans cet auditoire, car ils y comptent encore des descendants, des parents ou des amis.

MM. le chanoine Mahé; docteur Mauricet; Blutel, directeur des donanes; Taslé jeune, notaire; L.-M. Galles, imprimeur-libraire; L. Baudouin Desmarets, géomètre en chef du cadastre; Luczot ingénieur des ponts et chaussées; docteur Claret; Pollet, procureur du roi; Rallier de Fougères; Richard, pharmacien; docteur de Quéral;

Le Lièvre, directeur des postes; docteur de la Gillardaie, et Dondel, proprietaire.

L'objet des études, dit l'art. 1er du règlement, sont les sciences. spécialement les sciences naturelles, les arts et la philologie. La Société, polymathique s'occupe également de réunir dans un Musée diverses. productions naturelles, surtout celles du Morbihan, des produits intéressants des arts et d'autres objets curieux de plusieurs genres.

La Société se compose de membres résidants, de membres honoraires, d'associés libres, de correspondants et de membres adjoints.

Les dignitaires sont : un président, un vice-président, un sécrétaire et un trésorier.

Dès la première année, nous disent les notes relevés sur les premiers procès-verbaux par le secrétaire Guyot-Jomard, le nombre des sociétaires titulaires et honoraires s'élève à 30, et celui des correspondants dépasse le chiffre de 60. Ceux-ci lui viennent de tous les points de la France et même de l'étranger. Paris, Brest, Nice, Nantes, Lille, Marseille lui fournissent un nombreux et sympathique contingent. Après 50 ans d'existence, elle compte aujourd'hui 60 membres titulaires résidants. 70 non-résidants, et 80 membres correspondants, en tout 210 sociétaires.

· Voilà la Société constituée, maintenant voyons-la à l'œuvre. Commence of the Commence of the Commence of

#### to divide to the energy of each agreemy of il. - Ses rapports avec les Administrations. 16 1 117 11

Le titre de membre honoraire avait été donné à M. le comte de Chazelle, alors préfet du Morbihan, et à MM. le marquis de Léhélec et le marquis de Bavalan, successivement mairès de Vannes.

L'attention de M. le Préset sut appelée au nom de la Societé sur la destruction et la dégradation de nos monuments, et ce magistrat s'empresse de publier une première circulaire insérée au Recueil des actes

- administratifs de la préfecture, sous la date du 6 février 1828, nº 7. ▼ Vous voudrez bien prendre soin, M. le Maire, leur disait-il, de rédiger des procès-verbaux contre tous les individus qui tenteraient
- » de mutiler ou de s'emparer des monuments celtiques qui peuvent
- > exister dans votre commune. Vous me les transméttrez immédiatement
- pour que j'y donne les suites les plus rigoureuses, et que j'arrête ainsi
- y un vandalisme dont les résultats seraient l'anéantissement de ces monuments extraordinaires que les savants admirent et qui procurent
- > à la contrée de fréquentes visites des curieux de tous les pays. >

Dans le même but, M. le Préset adressait à la Société polymathique. le 28 décembre 1828, une lettre par laquelle il nommait M. Romieux conservateur et inspecteur des antiquités dans le département du Morbihan, et invitait la Société à s'entendre avec lui pour fixer l'ordre de ses travaux. de ses investigations et des rapports qu'il devra avoir avec elle.

Si cette création n'eut pas de résultats, nous ne savons pour quelle cause, si la révolution de juillet fit ailleurs de notre spirituel compatriote, du conservateur désigné des antiquités du Morbihan, un préfet et un habile administrateur. Nous nous permettrons cependant d'en recommander l'idée à notre Conseil général. Pour une faible indemnité de déplacement, la Société polymathique pourrait déléguer un de ses membres dont l'inspection et les rapports ne seraient pas sans utilité pour arrêter la destruction et la mutilation de ces monuments, gloire et richesse de notre pays.

La circulaire de M. de Chazelle fut confirmée et renouvelée par M. Lorois, son successeur dans la préfecture du Morbihan, Recueil des actes administratifs, no 21, le 10 mai 1833, et, neuf ans plus tard, le 12 janvier 1840.

Un arrêté ministériel du 18 novembre 1831 mit la Société polymathique en règle vis-à-vis l'art. 291 du Code pénal sur les réunions de plus de vingt personnes. Et le soin scrupuleux avec lequel elle écarta d'elle tout contact avec la politique ne permit à aucun gouvernement d'en prendre ombrage.

La participation personnelle de M. Le Febvre, préfet du Morbihan sous le second empire, aux fouilles faites alors par la Société ou par lui-même, les subventions gouvernementales et départementales ont grandement contribué à ses magnifiques découvertes archéologiques et à la création du riche musée dont j'aurai à vous entretenir tout à l'heure.

Sous un gouvernement qui se pique d'être avant tout le propagateur de l'instruction et de la science, la Société polymathique ne doit-effe pas compter sur le même concours?

Dans tous les cas, nous sommes assurés de toute la sympathié de M. le vicomte de Rorlhays, notre Préfet actuel, membre de l'Association bretonne et de la Société polymathique du Morbihan; il n'a négligé aucune occasion de venir en aide à ces Sociétés savantes. Et nous le prions instamment d'appuyer chaleureusement près du Ministre de l'Instruction publique la demande formée par la Société polymathique, pour laquelle elle est en instance, afin d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, et d'obtenir ainsi la personnalité civile, de pouvoir possèder, acquérir et transmettre intégralement, sans crainte de les voir disperser, toutes les richesses recueillies par elle.

Un mot seulement, car mes minutes sont comptées, pour prouver l'utilité de l'entente et des bons rapports entre les Administrations et les Sociétés savantes.

En 1874, sur l'initiative d'un de ses membres, le Conseil général vota une somme de 2,000 fr. pour la conservation des monuments celtiques de Carnac. M. le Préfet obtint un secours de 1,054 fr. 60 sur les fonds du ministère des beaux-arts. Les communes intéressées de Carnac et d'Auray promirent chacune un contingent de 300 fr. C'était donc une somme de 3,654 fr. 60 assurée pour cette destination (1).

Mais au lieu de consulter les hommes compétents sur l'emploi de ces fonds, et tenant en suspicion la Société polymathique en particulier, parce qu'elle avait enlevé les objets trouvés par elle dans ses fouilles, fort heureusement, car sans cela ils seraient ensevelis sous l'effondrement de la fouille, et l'on ne pourrait plus les étudier et les admirer sous les vitrines de notre Musée archéologique, on propose d'acheter ou plutôt d'exproprier les terrains sur lesquels reposent les énormes menhirs des alignements de Carnac. — Le décret d'expropriation fut même rendu par le Président de la République.

A ce mot d'expropriation, les imaginations des propriétaires de ces terrains se montent et s'exaltent; il faut leur rembourser non-seulement la valeur des terrains en friche et sous landes d'une étendue de plus de trois kilomètres, mais encore celle de ces lourds menhirs dont, malgré leur classement comme monuments historiques et les circulaires administratives que je viens de vous signaler, ils se déclarent propriétaires exclusifs.

Rembourser les terrains, rembourser les menhirs sans doute au poids de l'or. Quelle goutte d'eau que cette somme de 3,654 fr. 60 pour un semblable pactole!

Il fallut y renoncer, et les communes intéressées de Carnac et d'Auray ayant refusé leur concours, le crédit fut annulé faute d'emploi.

Si la Société polymathique avait été consultée, elle eût engagé la commune de Carnac à rétablir la galerie horizontale qui conduit au dolmen du centre du mont Saint-Michel, galerie construite par la Société pour se convaincre qu'une seule tombe était ensevelie sous cet immense tumulus, mais qui s'est effondrée parce que le blindage n'était assuré que pour deux ans, et à l'entrée de laquelle viennent se morfondre les nombreux touristes attirés par la réputation de ce monument. La subvention aurait suffi pour le rétablissement de la galerie, une légère rétribution perçue à la porte d'entrée eût été pour les pauvres ou pour la commune de Carnac une source de revenus comme celle que notre Société a procurée à Locmariaguer pour la grotte de Manné-er-H'roëk.

Que de bonnes choses ne se font pas faute de s'entendre.

#### II. - Création du Musée d'histoire naturelle.

Le 29 mai 1828, le premier des conservateurs, M. Luczot, dans son rapport à cette date, nous en fait ainsi connaître la situation.

Près de 600 échantillons de minéraux.

Deux herbiers classés, l'un suivant le système sexuel de Linné,

<sup>(1)</sup> Procès-verbal du Conseil général du Morbihan, avril 1874, p. 59, — octobre 1874, p. 66.

contenant environ 1,700 plantes, l'autre suivant la méthode naturelle de Jussien, contenant environ 1,000 plantes, y compris 70 espèces d'algues marines, dues aux soins de M. Le Lièvre. Cette dernière collection a été depuis considerablement augmentée et complétée par M. Prouhet, le collaborateur et l'élève de M. Le Lièvre.

Les coquilles étaient alors au nombre de plus de 200, plus 150 es-

pèces fossiles.

La classe des zoophytes présentait un assez grand nombre d'échantillens de diverses espèces dent plusieurs fort beaux.

Quelques mammiferes ovipares et poissons.

» Une collection d'insectes dont le nombre excédait déjà celui de tout ce que le Musée possédait dans toutes les autres classes réunies. »

C'était la des débuts d'un heureux augure, et, pendant ces deux premières années, donateurs et conservateurs n'avaient pas perdu leur

temps.

Les promesses de ces premiers jours ont été largement tenues. Des collections de conchyliologie et d'ornithologie vinrent enrichir nos vitrines; elles comptaient déjà en 1840, nous dit l'annuaire de Cayot-Délandre, 22 genres et 98 espèces pour la première, et 15 ordres, 191 genres, 426 espèces, plus 150 non parfaitement déterminées pour la seconde.

Enfin, après 45 ans de travaux non interrempus de M. Taslé, dont nous déplorons la perte récente, puissamment secondé par le docteur Fouquet, Geoffroy d'Ault-Dumesnil, Arrondeau et Griffith, la Société peut offrir aux travailleurs et aux curieux dans ses vastes salles de la place des Lices, un musée où sont exposés avec une méthode et un ordre parfait tous les produits et les objets les plus curieux d'étude pour l'histoire naturelle dans notre département. Si, dans ces derniers temps surtout, nos conservateurs ont restreint leurs collections aux objets produits ou recueillis dans le département, dans la même vifle, un musée privé, plus riche peut-être surtout en minéralogie et en patéontologie, toujours si gracieusement ouvert aux travailleurs et même aux simples curieux, par M. de Limur, membre aussi de la Société polymathique, leur offre un champ plus vaste s'ils veulent étargir le carcle de leurs études et de leurs observations, et embrasser l'univers.

Sous les auspices de la Société polymathique, des catalogues raisonnes des productions des trois règnes de la nature recueillies dans le Mor-

bihan, ont été publiées.

En 1866.— Traité des minéraux, par M. GEOFFROY D'AULT-DUMESNIL, Conservateur-adjoint, avec une introduction contenant une description sommaire de la configuration et la constitution géologique du département, par M. Arrondeau.

En 1867. — Zoologie. — Catalogue des mollusques marins, terrestres et fluviatiles observés dans le département, par M. TASLÉ père, l'andes, fondateurs, de la Société et Conservateur du Musée d'histoire naturelle.

La même année. — Botanique. — Catalogue des plantes phanérogrames, par M. Arrondeau, Inspecteur d'Académie, ancien Président et Conservateur-adjoint.

En 1859 — Zoologia. — Catalogue des mammifères, des oiseaux et des reptiles, par M. Taslé père.

En 1873. — Zoologie. — Catalogue raisonné des lépidoptères observés dans le département du Morbihan, par M. GRIFFITH, Conservateur-adjoint du Musée d'histoire naturelle de la Société polymathique du Morbihan.

Hélas l'absence et surtout la mort ont fait le vide dans ce petit cépacle de nos laborieux et savants conservateurs, et j'ai entendu Mr., Taslé se plaindre de n'avoir pu se former de successeur. Heureusement que MM. Révelière, Marchais et Brondel ont accepté cette succession mâme sans bénéfice d'inventaire, et, grâce aux goûts studieux de notre receveur de l'enregistrement et de ses collaborateurs, elle ne sera pas vacante.

### nos, Hile- Cours publics faits par les membres de la Société.

11 CAF 12 CARD

In Des cours publics ont aussi été faits par des membres de cette Société.

De minéralogie. Par M. J.-M. GALLES.

D'entomologie. Par M. BLUTEL.

En 1828-29. — 1830-31.

De botapique. Par MM, Richard et Mauricett, auxquels s'adjoignit M. Taslé en 1831.

Ces, cours se firent encore en 1840 pour la botanique et la minéralogie.

Sur l'invitation de Mi le Ministre de l'Instruction publique, en même temps que s'ouvraient les cours d'adultes dans les écoles primaires, des conférences fujent faites sur les sources et les origines de l'histoire de Bretagne dans les hivers de 1866 et 1867 par un membre de la Société polymathique, et ini qu'il me soit permis de vous remercier, Mesdagnes, de l'empressement que beaucoup d'entre vous mirent à suivre ces conférences; c'est à elles que je dois les palmes académiques qui me fuvent accordées à cette opeasion.

Ainsi, toujours la Société polymathique s'empressera de mettre à la disposition des jeunes gens, soit encore sur les bancs des collèges, soit à leurs débuts dans les diverses administrations qui les appellent dans notre ville, des moyens d'instruction et d'études.

Ici, je demande deux minutes pour faire l'école buissonnière et vous raconter une légende qui n'est pas inconnue de plusieurs des personnes qui m'entendent. On m'a dit, et je ne puis guère en douter, qu'à certaines années les legons de botanique en plein champ, les excursions d'her-

Bérisation se transformerent en partie de verts très suivies par les Dames et que plus d'une fois de la boîte en fer-blanc de l'herboriste sortit une flûte, un flageolet ou une clarinette, autour desquels se formait un bal châmpetre.

Le Colonel de Camas pourrait au bessin nous dénoncer le dieu Pan, Comans dirait l'abbé Mahé, qui, sous l'uniforme du Saint-Cyrien, fit plus d'une fois retentir l'avenue du Minimur de ses joyeux accords.

On m'a dit aussi que nos professeurs d'entomologie, pour réparer les ravages faits dans deux magnifiques tableaux renfermant des collections de brillants papifions exotiques et indigènes mis en poussière par les mites, aussi inexorables que le temps, avaient eu un instant l'idée de faire un appel aux Dames si habites à fixer les papillons.

Mais autre temps, autres mœurs.

The House savons que les dames, aujourd'hui; préférent à ces vains phaisirs, à ces brivantes distractions, la pratique modeste et cabhée des cetives de charité et de bienfaisance; comme velles dont le docteur Alphonse Mauricet va vous conter l'organisation à Vannes, à la fin du vous conter l'organisation à Vannes, à la fin du vous conter l'organisation à Vannes, à la fin du content de legende et révenous à l'històire; com sub absontunt animal, autre de legende et révenous à l'històire; com sub absontunt animal, autre de legende et révenous à l'històire; com sub absontunt animal, autre de legende et révenous à l'històire; com sub absontunt animal, autre de legende et révenous à l'històire; com sub allegende et révenous à l'històire.

sous par ve de la Bibliothèque départementale du Morbihan et properties de la ville de Vannés.

sous de communale de la ville de Vannés.

En 1831, les débris de l'ancienne Bibliothèque départementale gisaient abandonnés depuis quinze ans dans plusieurs salles hautes the collège de Vannes.

On sait qu'un décret du 8 pluviose an II (27 janvier 1794) a vitt ordonné l'établissement de bibliothèques publiques dans les districts. Ces hibliothèques furent placées sous la surveillance des bons citoteris, des peines furent édictées contre les dilapidations et dégradations. Ordre d'y porter les livres, titres, chartres, médailles et antiquités provenant des anciennes maisons réligièuses ou établissements d'instruction publique supprimés (décret du 14 fructidor an II (31 doit 1794), une bibliothèque publique fut fondée dans chaque école centrale (décret du sumaire au IV (25 celabre 1885), tiene II purtue publique fut fondée dans chaque école centrale (décret du sumaire au IV (25 celabre 1885), tiene II purtue publique fut de l'école centrale des nombreuses communautés rèligieuses du département, entassés dans cès salles du collège qui avaient succède à l'école centrale.

Des doutes s'étant élevés sur la propriété des bâtiments du Collège, personne ne voulait y faire de réparations. Le toit s'était affaisse et l'humidité venant en aide aux rats rongeurs, ces précieux livres qui avaient échappe à la confection des cartouches du corps d'armée du général Hoche, dont le quartier général fut placé pendant quelque temps,

lors de l'expédition de Quibéron, en 1795, dans cet établissement, étaient menacés d'être réduits en pâte, lorsque l'attention du Conseil général fut appelé sur cet état de choses déplorable.

Un premier fonds fut voté par lui pour le transport des livres, et il autorisa la Société polymathique à les rassembler, à s'en rendre dépositaire, sous la condition d'en faire jouir le public un ou deux jours par semaine.

Les travaux de transport et d'installation furent entrepris sur le champ; la bibliothèque fut placée dans le local même de la Société, l'arrangement des livres fut bientôt complet, les catalogues provisoires dressés, un bibliothécaire nommé, et, dès 1833, le public fut admis, les mardis et les jeudis, de dix à trois heures, à jouir de cette collection qui se compose de 6 à 8,000 volumes (1).

La ville de Vannes fut inscrite parmi celles qui devaient participer aux distributions du ministère de l'instruction publique. Des envois considérables de livres remarquables, tels que l'Expédition d'Égypte, l'Expédition de Morée, l'Iconographie grecque et romaine, des dons généreux de particuliers comme M. Vigier qui offrit à la ville de Vannes l'histoire naturelle des oiseaux d'Afrique, par Le Vaillant, six volumes in-folio avec gravures noires et coloriées, et les Lilliacées, par Redouté, peintre de fleurs de l'impératrice Joséphine, huit volumes in-folio, exemplaires qui ont d'autant plus de prix qu'ils ont été achetés par M. Vigier à la vente de la Malmaison et ont appartenu à l'impératrice Joséphine. Tous ses dons et ces envois formèrent le noyau d'une Bibliothèque communale qui n'est pas sans valeur.

Un local plus vaste lui fut consacré, des catalogues plus complets en furent dressés. La Société polymathique en paie le loyer et le bibliothècaire. La bibliothèque est ouverte aux lecteurs les dimanches et jeudis, de dix heures à trois heures; les mardis et vendredis, de onze heures à une heure. Et la Société est en instance près du Conseil municipal, en attendant qu'il puisse lui offrir un local digne de la ville et de sa bibliothèque, pour qu'il lui accorde au moins une subvention suffisante pour faire face à tous les frais qu'elle nécessite.

### V. — Établissement du Musée archéologique. — Bulletins et publications. — Médailles d'honneur au concours des Sociétés savantes.

Dès l'origine de la Société polymathique, M. Rallier, montrant tous les avantages que le département devait retirer d'un Musée tel qu'il était projeté, appelait aussi l'attention de ses membres sur les chances de succès qu'offriraient pour les découvertes archéologiques des fouilles hien dirigées.

<sup>(1)</sup> Annuaires de Cayot-Délandre de 1833 et 1834, page 175 et 170.

Cette iden-mère ainsi jetée au sein de la Société. Int bien longteinps a y germen. Il était réservé à sa section archéologique, s'organisant et se constituant elle-même, d'en requeillir tous les fruits, do ressusciter en soulevant la pierre de leurs tombeaux, en sondant les montagnes qui les recouvraient, l'histoire de ces générations qui ne nous l'ont transmise que par leurs monuments.

Dans son Essai sur les antiquités du Morbihan, l'abbé Mahé, dès 1825, avait ouvert la voie; de tous côtés il avait recueilli de nombrenx renseignements, des indications très-précieuses. Mais homme d'une érudition profonde et pleine de ressources, son ouvrage, par ses doouments historiques, ses déductions si logiques, est sortout utile à ceux qui se préoccupent des peuples aborigènes qui out élevé, ces monuments.

Les connaissances archéologiques étaient alors renfermées dans un cercle de petit nombre de savants. Elles n'avaient pas encore atteint cette rectitude d'observations, ces règles précises et exactes qui en firent plus tard une véritable science.

Cependant, en 1827, un savant antiquaire, M. de Fréminville, capitaine de frégate, oncle de l'ingénieur, qui fut en 1857 président de la seation archéologique, fit paraître un ouvrage intitulé : Antiquités de la Bretagne. Mpnuments du Marbihan. Cet auteur, membre de la Société polymathique, s'était imposé, dit-il, l'obligation de ne décrits que les monuments qu'il aurait visités lui-même. Mais soit défaut l'de persévérance, soit pour tout autre cause, il s'est borné à la description de cinquante-trois monuments, presque tous de l'époque celtique.

Néanmoins, ce témoignage de visu, ces descriptions et oes dessins sont tout ce qui nous reste de plusieurs monuments qui, depuis, ont entièrement disparu.

En 1843, à la suite du Congrès de l'Association bretonne tenu à Vannes, un projet de création d'une, section d'archéologie recut un commencement d'exécution par la nomination de M. Lorois, préfet du Mothibans comme président, et de Cayot-Délandre, comme secrétaire.

Définitivement constituée au Gongrès itent à Rennes, en 1844, la classe d'archéologie de l'Association bretonne ne commente à fonctionner que dans les Congrès suivants a chaque département de l'annienne province de Brétagne voulut avoir les Sociétés particulière destinée à requeillir sur son sel et dans sa ciroquatription les éléments des assisses historiques, et scientifiques du Congrès breton. Un nouveau bureau composé de M. Taslé, maire, président; Cayot-Délandre, secrétaire et Le Joubioux, secrétaire de l'Évêché, trésotier, regut dés lors frente deux adhésions morbihannaises. Les noms sont consignés dans le compterendu du Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu du Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu du Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu du Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu du Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu du Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu du Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu de Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu de Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu de Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compterendu de Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, apparé de la compte de la congrès de la cong

C'est ce qui explique que Cayot-Délandre, publiant en 1847 son livre intitulé: Le Morbihan, son histoire et ses monuments, se qualific de secrétaire de la Société archéologique.

Lui aussi ne voulut parier que des monuments qu'il avait lui-même visités. Ils sont nombreux, assez fidèlement décrits. Mais l'auteur dut nécessairement se borner à leur forme extérieure, aux débris dispersés, spoliés à des époques inconnues, et à signaler ces ruines, depuis moins d'un siècle l'objet de l'attention de quelques rares savants égarés dans nos landes.

Cette nomenclature, forcément incomplète, reçut de nouveaux développements par le catalogue dressé en 1856 par la Société archéologique, mais surtout par le répertoire archéologique du département du Morbihan, rédigé sous les auspices de la Société polymathique de visu, et avec tant de soins et d'exactitude par M. Rosenzweig, son président actuel. Le Dictionnaire topographique du département, qu'il ne tarda pas à y joindre, lui méritèrent successivement les palmes académiques, celle d'Officier de l'Instruction publique, et enfin cette croix d'honneur, digne récompense des travaux incessants du laborieux et savant archiviste départemental, et des médailles d'honneur pour les Sociétés sous les auspices desquelles il s'était placé.

La Société polymathique avait d'abord été divisée en quatre sections : 1º Minéralogie, physique, chimie et histoire naturelle; 2º botanique et agriculture; 3º zoologie et sciences médicales; 4º belles-lettres, histoire, antiquités et beaux-arts.

Dans sa scance du 23 mai 1853, sons la présidence d'honneur de M. Ducordic, la Société polymathique créa une 5º section qui prit le nom de Société archéologique du département du Morbihan. Un bureau spécial fut constitué, composé de MM. Le Joubioux, chanoine, président; Taelé, notaire, vice-président; Lallemand, juge de paix, secrétaire; Galles fils, secrétaire-adjoint; Gaudin, chanoine, conservateur; Le Lièvre fils, conservateur-adjoint.

Les membres de cette nouvelle section ne restèrent pas inactifs, et, en juillet 1853, encouragés par l'heureux résultat des fouilles des grottes de Plouharnel, en 1850, par M. Le Bail, maire de cette commune, qui avait donné des fragments d'os humains, des cendres, du charbon et deux colliers ou brassards en or. Après avoir obtenu non sans peine l'autorisation des propriétaires du sol, ils résolurent de demander son secret au tumulus de Temiac, commune d'Arzon, dominant la presqu'île de Rhuys, dans l'espoir d'y découvrir une grotte ou un dolmen vierge des ravages du temps ou de la main de l'homme.

Nous ne fâmes pas trempés dans notre attente. Une tranchée pratiquée à ciel ouvert dans le fianc sud de la butte donna accès à une chambre sépulcrale dont la description, aussi minutieuse qu'exacte et tidèle par le docteur Fouquet, est consignée dans le rapport qu'il adressa au mom de la Société polymathique à M. le Préfet du Morbihan, le 1 août 1858. On peut voir dans la vitrine spécialement consacrée à cette fouille, dans notre Musée archéologique, dans la tour du Conné-

table, les fragments d'os humains, les beaux celtæ en jadéide, en trémolite, les grains de colliers en callaïs dont elle nous mit en possession.

La section d'archéologie continua à fonctionner avec son organisation distincte sous la présidence de MM. Le Joubioux en 1853 et 1855, Jacquemet, ingénieur en chef, en 1854 et 1856, Taslé en 1857, de Fréminville en 1858, et Lallemand en 1859.

Les fouilles des monuments gallo-romains de Saint-Galles, en Arradon, en 1854, les plans d'un établissement du même genre découvert à Saint-Christophe, en Elven, en 1842, par le capitaine Than, du 4e de ligne. Les fouilles du tumulus de Moistoir-ac et le don des urnes funéraires, par M. La Fruglaye en 1856, celles des établissements gallo-romains au Lodo en Arradon, à Saint-Symphorien, près Vannes, de l'Elvéno en Noyal-Muzillac, de Tréalve en Saint-Avé, en 1857. D'un dolmen à Locmariaquer, par Louis Galles et le baron de Bonstetten en février 1860, d'une grotte située dans la lande de Grooch, près Kerlescant, par M. de Villemereuil. Toutes ces dépouilles opimes, ornement de notre musée gallo-romain, attestent l'activité et le zèle des membres de la Société archéologique.

Cependant, le 31 janvier 1860, de nouveaux changements furent apportés aux règlements des deux sociétés. La Société polymathique, qui comptait déjà 34 ans d'existence et s'était fondue tout entière dans sa section archéologique, réclama son droit d'ainesse. Elle tenait la bourse et ne voulait pas abdiquer. Elle élargit le cercle de son action et ouvrit ses rangs à tous les hommes d'étude du département; elle étendit son programme et déclara qu'il embrassait à la fois l'histoire et l'archéologie, la littérature et les beaux-arts, les sciences et leur application. Se proposant pour but plus spécial la connaissance des productions naturelles du pays, de son histoire et de ses antiquités, un seul bureau fut élu : MM. Arrondeau, président; Le Joubioux, vice-président; Fouquet, secrétaire; Lagillardaie, trésorier, et Galles père, conservateur des Musées.

A partir de 1862, la Société entra dans ce que nous pouvons appeler l'ère des grandes fouilles.

En septembre 1862, une somme de 1,000 fr. ayant été accordée pour pratiquer des fouilles sous le tumulus de Carnac, connu sous le nom de *Mont-Saint-Michel*, la direction en fut confiée à M. René Galles, ancien élève de l'École polytechnique, alors sous-intendant militaire à Vannes, aidé des conseils de MM. du Haut-Plessis et de Fréminville, ingénieur des ponts et chaussées.

Des sondages furent pratiques dans la montagne, un puits vertical descendit jusqu'à l'entrée de l'étroit dolmen contenant cette grande tombe cachée à tant de générations sous plus de 40,000 mètres cubes de pierres et de vases. Elle s'offrit inviolée aux investigations de MM. René Galles. Louis Galles et Lallemand.

Si l'on veut savoir quels furent les résultats de cette découverte ainsi que les produits des fouilles sous la tombelle de Kercado, en Carnac, en 1863, par MM. Lefebvre, préfet du Morbihan, et René Galles, sousintendant militaire; du Manné-er-H'roëch et du Manné-Lud, à Locmariaquer, par M. R. Galles, en 1863; d'un dolmen tumulaire à Crubelz, par M. le Dr G. de Closmadeuc ; des fouilles opérées au pied de cinq menhirs en Pleucadauc par le Dr Fouquet; sous le tumulus de Kergonfals en Bignan, par MM. René Galles et le Dr A. Mauricet; du tumulus du Moustoir-Carnac, par M. René Galles; des dolmens de Kerroch en Locmariaquer par les Drs Gustave et Alphonse de Closmadeuc. en 1864; des tombeaux de Manné Becker-Noz en Quibéron, par le D' G. de Closmadeuc, en 1865; du tumulus de er Hourich ou de la Vigie en la Trinité-sur-Mer, par MM. de Cussé et Louis Galles, en 1866; de sept tombes en pierre à Quibéron, par le Dr G. de Closmadeuc, en 1868. Qu'on lise les rapports de M. R. Galles, dans lesquels le brillant du style et l'éclat de la pensée cachent l'aridité des détails techniques. Il préludait ainsi à ses autres travaux sur les monuments de l'Algérie et de la Loire-Inférieure pour lesquels il a été nommé correspondant du Ministère, et a reçu, à la dernière réunion de la Sorbonne, en 1876, les palmes d'Officier de l'Instruction publique.

Une médaille en argent, commémorative du deuxième prix obtenu au concours de 1860, avait déjà été décernée à la Société archéologique du Morbihan. En 1863, la Société polymathique obtint; au concours d'archéologie, le prix ex æquo avec la Société d'émulation du Doubs, pour les fouilles exécutées à Locmariaquer, au Manné-er-H'roéch et au Manné-Lud, 700 fr. argent et une médaille d'argent. Deux médailles en bronze commémoratives ont aussi été accordées à la Société.

Nous renvoyons aussi au rapport du Dr G. de Closmadeuc, si hardi, si judicieux dans ses aperçus et pourtant si prudent et si réservé dans ses conclusions. Il ne s'est pas contenté d'examiner avec l'œil exercé de l'homme de l'art les ossements humains trouvés dans ces tombes, dessinateur habile, soigneux observateur, la Céramique des dolmens, les Celtæ armoricains ont été l'objet de ses études et de ses écrits dignes pendants de son mémoire sur les Monuments primitifs à destination funéraire dans le Morbihan, qui obtint, en 1865, la première médaille d'or de l'Institut.

Les études du Dr A. Mauricet sur les ossements trouvés dans le tumulus du Moustoir-Carnac, de Kergonfals, du Manné-Lud, les travaux aussi variés que multipliés du Dr Fouquet depuis sa brochure sur les monuments celtiques et les ruines romaines dans le Morbihan, en 1850, ses derniers rapports et discours jusqu'à sa mort en 1875, les écrits et les brochures de Louis Galles, dont nous déplorons aussi la perte, le premier des explorateurs de nos monuments, si ardent et si soigneux dans les fouilles, ce qui l'avait fait appeler parmi nous l'homme aux dolmens, méritent une attention toute particulière.

Mais il me faut fermer, au risque des omissions les plus regrettables? ces vingt volumes de bulletins des Sociétés archéologiques et polymathiques du Morbihan dont je n'ai pu qu'entr'ouvrir quelques feuillets.

Avec les bulletins, il faut parcourir les salles de notre Musée archéologique, si on ne peut examiner à loisir les vitrines et les montres consacrées à chacune de nos principales fouilles. On y verra avec quel art tous ces objets ont été exposés et montés par les soins aussi habiles qu'intelligents de notre conservateur M. de Cussé, comment en véritable artiste il a su retrouver et rapprocher, souder ensemble les tessons, réduits presqu'en poussière, de ces urnes et de ces vases pour les restituer et leur rendre leur forme primitive. Que les privilégies, après avoir contemplé les nombreux moulages dont il a doté notre musée. admirent dans son album, s'il consent à le leur ouvrir, toutes ces reproductions où le talent du dessinateur et du peintre rivalise avec l'exactitude mathématique de l'archéologue. Dans son rapport sur l'état du musée archéologique, en 1866, M. de Cussé remercie MM. d'Ault-Dumesnil, Louis Galles, René Kerviler, de Sécillon et l'abbé Chauffier du concours obligeant qu'ils lui ont prêté dans l'arrangement de nos collections. Nos bulletins contiennent aussi le Recueil fait sur les lieux, par notre conservateur, des signes sculptes sur nos monuments, relevés et réduits au pantographe. Ce recueil a servi de base au travail sur les Sculptures lapidaires et les Signes gravés des dolmens par le D. G. de Closmadeuc.

Avant de quitter le musée archéologique, qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu. C'est de voir tous ces trésors amoncelés et si à l'étroit dans la tour du Connétable, en sortir comme Clisson, pour s'étaler au grand jour et à tous les regards dans un palais digne de tant de richesses.

Celui de Saint-Germain expose avec complaisance les moulages des monuments dont nous possédons les originaux. La plupart de nos grandes villes out commencé par élever des palais et attendent les précieux objets qui doivent les orner. Chez nous le riche mobilier est prèt avant que l'on ait creusé les fondements de l'édifice qu'il doit embellir et lui donner l'hospitalité.

### VI. - Liste des présidents, et notabilité de quelques-uns de ses membres.

Pendant 50 ans, la Société polymathique ne compte que 20 présidents, cet honneur ayant plusieurs fois été désséré à la même personne.

MM. Mahé, en 1826 et 1829; J.-M. Galles, en 1827 et 1862; Blutel, en 1828; Richard, en 1830; Claret, en 1831, Mauricet, en 1833, 1834, 1836, 1839 et 1857, Ducordic, en 1833, 1852; Gaillard, en 1835, 1846, 1849 et 1854; Le Lièvre, en 1837; Taslé, en 1838, 1840, 1843, 1845, 1847, 1850, 1853, 1855, 1858; Cayot-Délandre, en 1841; Le président Caradec, en 1842 et 1844, La Gillardaie, en 1848; Mounier, en 1858; Arrondeau, en 1860, 1863, 1865, 1868 et 1872,

Fouquet, en 1861, 1864, 1867, 1874; de Closmadeuc, en 1866 et 1873, Lallemand, en 1869; Burgault, en 1870, 1875; Rosenzweig, en 1871 et 1876.

L'ai déjà nommé Elisa Mercœur, miss Power, l'abbé Mahé, Cayot-Délandre. C'est à la Société polymathique que Rio de l'Isle-d'Arz, alors professeur au collège Louis-le-Grand, offrit les prémices de son Escrisur l'hâstoire de l'esprit humain, que M. Caro, professeur de philosophie, à Poitiers et à Rennes, le père de l'académieien, adressa son mémoire sur la souveraineté absolue de la raison. C'est pour satisfaire aux demandes réitérées des Préfets du Morbitan, à la Société polymathique, d'une statisfique agricole du département, que M. Gaillard, membra rélé de cette. Société, publia, dans les Annuaires du Marbitan de MM, Cayot-Délandre et Lallemand, ces statisfiques agricoles des 37 cantons du département, dans les quelles les rechenches archéologiques et bistoriqués marchent de pair avec la constatation des produits et les aphéliorations de la étature et des sol.

Quaique publié sous les auspices de l'Association bretonne, nous nei devons plus oublier que l'Essai sur l'architecture religieuse en Bretagne pendant les are et anésiècles, par Charlès de la Monneraye, maintenant sénateur et président de notre Conseil général; ouwage couronné par l'Institut, émane d'un des plus anciens membres de la Société polymathique.

En résumé, la Société polynathique du Morbihan, pendant son demisiècle, la fondé deux musées, recueilli trois bibliothèques y compris la sienne, fait par ses membres des cours et des confévences publiques, publié plus de vingt volumes de bulletins, pratiqué les fouilles les plus fructueuses dans les monuments de tous les âges, obtenu collectivement quatres médailles dans les convours des sociétés savantes ; sans parler des distinctions les plus honorables accordées en particulier à plusieurs de ses membres.

Ce discours a été précèdé de l'exécution, par nos excellents musiciens, des dins pepuldires bretons récaeillis et notés par l'abbi Malié, ét je vais me taire afin que vous en entendiez la continuation. Laissez-moi cépéndent vous dire dans quelles circonstances il apprit la musique. Né à l'Isle-d'Arz, en 1760, il avait été ordonné prêtre et nommé vicaire à Kérvighac, puis attaché à la paroisse de Saint-Salomon de Vanhés, quand il en fut chasse par la tourmente révolutionnaire. Il pouvait tituver le répos-et la sécurité dans l'exil; mais le peuple qu'il aimait tant serait peut-être demeure sans instruction et sans consolations religieuses, il ne put se résoudre à l'abandonner, et il aima mieux s'exposer à toute la rispecur des lois qui l'avaient proscrit.

C'est au milleu des poursuites et des dangers auf menacalent chaque

jour sa tête, que cet homme vertueux, qui savait si bien conserver la paix de son cœur, au milieu des plus grands périls, voulut charmer sa solitude et l'année de captivité qu'on lui fit subir, par l'étude de la musique, et acquit en cet art des connaissances que d'autres s'estimeraient heureux de posséder après plusieurs années d'un travail suivi et que rien n'eût troublé.

On peut ne pas partager toutes les théories musicales de l'abbé Mahé, mais on doit lui savoir gré d'avoir le premier signalé le mérité et l'originalité de ces chants populaires que l'on devdit plus tard recualitir dans toutes les provinces de France.

instant-

A quelle énoque cette institution de la compartition de la compartitio

# DAMES DE CHARITÉ A VANNES

sognand CEAR LE Dr. (A. o. MA. URICAE D. hangos

Vice-Prisident ide la Senisté polymathique il 1881 de 2005 293

ces a fall with the table with fraction is the first or
tailon (rosesoft the rough only the inventormal as it is fine
enter nomerquations, in the entries of first or the first or

elected distribution to a state of the state of the second selection of the contract of the second selection of the second sel

Non moins sières que nous d'être les ensants de cerpays; les silles de Brétagne passéraient encore de longues veilles à siller pour payen la rançon de Messire Bertrand du Guesclin.

Votre caractère, ennemi des vaines adulations, ne me permet pas de louer vos mérites; aussi rementeral-je à près de déux cents aus pour vous entretenir de Dames de charité de la ville de Vannes de charité de la ville de la

Reportons-nous à la fin du grand siècle, à comement de moment de dit H. Martin, sur cet horizon splendide du XVII siècle montent peu à peu des nuées grosses d'orages; à ce moment où le tiers-état fournit presque partout les grands administrateurs et les grands écri-

vains. Quelle bourgeoisie que celle qui a produit en un demi-siècle Colbert, Comeille, Pascal, Molière, Racine, La Fontaine, Beileau, Bossuet, Domat, Fabert, Poussin, Le Sueur, Le Lorrain, les Parrault, Ins Puget, les Fouquet, les Louvoisi, manière mourir, et a quelques années auparavant, Mmes de la Sablière et de la Fayette.

"Cotte génération à jamais illustre s'éteignait lumière par lumière no l'unière par trois siècles, à Pouy, près Dax; dans les landes de Gascogne, nificant, l'une étapille pauvre, Vincent de Paulande.

Je ne vous énumérerai pas les œuvres qu'il a fondées, vous les confrantes la partique de la fondées, vous des confréries la ques parmi les femmes pour le soulagement des malades.

C'est de cette œuvre; Mesdames, que je veux vous entretenir quelques instants.

A quelle époque cette institution fut-elle fondée à Vannes?

Notre honorable President à public ses reducerches historiques dans les Archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan.

Voici ce qu'il nous dit à ce sujet :

Auxinisticle, andis que desadministrateurs zelse differient à Vannes les œuvres de bienfaisance créées ou patronnées par le Roi, une société de Dames, dites de la Charité Aveillait avec non moins de dévouement au soulagement des souffrances plus intimes, visitant et soignant aldomicile les patrités malades de la ville et des facebourgs, qui ne pouvaient aller ni à l'Hôtel-Dieu, ni à l'Hôpital général. Pour rendre ces soins plus efficates, effest songerent, en 1682, và appeler à leur aide ces « Filles de la Charité de l'Institut de M. Vincent, » dont la réputation croissait de jour en jour ; vivant avec une sobriété et une simplicité remarquables, n'usant point de vin, se passant de domestiques, élevées, d'ailleurs, dans l'ardent amour du sacrifice et de l'abnégation, elles étaient naturellement désignées pour ce posté de combat contre les misères, cachées de la famille : contre les afflictions souvent délaissées de la nue, vénitables mòres et sœurs de ces déshérités du peuple qu'on momma juaqu'à ila Révolutiques dans un dangage tout à la fois trivial et touchant, les pauvres de la marmile. Mannie autonomique run Willes ede also Classité edans motre mills; mais prinsqu'up, heureux, hasard m'a mis en possession du 1 fillivre de compte de la marmite no nous alloms déponillementemble es qu'ont fait les Dames, laïques pendant les années 4608, 1600, 4700, 1704 et 1702, 111 1206 1206 1207 111 110 110 110 Ce registre a que j'ai déposé à nos Archives départementales, porte

subsancouvertune en parchemia de progration des parasser de la Charité el consumer de la congrégation des Dames de la Charité el consumer de la congrégation des Dames de la Charité el consumer de la co

Nous sommes donc admis à penser que c'est en 1687 que l'œuvre fut
fondée à Vannes ou du moins régulièrement administrée. De cette abnée,
il, ne me reste aucun renseignement.
Mais, pour l'année 1698, voici les noms des Dames quy questerent
pour les pauvres :
Pour le mois de janvier. — Mademoiselle MARCE et Mademoiselle
KCADIO.
KCADIO.  Février. — Madame Couetec.
Mors Madame la Présidente de Montrony.
Madame or Kvasy. They was a lay , talked attempt.
estable toute pur, dans or de common selection of the
Juin Madama de Ville-Chauve, et Mademoiselle, Sarnt-Grongan
Juillet. — Madame Penverne
Aoust. — Madame de Combles.  Septembre. — Madame la Combesse de Examion. Surrang & 1 31
Octobre Madaine Held. A word was school and a tind ub
Le Cam, que insulativos du beurrora la sancial de la constanta
December Madama DE VAUDURAN. 18 . 18 . 18 . 18 . 18 . 18 . 18 . 18
Les noms de ces dames n'étaient pas destinés à venir jusqu'à nous,
pains à cacheter que je puis relever encore (1977) midonol.
Jonathan (archine de mande de mande de mande de mande de mande de contra de contra de mande d
Les noms de celles quy questeront dans l'année 1709 : 91, 1011 inip
Janvier. — Madame pu Bot et Mademoiselle LA BELLANGERIE
Feuvrier Madame Courtec et Mademoiselle Du Rouvear
Mars. — Madame Du Parc et Mademoiselle De Cocodu.  Avril. — Madame De Penverne et Mademoiselle Du Rumen.
May. — Mademoiselle Koonnano et Mademoiselle Kveno.
Juin. — Madame de Vauduran et Mademoiselle Ghandille.
Juillet! — Mademoisene Villechauve et Mademoiselle Khovak.
Aoust - Mademaiselle Darsenac et Mademaiselle Kya 10 21
Septembre. — Mademoiselle COIPEL et Mademoiselle DIL LEZAR.
Octobre
Novembre. — Madame de Roscanvec et Mademoiselle de Truellein.
Octobre. — Madame de Roscanvec et Mademoiselle de Truelleine Decembre. — Madame de Cardelan.  Je voudrais avoir plus de temps à moi pour vous donner seulement une idée de la fermete des caractères de l'écriture de ces deux listes.
Je voudrais avoir plus de temps à moi pour vous donner seulement
ine idée de la fermeté des caractères de l'écriture de ces deux listes.
the idee de la fermete des caractères de l'écriture de ces deux listes. Elle qui les à écrites était, je puis vous l'assurer, une maîtresse était, je puis vous l'assurer, une maîtresse était, le puis vous l'assurer, une maîtresse était, le puis vous l'assurer, une troit et de l'écriture de ces deux listes.
roll on resilient les parieres, pires qui ils sont met or simme
des leur enfance, ce qui leur fraction les œuvres.
Je ne puis mieux faire que de parcourir les quelques feuillets qui
La dispense de la mormane al militario en astinbenam so sentanten en en a
Naussanniet en 1698 march des vios des servente auch te toma tusa

Dans la même assemblée on a arresté de paier 20 sous par mois pour faire à prendre à coudre à la fille de Jeanne Le Bihan, du quartier de la Vieille-Bouscherie.

Le 16 janvier, pour un mois expiré le même jour, aussy pour du lait à deux liardées par jour, pour l'enfant de Joachim Corolla, pour l'ayder à seuvrer son enfant, du quartier de Madame de Combes...... 21.05 s.

C'est qu'on remarque que c'est après que les enfants de ces pauvres gens sont seuvrés qu'ils tombent d'ordinaire la pluspart en langueur faute de quelques bonnes nourritures, ce qui dégénère souvent en hétizie ou hydropique, et s'ils n'en meurent pas, ils restent incommodés ou infirmes toute leur vie, et par là sont hors d'état de la gagner et de travailler.

Le 16 janvier 1698, j'ai payé pour un mois expire ce jour-là 50 sous à François Guyo du bourg de Noyallo pour que sa femme nourrit l'enfant de Jean Jacob du quartier de Poulho, sa femme étant grosse, de sorte que cet enfant, qui n'a environ que 7 mois, tetait de mauvais lait, parce qu'ils n'avoient pas le moyen de le mettre en nourrisse. Ce sont ces sortes d'indigences qui çausent mille sortes de maux qu'on voit en visitant les pauvres, parce qu'ils sont mal nourris dès leur enfance, ce qui leur fait un mauvais tempérament et de mauvais sang, ci...................... 2 l. 10 s.

La dépense de la marmitte au mois de janvier se monte de cent vingt et deux livres six sols six deniers, ci 122 l. 06s. 6d.

Les assemblées se succèdent mois par mois, celle du 3 février 1698 relève les noms de chacune des dames qui sont chargées de visiter un des quartiers de la ville et la somme qu'elles ont dépensée pour ce
quartier 100
Je relèverai de saillant
Dans le faubourg Saint-Patern, donné à Madame Penvern 0.15 1.
Plus pour du pain à une fille folle pour le mois de janvier 0.1 l. 05 s.
Madame Hilo, pour les personnes de famille qui sont de- uenues pauvres qui n'osent demander
par ordre de Madame la Marquise du Plessix. 01 l. 16 s.
Donné à la femme qui a soin de la chapelle des Lisses & s.
Jacques Penbos, de Saint-Patern
Pour un mois d'apprentissage à coudre de la fille de Jeanne Le Bihan
Dans l'assemblée du 3 mars 1698, les mêmes couvres se représentent sous la même forme, si ce n'est
Pour deux petits cierges pour communier les pauvres malades
La marmite se monte à 93 l. 07 s. 6 d.
Le lundi, 7 avril:
La marmitte se monte à
C'est la fin de l'hiver et
Il faut refaire le fourneau de la marmitte des pauvres chez les Sœurs grises, ci
Dans l'assemblée du 5 mai :
La dépense de la marmitte se monte d 69 1. 14 s.
Mais cette fois on inscrit:
Le 9 mai 1698, j'ay donné aux Sœurs grises, pour des drogues
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

L'assemblée du 2 juin nous fournit le prix de revient des provisions; en effet :
Dépense de la marmitte
On a achetté pour la provision de bois:
Scavoir une battelée de gros bois 31 1, 10 s.
Quatre cents de fagots
Pour mettre le gros bois en atteille
Doux cent cinquante livres de beurre terre :
Beurre qui coutte 16 l. le cent, ci
Le produit des quêtes est inscrit, je ne relèverai que le plus généreux.
Monsieur de Limoges, qui donne tous les mois soixante tivres pour distribuer aux Dames pour la visite des quartiers.
Enfin, les comptes sont réglés comme il résulte de cette note :
Met ainsi arrêté à la Retraîte des femmes, ce 1∞ juillet 1701. Signé: J. Clays, recteur de Saint-Salomon.
Il manque malheureusement à ce grand livre de la charité bien des feuillets; mais tel qu'il est, il nous montre que ces Dames s'occupaient avec une grande intelligence, l'ordre et l'économie d'une famille bien tenue, de toutes les œuvres qui, depuis, se sont partagé votre zèle et votre charité, allaitement et hygiène de la première enfance, œuvre de l'apprentissage, médicaments gratuits fournis aux malades, habillement des pauvres et, enfin, cette marmite qui coûte jusqu'à 122 l. 06 s. 6 d. pour un seul mois.  Chaque mois aussi, l'Hôpital Saint-Yves, qui se fondait sur la Garenne, recevait une somme de 18 l.  Détail caractéristique de l'époque.  Si chaque dame de quartier reçoit telle somme parfaitement notée pour les bésoins de ses pauvres, seule, celle qui tenait le livre inscrit mensuellement:  Le quartier du Mené. — C'est moi? — Rien.  Et la colonne des chiffres reste en blanc. La main gauche devait ignorer ce que donnait la main droite.  Non contente d'administrer cette œuvre, de la diriger, d'en tenir les comptes, cette trésorière-modèle ne demandait rien à l'œuvre pour
subvenir aux besoins de son quartier.  Tant de secours distribués indiquent qu'il y avait de grandes misères à soulager à cette époque. Cependant Vannes, pour ses 10,000 habitants, comptait un très grand nombre de couvents où se distribuait largement la sportule.

"L'Hôtel-Dieu ou Hôpital des malades existait rue Saint-Nicolas.

Enfin, par lettres-patentes datées de novembre 1684, la création de l'Hôpital-Général était assurée à Vannes, et, comme conséquence, la mendicité était absolument interdite dans cette ville sous les peines les plus sévères.

Des archers spéciaux étaient chargés d'arrêter les mendiants et les vagabonds; ils les conduisaient de force soit à l'hôpital, soit à la tour du Connétable qui lui servait de succursale, soit aux prisons.

Une déclaration royale de 1724 renouvelle ces prescriptions, et, jusqu'à la Révolution, les mendiants restent à la charge de l'Hôpital-Général.

Je ne saurais mieux terminer ce récit de souvenirs historiques qu'enformulant le vœu de voir bientôt notre ville soulagée de cette place honteuse de notre époque, la mendicité, qui, le plus souvent, n'est que l'exploitation de la charité publique.

## NOTE

# SUR LE PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ.

Par M. LE COINTRE, Membre de la Société polymathique.

## MESDAMES ET MESSIEURS,

Je vous propose de vous entretenir du percement de l'isthme de Suez, sur lequel les circonstances m'ont permis de recueillir quelques renseignements peu connus. Le canal de Suez, notre dernière gloire, est sympathique à tous : en considération du sujet, veuillez m'accorder, je vous prie, votre bienveillante attention.

Je passerai rapidement sur l'histoire ancienne du canal. On en prête l'idée à Ramsès II, le grand Sécostris des Grecs, contemperain de Moise : mais les premières tentatives ne remontent qu'au Pharaon Nécos, 625 ans avant notre ère. Il avait entrepris un canal maritime, mais ne put l'achever. Moins d'un siècle après, vers 505, le Perse Darius reprit l'affaire sur des bases différentes, et réalisa, par le moyen du Nil, uns communication indirecte entre les deux mers. Son canal eut peu de durée : il était à communication libre. Ptolémée Philadelphe le rétablis

sur de meilleunes données et y plaça une écluse; il resta en service dans ces conditions jusqu'à la conquête arabe, en 636, c'est-à-dire pendant 900 ans. Amron le fit rétablir trois ans après, et le canal que entore une neuvelle période d'activité qui dura un siècle. Mais, en 742, le calife Almansor ayant fait combler son embouchure pour couper les vivres à une gouverneur de Médine, révelté contre lui, ce fut la fin. L'insonciance arabe négligea de la rouvrir 3 il s'ensabla et arriva bientôt à l'état où on le voit aujourd'hui. En 1789, le général Bonaparte en fit explorer et niveler les restes: il en résulta un mémoire de l'ingénieur Le Père; qui témoigne de beaucoup d'énergie dans l'exécution, mais ne donne pas une idée aussi avantageuse de la logique et de la réflexion de l'auteur grant, en présence de ces vestiges du canal, qui par dix siècles de navigation lui attestaient le contraire, il conclut que le Nil était plus bande a mètres que la mer Rouge, et que cette dernière était plus élevée de 10 mètres que la Méditerranée.

Les choses en restèrent là jusque vers 1830. A cette époque, un ingénieur français, depuis dix ans au service de l'Egypte, Linant de Bellefonds-Bey, eut occasion, dans le cours de ses travaux, de visiter l'isthme et d'y passer quelques jours; il remarqua qu'il était tout plat, et, d'un autre côté ne comprenant pas, dans son hon sens, comment les mers communiquant entre elles pouvaient être à des niveaux différents, il fut frappé de la possibilité de couper l'isthme dans sa partie la plus étroite, en établissant un canal direct de la Méditerrance à la mer Rouge, entre Peluse et Suez. Il eut soin, depuis lors, de recueillir tous les renseignements que la d'activie de son service lui permetthit aisement de se procurer, et, en 1840, il était en possession d'un avant-projet sérieusement étudié. Vers 1833, ayant rencontré. M. de Lesseps, alors élèveconsul à Alexandrie, il l'entretint de son idée favorite, et c'est ainsi que ce dernier entendit parler pour la première fois de la grande œuvre à laquelle il devait attacher son nom. En 1845, le duc de Montpensier fit un voyage en Égypte : Linant-Bey l'accompagna par ordre de Médica et Aligeur l'intéressor à son projet, si bien qu'en 1847, à l'instiontion du dune illise forme à Paris une société d'études pour le percement de l'isthme. On en sit faire le pivellement par un spécialiste distingué. M. l'ingénieur Rourdeloue, qui trouva une différence de niveau de 66 centimètres en faveur de la mer Rouge, c'est-à-dire l'égalité en tenant compte des erreurs inévitables dans l'observation. Les études de la societé aboutirent à un mémoire de M. Paulin Talabut, qui repoussait la compaunication, directe en donnant la préférence à d'autres tracés plus un moins praticables, et l'affaire en resta là.

Les résultats du nivellement Bourdaloue avaient été vivement contestés : it la sollicitation du consul de France, Linant-Bey fut chargé, en 1853, par Abbas-Pacha, de les vérifier. Il refit l'opération et trouva use différence de 48 centimètres au lieu de 66. On ne pouvait désirer une confirmation plus complète, et il fut définitivement acquis depuis lors que les deux mers étaient de niveau, conformément aux lois élémentaires de la physique et du bon sens.

. M. de Lesseps avait suivi ces travaux avec un grand intérêt, attendant l'occasion d'entrer en scène : elle se présenta, en 1854, à la mort d'Abbas-Paeha. Au début de sa carrière, il avait connu son successeur Mohamet-Said, encore enfant, et s'était fait aimer de lui : il vint le voir à son avenement et obtint, le 30 novembre 1854, l'acte de concession du canal: Sans perdre de temps, il s'associe Linant-Bey, parcourt l'isthme avec lui, et, de retour en France, parvient à réunir une commission internationale qu'il mène en Égypte pour poser les bases de l'entreprise. Cette commission, arrivée à Suez le 15 décembre 1855, emploie quelques jours à parcourir l'isthme et repart de Peluse pour l'Europe le 31 du même mois, et, le 5 janvier suivant, M. de Lesseps faisait signer à Mohamet-Saïd l'acte confirmatif réglant les charges et concessions de la Compagnie universelle du canal de Suez. Muni de ce document, il revient à Paris, fonde une société, la fait connaître, réunit des capitaux, prépare les moyens d'exécution, et, le 25 avril 1859, sur la plage où s'élève aujourd'hui Port-Saïd, donne, en grand appareil, le premier coup de pioche qui inaugurait l'ouverture des travaux. Malheureusement il en restait un autre plus difficile à donner, c'était le dernier.

Mais avant de parler des péripéties de l'affaire, il faut d'abord faire connaissance avec les lieux où elles vont se dérouler. Jetons donc un coup d'œil sur l'isthme et décrivons-le en quelques mots, en suivant la ligne du canal de Port-Saïd à Suez.

Toute la côte nord de l'Égypte est bordée de grands lacs et de marais où viennent se perdre les eaux du Nil, dont toutes les branches, excepté deux, sont depuis longtemps envasées.

Celui qui s'étend de Damiette à Peluse porte le nom de lac Menzalch: on y trouve de nombreuses ruines, entre autres celle de Tanis, où habitaient les Pharaons du temps de Joseph et de Moïse. C'est sur l'étroite langue de sable qui le sépare de la Méditerranée, qu'est aitnée la ville de Port-Saïd. Le canal traverse, sur une longueur de 60 kilomètres, le lac Menzalch et le lac Ballah qui lui fait suite: il arrive à un endroit nommé El-Ferdane ou le terrain commence à s'élever jusqu'au seuil d'El-Guisr, point culminant de l'isthme, dont la côte est seulement de 17 mètres au-dessus de la mer. El-Guisr est au 72° kilomètre à partir de Port-Saïd. Dans son parcours, le canal traverse trois autres plis de terrain ou seuils, nommés Toussourn, le Sérapéum et Chalouf-el-Terraba: ils sont situés à 85, 89 et 140 kilomètres de Port-Saïd, et leurs côtes respectives sont seulement de 9, 6 et 8 mètres au-dessus de la mer: enfin, au 160° kilomètre, il entre dans la mer Rouge.

Entre El-Guisr et Toussourn se trouve le lac Tinesah, qui, dans

Pastiquité, était rempli d'eau douce; aujourd'hui le canal maritime le traverse, et la ville d'Ismallia est bâtie sur ses bords. C'est entre les seuils du Sérapéum et de Chalouf que s'étendent les lacs Amers, sur mus longueur de 85 kilomètres; ils sont divisés en deux bassins dont le plus petit a peu de profondeur. A partir de Chalouf, une plaine unie, que la mer recouvre quelquefois; s'étend jusqu'à Suez. La ville est bâtie à d'extrémité norde de la mer Rouge, sur les bords d'une lagune qui assèche à chaque marée; et les embarcations communiquent seulement par un étroit chenal avec la rade située à une lieue de là au pied du mont mattaks. Le canal débouche dans cette rade par la rive d'Asie.

Dans l'antiquité, la mer Rouge remplissait les lacs Amers, et s'étendait s'ijusqu'au Sérapéum. Depuis lors, le seuil de Chalouf s'est soulevé, les soulais ont vessé de faire partie de la mer; les eaux qu'ils contenaient son'étant renouvelées par aucun affluent, se sont évaporées, et le bassin mest resté à sec. Mais elles ont laissé de leur séjour un témoin irrécusable : s'étet un immense banc de sel de 13 kilomètres de long sur 5 de large, soiet d'une épaisseur moyenne de 10 mètres. Cette masse énorme, en devenunt reposer sur le terrain solide, a refoulé de tous cètés les vases qui l'remplissaient le fond du bassin, et elles sont venues l'entourer d'une aucunture de terrains noissères; mous et humides. Lorsqu'ils étaient mais découvert, on ne pouvait les traverser qu'avec de grandes précautions,

en suivant certains sentiers tracés par les Bedoins qui venaient y faire prévision de sels Lies accidents n'y étaient pas rares, et plusieurs sur employée de la Compagnie de Suez y ont couru des dangers. Aujourd'hui surfamer-recouvre encore une fois les vases, ainsi que le banc de sel, dont la surface supérieure se trouve à 8 mètres de profondour et forme le surphéfond du canal.

seuil de Chalouf n'était pas encore soulevé, et la mer Rouge baignait des pied du Sérapéum. C'est ce qui explique comment les Hébreux, partis des campagnes de Tanis, purent y arriver en trois jours, dont le sudernièr fut consacré à une marche rétrograde. C'est par le milieu du strand lac qu'ils ont éfféctué leur miraculeux passage : l'aspect du pays répond exactement en cet endroit à la courte description de l'Exade, et desse sur toute la côte le seul point qui soit dans ce cas. Enfin, c'est dans les vases moltes occupant le fond du bassin que les chars, enforçant par cleur poids, disparurent dans les profondeurs; pendant que les Égyptiens seutaient à bas et se sauvaient en criant : fuyons Israël.

On trouve dans le psaume CXIII, In exitu Israel de Egypto, la imention d'un tremblement de terre qui ent lieu lors de l'apparition du Seigneur sur le Sinaï, environ cinquante jours après le passage des Hébreux Montes exultaverunt ut arietes, et colles sicut agni ovium : c'est probablement à lui qu'il faut rapporter le soulèvement du Chalouf et la constitution de l'état actuel.

Digitized by Google

no Atadian epagues da induminication diantifine eintrallen da cacatila mete, elechano des sedaniament pas infrare pursentren ensformations. In certaines margaementilib renfermo une quantité de éci dia fois plus considérable tique delle existant dans un volume d'esus égal à des contenence des deschares; retrette ruriouse particularité ai mis burds voie des cirrostances qui out sencourul à de former. Elles ses ratiachent à l'histoire du poende des Pharmons; mais nous ne pouvens hous attarder à ces détails; et il pous daub revenin:sur la plage de Port-Said au nous:avons laissé les premiers travailleursi yet some begeb bestelet be bestelet bestelet bestelet bestelet . La commission internationale auait fixé les dimensions du ganal à 8 mètres nour la profondeur, 100 mètres nour la largeur à la higne d'eau, et 50 mètres au platond. Elle avait évalué la durée de l'exécution à treis ou quatra années, et M. de Lesseps avait-traité sur cea bases avec un riche entrepreneur, connu par de grands travaux de chemin de fer-Envertu de la convention de 1856, les ouvriers étaient mis par le vice-roil au moyen de corvées, à la disposition de la Compagnie, qui les payait suivant le tanz preinaire de la main-d'œuvre. On commença dans ces. conditions; mais, à la fin de: 1862, il fallut résilier l'entreprise et condin nor leis travaux en régie de la company de la company de In the second Dans les illusions premières, la quatrième année devait voir l'achèt. vement du canal: Or, à cette date, c'est-à-dire vers la fin de 1863, voici Dans la traversée du lac Menzalch, on avait creusé sur les rives Afrique et Asie, deux rigoles dont les déblais rejetés sur les herres dessinaient le parcouse du cabal, en difrant une voie navigable aux embarcations : toutefois, les grandes largeurs de 400 et 50 mètres avaient été abandonnées et réduites à 50 et 22 metres. A l'aide d'une vingtainé de dragues de faible échantillon 400n avait coupé da langue de sable de Port-Said commencé le créusement d'un port dans le lac Menzalch ; et L'approfondissement des rigoles : mais de matériel, conduit par des gens per expérimentés encore et itrataillant dans des terrains difficiles, avait été:bientit-désemparé , et on avait eur grand peine à en consérver une subles travaux à sec consisteient naumond da lac Timesh adminue trans chée de 12 mètres de plafond qui coupait El-Guisr et El-Ferdans pous aller rejeindre les rigeles du lac Menzaleh : elle avait une profondeur de 1 mètre au-dessous de la miér, et complétait ainsi la communication par ezo, entre Port-Said et le lac Timsch. Au sud, od avait exécuté; dans leurs largeurs définitives, environ 7 kilomètres et demi de tranchées, à travers les seuils de Toussoum et du Strapéum. Mais la profondour était seud lement de 3 mètres au-dessous de la men pour la première ; et au-dessus point la seconde. chEm fait de travous accessoires, on avait amené l'eau douce sur les hordy du lac Timsah et à Suez par un canal navigable, et pris des

dispositions pour la faire arriver bientôt à Port-Said par une conduité en fente : on avait créé des campements, établi des magasins aux endroits principaux, et commencé à bâtir les villes de Port-Said et d'Ismailian en un mot, on avait rendu le desert habitable pour les Européens. C'était peu, et cependant, Dieu sait que de peine on avait eu pour en arriver la Mais quand on considérait ce, qui restait à faire pour que les navires puissent passer dans ces rigoles où les embarcations ne circulaient pas sans peine; on était découragé. Aussi, personne dans l'Isthme ne croyait plus au succès, et les employés calculaient déjà d'après l'état de la caisse et le taux des frais généraux, le temps qui leur restait à passer en Egypte.

M. de Losseps montrait toujours la même confiance : il comprenait cependant que si l'on ne réussissait pas à développer dans l'isthme une activité plus grande, l'œuvve n'aurait pas de fin et ne tarderait pas à être ruinée par les frais généraux. La question était d'autant plus grave que l'argent commençait à manquer, car la moitié seulement des actions ayant été souscrite, la Compagnie ne disposait en réalité que de la moitié de sen capital : une circonstance imprévue la tira de ce mauvais pas.

Saïd-Pacha mourut inopinément: il eut pour successeur Ismail, le Khédive actuel, qui, probablement, pour se concilier à son avènement les bonnes grâces de la France, tout en se ménageant dans l'affaire du canal une prépondérance qui pût servir à sa politique ultérieure, souscrivit, sur la demande de M. Lesseps, la totalité des actions disponibles. Ce sont velles qu'il vient de vendre à l'Angleterré, et dont on a tant parlé il y a quelques mois.

. Ce puissant concours releva le crédit de la Compagnie, qui, peu satisfaite des résultats du travail en régie, résolut de reprendre le système de l'entreprise, en partageant l'affaire entre plusieurs, afin d'éviter les difsicultés qu'elle avait rencontrées avec un entrepreneur unique. En conséquence, à la fin de 1863, elle envoya en Egypte une commission qui traita avec M. Lasseron pour la conduite d'eau donce de Port-Said, avec M. Couvreux pour l'arrosement du seuil d'El-Guier au niveau de la mor. et avec MM. Dussaud frères pour la construction des grandes digues de Portsaïd. Ces Messieurs montèrent immédiatement des chantiers imporfants et conduisirent, jusqu'à leur entier achèvement, les travaux qui leur avaient été confiés. Pour conserver les ouvriers qui avaient suivi sa fortune et se réserver un moyen de contrôle sur les prix de revient, la Compagnie retint pour l'exécuter en régie, l'arrasement d'El-Ferdane: Quelque temps après le draguage du lac Menzalch fut concédé à un entrepreneur anglais, qui offrait des prix très-has : mais il fit si pen de besegne et perdit tant de temps qu'it fallut bientôt résilier.

Sur ces entrefaites, survinrent de neuvelles complications.

Au commencement de 1864, le vice-roi, déjà de moitié dans l'affaire du canal, voulut l'accaparer tout-à-fait. Il commença par réduire de beaucoup l'importance des corvées de fellahs; puis, bientôt, envoys en

France un agent habile, Nutur-Packs, qui, invoquant la raison d'humanité, suscita, par le moyen de la presse, une agitation à ce sujet. Quand il anut, l'opinion suffisamment préparée, il proposa la révision du traité de 1856, en demandant l'abelition des corvées comme oppressives peur las sujets du vice-roisset le remit des concessions de terrain, sur les rives du canal, comme attentatoires à sa souveraineté; il offrait en échange une indemnité pécuniaire, et sit publier une lattre de son souveraine qui déclarait s'en rapporter au jugement de l'Empereur, a con d'hande La commission chargée d'étudier l'affaire devint le point de mire de nombreuses intrigues; enfin, l'Empereur rendit son jugement qui faisait droit à toutes les demandes, mais fixait l'indemnité à 84 millions a e'était deux ou trois fois plus que le vice-roi n'avait supposé. Cependant il s'exécuta de bonne grâce : et, conséquent jusqu'au bout avec ses idées sur la souversingté eil racheta en outre, à très haut prix, un grand domaine que possédait la Compagnie. Lie désormais d'intérêt aves elle, il la protéges depuis lors sans arrière pensée, et fit même exécuter, à ses frais. les travaux nécessaires pour remonter jusqu'au Nil la prise d'eau du sanal dieaugdouce, the promotion of the first and come money to Cest ainsi qu'une affaire, destinée à ruiner la Compagnie naboutit au contraire à la sauver. Elle manquait d'argent peur acherer son muyre. qu'elle n'aurait probablement pas réussi à exécuter par le moyen des corvées; la décision de l'Empereur lui rendit le double service de la foncer à se rejeter sur l'emploi des machines, et de lui fournir le moyen de les payer, a Torre d'agril, some William and a contra de la contra Pendant ce temps, la concession de l'entrepreneur anglais, ainsi qué l'approfondissement d'El-Guist et d'El-Ferdanc, avaient été donnés à MM! Borel et Lavalley qui avaient déjà soumissionné toute la partie située au sud du lac. Tinesak ; en sorte qu'à la fin de 1864; la Compagnid était revenue par la force des choses à peu près au système d'une entreprise unique. Seulement, elle avait affaire cette fois à des hommes qui avaient à cœur de mener le canal à bonne fin , et les moyens d'y parvenir i La période des tâtonnements était passée : désormais les travaux atlaient marcher, en laissant de côté les corvées pour les remplacer par des machines and the added the rest of the price of the second by extension of the second forms - Cependant il fallait avant tout oreer le matériel coc'est de dire les inst truments capables, les uns de creuser les tranchées et les autres d'emménager des édéblais de nos ou products en el se de la representat de celle Les appareils de creusement portent le nom de dragues, et tout le mande a pu en voir fonctionner dans les rades et sur les rivières vou on les emploie d'ordinaire pour nettoyer le fond et augmenter le tirant d'eau. Mais on peut aussi les disposer pour attaquer la rive, en ly creusant un aspane étroit que l'eau nemplit, et où elles viennent se loger, peur arriver ginsi en continuant le même travail, à ouvrir un canal dans l'intérieur des terres. Co nontides dragues de ce gonre que lon constraisit pour Pictamo de Sues, dans des conditions de soldité et de prissance qui n'avaignt pas encore été atteintes.

Les moyens connus jusqu'alors pour l'emménagement des déblais étalent de deux sortes. D'abord des chalans ou bateaux à supeur pub reçoivent directement les produits des dragues ; et vont les porter à la mer où ils les dévérsent aisement, en ouvrant les clapets dont ils sont munis. On les nomme des Porteurs.

Quand la mer est trop loin, on emploie des engins du genre des graes, qui soulèvent des caisses remplies de déblais, et les vident sur les berges pour former des cavallers. A cause des grandes dimensions du canal; les cavallers étalent énormes, ce qui avait nécessité dans les appareils des proportions gigantes ques et des combinaisons nouvelles; on les nomma : Elécuteurs.

parait dans l'isthme les moyens de les faire arriver à la place où its devaient travailler. Pendant la saison sèche, on approfondit à bras les rigoles du lac Menzalen; à l'époque de la crue; on y fit entrer les petites dragues remises en état et allégées autant que possible, et on s'en servit pour rendre le chanal praticable aux grands appareils. Une fois ceux-ci échelonnes de distance en distance sur tout le parcours, éhacun d'eux n'avait plus qu'à creuser, en marchant en avant; la portion qui lui était assignée; et quand tous auraient fini leur taché, le canal serait terminé: Aux extremités de la ligne, les déblais devaient être conduits par les porteurs, d'un côté à la mer, de l'autre dans le lac Timsah, préalablement rempli d'eau pet quand, vers le milieu, la distance deviendrait thus grande, ils seraient déposés sur les berges par le moyen des élévateurs.

Telectait le plan très simple et très rationnel de l'épération; c'est sur ces bases qu'elle fut entreprise; et en admettant le bon fonctionnement des appareils, il semblait que rien ne dut l'entraver.

Il se présenta cependant un obstacle de la plus haute gravité: 1000 p. 1000 les appareils fonctionnaient bien, mais trop chèrement. Avec les élévateurs, de même qu'avec les porteurs quand la distance était un peu grande, le mêtre cube revenait à un prix qui constituait l'entreprise en perte. Impossible, pariconséquent, de continuer dans des conditions; il fallait ou cesser le travail ou trouver autre chose.

Dans le temps des premiers draguages, un employé de la Compagnie; M. Badois, avait imaginé de supprimer les engles intermédiaires en versant directement des produits sur les berges. Pour cela il allongeait le déversoir de la drague de manière à lui faire atteindre le rivage, en l'équilibrant de l'autre côté par un contrepoids; et comme il élait obligé de diminuer la pente, il y suppléait en injectant dans ce couloir, au moyen de pompes, un courant d'eau qui entrainait les matières. Il avait estable ainsi quelques unes des petites dragues qui donnaient de bois

résultats, quand la dislocation de la première entreprise et l'abandon momentané des draguages vint détourner l'attention de cette affaire. : En arrivant dans l'isthme, M. Lavalley en entendit parler : il réunit en service les engins de ce système, en fut satisfait, installa les restesdes petites dragues de la même manière, et c'est par ce moyen qu'il parvint à agrandir les rigoles du lac. Les terrains durs, pierreux, l'argile ne glissaient pas dans les couloirs, on les poussait à bras, mais le sable et la vase étaient entraînés facilement par une petite quantité d'eau. Ces couloirs avaient une longueur de 10 à 12 mètres ; plus tard quand les premières grandes dragues arrivèrent de France, on set leur en appliquer de 20 à 25 mètres, qui servirent à creuser les contours du port, dont le terrain sablonneux se prêtait parfaitement à ce genre de travail. Enfin, quand survinrent les mécomptes sur les prix de revient. M. Lavalley eut l'idée d'employer en grand, pour le creusement du canal. le système qui lai grait si bien réussi pour les rigoles. Seulement, la longueur de 25 mètres était insuffisante, il fallait la porter à 70; car, pour réserver la possibilité d'un élargissement ultérieur du canal. on élait revenu à la ligne d'eau de 100 mêtres, tout en conservant la plafond de 22. Avec une telle longueur, la moindre pente conduisait à une hanteur énorme; fort heureusement le mécanisme d'une partie des dragues se prétait à un exhaussement, de sorte que M. Lavalley. n'hésita pas à changer de système et à commander les couloirs nécessaires pour exécuter les travaux par leur meyen.

, Pour leur construction, on fut obligé d'abandonner la disposition primitive et de les faire parter par une coque spéciale reliée avec celle de la drague et se mouvant avec elle. Ou leur donna la propriété de prendre différentes inclinaisons, et on leur adjoignit un engin spécial pour faire descendre les déblais que l'eau était impuissante à entraîner; dans ces conditions les dragues à couloir pouvaient attaquer tous les terrains et fonctionner partout où les rives n'atteignaient pas une trop grande hauteur. Il arriva heureusement que ces appareils, pour lesquels on n'avait pas de précédent, réussirent du premier coup. Ils fonctionnèrent de suite, sans retouches et sans avaries, enlevant du fond du canal et déposant sur les berges de 1500 à 2,000 mètres cubes de déblais par journée de travail. Au point de vue pécunizire, le résoltat ne fut pas moins avantageux. La modicité du prix de revient compensa, dans cune proportion qui laissa de beaux bénéfices, les pertes sur le travail des antres engins employés forcément dans les endroits où les condoirs étaient inapplicables. On peut donc dire, au point de vue financier comme au point de vue mécanique, que ce sont les longs cobleirs qui ont fait le canal. Sans eux l'entreprise était ruinée, et les ressources de la Compagnie étaient insuffisantes pour payer le travail au prix qui résultait de l'emploi des autres moyens.

. Pendant ce temps, l'arrosement des seuils d'El-Guisr et d'El-Ferdane

se poursmivait à l'aide de vescons entraînés par des locomotines, et chaprès, soit, à bras, soit avec des engins nommés exequateurs inventés ou persectionnés par M. Couvreux. Enfin, à Port-Saïd, les grandes diquesse continuaient par les soins de M. Dussaud On faisait sur place avec les sables du draguage du port mêles avec la chaux yenue de France; de gree bloca de héton posant 25 tonnes, que l'on immergent après dessication complète. Toutes les opérations se faisaient par des moyens mécaniques! qui fonctionnèrent jusqu'à la fin avec une complète régularité d'Enfini Mi Lasseton avait fait parvenir l'eau douce à Port-Said, d'abord par un tuyatu en fonte opuis par un second qui travensient de dac Menzaleho sur da berge soccidentale. Licau puisée, dans de canaly d'Ispesible obtait élavée sur le plateau d'El Guist par une machine : à partir de ce point a ella contait par la pente du terrain jusqu'à Port-Said, con elle formait unt jet dicaul magnifique; au centre d'un veste passin à catall tre vettere I M a Telle était Pacivité déployée au mord du lac Timsah ; au sud elle niétait past moindreg Liean eder mer nersentrouvait chase dans recite partie pour faire dottér des drágues y mais on avait lutilisé (celle du canal dieau douce. qui marrivait à une attitude de 6 mètres lau-dessus du miveau de la mezu Clétait précisément la banteur de listuil du Sératéent buce qui permit de l'enlever tout entier à la drague à l'aide d'une combinaisons des marcos se prétait à un extracte ment describingation des series des des des la companie de l ... One caréa sur de rommet, au moyen de digues que les dispositions du terrain rendirent peu coûteuses, de vastes étangs, comprehant dans leur endeinte mont sentement la travetsée du canal printais encore de grandes dépressions destinées à recevoir les déblais. A l'aide d'une dérivation du canal d'eau douce ; on introduit dans les étangs : ders identa crue du Nibaleau, les dragues et leurs porteurs poet l'on dragua ainsi jusqu'à quedents mètres au-dessous de la men en vidant les porteirs dans des dépressions. Pour achever, on laissa couler dans dellac Timanh, les esuat qui s'établirent à son niveau : et on v envoya viden les nortaurs : avec les ... peu puil restait à enleger pour groiver autirant d'éau de 8 mètres. chat a -nha plaine de Suez, qui se trouve un peu aut dessus de la mem Prouges fut franchie par le même moyen, qu'on devait appliquen aussi muis triaversio du petit lato, et au creusement du seuit de Chalouft, après l'entèvement d'un bloc de rocher de 25,000 mètres oubes, qui l'allist des noute médessité faire à sec. Mais une lois resudantiers dus tallésulles triavailleurs sty présentatit en grandinoinbrecon termina de tout à bras à afin de ne pas déranger les dragues employées ailleurs retode hâber de moment total d'ons possifiait commences à introduing les éaux de la since Promet addresses hace-themers. La quantité d'éau nécessaire pour les remains étaitid'un milliardes demiydes mêtres eubes. L'opération, commencée le de mais: 1809 pour de au de la Méditerrande; et le des juillét pour celle de la mer Rouge, fut terminée en extebne suivante Limitée de l'eauxe faixit au sinoyen de déveusones la plantreilles paris permétiaient de trégles les

vitesse de ampuiere à accipet géner les travauxa « Citons encore quelques a chiffres relatifs ap bano de sel : il méqure 644 millions de mètres eubes a et paise i \$78 millions des panesses. La chaleur du climat détermine surlé l'immenses surface a des burns étuporations considérable que te somb remplacement provoque des plupart du viemps des courants convergentes des demanneis dans tes dans judont les couractentes chargées de selle. Toutefois, l'état d'équilibre dans le degré de saturation n'est parrencores obtanté, et l'on me suit pas en recomments, du trioids à ima (connaissancé, signains l'état normal, illentoura deuis les la ciplus du meins de sel qu'il l'en strine. Si d'est lla première hypothèses qui se réalise; la saturation d'en saturation à en laugmentant et quainde elle autra atteint son manimum ples sels que compensation de se déposer et quantiméer qui se dissondranque du volume du banc. Dans le second ses au combraire et se dissondranque d'un peutet situra par disparaitre et en en contraire en la contraire peute situra par disparaitre et en en contraire en le second ses paus combraire en la contraire en la contraire d'en volume du banc. Dans le second ses paus combraire en la contraire de la contraire de la contraire de la contraire en la contraire de contraire de la contraire de contraire de la contraire de la contraire de la contraire de contraire de la contraire de la

Plaprès ses dimensions let les prizentiances des samenstruction que 2 canal des Pharmons se tronnait forcément dans de premientate des bancos de selegadone eté formé pariliaccumulation des dépôts pendant les dinor siècles d'activité, joints aux produits de l'évaporation directe des canus contenues dans les lans féraporation qui s'est répétée quatrations par suite des interruptions de service dont l'histoire fait méntion, ch managet

En 1865, les itravaux étaient en pleint autivité a quand aperépidémie de abolérs de idéclars dans listhme, y détermina une parique et désent de abolérs de idéclars dans listhme, y détermina une parique et désent de garisa les chantiers. Monde les seps arriva de suite en Egypte, parencut les campements, y ranima la confiance, net les choses repripent blentôte leur cours babituel. Sauf vette épidémie a qui fut d'ailleurs sans importio tance, la canté était généralement honne à la Compagnie avait organisé de désele principe, des hôpitaux et un service de santé du le glimat de l'istème est éhaud, mais salubre, et pendant la période des corvéps de tout aussi bien que pendant celle du travail dibre, da mortalité se maia que tint, par année, entre de et 3 p. 1/2 d'est à pène le chiffre ordinaire que

En 1867 j. la seule entrépnise Borel et Lavalley, comptait 22,000 que la vriers surises feuilles de paie, ce qui pernet d'évaluer, à peu près à 30,000 le mondre des habitants de distance. A sette époque, puse diffirme culté, depuis longtemps prévue, mint à la imposen el l'argent manquaite. La Compagnie émit du 100 millions sous ferme d'édige tions , l'appendière tantative , au commencement de l'année fut assence med roque, une quart à peine des situes put trouver à se placer; mais que roque une quart à peine des situes put trouver à se placer; mais que roque une quart à peine des situes put trouver à se placer; mais que près ell'Exposition universelle ; pù les spécimens de manhines et de traffic vaux avaient été très remanqués, let is itue second appel de la Compagnia, le les fonds: furent entièrement sous crits pet on leu donné de double leir. Me de Lessaps l'eût demandé. Il dut, bientôt regretter de me l'ayour past fait, dans la soumet méors saire était de 130 millions , et la différence entre les confisies et la demande, provensit d'une repreur résultant de la lenteur des correspondances entre Paris et Ignalia. Il Mais différence de la lenteur des correspondances entre Paris et Ignallia. Il Mais différence de la lenteur des correspondances entre Paris et Ignallia. Il Mais différence de la lenteur des correspondances entre Paris et Ignallia.

remédier; ear la Compagnie, ayant engagé tout son avoir pour la garrantie du premier emprunt, n'avait plus de gage à offrir pour un second.

M: de Lesseps s'adressa alors au Khédive, qui voulut bien lui abandonner pendant 25 années les intérêts de ses actions, et c'est en est comptant cette ressource, au moyen des titres commas sous le nom de édégations, qu'il put se procurer l'argent nécessaire à l'achèvement de souvre.

Enfin; vers la din de 1869, on put songer à l'inauguration : Mo de Lessque en fixa la date au 17 novembré, adressa des invitations à tous les souverains et leurs denna rendez-vous pour le 16 à Portsaid: Mais, poussé par une impatience bien naturelle après de si longs retards; il n'avait pas fait asser large la part de l'imprévu ; et peu s'en fallut qu'il n'eutre nouve à subir un couel mécompte, transcripte de la destant de l'imprévu ; et peu s'en fallut qu'il n'eutre nouve à subir un couel mécompte, transcripte de la destant de l'imprévu ; et peu s'en fallut qu'il suit en couel mécompte, transcripte de la destant de l'imprévu ; et peu s'en fallut qu'il suit en couel mécompte.

On rencontra dans les derniers jours, au fond de la tranchée du , Sélapéont des têtes de roches itures, qu'il fallat miner sous l'eau. On arrival cependant y à force d'argent et avec un travail sans relache de jour et de nuit; à ouvrir une brêche suffisante pour le passage des navires.

En vérifiant le tirant d'eau, on rencontra dans le lac Menzaleh une longueur de plus d'un kilomètre, sur laquelle les grandes dragues n'avaient paint passé et qui n'élait guère couverte que d'un mètre d'eau. Était-ce le fait d'un oubli on d'une spéculation à la baisse sur les actions du canal, ic'est ce qu'on n'a jamais su. On fit venir en grande hâte toutes les dragues disponibles, on les échelonna sur le pardours partout où elles pouvaient mordre, et on acquit bientôt la certitude d'arriver à ouvrir à temps un passage strictement suffisant. Mais on n'en avait pas fini avec les mésaventures de ce malencontreux passage. On avait compté sur des navires à hélice, les seuls en usage depuis longtemps. quand, au dérnier moment, on apprit que l'Aigle, le vacht de l'Impératrice, qui devait ouvrir la marche, était à roues : il fallait faire leur place tout du long du passage. On redoubla d'efforts; mais il était impossible d'être prêt avant le 18: M. de Lessops put aisément retenir ses invites, le 17, 12 Portsaïd / mais la flotte appareilla, le 18 au mutin. sans qu'on eut recu la nouvelle de l'achèvement,

On havait pas ébruité l'incident. M. de Lesseps, M. Lavalley et M. le ... commandant du l'Aigle, M. de Surville, étaient suuls dans le secret, et, pendant la marche, attendaient, dans une anxiété facile à comprendre, l'apparation du canot à vapeur, dont les signaux devaient leur apprendre, si le passage était libre, on s'il fallait détourner à tout prix, pendant v quelque temps encore, l'attention des illustres visiteurs. L'étoile des Mande Lesseps le servit encore cette fois; le canot parut enfin avec le signal favorable, et l'Aigle, habilement dirigé, franchit sans encombre l'étroit passage, suivi par toute la flotte, qui traversa l'isthme au milieur des l'étes aplendades offertes par le vice-roit tous ses invitée.

Parmi les obstacles que je viens d'énuméron, ne figurent pas les difficultés diplomatiques dont on a tant parlé. La raison en est que je ne les commis guère, puis aussi, qu'en fait elles n'ent jamais entravé l'enlèvement d'un seul mètre cube. L'Angleterre ne désirait pas le canal, mais: n'y croyait pas ; c'était aussi l'opinion des financiers de tous les pays; dont aucun ne s'y intéressa, et, deux ans avant l'inauguration, il en était encore de même, puisque la première émission d'obligations ne put réussir. Par une singularité probablement unique dans ile mende des affaires, le canal de Suez fut l'oruvre non pas de spéculation, mais: d'enthousiasme, de petits capitaux français, et à ce point de vue; l'opposition anglaise n'aurait peut-être pas été sans utilité pour M. de Lessepah en lui permettant de faire intervenir dans la question la corde nationale et patriotique, qu'il savait si bien faire lvibrer.

C'est ainsi que s'est accomplie sa grande œuvre, Simple particulier, il avait osé reprendre, à 25 siècles de distance, l'idée grandione du Pharaon Nécos, de couper l'isthme directement, et, chose, étonnante, il en avait commencé l'exécution par les mêmes moyens, q'est-àr-diret par l'emploi des corvées, qui ne lui-réussit pas mieux qu'à son puissant prédécesseur. Mais là s'arrête la ressemblance. — Son canal, plus grande que celui où Nécos avait, sans l'achever, fait périr 120,000 hommes, fut mené à bonne fin, et ceux qu'il y fit travailler de force ou de bonne st-clenté, ne payèrent pas à la mort un tribut plus lourd que celui auque le Dieu les avait naturellement soumis.

# LE COLLÈGE DE VANNES EN 1812

SQUVENIRS D'UN VIEUX COLLEGIEN.

PAR LE D. JEAN-JOSEPH MAURICET

Membre-fondateur de la Societé polymathique. (1900 et l'ouditeil e

Funde 1812. A service de la company de la co

Je venais d'entrer en rhétorique, l'hiver avait été préspect àpre et rigoureux. La terre était couverte de neige, il faisait à peins jour et je mé réndais au collège pour la classe du matia : lorsque, dans la cour de l'établissement, je fus rejoint par mon condisciple logent Lestrohau.

y or a hartest of a march on many of the

mon ami intime, enfant du Port-Louis comme moi, et qui devait mourir quelques temps après.

Une grande sympathie de caractère, jointe à l'amitié héréditaire de nos deux familles, avaient formé entre nous une de ces liaisons exclusives qui étaient citées parmi nous et que j'ai eu le bonheur de retrouver quelquefois dans ma vie.

Lestrohan m'aborda d'un air mystérieux et me dit: Il paraît que nous avons eu de grands revers en Russie. La grande armée est presque détruite; on ne sait pas ce qu'est devenu l'Empereur; mais M. Géanno neus a dit que si l'Empereur pouvait rentrer en France, il n'y avait rien de perdu, et que son grand génie réparerait tout. L'hiver se passa avec les préscriptions politiques qui, pour nous, se tradussient par les exigences de la conscription. — L'estrohan mourut dans les premiers jours de l'année; ce fat mon premier chagrin, et mon affection paur més camarades Le Port et Le Quellec s'en trouva augmentée:

As mois de mai, nous étions réunis dans la grande cour du collège; lorsque le principal et les professeurs entrèrent d'un air triomphant; agitant leurs chapeaux et criant : « Bonne nouvelle, Messieurs, — » grande victoire l'Empereur vient de bettre les emmens de la France » à Lutsen et à Bautzen. M. le comte Julien, préfet du Morbihan, et » le général baron Valori me demandent pour vous un guand congé, » avec exemption de leçons, de devoirs et de toutes punitions. — Vous » comprenez que ces demandes ne se refusent pas. Vive l'Empereur l'ul La cour de ce collège résonna d'un formidable hurra, et nous nous rendimes successivement à l'hôtel de la Préfecture et au château du Pargo, où demeurait le général, pour affirmer notre reconnaissance par de nombreux vivats; puis, nous nous dispersames par groupe suivant hos affinités particulières.

Je me rappelle que je faisais partie d'un groupe qui était, en quelque sorte, préside par mon ami Le Port, depuis abbé de la Trappe. Nous nous étions rendus par le Bondon au bois de Cotec; ce bois taillis venait d'être coupé l'hiver précédent, les jeunes pousses renaissaient avec une plantureuse activité, mais non de manière à gèner nos regards qui se portaient du côté du Minimur, ou en bas, sur le ruisseau de Rohan. Nous étions assis sur les souches d'arbres, et je me vois encore auprès et un peu au-dessous de Le Port, dont la voix mêlée à celle des Grands s'exhalait en accents chaleureux et patriotiques. Certes, si un officier supérieur se fut alors présenté au collège de Vannes, et eut fait appel au courage des écoliers, je ne doute pas qu'il n'eût entraîne à sa suite plus de quatre cents soldats vigoureux, pleins d'élan et pourvus d'instruction. Il aurait bien pu se faire qu'avant de franchir les limites du département cette petite troupe eut été diminuée par les pleurs des mères et par les remontrances des pères, presque tous vieux soldats de Georges et de Guillemot.

e Quandicie parte du collège de Vannés et des hommes valides sal'il aurait pu fournir, on serait tenté de creire à une exagération de mes part; aussi ai-je hesoin de dire bien vite ce qu'était alors notre collège. Il comptait de 750 à 800 écoliers, dont 500 au moins avaient dépassé things bere einer eine beide beider The state of the L'Ersque le gouvernement républicain avait senti le besoin de réparer les lacunes que l'exaltation révolutionnairé avaient laissées dans l'imse traction de la jeunesse, il créa les écoles centrales; c'etnient des sortes de facultés libres où des hommes de talent vergiont enseigner la grainmaire française et la togique, les langues anciennes, la change et l'hisitrande personal industrial and the property of the personal statement Nous possédens encore, sous forme de programme ... un catalogue de plantes morbihannaises; dressé par le docteur Aubri; collaborateur de de Clandole, dans con grand travail de la Flore générale de France. 🖘 🚶 Ce programme n'est qu'une ébauche, mais il a l'avantage d'avoir été Re gerrie des travaux si utiles et si complets de M. Le Gati de Kerlinou et de M. Amand Tasien ( and in a James of half in mount of others. Aux écoles centrales succédérent les écoles secondaires, puis les collèges. La destination principale du collège de Vannes était de sournie des sujets au sacerdoce. Pendant plus de 12 ans, les ordinations avaient été suspendues, le clergé ne s'était pas renouvelé et avait fait de grandes pertes; l'exil, les privations, la mort violente avait décime mes prêtres. ai Mande Pancèmont avait hâte de remplir ces lacunes, et s'il avait dans MM. Alain Legal, Mahé, Coquerel du Tillois; Jarry, Grignon et autres; de quoi fournir aux places importantes, il manquait d'hommes pour catéchiser les campagnes; aussi, les études marchaiem-elles vite en cé among the territory of the section o temps-là. On accordit un an a la 6°, autant à la 5°. Mais la 4° et la 8° devait . En revenche, on passait un an entier à faire se philosophie, qui était une préparation au cours de théologie. ... Nos classes furent dédoublées plus tard; surtout quand l'étade du Le personnel des étèves se recrutait premièrement, et c'était la partie la plus virile, mais la moins nombreuse; parmi des jeunes gens qui; cio moment de la Révolution, se préparaient à entrer au Séminaire et appi avaient daissé: Virgile et :: Cicéron pour faire les aguerres adé da **zinouanderie.** Bi sei ar di properte un abom le le a parte le care la re-... Le :plus grand pombre était fourni par les petits collèges d'Auray, de Ploërmel, de Josselin et par les presbytères où se faisaient les études

préparatoires de la latinité. Presque tous ces élèves étaient de jetines hommes, et nous avons reçu, en 6°, un élève de 30 ans qui a été depuis couré de Billiers, et était célébre au collège par sa mémoire impertur-

bable.

l'Are collège ne renfermait pas de persionnat ; les cours y étainnt faits aux étoliers disséminés dans les pensions de la ville, dans de nome bretuses chambrées surveillées par le sous-principal, ou enfin venant directement de leurs famillés; est presson à complés et le leurs famillés.

Sans doute les classes étaient nombreuses, et nous nous sommat trouvés 150 élèves de 5° et de 6° réunis dans le même local, sous la surveillance du udnérable. M. Basset, qui dicteit à chaque classe ses devoirs et expliquait à chacune d'élé les auteurs qui lui étaient affectés d'homes ayant, comme tous peux qui ont tragersé, la grande période révolutionnaire, un type particulier; c'était d'abord un simple discreçque son humilité avait fait recules devant la majesté du sicendoce et la responsabilité qu'entraîne la direction des consciences. Il se nommait M. Basset. Il était chargé d'aplanie aux élèves les difficentés de la grammaire.

En quittant la 5%, on passait sous la terrible domination de M. Gayet, Rigouneux, austère, un peu passionné paut-être; M. Gayet était à la fois professeur et sous-principal I II avait la surveillance des écoliers en chambre; sa sévénité qui ne pardonnait ni la distraction; ni le rire, ni la causanie en classe était telle que l'on a vu des jounes gens quitter le collège, prendre le mousquet (et c'était quelque chose sous le premier empire) plutôt que de passer une année sous la férule de M. Gayet.

La seconde et la rhétorique étaient conflées à M. Géanno e principal du leollège. Sa mémoire était prodigieuse, il possédait admirablement les auteurs latins, et il les traduisait avec une netteté et un choix diexpressibilitals questidans une ilaspection intiversitaire a Mis Rendu. traducteur de la vie d'Agricola, lui rendit publiquement de ténicienage. colling les Principal provincia una passage a der Tacite que a vous avez amieux In plus and a ment la soule reachered particular section and timbers 1. Mais: à côté de ces qualités qui augaient, fait de Mil Géanno un excele lént professeur de seconde ese rencontrait sinc disposition d'esprit qui pouvait nuire au professeur de rhétorique. Pénétré de la lecture des auteufsflatins. Met Geanné accordait peutéétraftrep de la compilation, etillélève qui avalt le mieux agence dans sa composition les passages de Tite-Live ou de Salluste et les vers d'Ovide, de Virgile ou d'Horace était sûr de remperter le prix. - 1:C'était plaisir du voir , nun jour de distribution des prix (M. Géanno déclamant le discours d'apparat et faisant retentir les voûtes de l'éclise du collège des ondes sonores de sa période cicéronnienne.

Il y eut aussi au Collège de Vannes un professeur qui le traversa rapidement; ce fut M. Le Barre, professeur de philosophie, qui fut successivement appelé aux lycées de Napoléonville et de Rennes.

Ses principes de philosophie religieuse et autoritaire, devaient essen-

tiellement convenir au souverain qui détestait les idéologues.

Mais il est un homme que je ne dois pas oublier, car, sons mission spéciale, il tenait une grande place au collége de Vannes, c'est l'abbé Mahé, suppléant des professeurs absents, bibliothécaire, auménier du collége, il remplissait pour les modiques appointements de 300 fr. cette triple mission, avec un talent rare. Il y avait heureusement pour le comprendre un milieu digne de ce savant chanoine.

Je le vois encore dans la chaire de notre chapelle, debout, la taille élevée, le front haut, les yeux bruns et doux, le nez et le bas de la

figure exprimant tout à la fois la finesse et la fermeté.

Bannissant les mièvreries de ses instructions, il ne semblait préoccupé que d'une chose : fortisser nes âmes par les grands principes de la morale et nous prémunir contre cette affreuse maladie qui a torturé tant de personnes de bonne foi : LE DOUTE.

Ses discours, qui ne dépassaient jamais un quart-d'heure, se bernaient ordinairement à la démonstration de quelque grande vérité évangélique ou à quelques conseils de morale pratique. Son geste était sobre, presque nul; sa voix limpide, claire, aux intonations peu variées. Autoine Arnaud, parlant en Sorbonne, devait avoir cet accent-là.

Au-dessous des professeurs se trouvaient une demi-douzaine d'instituteurs préparant les jeunes gens au collège et faisant des répétitions aux élèves de 6° et de 5°. Rarement les élèves de 4° y recouraient.

Seul, M. Géanno tenait un pensionnat où les répétitions se faisaient jusqu'en rhétorique.

Presque teus nos condisciples, déjà âgés, étaient disséminés en ville et agglomérés dans des chambres tenues par de vieilles filles ou par des ouvriers.

Toute cette population se destinait au Séminaire, et les études de philosophie se ressentaient déjà de la théologie qui devait suivre.

Parmi les figures qui me frappèrent le plus à cette époque, était celle du grand Guillam, de Locmariaquer, qui fut depuis curé de Melrand. Je le vois encore, passant au milieu de nous avec sa belle croix de philesophie, soutenue à sa boutonnière par un ruban blanc, et qu'il ne cessa de porter pendant toute l'année.

l'étais alors un petit écolier ; je me rangeais respectueusement et je saluais (ce qui était rare entre nous) Monsieur Guillam. Nous lui donnieus du Monsieur.

Les maîtresses de chambrée l'avaient dit; le vieux Riguidel, maître memuisier dans la rue des Orfèvres, membre de l'ancienne confrérie de Saint-Vincent-Ferrier; et, ce qui était une plus grande autorité pour nons, Cotlobé, l'ouvrier imprimeur des enfants Galles, Gotlobé, qui imprimait des livres des qui, à nos yeux, supposait la séience des livres; Corlobé et Rignidel l'avaient assuré, Gaillam était venu au monde 75 ans trop tard.

Voyez-vous Guillam écrivant de sa bonne plume en plein xvin siècle! Qu'auraient tenu, devant son argumentation, Rousseau, Voltaire et tous les philosophes du temps?

Voltaire et Bousseau écrasés, la Révolution française ne se faisait pat. Et willa comme quoi la Révolution française a su lieu, parce que Guillam est ne 75 ans trop tard. — Cela m'a été dit, — je l'ai entendu, — et je l'ai cru.

Le collège marchait avec son enseignement ordinaire; les classes se dédoublaient et, par conséquent, les chaires se multiplisient, quand tout-à-coup nous apprimes l'écroulement de l'Empire et l'avenement de la dynastie des Bourbons.

Nous revenions de vacances, le mardi de Pâques, et, tont le long des reules, nous apprenions le changement qui venait de s'opérer dans nos institutions. On se groupait sur les chemins, à mesure que les élèves arrivaient des parelsses voisines; et l'on se pressait d'arriver à Vannes, car l'on seveit que M. Coquerel du Tillois, grand vicaire, devait chanter au salut le Domine salvum fac regem.

Nonsétions peu préparés à ces grands évènements : les plus avancés d'entre neus ne connaissaient la Révolution que par les livres de l'abbé Progart ; mais, indépendamment du prestige qu'avait à nos yeux l'ancienne dynastie, neus lisions par ci, par là, dans les proclamations de l'époque, le mot magique de Liberté. La conscription était abolie, et le terrible dilemne, prêtre ou soldat, cessait de nous être posé, au moment de notre entrée dans la vie.

Il n'en fallait pas davantage pour exciter notre enthousiasme.

Bepuis Paques jusqu'aux grandes vacances les fêtes se succédèrent: on s'organisa, on forma un comité de direction, chaque classe fournit deux commissaires. Il y eut en outre deux ou trois administrateurs supérieurs, et je me souviens qu'on me nomma trésorier, — mais trésorier sains trésor, on à peu près.

Quelques souscriptions avaient bien apporté dans la caisse un peu de menue monnaie; c'était insuffisant.

On avait annoncé l'arrivée de Monseigneur le due d'Angoulème, et nous tenions à paraître, et à paraître dignement.

Il nous faliait un drapeau, un guidon pour chaque classe. — Pour ne pas affaiblir notre autorité en augmentant le nombre des conseillers, nous décidames que le porte-drapeau et les porte-guidons n'auraient que des fonctions honorifiques, mais aucune voix délibérative. Les porte-guidons fournirent à leurs trais l'insigne qu'ils étaient chargés de porter.

Majo la drapeau !

Le drapeau coûtait fort cher; deux doubles de satin blanc entourés d'une frange de fin or, car nous ne voulions pas de faux. Les mots Collège de Vannes d'un côté, Dieu et le Roi de l'autre, brodés en paillettes et cannetilles d'or fin, tel était notre programme.

Comment arriver à cette dépense? L'idée nous vint de mettre à

l'enchère l'honneur de porter le drapeau.

Or, il y avait à la pension Géanno un élève riche, très-riche, ne regardant pas à la dépense. Il le fit bien voir depuis quand il fit porter une toupie d'ivoire dont la pointe était d'argent et le moine d'or, à une demoiselle fort jolie, qui excellait aux jeux de garçons. La mère reçut le cadeau, le replaça dans la boîte et le renvoya au trop hardi ésolier.

Cette toupie est restée légendaire dans les annales du château Gaillard. L'élève qui fit ce cadeau se nommait Sivry, il fut depuis député, préfet et sénateur. Son début aux honneurs fut le grade de porte-drapeau du

collège de Vannes.

L'année scolaire finit, on se dispersa; les uns pour revenir, et nous, qui terminions nos études, en nous serrant la main et en nous promettant de nous rejoindre quoi qu'il pût nous arriver dans la vie.

Je n'étais plus au collège, mais j'y avais conservé toutes mes attaches. Je partageai la tristesse de mes compagnons pendant les Cent-Jours. Je devais partir avec eux pour cette guerre de six semaines dont M. Rio a écrit l'histoire; mais j'en fus empêché par mon père qui m'enferma à double tour à un second étage et ne me permit de sortir que quand il eut reçu ma parole d'honneur que je ne quitterais pas la maison paternelle. — Depuis la mort de Lestrohan, je n'avais pas eu d'autre chagrin.

Sortis de la ville par petits groupes, les écoliers se réunirent aux lieux de rendez-vous qui leur avaient été désignés par M. de Margadel.

Quellec au rendez-vous arriva le premier, Vert comme un jeune pin et franc comme l'acier (Brizeux).

Benvel, Rio l'historien et Le Thiesse le barde de cette campagne le suivirent de près. Les écoliers formèrent bientôt une compagnie d'élite et fournirent des capitaines à plusieurs paroisses.

Cette compagnie fut commandée d'abord par Nicolas. D'une taille athlétique, il avait escaladé les murs du séminaire. C'est à la tête de sa compagnie qu'il reçut une balle dans le cœur à l'affaire de Muzillac.

Son frère jumeau, plus arriéré que lui de quelques classes, fut également tué peu de jours après.

Je sortirai peut-être de mon sujet, mais cette double mort me rappelle une double exécution qui eut lieu à Bordeaux cinq mois après, lorsque j'y étudiais la médecine. C'étaient les frères Faucher de la Réole, jumeaux tous deux, généraux de brigade de la même promotion, fusilés l'un à côté de l'autre pour leur attachement à la fortune de l'Empereur.

Je n'ai pu m'empêcher de faire de tristés réflexions sur le sort identique de ces victimes de nos guerres civiles, mortes pour des causes opposées, arrivant ensemble à la vie et la quittant ensemble.

L'ère militante du collège de Vannes était terminée. Elle sut définitivement close, sur la promenade de la Garenne, par une sète publique ou MM. Benvel, Le Quellec et Rio, officiers de la compagnie des étudiants, recurent la croix de la Légion-d'honneur.

J'avais quitté Vannes pour étudier la médecine à Bordeaux, et j'avais hâte de revgnir serrer la main de mes anciens condisciples. Je ressentis même une véritable nostalgie en songeant que je serais encore quelque temps avant de les revoir ; mais ma place était marquée, et j'avais promis à mon père de la fermeté et de la constance dans mes études. Je ne m'attendais pas au vide qui s'opérait pendant mon absence.

J'ai dit que l'enseignement du collège de Vannes était austère, peu propre à former des hommes pour le monde, et il y parut bientôt. A la fin de sa première année de séminaire, le plus capable de nous tous, Le Port, d'Auray, fut désigné par Msr de Beausset pour aller terminer, à Saint-Sulpice, ses études de théologie. Les premiers mois de son séjour dans cet établissement se passèrent dans le silence; mais un jour qu'il fut interrogé, poussé à bout par un professeur qu'obsédait la taciturnité du bas-breton, Le Port, dont la patience était une vertu religieuse et non de tempéramment, éclata et parla pendant près de trois quarts d'heure sans interruption et à l'étonnement de ses nouveaux condisciples.

Monsieur, lui dit le professeur, je ne discuterai pas avec vous, mais je dois vous déclarer qu'avec vos principes on est plus fait pour la solitude que pour le monde.

Le Port baissa la tête, se recueillit et, la classe finie, remonta lentement dans sa cellule. En même temps que lui et le précédant un peu, un homme gravissait les marches du grand escalier de Saint-Sulpice. Cet homme était l'abbé de la Trappe de Belle-Fontaine.

Les paroles du professeur, la rencontre inopinée du solitaire parurent à mon ami un avertissement de Dieu. Il obtint de l'abbé un moment d'entretien, lui ouvrit son cœur, et quelques jours après tous deux partaient pour la sollitude de Belle-Fontaine, où Le Port fit bientôt sa profession sous le nom de Père Marie-Michel. Il y rencontra son ancien professeur au séminaire de Vannes, M. Herselin, qui l'y avait précédé de bien peu. Ce fut un signal.

Un autre professeur du séminaire, un grand nombre d'élèves de théologie, tous l'élite de leurs classes, suivirent un homme qui certes aurait tenu une grande place dans le monde s'il avait donné l'essor à ses talents.

Digitized by Google

Un fait remarquable dans sa vie de religieux est celui qui ma été conté par mon vénérable ami le R. P. Bernard, premier abbé de la Trappe de Thymadeuc.

Un grand dignitaire de l'Ordre, le Père Clausel de Coussergues, visitait la Trappe de Belle-Fontaine. Il fut surpris, effrayé de la rigidité, même chez un trappiste, des principes du Père Marie-Michel, et il s'en exprima en termes assez vifs. Après le départ du Père visiteur, le Père Marie-Michel adressa au Pape sa profession de foi. — Le Souverain Pontife répondit en envoyant à son fils bien-aimé une lettre de bénédiction et d'approbation conçue dans les termes les plus flatteurs. — Peu de temps après, le Père Marie-Michel était abbé de Belle-Fontaine.

Autour de lui et sous sa direction s'étaient groupés ses anciens condisciples et ses professeurs qui, plus tard, furent promus à des dignités importantes dans l'Ordre de la Trappe.

Cette émigration clôt la période légendaire du collège de Vannes; elle a été diversement jugée. Mais si l'on se rapporte au temps où elle eut lieu, si l'on tient compte des idées qui avaient cours à cette époque au collégé et au séminaire de Vannes, on se dira : qu'auraient fait ces hommes dans un monde qu'ils ne comprenaient pas et où ils n'étaient pas compris?

Ils auraient été gênés et gênants; ce qui est certain, ils auraient beaucoup soussert.

En se rendant à la Trappe, et si mon appréciation est contestable, je crois qu'au fond elle est rigoureusement vraie, ils y trouvèrent sous la règle inflexible d'Armand de Rancé, en partageant leur temps entre les macérations, le travail et la prière; en contemplant aux récréations la fosse toujours ouverte pour recevoir le premier religieux qui doit mourir, ils y trouvèrent un trésor d'un prix inestimable: L'INDÉPENDANCE DE LA CONSCIENCE, LE REPOS DE L'AME ET LA LIBERTÉ.

28 Mai 1876.

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# ALAIN-RENÉ LE SAGE.

Par M. GUESDON, Membre de la Société polymathique du Morbihan.

Pour ne décevoir ni la légitime curiosité, ni la juste attente de cette assemblée, je me fais, dès le début, un devoir de déclarer que je n'ai nullement la prétention de lui présenter une biographie complète d'Alain-René Le Sage, une des plus grandes illustrations de ce pays. La raison en est qu'un tel sujet serait, tout à la fois, et au-dessus de mes forces, et trop considérable pour la circonstance. Plus modeste est mon projet : je veux glisser rapidement sur les points de cette vie déjà mis en lumière, afin d'en éclaircir certains autres, de moindre importance peut-être, mais jusqu'ici presque complètement restés inconnus. Dans l'histoire des grands hommes, les plus minces détails, eux-mêmes, ne sont point toujours dépourvus d'intérêt.

Personne n'ignore sans doute que, jusqu'à ces derniers temps, les biographes, tout entiers à leur admiration pour ses œuvres, ne s'étaient que médiocrement préoccupés de l'auteur de l'immortelle histoire de Gil-Blas, et que, sur la foi de je ne sais quelle tradition, ils le faisaient naître tantôt à Paris et tantôt à Vannes (1). Que cette dernière cité ne m'en veuille pas si j'attribue à une petite localité voisine l'honneur d'avoir donné le jour à Le Sage; car je n'ai pas, d'un côté, la bonne fortune d'avoir, le premier, découvert son berceau, et, de l'autre, je ne ravirai point à Vannes la juste part d'une gloire qu'elle peut revendiquer avec fierté. Les plus douces années de sa vie, celles de son enfance et de sa jeunesse, mais notre illustre compatriote les a passées à Sarzeau et à Vannes.

<sup>(1)</sup> En 1783, en tête d'une édition de ses œuvres, il parut une notice dont l'auteur le faisait naître à Vannes. Cette erreur fut suivie par Villemain dans son éloge de l'auteur de Gil-Blas. Beauchamps, au contraire, le dit originaire de Paris, dans ses Recherches sur le théâtre. H. Audiffret, un des collaborateurs à la Biographie universelle, publiée en 1819, attachant à ce point l'importance qu'il méritait, pria le ministre de l'intérieur de faire prendre des renseignements sur place par les préfets du Morbihan et du Pas-de-Calais. Les résultats de ces recherches produisirent, pour la première fois, les extraits de l'acte de naissance d'Alain-René Le Sage, que nous donnons plus bas, et mirent hors de doute le lieu qui le vit naître.

#### § I. — Ses Ancêtres.

De nos jours, en effet, personne ne conteste plus à la presqu'île de Rhuys, à la petite cité de Sarzeau, l'insigne honneur de l'avoir vu naître. Dès le commencement du xvIIe siècle, ses ancêtres nous apparaissent, occupant des positions honorables sur ce petit coin de terre, qui n'avait point encore perdu toute la gloire de son passé, et qui, jadis si cher à nos ducs, possédait toujours son droit de députer aux États de la province, son gouvernement militaire dont le siège était au château de Sucinio, sa communauté de ville et sa barre royale fixées à Sarzeau. Comme elles sont déjà loin de nous, ces antiques institutions, dont nous ne sommes pourtant séparés que par les trois quarts d'un siècle! Ces ancêtres de notre Alain-René s'attachèrent à la sénéchaussée de Rhuys et y remplirent plusieurs charges. Jacques Le Sage, le premier que nous trouvions, exerça auprès de ce tribunal les fonctions, autrefois importantes, de sergent général et d'armes en Bretagne. Après avoir épousé Marguerite Ruffault, fille d'un notaire royal de la localité, il voulut, suivant le goût du temps et pour se donner des airs aristocratiques, ajouter à son nom celui d'une terre noble. A cet effet, il acquit, sur la paroisse de Saint-Goustan de Rhuys, les ruines d'un vieux manoir avec la majeure partie de la métairie qui l'entourait, et put dès-lors et à bon droit, se dire sieur de Kbistoul (1). Pour son argent, il aurait bien pu choisir un plus beau nom. Ne le méprisons cependant pas, car, durant quelques années, il sera celui de notre cher compatriote qui n'en aura point d'autre. Les calculs du sergent royal ne le trompaient point, et, ce qui prouve qu'il jouissait déjà d'une certaine considération, c'est que Claude, son fils aîné, fut, le 20 janvier 1637, tenu sur les fonts du baptême par Claude de Francheville, sieur dudit lieu et de la Cour, et par Gillette du Mas, épouse de Louis de Montigny, sieur de la Motte et gouverneur de Rhuys (2). Peu de temps

<sup>(1)</sup> Le manoir et la terre noble de Kbistoul, auprès du village de Kcambre, avaient plusieurs propriétaires. A une date que je ne puis préciser, un sieur Lequinio vendit le manoir à Jacques Le Sage. Le reste, appartenant par indivis à deux frères de Pénerss, en la paroisse d'Ambon, sut acquis, vers 1643, par ce même Le Sage et Julien Desalleurs qui se partagèrent l'immeuble.

<sup>(2)</sup> Voici, extrait des registres de la paroisse, l'acte de baptême de ce Claude: « Le 20° jour de janvier 1637, environ les 4 à 5 heures de l'après-midi, fut baptisé Claude Le Sage, fils légitime de maistre Jacques Le Sage, sieur de Khistoul, sergent royal et d'armes en Bretagne, et d'honorable femme Marguerite Ruffault, ses pére et mère, et fut compère d'iceulx Claude de Francheville, sieur dudit lieu, la Cour, et commère dame Gillette du Mas, compagne de Messire Louis de Montigny, sieur de La Motte, gouverneur pour Sa Majesté du château de Suscinio, en cette isle de Rhuis, et fut ledit Claude Le Sage, né le jeudi 15° du présent mois, et ledit baptême

après, le sieur de Kbistoul fit une nouvelle acquisition qui ne doit pas moins nous intéresser : il acheta, du prêtre Guillaume Dorso, une vieille maison avec un grand jardin derrière, située sur la rue Bécherel, conduisant de l'église paroissiale à la Croix-Pirio, rue qui prit le nom de Saint-Vincent, lorsque Vincent de Sérent, recteur de Sarzeau, eut fait édifier, à la place de cette croix, une chapelle sous le vocable de son saint patron (1). Afin de se faire une habitation convenable, il emprunta, dès le 9 avril 1652, de Guillaume Le Clerc, de Coffournic, la somme de 1,287 livres destinée à la reconstruction de cette maison, qui porté. en effet, la date de 1653 (2). Dix ans plus tard, il y mourut, laissant quatre enfants, Claude, Gabriel, Guillaume et Jeanne (3). Au partage qui se fit de sa succession, le 4 novembre 1662, par droit d'aînesse, Claude eut le manoir et une partie de la terre noble de Kbistoul, dont il porta le nom. La maison paternelle échut à Gabriel, qui était déjà notaire royal, et Guillaume succéda à son père dans la charge de sergent général et d'armes. Le lot de Jeanne, consistant en terres, embrassait l'autre partie de la métairie de Kbistoul.

fait par moi noble et discret missire Jean Carré, recteur de la paroisse dudit Sarzeau. > Pour ne pas donner lieu à des interprétations erronées, cet acte a besoin de quelques explications. Claude de Francheville, parrain de l'enfant, est qualifié bien à tort sieur de Francheville et de la Cour (Penvince), puisque son père Daniel, auquel appartenaient ces titres, vivait encore et ne partagea sa succession entre ses enfants qu'en 1650. Le gouverneur de Rhuys était sieur de La Motte-Montigny, et non de La Motte-Rivault, comme on pourrait le croire. Ce Jean Carré, recteur de Sarzeau, était fils de Vincent Carré, sieur de Klevenant, sur la presqu'île, et d'Isabelle Nicolazo.

- (1) Bâtie aux seuls frais de ce recteur, qui était de la famille des sieurs de Kfily, en Elven, cette chapelle fut bénite par lui, le 19 mars 1679. Ce jour, il y chanta la messe de saint Joseph, dont on célébrait la fête. Lorsqu'on eut commencé, en 1682, la reconstruction de l'église paroissiale, le service religieux et les fonctions curiales furent transférés dans cette chapelle et y restèrent pendant toute la durée des travaux. Cet édifice demeura la propriété de la famille de Sérent jusqu'à la fin du siècle dernier. En 1787, le comte Joseph-René-François de Sérent, sieur de Kallier et gouverneur de Rhuys, en proposa l'usage à la communauté de ville pour son école des garçons. A sa destruction, les matériaux servirent à bâtir le fort du Bec-Lan. La croix actuelle de Saint-Vincent, auprès du Paty-Haut, marque la place de cette chapelle.
- (2) C'est par erreur et irréflexion que l'auteur de la notice d'Alain-René, dans la Biographie bretonne de P. Levot, attribue la construction de cette maison à Claude Le Sage, qui, en 1653, n'avait encore que seize ans et ne pouvait, par conséquent, faire bâtir aucune maison.
- (3) Claude acheta, au commencement de 1667, l'étude de notaire royal, vacante par le décès de Pierre Le Goff. Il était déjà greffier de la barre et receveur de la seigneurie de Rhuys. Gabriel, déjà notaire royal, épousa, le 9 mai 1661, Jeanne Fouscher, dont il eut plusieurs enfants, et fut enterré à Sarzeau le 1er avril 1688. Guillaume, né le 1er mars 1639, épousa Renée du Lenen, et dut mourir en 1677; j'ignore s'il laissa des enfants. Jeanne épousa Julien Fouscher, en eut des enfants, et vivait encore, mais veuve, en 1692.

Redon de Nh. blande Le Sage X

Le Whistoul assest En 1667, Claude Le Sage, nouveau sieur de Khistoul, épousa Jeanne Position de la cour de Rhuys. Il n'avait point encore quitté la maison paternelle et ne s'était pas séparé 10 yale de Ahuy or de son frère Gabriel dont il était le pensionnaire, quand, le 26 août de cette mème année, il acquit ladite maison de la rue Bécherel, avec toutes De la ratoine N.D. deses dépendances, pour la somme de 1,200 livres, et y fixa définitive-Andon (deg. 2-18 Minister son domicile. Dans sa déclaration de 1682, pour la réformation du domaine royal, il en donna lui-même la description suivante : « Maison sise rue Bécherel, sur laquelle elle a de face 116 pieds, et qui contient par fond, avec sa cour au devant, jardin au derrière, vigne ensuite et autres dépendances, quarante-sept cordes et quart, et joint du midi ladite rue Bécherel..., du septentrion la vigne de M. le Président de Montigny... » D'autres documents de la même époque révèlent qu'elle était flanquée, par derrière, d'une tourelle ou pavillon, et que, dans la cour de devant, se voyaient un appenti et une écurie. Sur elle, il était dû par an, à la recette de Rhuys, une rente nouvelle de dix deniers monnaie, d'une part, et, de l'autre, à la confrairie du Saint-Sacrement, établie dans l'église paroissiale, une rente foncière de 12 livres et 10 sols, dont l'avait chargée le prêtre Guillaume Dorso, son ancien pro-

priétaire.

Des susdits Claude Le Sage et Jeanne Brenugat, demeurant en la ville de Sarzeau, naquit, vers les huit heures du soir, le 8 mai 1668, un enfant qui fut ondoyé le lendemain par le curé Bertrand Le Goff, et auquel, le 13 décembre suivant, ce même prêtre suppléa les cérémonies du baptème et imposa les noms d'Alain-René, ceux de son oncle et de sa tante maternels, ses parrain et marraine (1). Selon leur

<sup>(1)</sup> Voici les copies des deux actes : « Le neuf may mil six cens soixante-huict fut ondoyé par Missire Bertrand Le Goff, curé, un garçon né le huict du légitime mariage de maistre Claude Le Sage, notaire royal et greffier à la Cour royale de Rhuis, et de demoiselle Jeanne Brenugat, demeurant en cette ville de Sarzau. » - Plus tard, la note suivante fut ajoutée à cet acte : « On lui a suppléé les cérémonies et donné les noms d'Alain-René, le 13 jour de décembre 1668. » Et, en effet, à cette dernière date, le même registre porte : « Le traiziesme jour de décembre mil six cens soixante et huict, ont esté administré par moy, curé de la paroisse de Sarzau, les saintes cérémonyes du batesme à Allain-René Le Sage, né le huictiesme jour de may dernier, environ les huict hœure du soir, et ondoyé par moy le neuffviesme du mesme moys, fils de maistre Claude Le Sage, notaire royal et greffyer de la Cour royalle de Rhuis, et damoiselle Jeanne Brenugat, ses père et mère, demeurans en cette ville de Sarzau. Parrain a esté maître Allain Brenugat, cy-devant recepveur du domayne de Rhuis, et marayne damoyselle Renée Brenugat. Faict en présence des soubsignans. - Brenugat, Renée Brenugat, Brenugat, Dom Louis Carré, Françoise-Thérèse Dusers. M. Alliot, Jeanne Fouscher, Chaussière, docteur-médecin, Le Sage, Nouël, Perrine Penber, Fouscher, Jeanne Brenugat, Janne Le Sage, G. Autheuil, Autheuil,

habitude, les actes de son ondoiement et des cérémonies de son baptême se contentent de dire que le père et la mère de l'enfant demeuraient en la ville de Sarzeau, et ne vont point jusqu'à l'indication précise de leur domicile. Suppléant à leur silence, la tradition locale avait toujours placé le berceau d'Alain-René Le Sage dans une maison, maintenant ancienne, de la rue actuelle de Saint-Vincent, celle qui figure au plan cadastral de la commune sous le Nº 1117. A l'appui de cette tradition et pour la justifier parfaitement, nous pouvons, à cette heure, apporter une preuve irrécusable : c'est que cette maison appartenait à ses parents et se trouvait habitée par eux à l'époque de sa naissance. Son père y avait sa double étude de notaire, qu'il venait d'acheter, et de greffier, possédée depuis longtemps et dont il se voyait obligé de se défaire (1). Il n'y a donc plus de doute possible sur l'identité de la maison qui a eu le grand honneur d'abriter la venue en ce monde de notre glorieux compatriote; c'est bien certainement celle que, vers le milieu de la rue Saint-Vincent, apercoit sur sa gauche tout voyageur qui descend cette rue. Aujourd'hui comme alors, elle est précédée de sa cour et flanquée de son pavillon. Mais, et je ne puis me défendre de cette observation, n'est-il pas étrange et regrettable qu'aucun de ses propriétaires n'ait jamais eu la bonne et patriotique inspiration de l'orner d'une inscription révélant aux touristes et aux étrangers le lieu précis qui a vu naître et grandir le célèbre auteur de Gil-Blas? Si je l'osais et si j'avais quelque chance d'être entendu, je ferais des vœux, partagés assurément par cette intelligente assemblée, pour que le propriétaire actuel, enfant lui-même de la presqu'île, plaçât une belle plaque de marbre au-dessus de son portail d'entrée et y fit écrire en grands caractères :

ICI EST NÉ ALAIN-RENÉ LE SAGE, LE 8 MAI 1668.

### § III. - Il reste orphelin à quatorze ans.

Tout jeune encore, cet enfant, qui n'eut ni frères ni sœurs, vit, en 1677, la cruelle mort lui enlever sa mère, alors que son père venait de remplir la charge de syndic, une des plus honorables de sa localité (2).

Le Sage, Ynisano, Claude Le Sage, Bertrand Le Goss, curé. » En marge, on trouve cette note: « C'est le même Alain-René Le Sage qui sut autheur, vécut à Paris et mourut à Boulogne chez son fils, chanoine de la Cathédrale, le 1<sup>st</sup> novembre 1747. » (Régistre pour l'année 1668, solio 25, verso, et solio 68, verso.) Ce Dom Louis Carré, qui signe l'acte, était originaire du château de Klevenant et religieux de l'abbaye de Saint-Gildas. La date assignée à la mort de Le Sage est erronée, comme on le verra plus bas.

<sup>(1)</sup> Le 10 décembre 1668, la sénéchaussée, jugeant incompatibles ses fonctions de greffier de la Cour et de receveur de la seigneurie de Rhuys, le condamna à opter entre ces deux charges.

<sup>(2)</sup> Entré en charge le 1<sup>er</sup> janvier 1675, il en sortit le 31 décembre 1677, la durée des fonctions syndicales n'étant alors que de deux ans.

Claude Le Sage, lui-même, me tarda pas à suivre son épouse au tombeau. A la fieur de l'âge et presque subitement, il mourut, à quarante-six ans; dans sa maison de la rus Bécherel, et fut inhumé, le 25 décembre 1682, dans la chapelle de Klin, c'est-à-dire dans le transsept sud de l'église paroissiale. Son acte de sépulture mentionne la présence de son fils Alain-René et de son frère Gabriel. Orphelin à quatorze ans et sept mois, n'ayant point encore quitté ni sa cité natale, ni la maison paternelle, notre infortuné compatriote nons apparaît, en ce moment, dans une position bien faite pour nous intéresser. Ces malheurs, qui, nous allons le voir, ne vinrent pas seuls fondre prématurément sur sa jeune tête, durent exercer une influence, probablement capitale, sur sa future destinée,

On a dit, et avec raison, que ses parents lui avaient laissé une assez belle fortune, surtout pour un pays encore préservé contre l'invasion et les exigences du luxe. Mais il a été ajouté que cet héritage avait disparu, par suite de la négligence ou des malvereations de son tutour. La suite de cette étude nous conduira, non sans ennui peut-être, sinon à une conclusion, du moins à des présomptions de nature à éclaircir ce point. Si, comme je le crains, le récit de l'anéantissement de ce patrimoine n'intéresse pas suffisamment l'auditoire, j'invite celui-ci à imiter, pour un instant, notre Alain-René, dont les oreilles, devenues paresseuses de bonne heure, nécessitaient l'usage d'un vaste cornet acoustique, qu'il enployait avec empressement, dans ses entretiens avec les gene d'esprit, et laissait au plus parfait repos, lorsqu'il avait à redouter une conversation ennuyeuse ou sotte (1).

#### § IV. - Dispersion de son patrimoine.

Après avoir, ainsi et d'avance, fait mes excuses à l'assemblée, je poursuis mon sujet, en disant que, dès le 20 janvier 1683, les parents du côté paternel, représentés par Gabriel Le Sage, sieur du Spernec, procureur et notaire royal, oncle du mineur, et par le prêtre Jean Autheuil, parent dudit feu Claude au quatrième degré, et ceux du côté maternel, Pierre Brenugat, sieur de la Cossaye, Pierre Hardy et Jean Olivier, époux de Renée et de Françoise Brenugat, remplacés par le procureur Jean Goujon, et ensin Alain Brenugat, sieur de la Pillais et ex-sénèchal de Rochesort, tous oncles d'Alain-René, se réunirent devant le juge de Rhuys, présent le procureur du roi, à l'effet de nommer un tuteur à l'orphelin. Les voix se concentrèrent sur le sieur de la Pillais. Mais celui-ci s'étant déclaré créancier dans la succession, il lui sut, sur sa demande, adjoint un curateur pour désendre les intérêts du pupille contre son tuteur. Le choix tomba sur Gabriel Le Sage. En les inves-

<sup>(1)</sup> Biographie bretonne, t. II, art. Lesage.

tissant de ces délicates missions, sur l'avis conforme du susdit procureur, le sénéchal « ordonne qu'ils viendront prêter le serment de se comporter sidélement au fait desdites charges, et à la charge audit Brenugat de faire faire bon et loval inventaire des biens meubles dudit mineur, auquel ledit Le Sege assistera pour la conservation des droits dudit mineur. > En conséquence, ce serment fut, en effet, prêté à la Cour, le 8 février, et l'inventaire fait les 16, 18, 19 et 23 du même mois, 13, 18 et 24 du mois suivant. Outre le mobilier de la maison paternelle, cette dernière opération embrasea parcillement celui de la métairie noble de Coëtquenault, que Claude Le Sage exploitait à titre de fermier. J'ignore si elle se fit loyalement, comme l'avait prescrit le Sénéchal, mais je sais que les deux mobiliers réunis ne furent évalués que 664 livres 14 sols et 6 deniers. D'ailleurs, il convient de remarquer que les archives de l'étude renfermaient plusieurs créances dont je n'ai pu calculer le montant. Pendant que s'achevait\_ce long inventaire, les mobiliers susdits furent vendus aux enchères publiques, les dimanches 14 et 24 mars, et ne produisirent que 741 livres et 14 sols.

Après ces premières aliénations et pour des motifs probablement tout personnels, le tuteur Alain Brenugat déclara, le 26 avril, n'accepter, au nom de son pupille, la succession que sous bénéfice d'inventaire. Les bannies de cette déclaration, faites les 6 et 8 juin, accordèrent trois semaines aux créanciers pour produire leurs revendications, et elles en provoquèrent de la part d'Alain Brenugat, lui-même, de François Autheuil, Gabriel Le Sage et Jacques Layec, qui ne furent malheureusement pas seuls; il y avait encore les religieux de l'abbave de Prières, dont les dimes dans la presqu'ile de Rhys étaient, depuis de longues années, affermées à Claude Le Sage, et aussi la communauté de ville pour un reliquat de compte de syndic, que ce mêmé Claude n'avait. point soldé depuis sa sortie de charge. Saisies à la requête de ces bons moines, l'étude de notaire, la maison déjà décrite de la rue Bécherel, et une seconde petite maison située en face de celle-ci, de l'autre côté de la même rue, furent vendues, le 10 décembre 1683, judiciellement et d'autorité des requêtes du Palais, à Vannes, et acquises par Alain Brenugat, au prix bien modique de 2,750 livres, qu'il consigna, le 17 du même mois, au gresse desdites requêtes, et qui surent bientôt. après distribuées aux créanciers. Sans perdre de temps, le délicat tuteur se sit, le jour même où il versa le prix de son acquisition, induire en possession des deux immeubles et s'en faire l'appropriement aux premiers plaids généraux de la cour de Rhuys, le 3 juillet 1684.

Cette première distribution, faite aux créanciers les plus exigemts, fut loin de liquider la position; il en restait plusieurs autres à désintéresser. Le tuteur Alain Brenugat, le plus important de tous, ne réclamait pas moins de 6,000 livres. Venait ensuite Gabriel Le Sage qui demandait 180 livres, pour dix-huit mois de pension prise chez lui par

son frère Claude avant son mariage, et, de plus, 355 livres restées dues sur la maison de la rue Bécherel. D'autre part, Guillaume Bernard, alors syndic de la communauté de Rhuys, revendiquait, pour le reliquat de compte déjà mentionné, une somme de 918 livres 17 sols et 3 deniers, augmentée des intérêts à partir du 1er juillet 1677 ou six mois après la sortie de charge. Par une sentence d'ordre entre les créanciers, rendue le 3 décembre 1685, le Sénéchal alloue au sieur de la Pillais, outre le remboursement des frais funéraires et autres nécessaires, 3,200 liv... d'une part, et 1,517, de l'autre, dont son beau-frère lui était resté débiteur sur un acte passé entre eux, le 17 octobre 1674, plus les intérêts de ces sommes pendant sept ans et demi, ou 1,500 autres livres; en tout 6,217 livres. Quant à Gabriel Le Sage, il fut, non-seulement débouté de ses prétentions, mais encore condamné à rapporter à la succession 218 livres 14 sols et 2 deniers qu'il avait perçus au-delà des 1,200 livres, prix de vente de sa maison. Meilleur accueil fut fait à la revendication du syndic, qui obtint de voir rentrer le susdit reliquat de compte, augmenté de 447 livres 13 sols et 4 deniers d'intérêts; en tout 1,366 livres 10 sols et 7 deniers. Au total, ce fut donc une créance de 7,564 livres, non compris les frais funeraires et autres, que cette sentence admit contre le reste de la succession. Ainsi qu'on le sent déjà, le tuteur ne pouvait avoir en mains, du moins comme produit de la vente du mobilier, qu'une somme bien insuffisante pour faire face à cet ordre. Tout en tenant compte des créances trouvées parmi les archives de l'étude, et que, je le répète, il m'a été impossible d'évaluer, même approximativement, le sieur de la Pillais, à cause de cette insuffisance, se fit autoriser, par la même sentence, à vendre le reste des immeubles laissés par Claude Le Sage. Il y avait encore dix-sept articles, comprenant la seigneurie de Kbistoul, des parcelles de terre, de prairies et de vignes, disséminées aux quatre coins de la paroisse. Les bannies de vente se firent, en conséquence, les 13, 20, 27 et 29 janvier suivant, et les enchères publiques eurent lieu, à extinction de chandelle, les 11 et 18 février, 4 et 26 mars, 1er et 22 avril, à la Cour royale. Ayant, à cette dernière date, offert le prix de 2,350 livres, Alain Brenugat se vit encore adjuger le reste de l'héritage de son pupille. Il en prit possession le 16 mai et s'en fit approprier aux plaids généraux du 5 novembre de la même année.

Ainsi, au bout de cinq ans, tout avait disparu, et cependant les autres créanciers, y compris même les moines de Prières, ne se trouvaient point encore complètement désintéressés. La preuve s'en voit dans les réclamations, élevées par leurs procureurs, à la reddition de ses comptes de tutelle, faite par Brenugat, le 15 juillet 1686, entre les mains du premier juge de Rhuys. Il paraît, du reste, nonobstant le serment du sieur de la Pillais, que ces comptes étaient bien de nature à justifier des plaintes, puisque, en les examinant, le Sénéchal eut à leur imposer,

le 18 juin 1688, d'importantes et nombreuses réductions. Pour montrer combien ce tuteur, ex-sénéchal, se comporta fidèlement en sa dite charge, malgré le serment fait par lui le 8 février 1683, j'emprunte les citations suivantes à l'examen que son confrère de Rhuys fit de ses comptes : « Sur l'article 31, couché pour la somme de 60 livres, en avons adjugé la somme de 36 livres. - Sur l'article 32, couché pour la somme de 67 livres 10 sols, en avons adjugé la somme de 40 livres. - Sur l'article 35, couché pour la somme de 30 livres, en avons alloué la somme de 15 livres. - Sur l'article 39, couché pour la somme de 100 livres, en avons adjugé la somme de 50 livres. > Est-ce clair? Et peut-on maintenant s'étonner de l'entière ruine du mineur, puisque tuteur et curateur se mettaient de la partie? Infortuné compatriote, au malheur d'avoir perdu vos parents vint s'adjoindre celui de voir la petite fortune, qu'ils vous laissaient, disparaître entre les mains qui devaient tout faire pour vous la conserver! Une des premières alors de votre cité natale, la maison paternelle ne dut plus vous recevoir que comme un hôte et un étranger! Fils et petit-fils des seigneurs de Kbistoul et unique héritier de cette terre noble, vous ne fûtes plus désormais qu'Alain-René Le Sage, tout court!

# § V. — Il fait ses études au collège de Vannes.

Mais, que devenait l'orphelin, pendant que se dispersait ainsi son héritage? A la mort de son père, il fut placé au collège de Vannes, alors dirigé avec éclat par les Révérends Pères Jésuites, et dont la chapelle, après des vicissitudes diverses, accueille aujourd'hui notre réunion, comme elle abrita jadis la prière du pauvre enfant de Sarzeau. Dans cette église, encore tout embaumée de jeunesse et de fraîcheur, il invoqua souvent et avec profit pour ses études le secours du Dieu des sciences et les lumières de l'Esprit divin. Ici, sa jeune âme fut, souvent aussi, nourrie de la parole de vie et du pain sacré qui fait les forts, et ce n'est pas sans émotion que ma faible voix évoque, à cette place, le souvenir deux fois séculaire de l'humble disciple, dont les œuvres devaient plus tard honorer cette maison. Ayant eu le bonheur de s'y concilier le sympathique intérêt d'un de ses régents, le Père Boschard, fils du président de ce nom, qui sut deviner les ressources de son intelligence, encourager et guider ses labeurs, il fit de rapides progrès et termina, avec succès et gloire, ses humanités, pour le moment critique, où, comme le dit un de ses biographes, « il ne lui restait d'autre fortune que celle qu'il avait acquise sur les bancs du collège (1).»

<sup>(1)</sup> Biographie bretonne, t. II. art. Lesage. — L'auteur de cet article ajoute qu'il n'avait point complètement achevé ses études, ce qui doit s'entendre, sans doute, de la philosophie qu'il étudia plus tard à Paris.

Il sut la faire fructifier au centuple, et cette cité de Vannes peut, à bon droit, être fière de la lui avoir procurée. Si Sarzeau lui donna le jour, Vannes, en fécondant son intelligence, lui fit don, en quelque sorte, du précieux instrument qui devait, plus tard, enfanter ses chefs-d'œuvre. Que, sans rivalité, ces deux cités voisines se partagent donc la gloire que fait rejaillir sur son pays le nom de notre cher compatriote. Malgré la dissipation de son héritage, sachons aussi bon gré au tuteur d'avoir, assurément à son insu, coopéré à mettre son pupille sur le chemin de la célébrité.

# § VI. — Son entrée dans les fermes du roi et sa retraite à Paris.

La succession de son père ayant été définitivement liquidée vers le milieu de 1688, Alain-René, réduit à être sans ressources, crut trouver des moyens d'existence en se procurant un petit emploi dans les fermes du roi. Détruits à la fin du siècle dernier, les registres de ces fermes, pour notre province, ne peuvent plus nous renseigner sur son nouveau genre de vie, ni même sur les localités où il dut passer les premières années de son apprentissage dans le monde. Nous savons, toutefois, que cette carrière ne fut pas longtemps de son goût; car il l'abandonna dès 1692 pour se retirer à Paris, avec l'intention d'y occuper un autre emploi qui lui permit, non-seulement de vivre, mais encore de se livrer à l'étude de la philosophie et du droit. Ses travaux, à l'université de cette ville, furent couronnés de succès, et, comme par ailleurs, il se trouvait doué d'un extérieur fort agréable, il fut bientôt apprécié et recherché par les illustrations de l'époque (1).

# § VII. - Son mariage et ses œuvres littéraires.

Au bout de deux ans, préférant, malgré sa pauvreté, la vertu à la fortune, il épousa Marie-Élisabeth Huyard, fille d'un bourgeois de Paris et de la paroisse de Saint-Barthélemy en la cité. Sur une dispense de publication de hans, obtenue de l'archevêché le 17 août 1694, la cérémonie du mariage se célébra, le 28 septembre suivant, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice (2). Vers cette époque, Le Sage se fit recevoir avocat

<sup>(1)</sup> L'histoire du théâtre français raconte même « qu'une femme de condition îni donna son cœur et lui fit part d'une fortune qui, toute bornée qu'elle était, parut considérable vis-à-vis de celle de Le Sage. » Les frères Parfaict ajoutent : « nous ignorons les événements qui suivirent...; mais enfin la mort ou l'éloignement de cette dame terminérent cette aventure. » Si elle a existé, cette aventure, révoquée en doute par plusieurs de ses biographes, a eu si peu d'éclat qu'elle a laissé dans l'oubli jusqu'au nom de la personne en question.

<sup>(2)</sup> Biographie universelle, t. XXIV, art. Le Sage (Alain-René), p. 253. Pour l'orthographe du nom de son épouse, je suis la version de la Biographie universelle, plus exactement renseignée et différente de celle de la Biographie bretonne qui, par erreur, donne Hugard.

au parlement, mais, comme cette voie n'était pas encore la sienne, il l'abandonna bientôt pour s'adonner tout entier à son attrait pour les lettres. Dès 1698 au moins, il avait déjà changé son titre d'avocat contre celui de bourgeois de Paris. Il y avait trois ans que, sur les conseils de Danchet, avec lequel il s'était lié à l'Université, il avait publié une traduction française des lettres d'Aristenète, écrivain grec du Ive siècle. Cette première œuvre de sa plume n'obtint aucun succès, et l'auteur n'était pas loin du découragement, lorsque un autre ami, riche et savant, vint à son secours. L'abbé Jules de Lyonne, fils du marquis de Lyonne qui fut ambassadeur extraordinaire de Louis XIV auprès de la Cour de Madrid, lui assura, pour toute sa vie, une pension de 600 livres, lui apprit la langue espagnole et lui révéla, dans les meilleures œuvres de cette langue, la mine qui fit sa fortune littéraire. Ce fut alors qu'il s'élança comme un géant et donna au public les nombreux ouvrages qui ont illustré son nom. Tout le monde ici les connaît, et le suis dispensé de parler du Diable boiteux, de Turcaret, du Bachelier de Salamanque, de Guzman d'Alfarache, de Gil-Blas de Santillane, et de ses autres œuvres, que nous avons tous lues et relues, et que nos descendants liront encore après nous, parce que ce sont des œuvres qui ne visillissent point. C'est tout l'éloge que la circonstance me permette d'en faire (1).

<sup>(1)</sup> Voici la liste de ses publications et l'ordre dans lequel il les fit :

<sup>1</sup>º Lettres galantes d'Aristenète, ouvrage traduit en français d'après une version latine, et publié à Chartres, en 1695, en 1 vol. in-12, sous l'indication de Rotterdam.

P Théatre espagnol, ou les meilleures comédies des plus fameux auteurs espagnols, renfermant deux comédies en cinq actes, la 1º Le traître puni, la 2º Don Félix de Mendoce, parut en 1700.

<sup>3</sup>º Le point d'honneur. — Cette comédie en cinq actes, jouée avec peu de succès au Théâtre français, le 3 février 1702, fut plus tard réduite à trois actes par l'auteur et reparut, en 1725, sous ce titre: Arbitre des différends.

<sup>4</sup>º Nouvelles aventures de Don Quichotte, publiées de 1704 à 1706, en 2 vol. in-12. 5º Don César Ursin, comédie en 5 actes, jouée à la Cour, avec applaudissements, en 1707, et imprimée en 1739.

<sup>6</sup>º Crispin, rival de son maître — 1707.

<sup>7</sup>º Le Diable boîteux, satire piquante de tous les états, publiée en 1707, et dont l'auteur vit écouler plusieurs éditions, durant sa vie.

<sup>8</sup>º Les Étrennes, pièce en un seul acte et refusée au théâtre pour le 1º janvier 1708, et qui, augmentée de quatre autres actes, devint ensuite Turcaret ou le Financier.

<sup>9</sup>º Histoire de Gil-Blas de Santillanne, publiée en trois parties, la première en 1715, la deuxième en 1724, la troisième en 1735.

<sup>10</sup>º Roland l'amoureus - 1717.

<sup>. 11.</sup> Aventures de Guzman d'Alfarache — 1732.

<sup>12</sup>º Aventures de Robert, dit le Chevalier de Beauchesne - 1732.

<sup>13</sup>º Histoire d'Estevanille Gonzalès, surnommé le Garçon de bonne humeur-1734.

<sup>14</sup> Le Bachelier de Salamanque - 1786.

<sup>15</sup>º Diverses petites pièces pour les théâtres de la foire, à diverses époques.

### § VIII. — Sa maison à Paris.

Pendant ses années de production littéraire, Le Sage resta toujours à Paris. Sur la fin de son séjour, il y habitait, dans le faubourg Saint-Jacques, une maison, dont l'anglais Joseph Spence, auteur contemporain, nous a laissé la description suivante : « Elle est exposée, dit-il, à l'air de la campagne. Le jardin se présente de la plus jolie manière que j'ai vue pour un jardin de ville. Il est aussi joli qu'il est petit, et quand Le Sage est dans son cabinet du fond, il se trouve tout-à-fait éloigné des bruits de la rue et des interruptions de sa propre famille. Le jardin est seulement de la largeur de la maison, laquelle donne d'abord en une sorte de terrasse en parterre, plantée d'une variété de fleurs des plus choisies. On descend de là par un rang de degrés de chaque côté dans un berceau. Ce double berceau conduit à deux chambres ou cabinets d'été tout au bout du jardin. Ils sont joints par une galerie couverte dont le toit est supporté par de petites colonnes, de sorte que notre auteur peut aller de l'une à l'autre, toujours à couvert, dans les moments où il n'écrit pas. Les berceaux sont couverts de vigne et de chèvrefeuille, et l'intervalle qui les sépare est arrangé en manière de bosquet. C'est dans le cabinet de droite en descendant qu'il a écrit Gil-Blas (1). »

# § IX. — Sa fierté d'âme et son désintéressement.

Quoique toujours resté dans une médiocre position de fortune, Le Sage ne se départit jamais d'une grande fierté d'âme et d'un admirable désintéressement, témoins les deux faits suivants qui nous le dépeignent parfaitement. Il venait de composer Turcaret, et les applaudissements donnés à cette pièce parvinrent jusqu'aux oreilles de la duchesse de Bouillon « qui tenait chez elle un bureau d'esprit. » A la demande de cette dame, il promit de se rendre à son hôtel pour en faire lecture. Au jour convenu, il se trouva retenu au Palais par un procès qu'il perdit. Arrivé en retard, il eut beau en expliquer le motif et se confondre en excuses, la maîtresse du lieu le recut avec hauteur et lui reprocha avec amertume d'avoir fait perdre deux heures à la compagnie. « Madame, lui répondit-il, je vous ai fait perdre deux heures : il est juste de vous les faire regagner; je n'aurai point l'honneur de vous lire ma pièce (2). > On voulut en vain le retenir, et il ne consentit plus jamais à rentrer dans cet hôtel. Cette même pièce déchaîna contre lui toutes les haines des financiers de l'époque. N'ayant réussi ni à intimider l'auteur, ni à

<sup>(1)</sup> Biographie bretonne, t. II, art. Le Sage, p. 325.

<sup>(2)</sup> Biographie universelle, t. XXIV, art. Le Sage, p. 255, dont la version diffère un peu de celle donnée par la Biographie bretonne.

barrer le passage à son œuvre, ils offrirent cent mille livres à Le Sage, s'il retirait du théâtre cette comédie qui dévoilait au public les turpitudes de leur métier. Leur honteuse proposition fut inexorablement repoussée.

Dans sa vieillesse, notre compatriote passait fréquemment la soirée dans un café de la rue Saint-Jacques, voisin de sa demeure. On y faisait cercle autour de lui, on montait sur les chaises, sur les tables, pour l'écouter et pour applaudir la justesse, la clarté, la variété de son élocution, relevée par un organe sonore. Et cependant cet auteur, si universellement admiré et si digne à tous égards, ne vit point s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie française, parce que, malgré les instances réitérées de ses amis, il ne voulut jamais se plier à faire les démarches nécessaires auprès de certains personnages dont il avait sifflé les travers.

# § X. — Ses enfants.

Répandant sa bénédiction sur son mariage, Dieu lui avait donné trois fils et une fille, tous nés à Paris: René-André, le 30 juillet 1695; Julien-François, le 24 avril 1698; François-Antoine, le 22 février 1700; ensin Marie-Élizabeth, le 9 août 1702. L'aîné, sous le nom de Mont-Ménil, se sit comédien malgré son père, obtint de véritables succès, rentra en grâce auprès du vieillard dont il devint la consolation, et mourut presque subitement, le 8 septembre 1743. Le second embrassa la carrière ecclésiastique et parvint à un canonicat de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer. Le troisième, qui fut tenu sur les fonts de baptême par Danchet lui-même, prit le surnom de Pitténec et suivit son frère Mont-Ménil sur le théâtre. Sans cueillir de si beaux lauriers, il ne passa cependant point inapercu dans les provinces. Quant à la fille, elle ne quitta point ses parents. Après leur avoir fermé les yeux, elle demeura avec son frère le chanoine, qu'elle eut le malheur de perdre aussi le 25 avril 1762 (1). Restée sans ressources, elle se vit dans la cruelle nécessité d'entrer à l'hôpital de Boulogne, où elle mourut.

# § XI. — Sa retraite à Boulogne et sa mort.

A la mort de son fils aîné, qui était le soutien de la famille, Alain-René Le Sage, avec son épouse et sa fille, se retira, sur la fin de 1743, à Boulogne, chez son autre fils le chanoine. Étroitement lié avec l'abbé Le Sage et témoin journalier de sa piété filiale, Louis Élizabeth de la Vergne, comte de Tressan et qui commandait alors dans le Boulonnais,

<sup>(1)</sup> Elle avait également perdu sa mère en 1752. L'acte des funérailles de cette mère est signé par le chanoine Le Sage et par un autre Le Sage qui prend la qualité de clerc. Ce clerc est-il Pitténec lui-même ou son fils? On l'ignore. Mais ce clerc signe pareillement l'acte de sépulture du chanoine Le Sage.

obtint de la reine Marie Leczinska une pension sur un bénéfice, pour augmenter les ressources du canonicat devenues insuffisantes. L'amir du fils ne tarda point à devenir l'admirateur du père. Dans ses fréquentes relations avec lui, il avait fait, sur ses dernières années, des observations d'un piquant intérêt et que nous trouvons consignées dans une lettre écrite par lui, bien longtemps après, à la date du 20 janvier 1783. M. Le Sage, dit-il, se reveillant le matin des que le soleil paraissait élevé de quelques degrés sur l'horizon, s'animait et prenait du sentiment et de la force, à mesure que cet astre approchait du méridien; mais, lorsqu'il commençait à pencher vers son déclin, la sensibilité du vioillard, la lumière de son esprit et l'activité de ses sens diminuaient en proportion, et des que le soleil paraissait plongé de quelques degrés sous l'horizon, M. Le Sage tombait dans une sorte de léthargie dont on n'essayait pas même de le tirer (1). » Ayant toujours conservé les principes religieux de son enfance et de sa jeunesse, Alain-René Le Sage mourut, presque octogénaire, le 17 novembre 1747, dans une maison étroite et modeste qui se voit encore dans la haute ville de Boulogne. Accompagné de tout son état-major, le comte de Tressan voulut, par sa présence, rehausser la cérémonie de ses obséques et rendre un hommage public et mérité à l'une des plus belles gloires littéraires de la France.

Parfaitement vraie, mais trop modeste, l'inscription suivante fut gravée sur sa tombe :

- « Sous ce tombeau gît Le Sage, abattu
- » Par le ciseau de la Parque impertune :
- » S'il ne fut pas ami de la fortune,
- » Il fut toujours ami de la vertu (2). »

#### HENRI GUESDON.

Les matériaux, mis en œuvre pour la composition de cette notice, ont été, en majeure partie, puisés aux archives départementales du Morbihan (fonds de la sénéchaussée de Rhuys), et à diverses autres sources, comme registres de l'ancien état civil et délibérations de la Communauté de ville de Sarzeau. C'est pour moi une obligation de reconnaître que je dois la communication de la plupart des renseignements inédits de cette netice à l'obligeance de M. l'abbé Luco, écut les notes sont si riches et si précieuses pour l'histoire de la presqu'ile de Rhuys, sen pays antal. Qu'il trouve ici et veuille bien accepter la nouvelle expression de ma vive et standère resenuaissance.

HERM GUESIJON.

<sup>(1)</sup> Lettre du comte de Tressan, du 20 janvier 1783, reproduite en partie par la Biographia bretanne.

<sup>(2)</sup> Presper Poitovin, natice biographique et littéraire sur Le Suge, publice et tête de l'édition de 1938.

# POÉSIE

# PAR E. LE GALL DE KERLINOU,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE.

I

Du sommeil de la tombe éveillant les vieux âges L'astre de la science est sorti des nuages, Et nous marchons, guidés par ses divins rayons, Nouveaux fils de Japhet, vers d'autres horizons; A nos yeux éblouis sa lumière divine Fait briller à la fois l'aurore et le couchant, A cet ardent éclat l'histoire s'illumine Nous sondons le passé, nous voyons le présent.

La vérité triomphe et l'erreur est vaincue. Monuments de granit, urne, celtæ, statue, Glaive de bronze, éclat de silex, collier d'or, Tout nous instruit, tout vient enrichir le trésor. Déjà plus d'un l'a dit : « Sages, faites silence.

- » Écoutez, écoutez, Gavr'inis va parler;
- Des géants qui dormaient sous cette tombe immense
- Nous cherchons les secrets, ils vont se dévoiler!

Gavr'inis, Tumiac, ô tombelles superbes, Vieux menhirs abrités à demi sous les herbes, Du sang d'une victime aux membres entr'ouverts, Impassibles témoins, vous êtes-vous couverts? Non! — Vous pouvez porter haut votre tête altière, Vos rôles ont été plus sacrés et plus beaux: C'est vous les seuls débris d'une nation fière Qui ne nous a lègué que ses vastes tombeaux! Nul crime n'a souillé nos druidesses sveltes. —
Hélas! beaucoup l'ont cru, mais nous, les fils des Celtes
Nous avons effacé du front de nos aïeux
Le sanglant souvenir de forfaits odieux.
Jamais le grand druide orné de ses guirlandes,
Par la main n'a conduit la victime à l'autel;
Jamais le sang humain n'a coulé sur nos landes;
Nos pères n'adoraient pas ainsi l'Immortel.

11

Sur les flots asservis dominait sans partage Dariorigue, — forte et puissante cité, Rome s'émut de voir la nouvelle Carthage Et son arrêt de mort soudain fut décrété.

Pleurez, bardes d'Arvor, pleurez Dariorigue. Versez, versez des pleurs sur la reine des mers, Elle oppose à César une impuissante ligue ... Et vainqueur inhumain, il la couvre de fers.

Quand la noble cité des superbes Venètes Eut perdu ses soldats et son pouvoir altier, De ses vieux sénateurs on fit tomber les têtes.... Et Rome respira reine du monde entier.

Comme il fallait garder cette nouvelle proie Elle fut en cent ans couverté de chemins; Partout l'on suit encor cette multiple voie Qui nous marque les pas des conquérants Romains.

Enfin Rome succombe. — Un autre âge commence. — La Bretagne respire un air de liberté, Elle brise son joug d'un seul effort immense; Et nous voyons surgir sa jeune royauté.

Quand l'Église sonna l'heure de la croisade Elle était là, debout, comme un vaillant guerrier. La gloire de ses preux, digne d'une Iliade, A couronné son front des palmes du laurier.

Tout redit leurs combats, la plaine et la montagne; Et l'on croit voir encor tressaillir le manoir Quand on jette ces noms aux échos de Bretagne : Laval et Du Guesclin, Clisson et Beaumanoir. Arthur de Richemont, le vaillant connétable, Égale en ses exploits la vierge d'Orléans; Et, plus heureux qu'elle, a, de son bras redoutable Chassé du sol de France, Anglais et mécréants.

Châteaux découronnés de vos créneaux antiques, Manoirs ensevelis au fond de nos forêts, Nous vous connaissons tous, nos poudreuses chroniques Nous disent vos exploits, nous disent vos hauts faits;

Nous savons demander à vòs vieilles annales, Nous savons demander la splendeur des vieux jours, Le nom du châtelain et celui des vassales,— Les remes des tournois aux chants des troubadours.

#### 111

La nature à son tour voit sonder son mystère. Les yeux levés au ciel ou baitsés vers la terre Nous poursuivons toujours notre but, — ses secrets Apparaissent enfin à nos yeux indiscrets. — Aujourd'hui chaque plante a son nom, sa famille; Au ciel nous avons vu tout un monde nouveau, Nous pouvons retracer à l'étoile qui brille La route que jadis lui marqua le Très-Haut.

En vain l'oiseau rapide au nuage s'élève ...
Il retombe captif. — Au sable de la grève
Expire l'habitant du fond du gouffre amer;
En vain, loin des filets, les peuples de la mer
Vont chercher un refuge au plus profond des ondes,
Leurs flots et leurs rochers ne les protègent pas.
— Nous avons retrouvé les cavernes profondes
Où se cachait, craintif, l'homme à ses premiers pas.

Nous allons sans faiblir: La science est divine; Elle connaît toujours son auguste origine. Ignorant la fatigue, oubliant le dédain A présent elle cherche et trouvera demain! Sans crainte elle poursuit son destin magnanime, Elle monte toujours sur deux ailes de feu, Rien ne peut l'arrêter dans son essor sublime: La science parfaite élève l'homme à Dieu.

M. le Préset du Morbihan prend la parole. Il ne prononcera pas de discours, dit-il, bien que le programme l'ait annoncé. Il est trèsreconnaissant, sans doute, aux organisateurs de cette brillante fête littéraire, de la confiance qu'ils veulent bien avoir dans son éloquence : mais il lui est impossible de la partager. Il se bornera donc, pour terminer cette intéressante soirée, à exprimer brièvement aux savants distingués qui veulent bien lui permettre, malgré son insuffisance, de les appeler ses chers Collègues, ses sincères remerciements pour l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à présider cette séance, qui fera date dans leurs annales. Il forme des vœux pour l'avenir de la Société polymathique, si digne à tant de titres des sympathies des esprits élevés. Cette solennité lui attirera très-certainement de nouvelles recrues et des adhésions nouvelles. Elle est appelée aussi, sans aucun doute, à bénéficier des améliorations matérielles que la ville de Vannes se doit désormais à elle-même. L'honorable Président de la Société a, dans sa spirituelle allocution, exposé ses besoins et fait connaître ses désirs; M. le Préfet ne croit pas manquer à la réserve qui lui est imposée sur une question, dont la solution est nécessairement subordonnée à la possibilité de sacrifices pécuniaires, en déclarant que ces besoins sont réels et en exprimant le vœu que la ville de Vannès puisse donner un asile digne d'elle à ces collections uniques peut-être dans leur genre, et qui contiennent en tous les cas des trésors qui peuvent faire envie aux plus riches et aux plus vantées.

M. le Préfet dit ensuite qu'après avoir fait l'éloge de la Société polymathique, il est juste qu'il rende un hommage particulier à celui qui reste seul, comme une colonne debout au milieu des ruines, de tous les esprits généreux qui s'associèrent, il y a cinquante ans, pour fonder la Société polymathique, et que la mort a couchés successivement dans la poussière. M. le D' Mauricet père a vu les années s'accumuler sur sa tête sans rien perdre de la vigueur de son intelligence et des séductions de son esprit, ainsi que l'atteste la lecture qu'on a faite tout à l'heure. M. le Préset rappelle que M. le Dr Mauricet père est un des derniers représentants de cette brillante jeunesse de la Restauration, violemment éprise du culte de l'idéal et du beau, ardente aux nobles travaux et aux études sérieuses, grande jusque dans ses erreurs et qui ne fut capable de si vigoureux essors que parce qu'on lui avait enseigné autre chose que la foi dans le néant! Il souhaite que la génération qui grandit s'élève à de pareilles hauteurs, suive ces nobles exemples et rappelle cette époque où les Lamartine, les Victor Hugo, les Thiers, les Bonald, les Ampère, les Guizot, les Berryer et tant d'autres encore, formèrent une pléiade d'intelligences d'élite qui n'a point été égalée depuis et qui fut aux yeux de l'Europe étonnée comme un regain du grand siècle.

Je fais des vœux, dit M, le Préfet, en terminant, pour que dans cinquante ans, lorsque la Société polymathique fêtera son solennel centenaire, de tous ceux parmi lesquels elle est appelée à se recruter aujourd'hui, il survive un homme qui, orné des dons précieux de l'intelligence et du cœur, paraisse dans cette enceinte, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, et devant qui le représentant de l'État s'incline avec un respect ému, comme je le fais devant M. le Dr Mauricet, le dernier des fondateurs de la Société polymathique.

Cette brillante imprevisation, qui a dignement couronné la séance, a été accueillie par de chaleureux applaudissements.

FIN DE LA SÉANCE SOLENNELLE.

# DISCOURS

DE

M. ROSENZWEIG, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE -

AU DÉCÈS DE M. TASLÉ.

# MESSIEURS,

Avant que la terre ne recouvre la dépouille mortelle de M. Amand Taslé, permettez-moi de lui apporter en quelques mots, au nom de la Société polymathique du Morbihan, le tribut d'hommage et de regrets que, suivant un pieux usage, elle accorde à ceux de ses membres qui ont occupé dans son sein une place considérable. Parmi eux, je ne crains pas de le dire, M. Taslé doit figurer en première ligne.

Je ne saurais entreprendre, vous le pensez bien, dans un pareil moment, devant sa famille en pleurs, devant ses amis désolés, d'énumérer tous les titres qui lui assurent la reconnaissance du pays et de rappeler les innombrables services qu'il a rendus à la science; une pareille tâche serait longue, et elle sera reprise un jour, je l'espère, d'une façon plus complète et avec plus de compétence, par quelqu'un de nos collègues. Je me bornerai donc à relever aujourd'hui rapidement dans nos annales les principaux traits d'une vie si bien remplie, de manière à faire connaître à ceux qui l'ignorent toute l'étendue, de la perte que nous venons d'éprouver à la suite de tant d'autres, car la mort ne nous épargne pas ses coups depuis quelque temps.

Né avec le siècle, M. Amand Taslé montra, jeune encore, un goût prononcé pour l'étude des sciences naturelles. La création de la Société polymathique dont il fut l'un des fondateurs, en 1826, ouvrait une libre carrière à ses travaux de prédilection; il s'y lança avec un zèle, avec une ardeur que constatent les procès-verbaux de cette époque et que la mort seule devait éteindre cinquante ans plus tard. Conservateur-adjoint du Musée dès 1827, on le voit bientôt cumuler ces fonctions avec celles de vice-président, en 1832, et de président, en 1838. Depuis lors, les divers postes d'honneur auxquels M. Taslé fut appelé successivement par la confiance de ses collègues peuvent à peine se compter. Tour à tour vice-président, membre des commissions du budget et de la bibliothèque, porté jusqu'à neuf fois à la présidence, il ne cessa, même dans un âge avancé, de consacrer ses soins à des intérêts qui lui

furent toujours chers. Toutesois l'objet le plus constant de sa sollicitude fut encore le Musée d'histoire naturelle dont il se préoccupa, pour ainsi dire, jusqu'à son dernier soufsle. Pendant cinquante ans il vécut avec ce Musée; il en était l'âme; après avoir contribué à son établissement, il l'avait enrichi, surtout pour la partie conchyliologique, par des donations considérables, sans oublier la Bibliothèque dont il fut longtemps aussi le conservateur.

Ses travaux accusaient de même une préférence assurément bien légitime; si parfois ils embrassèrent quelques points d'histoire ou d'archéologie, ils s'étendent plus spécialement sur ses études bien-aimées. Quelle exactitude à présenter chaque année la situation de son domaine, l'état de ses collections aussi soigneusement classées et entretenues qu'habilement inventoriées! Quelle science dans ces deux catalogues publiés par la Société polymathique et qui comprennent, l'un les molusques (1867), l'autre les mammifères, les oiseaux et les reptiles observés dans le département (1869)! Quels trésors aurait pu nous livrer encore, si Dieu lui eût accordé une plus longue existence, celui qui, dès 1830, avait organisé un cours de botanique sous le patronage de la même Société!

A côté de l'homme d'étude, vous parlerai-je, Messieurs, de l'homme privé? La plupart d'entre vous le connaissaient mieux que moi. L'honorabilité de son caractère, l'intégrité avec laquelle il a exercé le notariat pendant une trentaine d'années, la tendresse et la douleur des siens me dispensent de tout commentaire.

L'homme public vous est également connu. Enfant du pays, M. Taslé a voulu donner à sa ville natale un gage de son dévouement en l'administrant, comme maire, pendant huit années, de 1839 à 1847; en récompense de ses services, il reçut la croix de chevalier de la Légion-d'honneur.

Vous le voyez, Messieurs, j'avais raison de dire que la vie de M. Taslé avait été bien remplie. J'ajouterai, en finissant, que sa mort a été celle d'un chrétien. Atteint depuis un an du mal auquel il a succombé, il n'avait pas renoncé cependant à ses travaux; secondé par de zélés collaborateurs, il continuait à classer les coquilles du Musée, conformément au nouveau catalogue qu'il venait de terminer. La dernière fois qu'il fut frappé, il y a quinze jours à peine, il voulut encore surmonter son mal pour mettre en ordre ses collections particulières; mais, cette fois, le mal vainquit son énergie. C'est au milieu de ces travaux si fatalement interrompus, c'est dans le commerce intime et journalier du naturaliste avec les œuvres de Dieu, que M. Taslé avait retrouvé la foi de sa jeunesse, avec une satisfaction qu'il exprimait naguère sincèrement : douce consolation pour ceux qui le pleurent; exemple salutaire pour nous tous.

10 Mars 1876.

# LETTRE DE M. L'ABBÉ MAHÉ.

Vannes, 26 décembre 1896.

# MONSIEUR,

J'ai reçu avec votre lettre les plans de deux monuments que vous avez eu la complaisance de dessiner pour moi. Ils sont exécutés avec toute la netteté désirable, et je voudrais en recevoir souvent de cette espèce. Par malheur, tout le monde ne se souvient pas comme vous de ses promesses. La plupart de ceux qui me donnent parole de me fournir des documents, n'y pensent plus, quand ils m'ont perdu de vue.

Continuez, Monsieur, d'enrichir ma collection. Car les curiosités de notre département ne seront jamais connues, si les localistes n'ont pas la complaisance de décrire celles de leur voisinage et de les réunir dans un centre commun. Pardonnez, s'il vous plaît, le retard de ma réponse, et attribuez-le aux nombreuses occupations qui ont rempli mes moments. Je suis charmé que la proximité du nouvel an me fournisse l'occasion de vous le souhaiter heureux.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur, MAHÉ, Chanoine.

Cette lettre de M. Mahé, auteur du livre curieux intitulé: Essai sur les Antiquités du département du Morbihan, imprimé à Vannes, chez Galles, en 1825, fut écrite à M. Bézart, juge de paix du canton de Muzillac depuis près de quarante ans. — 1871.

Cette lettre me fut donnée par M. Bézart pendant mon vicariat-à Royal-Muzillac.

Prince de la Trinité-Perhoët.

# LES PAROISSES (SUITE).

(Par M. l'abbé Luco.)

#### BILLIERS.

Du doyenné de Péaule et à la collation du Pape et de l'Évêque, cette paroisse avait pour patron Saint-Maixent, abbé, lequel était en même temps titulaire de l'église paroissiale. Lorsque, au milieu du xiiie siècle, le duc Jean Le Roux voulut y fonder l'abbaye cistercienne de Prières, pour remplacer le couvent détruit par lui dans la presqu'île de Rhuys où il venait de bâtir le château de Sucinio (1), Cadioc, évêque de Vannes, en donnant son assentiment à cette fondation par sa lettre du 6 janvier 1251 (n. st.), se réserva la juridiction épiscopale sur les serviteurs et les colons de la nouvelle abbaye, et les dimes de la paroisse en faveur du recteur qui les avait toujours perçues dans le passé, à moins que les religieux n'obtinssent des privilèges contraires (2). Or, ces dimes furent précisément accordées, l'année suivante, par le duc à l'abbaye; mais le recteur n'y perdit rien, puisque, pour l'indemniser, le fondateur lui assura, sur sa recette de Vannes, une rente annuelle de 13 livres, qui lui fut confirmée, le 11 mars 1366, par Jean IV, et qui, plus tard, lui valut jusqu'à 600 livres. Ces dimes se levaient à la 11º gerbe, quotité restée invariable jusqu'à la suppression du monastère. J'ignore si le recteur perçut jusqu'à cette époque sa rente sur le domaine de Vannes, et, cependant, je serais tente de croire le contraire sur l'assertion de l'abbé Cillart qui le dit portionnaire et ferait présumer qu'il recevait une pension de l'abbaye. Quoiqu'il en soit, le bénéfice rectorial était si mince et si peu recherché, à la fin du xvi siècle, que personne ne se présentant au concours pour l'obtenir, l'Évêque dut solliciter du Saint-Siége l'autorisation de le conferer à tout ecclésiastique qui l'accepterait et même à des religieux, si besoin était. Cette pauvreté, qui durait depuis longtemps, avait souvent privé la paroisse de recteur et en avait fait abandonner la desserte aux membres de l'abbaye, était la conséquence du passage des Français à Billiers sur la fin du siècle précédent. En 1488, en effet, pendant la guerre entre la Bretagne et la France, des soldats de cette dernière nation se trouvent sur cette paroisse et veulent se rendre à Guérande qu'ils ont l'intention de ravager. Pour les priver

<sup>(1)</sup> Quamdam abbatiam antiquam apud Suceniou existentem demolivit idem dux, et aliud monasterium, loco et in recompensatione ejusdem abbatiæ destructæ, apud Preces in honore Virginis Mariæ fundavit et dotavit, qui conventum monachorum juxta suum manerium habere nolebat. (Chronique de Saint-Brieuc.)

<sup>(2)</sup> La juridiction épiscopale se maintint sur les gens de l'abbaye, mais il n'en fut pas de même de la juridiction paroissiale. Par une bulle de 1251, Innocent IV, en accordant aux religieux la faculté de confesser leurs serviteurs et de leur administrer les sacrements, exempta l'abbaye de la juridiction du recteur.

de tout moyen de transport par mer, les habitants de Billiers mènent leurs navires au large. Le châtiment fut terrible. Parmi ceux qui restaint, les soldats firent de nombreux prisonniers, dont plusieurs furent massacrés; les autres ne recouvrèrent leur liberté que moyennant d'énormes rançons. L'incendie des maisons et des villages détruisit ce qui avait échappé au pillage. Après le départ des ennemis, les habitants de Billiers, trop pauvres pour rebâtir leurs logements, désertèrent la paroisse qui ne se repeupla que fort lentement.

Au commencement du siècle qui vit arriver ces malheurs, la paroisse de Billiers reçut une visite bien précieuse. En se rendant, pour la seconde fois, de Nantes à Vannes, saint Vincent Ferrier se détourna de son chemin et se dirigea vers l'abbaye de Prières, dont l'abbé Jean Raoul II avait eu le bonheur de faire sa connaissance et de se lier d'amitié avec lui au concile de Constance. Il y resta quelques jours, à la fin de février 1419, prècha et guérit plusieurs malades par l'imposition de ses mains et la vertu du signe de la croix. Quoiqu'on ne le dise p s, il est tout naturel de présumer que l'église paroissiale, dans laquelle le monastère avait droit de prééminence, dut aussi le recevoir.

Sur la paroisse, il y avait deux chapellenier. Celle des Caoursin ou du Guilis, desservie d'une messe, chaque jeudi, au maître-autel de l'église paroissiale, dotée d'une maison, avec un jardin et des terres, au bourg, et ayant encore un titulaire en 1790, avait pour patrons les successeurs des Caoursin et pour collateur l'Évêque. Tout le temporel de cette chapellenie fut vendu, le 29 octobre 1798, et rapporta 800 fr. à la caisse de la nation. Le titulaire de l'autre chapellenie devait célébrer une messe chaque lundi dans l'église paroissiale; c'est tout ce que je sais sur ce bénéfice.

#### Recteurs de Billiers.

1362-1366. Guillaume Le Porcel.

1399. Jean Le Febvre.

1580. R. Aubin Dréan, originaire de l'Île-d'Arz, donne, le 14 janvier 1580, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Il devint plus tard vicaire perpétuel d'Arzon.

1580-1600. R. Olivier Loget, de Sarzeau, mineur observantin de la province de Bretagne, docteur et professeur de théologie, pourvu en cour de Rome, le 27 décembre 1580, prit possession le 13 août 1581. Pour déterminer le Souverain Pontife à lui accorder des provisions, avec dispense apostolique, l'Évêque de Vannes informa le Saint-Siège qu'il n'y avait aucun prêtre séculier sur cette paroisse et que personne ne voulait s'en charger. Le moine Olivier Loget, qui était déjà vieux et infirme,

accepta le fardeau, par dévouement, et le porta une vingtaine d'années. Avant de mourir, vers 1600, il le passa à sen frère François.

1600-1608. R. François Loget, prêtre de Sarzeau et titulaire du prieuré de Lauglenec, résigna entre les mains de l'Ordinaire, vers le milieu de 1608.

1608-1614. † Julien Destinbrieuc, de Sérent, pourvu par l'Évêque, le 18 juillet 1603, prit possession le 20 et mourut en février 1614.

1614. Pierre Bernard, prêtre du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le 17 tévrier 1614, prit possession le 24. Les anciens registres de la paroisse ne remontant qu'à 1636, date à laquelle se trouve un autre titulaire, on ignore quand et comment tinit le rectorat de Bernard.

1636-1648. Michel Martin.

1648-1674. † Abel Le Scouezec qui fut inhumé à Billiers, le 29 janvier

1674-1680. R. Guillaume Jarlegan résigne, en 1680, et reste ici simple prêtre.

1680-1686. R. Maurice Coquen résigne, en 1686, et devient recteur de Plougoumelen.

1686-1688. † Joseph Hervé mourut sur la paroisse de Saint-Goustan d'Auray, le 19 septembre 1688, et y fut inhumé, le 20, dans le chœur de l'église paroissiale.

1688-1702. + Jérôme-Bonaventure Billard, mort en novembre 1702.

- 1703-1722. R. Pierre Le Moing, prêtre du diocèse, pourvu, à l'âge de 40 ans, par le Souverain Pontife, le 12 avril 1703, se vit refuser le visa par l'Ordinaire qui avait déjà conféré la paroisse à un autre. Sur sentence du présidial du 31 mai, il prit possession civile, le lendemain, afin de s'assurer les fruits du bénéfice. Ayant enfin obtenu ce visa, le 22 janvier 1704, après avoir débouté son compétiteur, il prit possession canonique, le 2 février suivant. En 1722, il résigna entre les mains de l'Ordinaire.
- 1722-1740. R. Jean Tronscorff, prêtre du diocèse, pourvu par un des vicaires généraux, le 27 août 1722, prit possession le 29. Il résigna entre les mains de l'Évêque, en 1740, et devint recteur de Quistinic.

1740-1745. † Pierre Le Bot, prêtre du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le 25 avril 1740, décéda, le 4 novembre 1745, et fut inhumé, le 5, au cimetière.

1746-1749. R. Jacques Cobigo, originaire de la paroisse de Pleugriffet, pourvu par le Pape, le 28 mars 1746, l'ayant emporté

au concours du 17 février précédent, prit possession le 10 mai et résigna, en 1749, entre les mains de l'Évêque, pour passer au rectorat de Pleucadeuc.

- 1749-1755. † Julien Le Gallic, de Séné, pourvu par l'Ordinaire, le 10 mars 1749, prit possession le 12. Mort, à l'âge de 66 ans, le 29 janvier 1755, il fut enterré, le 31, au cimetière.
  - 1755. R. François Bonno, de Quily, curé de Guégon, pourvu en cour de Rome, en 1755, résigne, cette même année, entre les mains de l'Évêque, et devient recteur de Pleugriffet.
- 1755-1766. R. Joseph Bliguet, de la paroisse de Saint-Gonnery et curé de Berné, pourvu par l'Ordinaire, le 23 juillet 1755, prit possession le lendemain et résigna, en 1766, entre les mains de l'Évêque, pour devenir recteur de Locmaria, en Belle-Ile.
- 1765-1773. † Alexis Gustarnec, de Pontivy et curé de Plescop, pourvu par l'Ordinaire, le 27 février 1765, prit possession le 1er mars. Décédé, à l'âge de 47 ans, le 21 mai 1773, il fut inhumé, le lendemain, au cimetière.
- 1773-1780. † Jean Le Quéré, prêtre du diocèse et victorieux au concours, obtint, le 20 septembre 1773, des provisions en cour de Rome et prit possession le 30 octobre suivant. N'ayant encore que 38 ans, il mourut, le 9 juin 1780, et fut enterré, le 10, au cimetière.
- 1780-1810. † Julien Desalleurs, originaire et prêtre d'Ambon, fut nommé curé d'office, à la mort du précédent, en attendant d'être pourvu du bénéfice par un des vicaires généraux, le 30 juin 1780. Il prit possession le 12 du mois suivant. J'ignore ce qu'il devint pendant la révolution, mais je sais que le calme le vit retourner à la tête de sa paroisse et que, comme recteur de Billiers, il prêta serment entre les mains du préfet, le 27 octobre 1802, et mourut, à 70 ans, le 17 juin 1810.

### BILLIO ET CRUGUEL.

Ces deux paroisses, du doyenné de Porhoët et à collation libre, se trouvent déjà unies dès le xv° siècle et sans qu'on puisse assigner la date de leur annexion. Aux xiv° et xv° siècles, la première portait encore le nom de *Mouster-Bi/liou*, qui ferait présumer une origine monastique (1). Chacune avait son église paroissiale et son presbytère. Les

<sup>(1)</sup> Chapitre de Vannes, 1387 et 1422.

nouveaux titulaires prenaient possession dans les deux localités et s'intitulaient canoniquement recteurs de Cruguel et Billio. Ils résidaient, à leur choix, dans l'une ou l'autre de ces paroisses. Mais, comme ils s'étaient fixés à Cruguel, dans les derniers siècles, ils ne portaient plus que le titre de cette localité, et Billio finit, à tort, par n'être considérée que comme une trève. L'ancienne église de Billio, maintenant remplacée par une nouvelle, avait pour titulaire saint Corentin, premier évêque de Quimper et auquel a été substituée la sainte Vierge. Dans les temps passés, comme aujourd'hui, celle de Cruguel était sous le vocable de saint Brieuc, aussi premier évêque et fondateur du siège épiscopal de ce nom. En 1610, les deux presbytères se trouvaient complètement détruits et le recteur habitait la Ville-Audrain, en Cruguel. Seul probablement, celui de cette dernière localité fut relevé de ses ruines.

La paroisse de Cruguel avait quatre frairies: celles du bourg, de la Ville-Potin, de Treadoré, des Landes, et les deux chapelles de Saint-Yves, au village de ce nom, et du château des Timbrieux, mais dont le vocable est inconnu. Sur son double bénéfice, le recteur dimait à la 33° gerbe, à l'exception de quelques quartiers où la dîme était levée à la 11° par les seigneurs; car là il n'avait que la 36°. Malgré l'union des deux paroisses, leur unique titulaire ne jouissait que d'un mince revenu. D'ailleurs, un seul bénéfice secondaire s'y était fondé. C'était la chapellenie du prêtre François Trevalinet et dont l'existence seulement nous est révélée par des provisions de 1732. La fabrique de Cruguel possédait un petit domaine de quatre journaux de terre, qui fut vendu 346 fr., le 23 juillet 1799.

#### Recteurs de Billie et Cruguel.

1493. + Jean du Val, mort in curià romanà.

1493-1502. Pierre Le Bigod, pourvu par le Souverain Pontife.

1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes, résigne entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1540-1546. R. Laurent de la Bouexière, pourvu en cour de Rome, y résigna aussi en faveur du suivant et avec réserve d'une pension, ce qui l'autorisait, encore en 1568, à revendiquer des droits sur ce bénéfice.

1546 ..... R. ..... Cosson, pourvu aussi par le Pape, résigna, luimême, en faveur du suivant, mais à une date inconnue.

1561. + Thomas Rallier.

1562-1595. † Pierre Bourel, originaire de Guégon, pourvu par l'Évèque, le 28 janvier 1562, prit possession le 1er février. Il eut plusieurs compétiteurs, dont un l'inquiétait encore en 1579; c'était Julien Le Quen, qui finit par résigner ses prétentions en 1582. Ses autres concurrents furent Jean Rallier, qui mourut en 1572; Sébastien Allain, en

faveur duquel avait résigné Julien Le Quen et qui décéda en 1585; enfin Raoul Le Texier, pourvu sur ce décès. Bourel mourut, lui-même, en novembre 1595.

- 1599-1612. Julien Saignard, de Plumelec, pourvu probablement en 1596, eut pour compétiteurs François Hamelin et Isaac Novisse, contre lesquels il obtint de l'Évêque de nouvelles provisions, le 21 juin 1603, et reprit possession le lendemain. Ce bénéfice lui fut contesté et ravi, dès 1612, par Olivier Jouan, et, plus tard, par Alain Le Quenderff, il finit par résigner, en 1618, ses dernières prétentions en faveur de celui-ci.
- Pape, le 7 juillet 1612, par dévolut sur le susdit Jouan, prit possession, le 15 octobre suivant. Il eut à se défendre contre Michel Crespel, clerc de Rennes, et en faveur duquel Jouan avait fait, en 1615, cession de ses droits. Sur la résignation de Saignard, il obtint, le 7 août 1618, de nouvelles provisions de la cour de Rome, et reprit possession, le 18 novembre de la même année. Après un long rectorat, il mourut en 1644.
- 1644-1646. R. Julien Gatechair, né à Vannes, sur la paroisse de Saint-Pierre, et n'étant encore que simple clerc, se vit néanmoins conférer ces paroisses par l'Évêque, le 16 septembre 1644, et en prit possession le 9 octobre. En 1646, il résigna pour permuter avec le suivant contre le bénéfice de Guégon.

1646-1653. François Balluays, originaire de Mohon et recteur de Guégon.

1661 . . . Daniel Le Vaillant.

1681 . . . . François Gauguet, mort avant 1689.

1689-1692. R. Jean Le Bail. Il résigne, en 1692, et devient recteur d'Erdeven, où il meurt au bout de trois ans.

1692-1721. R. Thomas Touzé, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu par un des vicaires capitulaires de Vannes, le 12 juillet 1692, prit possession le lendemain. En 1721, il résigna entre les mains du Pape, en faveur du suivant, mais tout en se réservant une pension de 200 livres.

1721-1730. † Pierre Renault, prêtre aussi du diocèse de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome, le 19 février 1721, prit possession le 1er septembre. Il fut inhumé dans l'église de Cruguel, le 18 mars 1730.

1730-1759. † Philippe Le Carour, originaire de Plouhinec, pourvu par le Souverain Pontife, le 31 août 1730, prit possession

le 7 octobre. Il débouta Yves Le Garnec auquel, malgré la vacance en un mois papal, l'Évêque avait conféré ces bénéfices, le 23 mars précédent. Le Carour fut enterré au cimetière de Cruguel, le 12 janvier 1759.

1759-1763. R. Jean Le Bot, d'Arzal, pourvu par le Pape, le 22 mai 1759, sur les résultats du concours du 26 avril, prit possession le 4 juillet. Il donna, le 3 juillet 1763, procuration pour résigner en cour de Rome en faveur de son neveu et révoqua, mais trop tard, cette procuration, le 1er avril 1764.

1763-1764. R. Jean Le Bot, d'Arzal aussi, pourvu par le Souverain Pontife, le 25 juillet 1763, résigna, lui-même, l'année suivante, entre les mains de l'Évêque, pour devenir recteur de sa paroisse natale.

1765-1791. François Éon, de Questembert, dut sa collation à l'Ordinaire et refusa le serment à la constitution civile du clergé.

# BOHAL ET SAINT-MARCEL.

Ces deux paroisses unies faisaient, au xve siècle, partie du territoire de Rieux, et passèrent, avant 1516, au dovenné de Porhouët qui les garda jusqu'à la révolution. L'église paroissiale de la première avait pour titulaire saint Gildas, abbé, et celle de la seconde, saint Marcel. Sur toute l'étendue de son double bénéfice, le recteur dimait à la 33º gerbe, excepté le trait de dimes nommé le prieuré de Brouais (1), . relevant du prieuré de saint Michel de la Grèle, en Pluherlin, et, à cause duquel, le prieur devait faire célébrer une messe par semaine à l'église paroissiale de Saint-Marcel. C'est probablement à ce petit trait que fait a lusion le dictionnaire d'Ogée, article saint Marcel, en disant que l'église de Bohal fut donnée, en 1060, à l'abbaye de Marmoutier. D'ailleurs, ces deux paroisses ne possédaient, au xvie siècle, aucun autre bénéfice. Dans la suite, trois seulement s'y fondèrent. Ce fut d'abord la chapellenie de la Paillette ou de Guy Le Cadre, prêtre qui, en 1606, avait des prétentions au rectorat de Bohal et Saint-Marcel. Elle se desservait dans l'église de Saint-Marcel et avait, pour toute dotation, le champ et le clos de la Paillette qui, mis à la disposition de la nation, furent vendus, le 16 septembre 1794, le premier 650 et le second 720 livres. Ce fut ensuite la chapellenie de Saint-Jean-Baytiste de l'Abbaye, fondée, le 26 avril 1681, par les seigneurs de La Nouée, pour être présentée par ceux de l'abbaye, sur la paroisse de Bohal, et desservie

<sup>(1)</sup> Le fief et seigneurie de Brouais, en saint Marcel, dépendait du même prieuré de saint Michel. Ce prieuré fut annexé à celui de la Magdeleine de Malestroit, membre, pendant plusieurs siècles, de l'abbaye de Marmoutier.

d'une messe, les dimanches et fêtes et chaque mercredi, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste au château de l'Abbaye. Sa dotation se composait de deux maisons et une grange, au village de Trévo, et de quatre parcelles de terre nommées le courtil de bas, le champ de sous la rue, le pré neuf et la Bande de très la ville. Ce bénéfice avait un titulaire en 1790, et la chapelle de l'abbaye sert encore au culte. Ce fut enfin celle de Sainte-Geneviève, fondée à une date inconnue, présentée par les seigneurs de la Touche-Kervier, conférée par l'Évêque et desservie d'une messe chaque vendredi dans la chapelle de Sainte-Geneviève, qui existe encore à environ un kilomètre du bourg de Sainte-Marcel. Son temporel comprenait trois parcelles de terre dans la Bande des friches, auprès du même bourg, et deux autres parcelles dans le champ des Barantons, près de Malestroit. Outre ces chapelles, il y avait encore celle du château du Portal, en Bohal, et qui sert toujours au culte.

#### Recteurs de Bohal et Saint-Marcel.

- 1484. + Pierre du Bot, mort en 1484.
- 1530. † Guillaume de Suslève, mort en 1530.
- 1530-1537. † Guy de Quifistre, chanoine et scolastique de Vannes. Il avait Guillaume de Quifistre pour coadjuteur avec future succession.
- 1537-1539. + Guillaume de Quifistre, recteur aussi de Belz.
- 1539-1549. † Sylvestre Guillemotto, chanoine de Vannes et recteur de plusieurs autres paroisses.
  - 1568. R. Henri Lechet, secrétaire de l'évêché et futur chanoine, résigne entre les mains de l'Ordinaire.
- 1568-1573. † Mathurin Le Besq, né sur une de ces paroisses, pourvu par l'Évèque, le 17 avril 1568, prit possession le 25.
- 1573-1578. R. Louis Guyamarch, originaire de Languidic, résigna, en 1578, entre les mains du Pape et en faveur du suivant, pour devenir recteur de sa paroisse natale.
- 1578-1593. † Guillaume Le Guyader, de Noyal-Pontivy, pourvu en cour de Rome, le 23 mars 1578, prit possession le 10 mai de l'année suivante. Il mourut en décembre 1593, ayant eu pour compétiteur Yves Pavic, décédé en 1591, et Alain Lozehic qui parvint à recueillir sa succession.
  - 1594. R. Alain Lozehic, prêtre du diocèse, pourvu par le Légat du Pape en France, le 21 janvier 1594, donna, le 23 juin de la même année, procuration pour résigner en faveur du suivant.
- 1594-1595. R. François Guégano, de Languidic, pourvu par le vicaire général de l'Evêque, le 27 juin 1594, prit possession

le 10 juillet, et donna, le 27 mai 1595, procuration pour résigner entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant.

- 1595-1635. † Jean Le Gentilhomme, originaire de Saint-Marcel, pourvu par le susdit vicaire général le 24 juin 1595, prit possession le 2 juillet. Une des cloches de Bohal porta encore son nom, avec la date de 1612. Décèdé le 16 octobre 1635, il fut inhumé le 18 dans l'église de Saint-Marcel, devant le sacraire. Il avait eu à défendre ses deux bénéfices contre Pierre Roulleaulx et Guy Le Cadre.
- 1635-1639. † Jean Le Gal, de Buléon et recteur de Lantillac, obtint ses provisions de l'Évêque, mourut au presbystère d'Elven, le 29 avril 1639, et fut enterré le 30 dans l'église de Saint-Marcel, devant le maître-autel et du côté de l'évangile, lieu ordinaire de la sépulture des prêtres.

1639-1647. Jean Regnault.

1647-1652. † Gilles Guého, précédemment curé de Saint-Marcel. Il fixa sa résidence à Bohal, y décéda, le 5 mai 1652, et fut inhumé, le 6, dans l'église de Saint-Gildas, sous la tombe près du maître-autel et du côté de l'épître.

1652-1665. Guillaume Coquais.

- 1677-1707. R. Julien Richard. Malade, il résigne entre les mains du Pape, le 11 janvier 1707, et meurt à la fin de cette année.
- 1707-1734. R. François Rolland, de Malestroit, pourvu en cour de Rome le 11 janvier 1707, se vit refuser à Vannes le visa de ses provisions et prit possession civile le 29 juillet. Le Pape lui ayant de rechef conféré ce bénéfice le 12 août, et l'Évêque ayant visé ses nouvelles provisions le 30 septembre, il prit possession canonique le 1er octobre. Vieux et infirme, il donna, le 18 juillet 1734, procuration pour résigner entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant, mais non sans se réserver une pension de 200 livres.
- 1734-1754. † Mathurin Jean Vellec, curé de Malestroit, pourvu par le Pape, le 30 août 1734, prit possession le 20 décembre, et fut enterré au cimetière de Saint-Marcel, le 6 avril 1754.
- 1754-1779. † Jean-Pierre Thomas, prêtre à Malestroit, pourvu par un des vicaires généraux de l'Évèque, le 16 septembre 1754, prit possession le 23, et fut inhumé, le 17 janvier 1779, dans le cimetière de Saint-Marcel.

1779-1791. Charles Hallier, de Saint-Gravé et curé de Saint-Marcel, pourvu en cour de Rome, le 16 avril 1779, sur concours du 11 mars, prit possession le 15 juin. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé et devint, en 1802, recteur de Tréal.

#### BOURG-PAUL-MUZILLAC.

Du doyenné de Péaule, à la collation du Pape et de l'Évêque, cette paroisse avait pour patron et pour titulaire de son église le saint évêque dont elle porte le nom (1). La forme de cette église la ferait attribuer aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. A l'appui de cette présomption, on pourrait déjà remarquer que Muzillac possédait un hôpital très-ancien et même, dès 1552, un lieu dit le Temple et un village appelé l'Hòpital. A l'exception d'un petit trait, situé en la frairie de Néant et possédé, en 1548, par l'abbaye de la Joie, le recteur dimait à la 33º gerbe sur toute l'étendue de la paroisse, même sur les métairies de Penmur, qui appartenaient à l'abbaye de Prières (2). Outre celle qui vient d'être citée et qui n'existait plus au commencement du xvire siècle, les cinq frairies suivantes se partageaient le territoire de Bourg-Paul : de Botveille, de saint Gourlais, de Klégand, de Larmor et de Lislocq. La paroisse possédait une léproserie avec sa chapelle dédiée à sainte Marie Magdeleine. Cette dernière fut reconstruite vers 1550. Quant à l'hôpital, il se composait, dans les derniers temps, d'une chapelle dédiée à saint Eloi et à saint Yves, et surmontée d'une petite chambre, d'un jardin de 15 cordes et d'une mazière qui avait autrefois servi de logement aux pauvres malades; le tout en un tenant, était situé à environ deux cent mêtres de l'église paroissiale et sur le chem n de Muzillac à Vannes. Les r venus de l'établissement, destinés au service hospitalier, avaient depuis longtemps disparu. Les oblations de la chapelle suffisaient à peine pour entretenir l'édifice. On ignore d'où provenait cette ruine; mais on sait que cet hôpital fut longtemps annexé à l'ordre des chevaliers de Notre-Dame du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem et que le Grand-Prieur de Bretagne le donnait à ferme et y faisait célébrer deux messes chaque année, aux fêtes de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de saint Lazare. Retiré à cet ordre, il fut, par lettres-patentes du 3 décembre 1696, uni à l'hôpital Saint Nicolas de Vannes, qui en prit possession, le 29 mai 1697, et en eut la jouissance, d'environ 20 livres par an, à partir du 1er juillet 1695.

En se multipliant, les fondations exigèrent l'établissement d'une communauté de prêtres. Les chapelles à desservir n'étaient cependant point nombreuses; nous n'en avons relevé que deux, celles de Saint-

<sup>(1)</sup> L'abbé Cillart, manuscrit plusieurs fois cité.

<sup>(2)</sup> Les dimes de ces métairies lui furent concédées par les religieux, le 15 mars 1521. — (Piéderrière, Étude sur l'ancienne abbaye de Prières, 1<sup>ex</sup> Semestre du Bulletin de 1863.)

Gourlais et de Saint-Julien. Les chapellenies elles-mêmes y étaient en petit nombre.

Il y avait d'abord celle de saint Maur, desservie d'une messe, chaque vendredi, à l'autel de ce saint, dans l'église paroissiale, et réunie, au xvir siècle, à la chapellenie de Saint-Sixt, dont le service se faisait en la chapelle du château de Silz, dans la paroisse d'Arzal.

C'était ensuite la chapellenie de Saint-Léonard, desservie d'une messe, chaque mercredi, au maître-autel de la même église paroissiale. Faisant partie de sa dotation, le parc Bellec fut vendu, le 23 juillet 4796, pour la somme de 2323 francs.

La chapellenie de Tréguyeu ou de Sourdeac, présentée par les seigneurs de ce dernier nom, se desservait d'une messe par semaine dans la chapelle de Saint-Julien.

Celle des Colléno, fondée le 17 juin 1658, par Isabeau Colléno, dame de Menabréha et veuve de Nicolas Guyot, notaire royal, était à la présentation du recteur et des fabriques de la paroisse et à la collation de l'Ordinaire. Son titulaire, tenu à la résidence, devait célébrer une messe, chaque samedi, à l'autel du Rosaire, et faire célébrer, le 31 octobre de chaque année, un service, avec trois messes chanlées et les messes basses, à l'autel de Sainte-Anne, de tous les autres prêtres de la paroisse. La dotation comprenait une maison, avec jardin derrière, au bourg même et sur le chemin de Muzillac à la Croix-Blayeux; le clos de la vigne, aux environs du bourg; une parcelle de terre, auprès de la métairie de Bocorec. Vers 1677, le chapelain ajouta un pavillon à la maison située rue du Four.

A une date inconnue, Elizabeth Perrin, paroissienne de Bourg-Paul, fonda la chapellenie de Saint-Julien, en réserva le patronage à ses héritiers et en attribua la collation à l'Évêque. Elle la chargea de trois messes par semaine: le mercredi et le vendredi, à la chapelle de Saint-Julien; le samedi, à l'autel de la Sainte-Famille, dans l'église paroissiale. La dotation consistait en une maison, avec jardin derrière, auprès de la chapelle de Saint-Julien; en un pré contigu au jardin du presbytère; en une autre maison et deux parcelles de terre, situées au village de Penesclus. Ces trois derniers immeubles, confondus avec d'autres provenant des chapellenies de Sainte-Anne et de Marguerite Le Guézo, d'Ambon, furent vendus, le 20 avril 1791, au prix de 2970 livres.

# Recteurs de Bourg-Paul.

1462-1464.	Jean Rolland.
1464	Jean Lanouan permuta avec le suivant contre Saint-
•	Allouestre et Buléon.
1465	Jean Jacobin, chapelain du duc de Bretagne.
1487. +	Jean-Jacques de Fontenay,
	Kgouarh.
	Anéso ?
•	

**1498......** Pierre Toul.

1517-1525. + François Champion, chanoine de Vannes.

1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes.

1540-1558. R. Pierre Daniélo, aussi archidiacre de Vannes.

1558-1565. Jean Guého. Il eut procès avec ses paroissiens qui lui refusaient certains droits rectoriaux sous le double prétexte qu'il ignorait la langue bretonne et n'était pas fidèle au précepte de la résidence.

1575-1577. Henri Le Flohic.

1580-1585. + Louis Le Goualèdre.

1585-1588. Guillaume Pinte. Ce bénéfice lui fut contesté par Henri Le Hellaye, qui, en 1587, résigna ses prétentions en faveur d'Olivier Le Digabel.

1588-1603. R. Claude Hazé, depuis longtemps curé de cette paroisse, pourvu en 1588, donna, le 14 juillet 1603, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et avec réserve d'une pension de 300 livres.

1603-1607. † Julien Le Métayer, originaire et prêtre de Saint-Patern, pourvu en cour de Rome, le 15 août 1603, prit possession le 14 décembre. Il mourut en mars 1607, ayant triomphé de nombreux compétiteurs.

1607-1640. † Abel Le Leizir, pourvu par le Pape, le 15 juin 1607, prit possession le 1er novembre. Il eut aussi plusieurs concurrents à débouter, afin d'être paisible possesseur. Décédé, le 6 décembre 1640, il fut inhumé, le 7, dans son église paroissiale.

1641-1660. † Abel Le Leizir, sans doute neveu du précédent, fut enterré le 15 décembre 1660.

1660-1704. R. Mathurin Martin. Licencié en théologie et âgé d'environ 80 ans, il donna, le 23 août 1704, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 400 livres, demeura à Bourg-Paul et fut inhumé dans l'église paroissiale, le 6 mars 1709.

1704-1720. R. Guillaume Sanson, curé de Bourg-Paul, pourvu en cour de Rome, le 25 septembre 1704, prit possession le 18 décembre. Le 2 juillet 1720, il donna procuration pour résigner aussi en faveur du suivant. Mort, à 63 ans, il fut enterré ici le 19 mars 1721.

1720-1728. † Jean Sanson, recteur de Montreuil-des-Landes, au diocèse de Rennes, pourvu par le Pape, le 23 juillet 1720, prit possession le 2 octobre. Décédé à l'âge de 55 ans, le 5 mai 1728, il fut inhumé le 7 au cimetière.

1728-1730. R. Claude Le Corff, de Saint-Gildas d'Auray, pourvu en

cour de Rome, le 30 septembre 1728, prit possession le 6 février 1729 et résigna, en 1730, pour devenir recteur de Baden.

1730-1742. † Guillaume Michelot, bachelier en théologie et recteur de Sain'-Gravé, pourvu par l'Évêque, le 28 mars 1730, prit possession le lendemain. Mort à 75 ans, le 8 juillet 1742, il fut enterré, le 10, au cimetière.

1742-1763. † Jean-Jacques-Antoine Le Didrouc, de Saint-Pierre, pourvu par le Pape, le 3 septembre 1742, sur concours du 8 août, prit possession le 17 octobre. Agé de 58 ans, il mourut, le 7 novembre 1763, et fut inhumé, le 9, au cimetière.

1764-1791. † Pierre Méha, chapelain des Ursulines de Muzillac, pourvu en cour de Rome, le 14 mars 1764, prit possession le 14 avril. Mort à 68 ans, le 23 mars 1791, il fut enterré, le lendemain, au cimetière.

### BRAIN.

Du territoire de Redon, cette paroisse porta, pendant longtemps, le nom de Plaz, qui lui vient de celui du lieu situé non loin du vieux bourg de Brain et où, vers le milieu du ve siècle, naquit saint Melaine. Cette localité s'appelle aujourd'hui Placet. Au lieu même qui lui donna le jour, saint Melaine fonda un monastère dont, quoique devenu évêque de Rennes, il garda le gouvernement, et dans lequel il mourut le 6 novembre, vers 530. Les funérailles du Saint attirérent au monastère de Plaz les évêques d'Angers, du Mans, de Coutances et de Nantes. Les paroissiens de Brain n'eurent cependant point le bonheur de conserver les reliques de leur illustre compatriote. Déposé dans une barque sur la Vilaine, son corps fut conduit à Rennes pour y être inhumé. D'après l'abbé Guillotin de Corson (1), du vivant et après la mort de leur fondateur, la paroisse dépendait des moines de Plaz. Ils ne la gardèrent pas bien longtemps. Dans un voyage qu'il fit auprès de l'empereur Louis-le-Débonnaire, saint Convoion, envoyé et appuyé par Nominoé, l'obtint de ce prince, le 20 août 836, et elle demeura jusqu'à la fin du siècle dernier, avec le titre de vicariat perpétuel, à la présentation et sous le patronage de l'abbé de Redon (2). Les religieux de Saint-Sauveur y établirent un prieuré et dédièrent l'église paroissiale à saint Melaine.

<sup>(1)</sup> Récits historiques, traditions et légendes de Haute-Bretagne, arrondissement de Redon, page 21.

<sup>(2)</sup> Cartulaire de Redon, page 357. A en croire le dictionnaire d'Ogée, article Brain, la moitié seulement de la paroisse ou de la seigneurie de Brain aurait été donnée à saint Convoïon, en 846, par Nominoé, tandis que l'autre partie ne lui aurait été concédée que par Erispoé, en 854. Cet auteur ajoute, toujours sans indication de sources, que, en 1280, d'un commun accord, le duc de Bretagne et l'abbé de Redon placèrent cette paroisse sous le ressort de la sénéchaussée de Vannes.

Ce viell édifice, ou plutôt celui qui lui a succédé, existe encore auprès du village de Placet. La paroisse possède un sanctuaire nouveau appelé la chapelle de Saint-Melaine, qui remplace un autre à l'extrémité ouest du bourg, détruit en 1793, et dont la construction remonte à 1822. Outre sa pension, qui était de 120 livres en 1619, le vicaire perpétuel avait la jouissance du presbytère et d'une pièce de terre adjacente. Par concordat avec les abbés de Redon, une partie des dimes lui était parfois abandonnée pour remplacer cette pension. Telle était sa condition en 1768, lorsque la portion congrue fut élevée à 500 livres. Aussi le titulaire de cette époque sé hâta-t-il de déclarer, le 9 décembre de cette année, qu'il abandonnait toutes les dimes à l'abbaye et optait pour la susdite portion.

Outre le prieuré bénédictin, cité plus haut, et qui, par sa nature de bénéfice régulier, n'appartient pas à ce travail, la paroisse de Brain ne posséd it qu'une seule chapellenie, celle de la Rivière, fondée, sur la fin du xvii siècle, par Louise Guihart, et sur laquelle les renseignements font défaut.

A la gloire d'avoir vu naître saint Melaine, au ve siècle, cette paroisse peut être sière de pouvoir ajouter celle d'avoir, au xviiie, compté un martyr parmi ses prètres. Je veux parler de Julien Racapé. Originaire de Saint-Just, il acheva ses études au collège de Vannes et s'attacha à la paroisse de Brain dès qu'il eut été ordonné prête. Il y remplissait les fonctions de caré, lorsqu'il refusa le serment à la constitution civile 'du clerge. En septembre 1792, il dut s'éloigner de Brain. Depuis un an il vivait à Saint-Just, caché dans sa famille. Recherché de près, pour ne pas compromettre ses parents et croyant être plus en sûrelé ailleurs, il quitta son gite, fut arrêté le même jour et emprisonné à Redon. Le tribanal criminel de ce district ne tarda point à le condamner à mort. La sentence fut exécutée le 1<sup>er</sup> novembre 1793. En se rendant à la guillotine, dressée au haut de la place de Redon, à l'endroit où se trouve la fontaine actuelle, la victime chantait ce cantique du Père Monfort : Allons, mon âme, allons au bonheur véritable. Le même jour il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse de Redon (1).

### Vicaires perpétuels de Brain.

1480. R. Alban Le Brun résigne entre les mains du Pape.
1578-1591. † Julien Nepveu, mort au mois d'octobre.
1591-1607. Maurice Martel, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Redon, le 22 octobre 1591, pourvu, le 24, par le vicaire général de l'Évêque de Vannes, prit possession,

<sup>(1)</sup> Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon, par un prêtre, ancien élève de Saint-Sauveur, dom Jaussion, bénédictin de Solesme. — Registre des sépultures de la commune de Redon pour 1793.

le 30 novembre. Il débouta Jean Nepveu, sans doute parent du précédent vicaire et auquel le Nonce apostolique en France avait, le 13 décembre de la même année, conféré cette paroisse.

1608-1611. Maury Merlet.

1619. Jean Pavin.

1653-1676. Jean Mahieux.

- 1681-1692. R. Gervais de Cordé. Malade, il résigne, le 19 octobre 1692, entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 200 livres. Avant la fin de la même année, il devint recteur de Renac.
- 1692-1725. † Damien Clereau, prêtre de Renac, pourvu en cour de Rome, le 19 octobre 1692, prit possession, le 21 juin 1603, mourut, le 5 septembre 1725, et fut enterré, le lendemain, au cimetière de sa paroisse. Il avait eu à défendre son bénéfice contre Joan Le Doyen, qui, débouté, devint plus tard recteur de Carentoir.
- 1726-1737. † Sébastien Guihoux, prêtre du diocèse de Nantes, présenté par l'abbé de Redon, pourvu par l'Évêque, le 24 février 1725, prit possession le 22 mars suivant et décéda en novembre 1737.
- 1738-1782. † Julien-Hyacinthe Potiron, diacre du diocèse de Nantes, pourvu le 9 janvier 1738, par l'Évêque, sur la présentation de l'abbé de Saint-Sauveur, prit possession le 24 du même mois. Décédé, à l'âge de 68 ans, le 28 avril 1782, il fut enterré, le 30, dans le cimetière, auprès de l'escalier du calvaire.
- 1782-1784. † Jean Marot, prêtre du diocèse et présenté par l'abbé, fut pourvu par l'Évêque, le 20 mai 1782, et prit possession le 24. Il mourut au bout de deux ans, mais on ne sait où, ni en quel mois.
- 1784-1788. † Jean-Baptiste Guemené, prêtre du diocèse et depuis longtemps curé de cette paroisse, avait déjà failli en devenir titulaire par la résignation de Potiron en sa faveur. Par malheur pour lui, la procuration de ce Potiron ad resignandum in Curia Romana était du 26 avril, et ne put obtenir son effet, avant la mort du résignant. Il ne perdit pas pour avoir attendu. Nommé curé d'office, à la mort de Marot, et présenté par l'abbé, il fut pourvu par l'Évêque, le 3 juin 1784, et prit possession le 8. N'ayant encore que 52 ans, il fut enlevé par la mort, le 12 juin 1788, et inhumé, le 13, dans le cimetière, auprès du calvaire.

1788-1792. Philippe Guemené, originaire de la paroisse et curé du précédent vicaire, fut aussi présenté par l'abbé de Redon et pourvu par l'Évèque de Vannes, le 23 juillet 1788. Il prit possession le 30 du même mois. Il ne quitta son troupeau que sur la fin de 1792. On ignore ce qu'il devint ensuite.

# BRANDÉRION.

Du territoire de Vannes et à la collation du Pape et de l'Évêque, cette paroisse est d'érection relativement moderne. Encore en 1363, les titres de l'abbaye de la Joie nous la représentent à l'état de trève de Languidic, et il faut aller jusqu'à 1402, avant de lui trouver la qualification de paroisse. Dans ces temps reculés, son nom était Pranderyon, Prederyon, mot dans lequel on a voulu voir Prædium Annæ, héritage ou territoire d'Anne (1). A l'appui de cette étymologie, on peut citer l'existence, au bourg même, d'une très ancienné chapelle, dédiée à sainte Anne, et d'une chapellenie de même vocable, desservie dans cette chapelle.

Quoiqu'il fût seul à percevoir, à la 33° gerbe, la dîme dans toute l'étendue de la paroisse, qu'il eût la jouissance de son presbytère, avec son jardin et sa prairie, le recteur de Brandérion était si pauvre, qu'il fallut prendre, au dernier sièle, la détermination de lui conférer simultanément et la paroisse et la chapellenie de Sainte-Anne. Malgré ce supplément, le bénéfice était si peu envié, que, devenu vacant, personne ne se présenta au concours et que, sans réclamation, l'Évêque put, à l'expiration du délai canonique, le conférer tanquam bonum derelictum (2). L'église paroissiale avait pour titulaire l'apôtre saint Pierre.

Quant à la chapellenie de Sainte-Anne, dont j'ignore la fondation et les charges, sa dotation se composait d'une petite maison, située de l'autre côté du chemin et en face de la chapelle, d'un verger de 78 cordes, aussi au bourg, d'un petit pré de 20 cordes et d'un parc de lande d'un journal, au village de Kguserch. Cette maison fut vendue, le 30 mai 1794, au prix de 605 livres. Dès le 17 mars 1791, le recteur de l'époque avait acquis le verger pour 1725 livres, et, le 10 mai de l'année suivante, le parc et le pré, pour 340. En même temps que le susdit verger, il acheta pareillement et au prix de 3,100 livres, la prairie de 2 journaux, précédemment attachée à son presbytère.

<sup>(1)</sup> L'abbé Cillart, manuscrit des archives départementales du Morbihan.

<sup>(2)</sup> L'abbé Cillart, manuscrit déjà cité. — Il fait erreur au moins d'une année, en plaçant la vacance en 1746. D'ailleurs, les provisions de 1747 furent délivrées par le Pape, et non par l'Évêque. Il faudrait donc rapporter ce fait, s'il était vrai, à une date beaucoup plus reculée.

### Recteurs de Branderion.

**1484. + Je**an Pichon.

1484-1486. + Jean de Klemot.

**1486**. Christophe Rivalen.

> 1501. R. Louis du Val ou Duval, ancien chanoine de la collégiale de Saint-Michel-du-Champ, mort en 1508.

Pierre Le Boëdec, recteur aussi de Plouharnel. 1501.

1524-1527. François Le Mezec, également recteur de Plouharnel.

4554-1560. + Jean de Spinefort, recteur de Plouharnel, comme les précédents.

**1579.** Jean Rio.

1579..... Julien Stéphan.

1593-1608. R. Jean de La Haye.

1609-1614. R. Louis Danglade, de Languidic, pourvu par le Souverain Pontife, le 2 janvier 1609, prit possession le 28 avril, quelques jours seulement après avoir reçu la tonsure cléricale, et résigna entre les mains du Pape, le 25 juillet 1614.

**1614-1617.** Yves Portanguen, de Merlevenez, pourvu à Rome, le 25 juillet 1614, prit possession le 16 novembre suivant.

1625. André Martin.

1642-1647. Olivier Le Net.

1658. François Le Gouesbe, déjà recteur de Campénéac, où il mourut, en 1678, résigna Brandérion, peu de temps après en avoir été pourvu, pour garder son premier bénéfice.

1662. René Audouin. 1665. Pierre Cougoulat.

Pierre Le Tohic. 1675-1684. R. François Le Pentrec, curé de la paroisse, résigne le rectorat, sur la fin de 1684.

**1684-1688**. Jean Le Touzic.

**1673-1674**.

1688-1695. + Olivier Le Marchant. Il ne mourut pas à Brandérion.

1695-1714. Marc Dittez, prêtre du diocese de Tréguier, pourvu. à l'âge de 41 ans, par le Pape, le 12 août 1695, prit possession le 28 juin de l'année suivante.

1717-1740. R. Julien Khouant, de Languidic, résigne entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant. Resté à Brandérion, il mourut, le 23 septembre 1744, âgé de 58 ans, et fut enterré, le lendemain, au cimetière.

1740-1747. † Jean Khouant, de Languidic, pourvu par un des vicaires généraux, le 7 octobre 1740, prit possession le 10. Décédé, à l'âge de 33 ans, le 4 mars 1747, il fut inhumé, le 6, dans le cimetière.

1747-1753. R. Jean Khouant, de Languidic, pourvu en cour de Rome, le 18 août 1747, prit possession le 5 octobre. Devenu recteur de Nostang, il résigna Brandérion entre les mains de l'Ordinaire, en septembre 1753.

1753-1757. R. Jacques-Joseph Le Guénédic, de Saint-Pierre de Vannes, pourvu par un des vicaires généraux, le 10 septembre 1753, prit possession le 30. En 1757, il résigna, entre les mains de l'Évêque, pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Nostang.

1757-1764. † Joseph Khouant, frère du dernier Jean ci-dessus, pourvu par l'Évêque, le 13 mai 1757, prit possession le 19. Mort subitement à Hennebont, à l'âge de 33 ans, le 19 janvier 1764, il fut inhumé, le 21, dans le cimetière de Brandérion.

1764. R. Pierre Le Floch, de Crach et curé de Plouharnel, dut recevoir de Rome ses provisions qui ne se trouvent plus. Au mois de septembre de la même année, il résigna entre les mains de l'Ordinaire.

1764-1790. François-Guillaume Menay, recteur de Guéhenno, pourvu par l'Évêque, le 9 septembre 1764, prit possession le 4 octobre. Ayant prêté le serment à la Constitution civile du clergé, il resta à la tête de la paroisse. Au titre de ministre du culte catholique à Brandérion, il fit, le 30 septembre 1797, devant la municipalité de Languidic, le serment qui suit : « Je jure haine à la royauté et à la monarchie, et fidélité à la république et à la constitution de l'an III (1). » On ignore ce qu'il devint dans la suite; mais il est positif qu'un nouveau recteur fut donné à Brandérion, après le concordat.

### BRECH.

Cette paroisse, déjà mentionnée au XIII° siècle, était comprise dans le doyenné de Pont-Belz et avait pour collateurs le Pape et l'Évêque. Plus étendue à l'origine, elle se vit démembrer, à une date inconnue, pour former le nouveau bénéfice paroissial de S.-Gildas d'Auray. Restée considérable, malgré cette soustraction, elle fut chargée d'une rente ou pension de 20 livres, que son recteur payait encore au chapitre de Vannes à la fin du xive siècle, et qui finit par s'éteindre au commencement du xve. Pour perpétuer le souvenir et témoigner à Dieu sa reconnaissance de la victoire remportée par lui sur le territoire de cette paroisse, le 29 sept. 1364, le duc Jean IV fit édifier, au lieu même du combat, une chapelle

<sup>(1)</sup> Archives de la mairie de Languidic.

dédiée à S. Michel. Ce sanctuaire attira aussitôt de nombreux visiteurs et, par suite, des offrandes assez considérables, dont une portion tournait au profit du recteur. Malheureusement pour ce dernier, les choses ne restèrent pas longtemps en cet état. Dès le 16 février 1383 (n. st.), le même duc fonda, dans cette chapelle et pour la desservir, une collégiale composée d'un doyen et de huit chapelains ou chanoines (1). Non satisfaits de la dotation de 600 livres de rente que leur avait assurée la pieuse largesse du fondateur, ceux-ci s'arrogèrent bientôt la totalité de ces oblations, sous le prétexte que l'édifice exigeait déjà de grands frais d'entretien. Jean V, fils du précédent duc, ayant fait reconstruire et agrandir cette chapelle, ce bienheureux prétexte disparut, et le recteur profita de l'occasion pour réclamer. Le prince accueillit sa demande et lui accorda, en 1422, pour compensation de sa part à ces offrandes, abondonnées intégralement à la collégiale, une rente annuelle de 10 liv. monnaie sur la recette ordinaire de la châtellenie d'Auray. Soixante ans plus tard, les chartreux remplacèrent les chanoines à Saint-Micheldu-Champ, et le fermier de la susdite recette crut trouver, dans ce fait, un motif pour refuser cette rente. Le recteur de l'époque s'adressa, lui aussi, au duc, et, le 26 juillet 1486, François II ordonna de lui payer les arrérages et de continuer à lui verser régulièrement les 10 livres chaque année (2). Ce n'était point sans raison que cet infortuné titulaire se montrait ainsi scrupuleux conservateur des revenus de son bénéfice. Pour exécuter la teneur d'une bulle de Nicolas V, provoquée par les cris de détresse des chanoines de sa cathédrale, et datée du 23 septembre 1451. l'évêque Yves de Pontsal avait, en effet, par un décret du 22 janvier 1453 (n. st.), uni au chapitre les fruits de cette paroisse (3). La nouvelle disposition ne laissait au recteur que le tiers de ses revenus. Mais le chapitre, conformément à une des clauses de l'union, ne pouvait entrer en jouissance qu'à partir de la première vacance. Aussi ne prit-il possession de ses nouveaux droits que le 11 octobre 1473, à la mort du recteur Henri Redoret. Cette annexion des fruits, qui ne modifiait en rien la libre collation du bénéfice, subit le sort de la pension du xive siècle, de telle sorte que dès 1617, le recteur dimait seul et à la 33º gerbe sur toute l'étendue de sa paroisse, ce qui, à cette époque, lui rapportait, chaque année, environ 1000 livres.

Outre l'église paroissiale, qui avait pour titulaire l'apôtre saint André et dont la nef et le clocher furent reconstruits vers 1740, le territoire de Brech possédait, sans parler de la collégiale, les chapelles suivantes : de

<sup>(1)</sup> Dom Lobineau, P. I, col. 687-642. Tout ce qui concerne l'histoire de cette collégiale et de la Chartreuse est renvoyé à une autre publication sur les établissements monastiques de ce diocèse.

<sup>(2)</sup> Archives départementales de la Loire-Inférieure.

<sup>(3)</sup> Voir, à l'article Béganne, une analyse plus détaillée de ces deux documents et de quelques autres sur la même matière.

Notre-Dame, au prieuré de Kléano (1); de Saint-Jacques, sur laquelle se lit encore une date ancienne qui est probablement celle de 1464; de Saint-Cado, au village du Reclus; de Notre-Dame de Trévèrec, de Saint-Clément, des saints Pierre et Paul; de Saint-Quirin, par corruption dite de Saint-Guérin, reconstruite en 1676 et vendue 2200 francs, avec sa sacristie et son prateau, le 15 septembre 1798; de Saint-Julien, à l'entrée d'Auray, sur le chemin de Landévant à cette ville. Cette dernière, siège et partie d'une chapellenie de même nom, annexée au rectorat, à une époque très-réculée, fut, avec sa maison voisine et son jardin, vendue, le 26 septembre 1796, au prix de 3375 livres.

En dehors de ceux qui ont déjà été signalés, on ne connait, sur cette paroisse, que trois petits bénéfices. Il y avait la chapellenie de Saint-Sébustien, desservie d'une messe, chaque vendredi, à l'autel de ce saint, dans l'église paroissiale, fondée, au xvr siècle, par Jean Estin, qui en attribua la collation à l'Évêque, en réserva le patronage à ses héritiers, et la dota d'une tenue, avec sa maison, au village de Calan. Le 31 janvier 1798, ces deux immeubles, vendus au profit de la nation, furent acquis par un négociant de Paris, moyennant la somme de 9,100 fr. C'était ensuite la chapellenie fondée par le prêtre Michel Lorho, et enfin celle de Saint-Joseph qui se desservait dans une chapelle dite de Kguen, en la paroisse de Brech, et sur lesquelles les archives n'ont fourni que les noms de quelques titulaires.

### Rectours de Breck.

1391-1411. + Olivier Le Merlay, mort en juin 1411.

1411.... Jean Foresta ou de la Forêt.

1442. Olivier Le Guennec.

1451-1473. + Henri Redoret.

1473. Alain Hervel.

1486-1499. R. Olivier de Kriec, chanoine de Vannes, résigne entre les mains du Pape et meurt peu de temps après.

1499-1540. R. Henri de Kverrec, pourvu en cour de Rome, résigne entre les mains du Pape.

1540. † Luc Gynart, pourvu et mort en la même année.

1565. † Vincent de Maigné, mort en janvier 1565.

1577-1586. † Thomas Le Bidollec, originaire de la paroisse.

1592-1614. † Yves André, prêtre du diocèse. Il eut à défendre son bénéfice contre trois compétiteurs successifs, Jean Boscher, Abel Le Délaisir et Gilles Pinsin. Il mourut au mois de septembre.

<sup>(1)</sup> Kléano, prieuré de femmes et membre de l'abbaye bénédictine de Saint-Sulpice, de Rennes, trouvera sa place dans un autre travail, sur les bénéfices réguliers de l'ancien diocèse de Vannes.

1614-1619. R. Antoine Challumeau, prêtre du diocèse d'Angers, pourvu par le Souverain Pontife, le 15 octobre 1614, prit possession le 14 juillet 1615. En 1619, il résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant, mais avec réserve d'une pension de 300 livres, qui fut éteinte, en 1622, moyennant la somme de 1500 livres une fois payée.

1619-1629. R. Étienne de la Croix, prêtre du Mans, maître ès-arts et docteur de Sorbonne. Malade à Paris, il y fit, le 22 août 1629, un testament, par lequel il léguait 300 livres à l'Hôpital Saint-Yves de Brech et pareille somme à la communauté des prêtres de cette paroisse, pour y avoir quelques services par an. Par vénération pour le titulaire de son église paroissiale, il voulut être inhumé dans. l'église de Saint-André-des-Arts, à Paris.

1630-1639. Jean Chesnault, chanoine de Vannes et un des exécuteurs testamentaires du précédent recteur.

1646. Guy du Garrouet, licencié en droit et docteur en théologie, pourvu en 1646 par permutation probablement avec le précédent, résigna dans le courant de la même année et devint plus tard recteur de Saint-Patern.

1646-1647. R. Jean Chenault, sieur de Gradignan et autre que le chanoine de même nom, ne fut titulaire de Brech que pendant huit mois.

1652-1663. Raymond Le Doulx, recteur de Plescop et futur chanoine.

1664-1708. † Julien Guillemin, écuyer, sieur du Roscouët et recteur de Plaudren, pourvu de Brech, en 1664 ou 1665, donna, le 5 juin 1708, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec lequel il permutait contre le prieuré de Saint-Samson-Illifau, au diocèse de Dol.

1708-1728. R. Dominique de Klenguy, prêtre du diocèse de Quimper, pourvu par le Souverain Pontife, le 11 juillet 1708, se vit refuser le visa de l'Ordinaire et ne put prendre posession canonique que le 28 juillet 1709. Malade, il résigna entre les mains de l'Évêque, en mars 1728, mourut le 25 avril suivant et fut enterré, le 27, au cimetière.

1728-1751. † René Jérôme Pezron, sieur de Penlan et prêtre du diocèse, pourvu par l'Évêque, le 10 mars 1728, prit possession le lendemain. Décédé à l'âge de 51 ans, le 4 janvier 1751, il fut enterré, le 5, au cimetière.

1751-1790. Jean-Pierre Thorin, originaire de la paroisse de Saint-Patern, ayant subi avec succès, le 1er avril, les épreuves du concours, fut pourvu par le Pape, le 4 mai 1751, et prit possession le 6 juin de la même année (1).

### BUBRY.

Du doyenné des Bois, cette paroisse, à collation libre, avait son recteur pour gros décimateur à la 33° gerbe, et son église sous le vocable des saints Apôtres Pierre et Paul. Elle possédait une trève, dont le siège était au village de Saint-Yves. La chapelle de ce saint breton réunissait, chaque année, une grande affluence de pèlerins et recueillait des oblations tellement considérables qu'elles finirent par tenter la cupidité des seigneurs de Knivinen, patrons du lieu. Comme ils voulaient se les arroger et que le recteur s'opposait à l'enlèvement des fonds, ils allèrent, en 1630, jusqu'à le souffleter en pleine église. L'attentat ne resta pas sans répression. Ses auteurs se virent condamner à une amende de 2000 livres au profit des hôpitaux et à la restitution de 10,000 livres. Cette dernière somme fut prise par le chapitre de Vannes, à titre de constitut franchissable et à la condition de faire bâtir, auprès de la chapelle, une maison pour les quatre chapelains, de payer, par an, 100 livres à chacun de ceux-ci et 60 au sacriste. Il fut bien stipulé aussi que les susdits seigneurs continueraient à présenter ces chapelains et que le recteur aurait le tiers des offrandes faites à la chapelle (2). Outre les deux édifices religieux déjà mentionnés, la paroisse possédait les chapelles de Sainte-Hélène, au village, de Localven, et de Saint-Trémeur, au hameau de Locqueltas, appelé, aux xIIIe siècle, locus Gyldasii, villa (3), sans parler de celle dont les archives révèlent l'existence, en 1579, auprès du cimetière de Bubry. De la fabrique dépendaient les immeubles suivants: trois journaux de terre chaude et une maison en ruine, au village de Taterganguine; un journal et demi de pareille terre, une portion de pre et de terre froide, au village de Kjaguiff; un journal de terre chaude, au village de Cauniac; une parcelle de courtil et de lande, près du bourg. Ils furent vendus, au prix de 489 francs, le 4 juin 1800. Il y avait, de plus, le fonds d'une petite tenue, à Guéganic, concédé à l'administration de la Légion-d'honneur, cédé plus tard par celle-ci à la caisse d'amortissement et vendu, enfin, le 8 juillet 1807, moyennant 105 francs.

<sup>(1)</sup> Resté à la tête de sa paroisse, il prêta, le 23 septembre 1792, le serment exigé par la constitution civile du clergé, et le rétracta à la publication du décret autorisant le divorce. Cette rétractation lui valut une détention de plusieurs années. Mis en liberté, le 21 décembre 1796, il mourut à Vannes, rue des Bons-Enfants, à l'âge de 80 ans, le 19 février 1802.

<sup>(2)</sup> Manuscrit, déjà cité, de l'abbé Cillart, aux archives départementales du Morbihan.

<sup>(3)</sup> Fonds de l'abbaye de la Joie, aux mêmes archives départementales. On sait que le fils de sainte Triphine fut tenu sur les fonts baptismaux par le saint abbé Gildas, qui lui donna son nom, et que, pour être distingué de son parrain, l'enfant fut surnommé *Trémeur*.

En dehors des quatre chapellenies qui se desservaient dans la chapelle tréviale de Saint-Yves, il s'en était fondé une autre sur cette paroisse. C'était celle de la Trinité, dont le service se faisait dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, auprès du manoir de Pérosse, et qui était présentée par les seigneurs dudit lieu et conférée par l'Ordinaire. Sa dotation, consistant en deux maisons, un appentis, un four et six journaux de terre, au bourg et aux environs, fut vendue, le 30 mai 1794, au prix de 1325 livres; mais l'acquéreur s'étant trouvé insolvable, ces immeubles furent remis aux enchères, le 4 juin 1800, et adjugés à un étranger pour 1273 livres. Quant à la maison, à la cour, au jardin et aux terres des chapelains de Saint-Yves, leur vente, effectuée le 30 mái 1794, ne produisit que 1275 livres.

# Recteurs de Eubry (1).

1492. + Jean de Lanouan, chanoine de Vannes.

1492-1507. + François de Becdelièvre, aussi chanoine de Vannes.

1507-1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes, résigna, en juin 1540, entre les mains du Pape.

1540-1557. R. Pierre Daniélo, aussi archidiacre, pourvu en cour de Rome, donna, le 26 novembre 1557, procuration pour résigner tous ses nombreux bénéfices entre les mains du Souverain Pontife.

1557-1579. † Jean Le Guével, aîné et autre que le chanoine de même nom. Il eut à défendre son bénéfice contre deux Louis du Botderu, l'un et l'autre successivement chevaliers du Saint-Esprit d'Auray, et contre François Le Meur.

1579. Jean Le Marrouil, prêtre du diocèse, pourvu par l'Évêque, le 9 août 1579, prit possession le 15 du même mois.

1591. + Constantin Le Folgoc, mort en octobre.

1592-1625. Alain Le Baillif, prêtre du diocèse, pourvu par le Légat du Pape en France, le 21 avril 1592, prit possession le 28 mai 1593. Louis Le Gras et Gilles Boscher se disputaient déjà la possession de ce bénéfice. C'est pourquoi Le Baillif crut prudent de se faire conférer cette paroisse, le 25 mai 1592, par le Souverain Pontite lui-même. Il parvint à débouter tous ses compétiteurs.

1625. R. Jacques de Belleville, chanoine de Vannes, pourvu, au commencement de 1625, résigne avant la fin de l'année.

1625-1642. Pierre de Belleville, du diocèse de Nantes, pourvu par l'Évêque, en septembre 1625, prit possession le mois

<sup>(1)</sup> Les lacunes de ce catalogue n'ont pu être comblées par les registres de l'ancien état civil, qui n'existent plus à la mairie de Bubry. La collection de ccs mêmes registres, au greffe de Lorient, ne remontent qu'à 1666.

suivant. Ayant refusé les annates an chépitre, il out, avec ce corps, un procès qui, en 1630, était encore pendant devant les tribunaux.

1657. Mathurin Haridel.

1658. ..... Nicolazo.

1666-1678. Yves Kvazo, titulaire de l'une des chapellenies de Saint-Yves. — Il ne mourut point à Bubry.

1679-1693. † Louis Auffret, recteur de Quistinic, fut enterré au cimetière de Bubry, le 11 avril 1693.

1693-1696. R. Claude Guilloux, originaire de Sarzeau, docteur de Sorbonne et recteur d'Arradon, pourvu par l'Évêque, le 3 mai 1693, prit possession le 7 et résigna, en 1696, entre les mains de l'Évêque, pour devenir recteur de Saint-Patern.

1697-1722. † Joseph Boutouillic, ex-chanoine de Vannes et encore sous-diacre, pourvu par l'Évêque, le 14 juillet 1697, prit possession le 26. Avant le 26 avril de l'année suivante, il avait reçu la prêtrise. Par son testament de 1722, il légua 4,000 livres à l'Hôtel-Dieu d'Hennebont pour y fonder deux lits en faveur des pauvres malades de sa paroisse et à la nomination de ses successeurs. A l'âge de 54 ans, il décéda, le 28 janvier 1722, et fut enterré, le 30, au cimetière de Bubry.

1722-1735. R. Éléonore-Marie du Tertre, prêtre du diocèse de Tréguier, pourvu en cour de Rome, le 20 mai 1722, prit possession le 24 avril 1723. Malade et infirme, il donna, le 16 décembre 1734, procuration pour résigner entre les mains du Pape, en faveur du suivant, et avec réserve d'une pension de 600 livres.

1735-1748. † Gabriel de Rospiec, recteur du Laz, au diocèse de Quimper, pourvu par le Souverain Pontife, le 11 janvier 1735, prit possession le 4 avril. Malade aussi, il donna, le 1<sup>or</sup> juin 1748, procuration pour résigner en cour de Rome, en faveur de Jean Le Dorz, curé de la paroisse depuis 21 ans. L'acte portait réserve d'une pension de 900 livres. Toutes ces précautions furent inutiles; de Rospiec mourut quelques jours après, à l'âge de 56 ans, et fut enterré au cimetière, le 7 de ce même mois de juin. Le temps manqua à son résignataire pour obtenir des provisions.

1748-1776. † Toussaint-René de la Pierre, recteur de Ruffiac et licencié en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'Évêque, le 21 juin 1748, prit possession le 25. Parvenu au doctorat, il décéda, à l'âge de 63 ans, et fut inhumé

au cimetière, le 22 janvier 1776.

1778-1786. † Mathurin Le Brih, de Locminé, l'ayant emporté au concours du 15 avril 1776, fut pourvu par le Pape, le 20 mai et prit possession le 17 juillet de la même année. Mort à l'âge de 40 ans, le 10 mars 1786, il fut enterré, le 13, au cimetière.

1786-1791. Benjamin Videlo, de Pontivy, pourvu par le Souverain Pontife, le 2 mai 1786, sur les résultats du concours du 6 avril, prit possession le 19 juillet. N'ayant encore que 35 ans, il refusa, en 1700, le serment exigé par la constitution civile du clergé, et se vit remplacer par un intrus, le 21 août 1791. Très avancé en âge et vicaire général, il n'est mort que le 2 novembre 1851, à l'âge de 94 ans.

# BULEON ET SAINT-ALLOUESTRE.

Du doyenné de Porhoët et primitivement à la collation du Pape et de l'Évêque, ces deux paroisses nous apparaissent déjà unies, dans un titre de 1280, publié par Dom Morice (1). L'église de la première était sous le vocable de sainte Brigitte, et celle de la seconde avait pour titulaire saint Arnoul, nom dont celui de saint Allouestre n'est que la corruption. Par une bulle du 23 mai 1524, le Souverain Pontife Clément VII, accédant aux prières qui lui étaient adressées dans ce but. annexa ce double bénéfice à la mense capitulaire de Vannes, pour que les revenus en fussent employés à la distribution du pain de chapitre. Faculté était accordée à ce corps de faire desservir les deux paroisses par un prêtre capable, choisi et député par lui sans le concours d'aucune autre autorité. En conséquence, le prêtre, ainsi préposé par le chapitre, n'était ni recteur, ni vicaire perpétuel, mais tout simplement un curé qui, par suite, n'avait besoin d'aucune provision. Malgré les clauses générales de la buile, on doit cependant présumer que les chanoines ne pouvaient choisir qu'un ecclésiastique autorisé par l'Ordinaire à remplir les fonctions curiales. Ce nouvel état de choses, approuvé par l'Évêque, le 1er juin suivant, dura près de deux siècles, malgré plusieurs tentatives faites, à différentes reprises, pour le modifier (2). Ainsi, un Julien Hays, prêtre originaire de Saint-Allouestre, sous le prétexte que le bénéfice vaquait depuis longtemps par la mort de Jean Lhermite, qui s'en disait titulaire dès 1619, parvint à obtenir de Rome des provisions, datées du 8 août 1629, et à prendre possession, le 3 février 1630, sur un visa surpris au Métropolitain le 8 janvier précédent. Les chanoines, comme on le pense bien, firent opposition, et le Parlement, appelé

<sup>(1)</sup> Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, t, I, col. 1052.

<sup>(2)</sup> Fonds du chapitre de Vannes, aux archives départementales.

à juger cette affaire, débouta le prétendu recteur et maintint le chapitre dans ses droits. Gagnés à la cause de leur compatriote, les paroissiens, prétextant une dyssenterie qui sévissait dans cette région, réclamaient cependant bien haut un recteur ou un vicaire perpétuel; rien n'y fit, et ces deux peuples continuèrent, longtemps encore, à être administrés par des curés amovibles. Vers la fin du xviie siècle, l'Évêque voulut désunir les deux paroisses et leur donner des titulaires, Guillaume Danet, à Buléon, et Sébastien Le Quentrec, à Saint-Allouestre. Le chapitre protesta et le différend fut porté devant les tribunaux; mais, sans attendre la sentence des juges, les parties firent une transaction. L'Évêque s'engagea à obtenir du susdit Danet le désistement de ses prétentions sur Buléon, et le chapitre, acceptant Le Quentrec pour titulaire unique, abandonna le candidat qu'il avait présenté, dès le 26 mars 1684. A partir de cette époque, les deux paroisses, restées unies, furent régies par un vicaire perpétuel auquel l'Évêque délivrait des provisions, sur la présentation du chapitre.

Quant aux revenus, appartenant au chapitre par suite de l'annexion précitée, ils consistaient en dimes levées à la 33° gerbe dans toute l'étendue des deux paroisses; mais toutes ces dîmes, celles de Saint-Allouestre exceptées, ne tournaient point au profit de la caisse capitulaire: la moitié de celles de Buléon était perçue par le prieur de Locminé, et, sur le reste, un seigneur jouissait du droit de champart (1). Tantôt portionnaire, tantôt décimateur par concordat, le vicaire perpétuel se hâta de déclarer, le 27 décembre 1768, qu'il abandonnait au chapitre et dîmes anciennes et novales, et optait pour la pension de 500 livres.

Outre les églises de Sainte-Brigitte et de Saint-Arnoul, plusieurs chapelles s'étaient élevées sur ces deux paroisses. Celle de Buléon n'en avait cependant qu'une seule, et elle était sous le vocable de sainte Anne. Saint-Allouestre, au contraire, possédait celle de Notre-Dame, au cimetière, mentionnée en 1527 et probablement remplacée plus tard par celle de Sainte-Barbe qui existe encore, celle de la Trinité et une autre, de vocable inconnu, au village de Trégouët.

Les archives n'ont révélé que l'existence d'une seule chapellenie. C'était celle de Sainte-Barbe, fondée, le 23 mai 1546, par le prêtre Alain Guilbéry, confirmée par son testament du 23 juin suivant, érigée en bénéfice perpétuel, le 10 avril 1568, desservie d'une messe par semaine à l'autel de cette Sainte dans l'église paroissiale de Saint-Allouestre, présentée par le seigneur de Guéneste et conférée par l'Ordinaire. Disputé entre ce seigneur et celui de Kguéhennec, le patronage fut adjugé au premier, le 30 octobre 1576, par un arrêt du Parlement. Sa dotation primitive, consistant en une maison, au bourg, avec un jardin et des dépendances, accrut par la suite et comprenait, à la fin du siècle dernier, deux autres maisons, trois jardins, une pièce de terre,

<sup>(1)</sup> Manuscrit de l'abbé Cillard, aux mêmes archives.

le tout situé au bourg, et une tenue au village de Toulhouet. Cette dernière, vendue le 27 avril 1793, fut poussée jusqu'à la somme de 1584 livres. Une des maisons du bourg, également vendue le 14 janvier 1799, ne produisit que 700 francs pour la caisse de l'État; une autre et un courtil se trouvèrent confondus avec plusieurs autres immeubles mis aux enchères définitives, le 16 décembre 1801.

### Titulaires de Buléon et Saint-Allouestre.

1461. R. Jean Bastard.

1461. Olivier Bourdin.

1465. R. Jean Jacob ou Jacobin, chapelain du duc de Bretagne, résigne pour permuter avec le suivant contre la paroisse de Bourg-Paul.

465.... Jean Lanouan. Il résigna à une date inconnue et devint-

recteur de Bubry.

1472. R. . . . . Boucquin, recteur aussi de Saint-Gonnery, résigna entre les mains de l'Ordinaire.

1472-1493. R. Jean Euzenic ou Euzenot.

1493. Nicolas Le Bohec, prêtre.

- 1524. R. Jean Danielo, archidiacre de Vannes et dernier recteur d'ici, résigne entre les mains du Pape en faveur de l'annexion de ces deux paroisses à la mense capitulaire.

  A partir de 1524 jusqu'en 1683, le chapitre, devenu recteur primitif, fait desservir ces paroisses par de simples curés, salariés par lui et amovibles à son gré. Les titulaires postérieurs à 1683 ne furent plus des recteurs, comme ceux qui précédèrent l'annexion, mais des vicaires perpétuels, encore choisis et payés par le chapitre, sans être toutefois révocables, à sa volonté ou à celle de l'Ordinaire.
- 1683-1708. † Sébastien Le Quentrec, pourvu par l'Évêque en mars 1683 et ensuite agréé par le chapitre, fut inhumé, le 29 janvier 1708, dans le sanctuaire de l'église de Saint-Allouestre (1).
- 1708-1724. † Alain Le Calonnec, présenté par le chapitre, pourvu par l'Évêque, le 11 février 1708, prit possession le 15. Il fut aussi inhumé, le 26 septembre 1724, dans le le chœur de Saint-Allouestre.
- 1724-1731. R. Joseph Tanguy, prêtre du diocèse, pourvu par l'Évêque, le 29 octobre 1724, sur la présentation du chapitre, prit possession le lendemain, et, devenu recteur de

<sup>(1)</sup> Les inhumations, dans l'église et au cimetière de Saint-Allouestre, de tous les vicaires perpétuels qui meurent titulaires de ce bénéfice, prouvent qu'ils avaient fixé leur résidence dans cette localité. De là vint que la paroisse de Buléon, desservie par un curé, ne fut plus bientôt considérée que comme une simple trève.

Bignan, résigna, en 1731, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1731-1738. R. Jean Le Jeune, originaire de Locminé, chapelain et confesseur des Ursulines d'Hennebont, pourvu en cour de Rome, le 12 septembre 1731, prit possession le 14 novembre. Déjà recteur de Sulniac, il résigne simplement au chapitre, en septembre 1738.

1738-1740. R. Jean-Marie Gravé, de Saint-Gildas d'Auray, sieur de la Martinière, prêtre à Landaul, présenté par le chapitre, pourvu par l'Évêque, le 21 septembre 1738, prit possession le 8 octobre. Ayant depuis quelques jours ses provisions pour Lignol, il résigna au chapitre, le 10 mars 1740.

1740-1741. R. Jean de Lourme, curé de Saint-Salomon, pourvu par l'Évêque, le 23 mars 1740, sur la présentation du chapitre, prit possession le même jour et résigna entre les mains du recteur primitif, le 12 juillet de l'année suivante, pour devenir, lui-même, recteur de Saint-Goustan d'Auray.

1741-1742. † Vincent Barré, de Saint-Patern, présenté par le chapitre et pourvu par l'Évêque, le 29 juillet 1741, prit possession le 31. Il mourut en juillet 1742.

1742-1756. † Julien Kygrohen, de Locminé, présenté par le chapitre et pourvu par un des vicaires capitulaires, le 4 août 1742, prit possession le 8. Il fut enterré au cimetière de Saint-Allouestre, le 15 février 1756.

1756-1775. † Yves-Noël Péreul, prêtre de Saint-Patern, présenté par le chapitre, pourvu par l'Évêque, le 11 mars 1756, prit possession le 23. Le 27 octobre 1768, il opta pour la pension de 500 livres et abandonna toutes les dîmes au chapitre.

1775-1780. † Joseph-Marie Racapé, curé de Saint-Salomon, pourvu par un des vicaires généraux, le 16 juin 1775, sur la présentation du chapitre, prit possession le 18. Il fut enterré au cimetière de Saint-Allouestre, le 22 septembre 1780.

1780-1791. Jacques Bouleis, de Saint-Patern et curé de sa paroisse natale, présenté par le chapitre et pourvu par un des vicaires généraux, le 24 novembre 1780, prit possession le 4 décembre suivant. Il refusa le serment exigé par la constitution civile du clergé. On ignore ce qu'il devint pendant et après la Révolution.

# NOTE SUR LA RÉGALE.

(Par M. l'abbé Luco).

Lorsque je me fis inscrire à l'ordre du jour pour la communication d'un travail sur la régale, je me proposais d'utiliser de nombreuses notes recueillies par moi sur cette matière, et j'avais l'illusion, — pourquoi ne pas l'avouer? — la prétention même de pouvoir présenter à la Société une thèse nouvelle.

Mon but était effectivement d'exposer l'origine de la régale, les graves abus dont elle fut l'occasion, enfin son extension injuste et anticanonique.

Quant à son origine, question fort controversée parmi les historiens, et, au rapport de quelques-uns, si obscure, qu'il en est de la régale comme du Nil, dont le cours est d'autant plus noble, que la source en est cachée et inconnue, je croyais l'avoir découverte dans les nombreuses et magnifiques libéralités faites à l'Église par Pépin-le-Bref, Charlemagne et leurs premiers successeurs, afin de réparer les usurpations de Charles-Martel, d'attirer sur leur jeune dynastie les bénédictions du ciel, et de lui concilier et assurer les sympathies du clergé. Ces dons qui, l'histoire l'atteste, avaient pour objet les fiefs les plus beaux et les plus considérables, pour cette raison, appelés régales, regalia (1), firent des évêques les vasseaux des rois. Comme pour les autres seigneuries, à chaque vacance des sièges épiscopaux, la saisie aux mains du roi des revenus des fiefs annexés à ces églises et l'investiture de ces fies donnée par le prince aux nouveaux prélats faisaient partie des conséquences de cette vassalité. Que telle fut la source du droit régalien, de nombreux et irrécusables documents le prouvent. Qu'il suffise d'en rapporter un seul. Les évêques d'Orléans et d'Auxerre ayant refusé de payer l'amende à laquelle ils furent condamnés pour avoir, malgré leur convocation, fait défaut à une guerre déclarée et entreprise par Philippe-Auguste, ce roi, dit son historien, confisqua leurs régales, c'est-à-dire tout le temporel de leurs évêchés qu'ils tenaient de lui en fief; les laissant jouir en paix des dîmes et des autres revenus ecclésiastiques, Rex eorum regalia confiscavit, scilicet ea tantum temporalia quæ ab eo feodaliter tenebant; decimas et alia spiritualia eis in pace dimittens. (Rigardus, de gestis Philippi Augusti, ad annum 1209).

<sup>(4)</sup> De là aussi l'origine des régaires, juridiction temporelle des évêques, parfois même des chapitres, sur les hommes et les terres compris dans les fiefs annexés à leurs églises.

Tandis que l'investiture du vassal laïc s'opérait par la remise, entre ses mains, d'un gazon, d'une poignée de terre, d'une canne ou d'une branche d'arbre, etc, pour marque de sa mise en possession de la terre qui constituait son fief, celle des évêques se faisait plus solennellement par la tradition de l'anneau et de la crosse, afin de témoigner à ce genre de vasseaux la vénération due à leur caractère sacré et d'indiquer la haute dignité à laquelle étaient unis les fiefs dont ils entraient en possession. A l'origine, rien de plus innocent que cette distinction respectueuse au profit des pontifes; mais l'ambitieuse vanité des princes en abusa dans la suite. Comme, d'une part, la cérémonie de l'investiture devait précéder celle du sacre, et que, de l'autre, des monarques peu scrupuleux, en pesant sur les élections épiscopales, disposaient ordinairement des prélatures, la croyance s'établit bientôt que les princes conféraient ainsi la dignité même et la puissance pontificale. On connaît, à cet égard, les tristes révélations de l'histoire. A la fin du x1º siècle, l'abus était parvenu à son comble : des rois et des empereurs vendaient littéralement les évêchés à des personnages indignes et scandaleux. Pour remédier à un si grand mal, Dieu donna alors à son Église un pontife d'une intelligence supérieure et d'une volonté inébranlable, à la hauteur de cette lourde mission, et qui devait payer de sa vie les réformes nécessaires. A peine assis sur le siège de Pierre, saint Grégoire VII condamna les investitures dans plusieurs conciles, et frappa d'excommunication aussi bien ceux qui les recevraient que ceux qui les donneraient. Une lutte acharnée éclata entre la papauté et les puissances séculières. Celles-ci eurent les empereurs Henri IV et Henri V pour principaux champions. La grande querelle des investitures, petit nom donné à un évènement considérable, dura plus d'un demi-siècle et fut terminée, à l'avantage de l'Eglise, par Calixte II au concile général de Latran tenu en 1122. Il y fut réglé que l'investiture des fiefs unis aux évêchés ne se ferait plus par la crosse et l'anneau, mais seulement par le sceptre, symbole de la juridiction temporelle, et que partout, l'Allemagne exceptée, cette cérémonie n'aurait lieu qu'après le sacre.

Dès le commencement de la dispute, les rois de France se départirent de la tradition de la crosse et de l'anneau et réduisirent spontanément l'investiture au seul hommage, après la consécration, des évêques dont les sièges possédaient des fiefs ou des régaires; mais ils continuèrent, comme on l'a déjà vu, à saisir ces fiefs à chaque vacance et à en jouir jusqu'à ce que le nouveau prélat leur eût rendu hommage, et cela, même après que, pour les vasseaux laïcs, cette saisie eut été remplacée par le droit de rachat ou de relief. Quant aux autres évêques, ils se contentèrent d'en exiger le serment de fidélité.

Malheureusement, ce que nos monarques abandonnaient ainsi d'une main, ils se hâtèrent de le reprendre de l'autre. Si, jusqu'ici, ils se bornèrent, pendant la vacance des sièges, à saisir les fiefs qui y étalent

annexés, c'est que la simonie ou le trafic honteux des prélatures leur fournissait le moyen de satisfaire leur cupidité. L'abandon de l'ancienne investiture ayant tari cette source, au moins en grande partie, ils en cherchèrent la compensation dans l'extension de la régale aux dîmes et autres revenus des évêchés sur lesquels s'exerçait ce droit. Dans cette nouvelle entreprise, ils furent à merveille secourus par deux privilèges déjà en leur possession : le droit de garde ou de patronage et le droit de dépouille. Réputés principaux fondateurs des cathédrales et protecteursnes du temporel ecclésiastique du royaume, ils s'arrogeaient, en vertu du premier de ces droits, la garde des biens des évêchés vacants, et enfaisaient percevoir, par leurs officiers, les revenus qui devaient être remis aux nouveaux évêques. Le droit de dépouille avait son origine et sa raison d'être dans l'ancienne coutume, introduite par les ecclésiastiques. de piller les maisons des évêques après leur mort, sous le prétexte que les biens non patrimoniaux des prélats, acquis de l'autel et du ministère sacré, devaient, selon les canons, demeurer à l'Église. Les laics ne tardèrent pas à se mettre de la partie, et, malgré les condamnations des Papes et des conciles, ce désordre, devenu universel au IXº et au xº siècle, durait encore au XIIº. Par suite de leur droit de garde, les rois, qui avaient ainsi la main dans le sac, devaient naturellement s'adjuger la meilleure part. Pour s'assurer le tout, ils confondirent bientôt dépouilles, dîmes et autres fruits du temporel avec les revenus des fiefs annexés aux évêchés et se les approprièrent, en vertu de leur droit régalien, quitte à se départir plus tard de leurs prétentions sur les meubles des évêques décédés.

Comme un abîme en appelle un autre, une fois lancé de cette voie des usurpations, il n'était pas facile de limiter les appétits. C'est pourquoi la collation des bénéfices fut, pour les besoins de la cause et préparer de nouveaux envahissements, assimilée aux fruits des évêchés, et, dès 1190, le testament de Philippe-Auguste partant pour son voyage d'Outre-Mer, vient nous révéler que nos monarques s'étaient déjà arrogé la disposition, pendant la vacance, des canonicats et des bénéfices simples des évêchés sujets à la régale. Au commencement du XIIIº siècle, cette usurpation exorbitante était érigée en privilége tellement incontesté, qu'Innocent III, lui-même, révoqua, en 1210, les provisions délivrées par lui pour une prébende de la cathédrale de Laon, parce que, en vertu de son droit de régale, le susdit roi avait conféré ce canonicat à un de ses chapelains. Louis IX, lui aussi, tout saint et soumis à l'Église qu'il était, ne se faisait pas scrupule de donner ces bénéfices, pendant la vacance des sièges épiscopaux, comme nous l'apprennent ses lettres et son biographe. Il faut néanmoins remarquer que, pendant longtemps, ces princes se contentaient de présenter ces bénéfices aux collateurs ecclésiastiques, et qu'aux derniers siècles seulement, ils se mirent à les conférer. Ils allèrent même jusqu'à s'attribuer,

en cette matière, une autorité et des droits inconnus aux évêques et qu'ils refusaient au Souverain Pontife. Dans l'Église, le roi très-chrétien occupait, sans doute à titre de fils aîné, une place supérieure à celle de son père, le Vicaire de Jésus-Christ.

Ainsi qu'on l'a dû remarquer, conformément à son origine, la régale ne fut point d'abord universelle et n'embrassait point tous les diocèses. A l'appui de cette observation, on peut citer une ordonnance royale des premières années du xive siècle et qui renferme, en conformité avec le 12º canon du concile général tenu à Lyon en 1274, un dénombrement des églises du royaume sujettes et des églises non sujettes à la régale (1). Cette dernière classe était encore, à cette époque, relativement nombreuse. Ce fut seulement vers la fin du xvie siècle qu'on se prit à vouloir étendre la régale partout, parce que, disait-on, - argument invincible -- comme la couronne est ronde, ce droit, qui en était un des plus beaux fleurons, devait être général et uniforme dant tout le royaume! Provoquée surtout par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris, auxquels les rois, à partir de Charles VII, inclusivement, se mirent à affecter les revenus de la régale, et auxquels, par un édit de février 1565, Charles IX les concéda à perpétuité, cette nouvelle usurpation rencontra de vives résistances de la part du clergé et mit un temps notable à s'imposer. Il fallut, pour consommer ce dernier attentat, l'absolutisme de Louis XIV, le grand escamoteur des droits d'autrui. Il brisa l'opposition et, par sa déclaration de février 1673, rendit universel ce droit, légitime à l'origine et portant depuis des siècles le nom fort juste de pravilège (2).

Comme on le voit, j'avais le projet de montrer que la régale avait une origine purement féodale, n'embrassait d'abord que les revenus, pendant la vacance, des fiefs annexés aux évêchés; que ce fut, par une série ininterrompue d'asurpations malheureuses et iniques, qu'elle occasionna la triste querelle des investitures et parvint à l'état exorbitant où nous l'avons laissée, comprenant tous les revenus de tous les évêchés du royaume et même la collation des prébendes canoniales et des bénéfices sans charge d'âmes. Mais, lorsque, avant de mettre la dernière main à la réalisation de ce projet, je voulus compléter mes recherches, j'eus

<sup>(1)</sup> Ce concile avait formellement défendu d'introduire la régale dans les églises jusque-là exemptes.

<sup>(2)</sup> Seuis, les évêques d'Aleth et de Pamiers eurent le courage de résister à l'usurpation. Condamnés par leurs métropolitains respectifa, ils en appelèrent au Saint-Siège et trouvèrent un intrépide défenseur dans le Souverain Pontife Innocent XI La lutte s'engagea alors entre ce Pape et le roi. Pour la seconde fois, la régale devenait un brandon de discorde entre les autorités spirituelle et temporelle. Cette nouvelle querelle provoqua la réunion de l'Assemblée de 1682 et, par suite, la fameuse déclaration, qui, bien que frappés à mort par le dernier concile du Vatican, retantit encore si maleucontreusement de nos jours.

la bonne fortune de rencontrer, parmi les anciens et précieux livres de la bibliothèque publique, un traité général de la régale, sait de main de maître par l'évêque de Pamiers, et publié, en 1681, pour désendre les droits des églises exemptes contre l'extension de ce droit régalien à tous les diocèses du royaume (1). A cette découverte, mes prétentions s'évanouirent et ma thèse s'est réduite aux proportions d'une note.

# FOUILLES

DU

# DOLMEN TUMULAIRE DE CRUGOU:

Commune de Plovan (Finistère)

Par MM. DU CHATELLIER père, DU CHATELLIER fils, et D' DE CLOSMADEUC,

EN JUILLET 1876.

Le tumulus de Crugou est situé près du village du même nom, dans la commune de Plovan, en face et sur le bord de la grande baie d'Audierne.

Ce tumulus, en terre, a environ 45 mètres de diamètre et 4 mètres de hauteur; il recouvre un dolmen à galerie.

Le dolmen est représenté par une chambre et une allée composées de 21 supports et de 6 tables. (Voir la planche N° I.)

La plus grande largeur de la chambre est de 2<sup>m</sup>,80; celle de la galerie est de 1<sup>m</sup>,70.

Longueur totale, dans œuvre, = 13m,30.

Orientation: N.-S. (l'entrée du monument dirigée un peu au sud-est).

A l'entrée de la chambre, on remarque deux supports médians qui semblent destinés à soutenir la deuxième table, qui était fracturée.

Fouilles et découvertes. — La chambre et la galerie étaient littéralement remplies et comme bourrées de terre jusqu'au plasond, circonstance qui a rendu la fouille très-laborieuse et très-longue.

Les objets trouvés à l'intérieur sont :

- 1º Des chaibons répandus un peu partout;
- 2º Des silex pyromaques;
- 3º Un lit de caillou: croulés dans la chambre;

<sup>(1)</sup> Cet évêque de Pamiers, qui fit opposition et composa un ouvrage pour justifier sa conduite et défendre les intérêts de l'Église, était Mer François-Étienne de Caulet, most de 7 août 1690.

4º Une quantité considérale de fragments de poteries appartenant à des vases de forme et de pâte diverses.

5º Plusieurs vases caliciformes et autres (dont nous donnons le dessin dans les planches II et III).

6º Un celtæ en diorite, de petite dimension.

La plupart des débris de céramique et les vases entiers étaient déposés à terre dans toute la longueur de la galerie.

Aucun fragment d'ossement n'a pu être découvert.

# Explication des planches.

Planche I. — Coupe et plan du monument.

Planche II. — Les trois urnes, 1, 2, 3, sont frustes et très-grossières, d'une pâte épaisse et parsemée de mica.

Le vase 2 est orné de boutons en relief.

Le vase 4 est de couleur rougeâtre et très-beau de forme.

Planche III.— Quatre vases caliciformes, en terre compacte, à enduit externe rouge.

Les Nºs 1 et 3 sont décorés de lignes horizontales représentant assez bien l'impression qu'on obtiendrait au moyen d'une ficelle fine.

Planche IV. - Fragments divers de poteries ornementées.

# DOLMEN DU COUËDIC

(LOCKMIKEL-BADEN).

FOUILLES PAR M. JOHN HARNEY. - 1876.

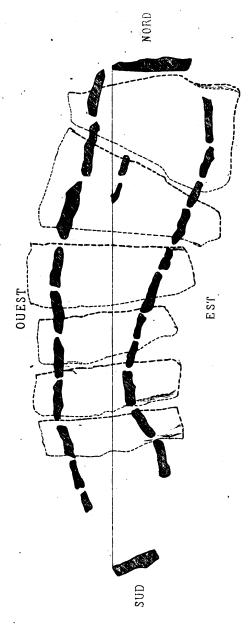
(Compté-rendu par M. le Dr de Closmadeuc.)

### MESSIEURS,

Les fouilles et les découvertes faites dans nos monuments mégalitiques du Morbihan, lorsqu'elles sont de date récente, ont pour nous un tel intérêt d'actualité que, chaque fois que l'occasion se présente, la Société a pris l'habitude d'accueillir les communications, séance tenante, sans passer par la filière de l'Ordre du jour imprimé.

C'est par cette considération que je me suis permis de demander la parole à notre Président, qui me l'a accordée.

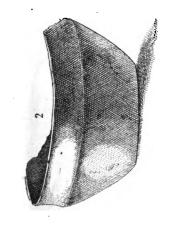
Dans un travail encore inédit, que j'istitulerai : Antiquités du golfe du Morbihan, j'ai consigné le résultat de recherches poursuivies depuis une quinzaine d'années, relevant et étudiant avec soin tous les monuments ou débris de monuments celtiques des îles et des presqu'îles

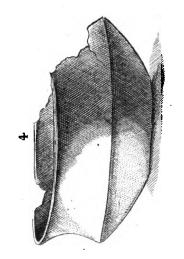


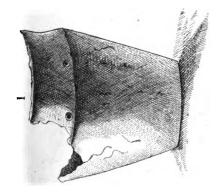
Du Thatellier fils f

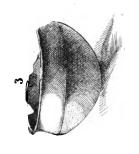
Fichelle de U "OI S nour metre.

# DOLMEN TUMULAIRE DE CRUGOU (Finistère)

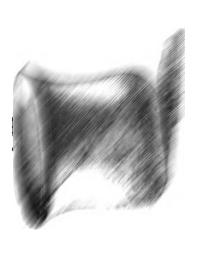








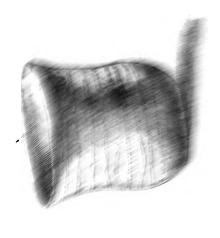




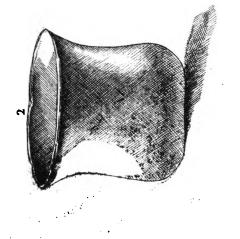


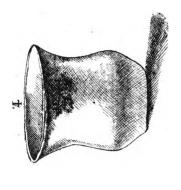
-



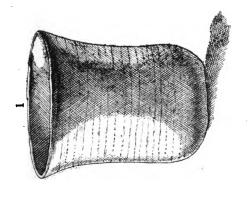


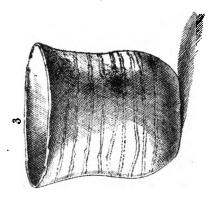
# DOLMEN TUMULAIRE DE CRUGOU (Finistère.)

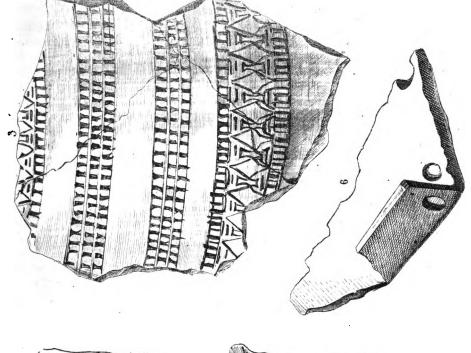




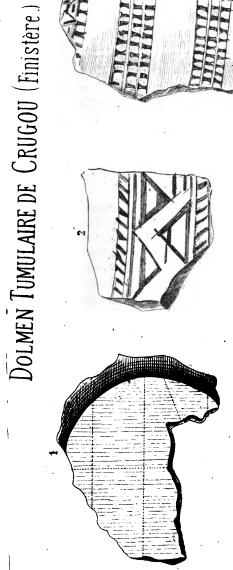
Du Chatellier fils f!

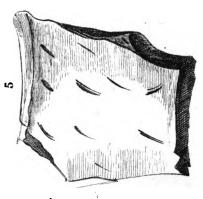














de l'archipel morbihannais. — J'avais depuis longtemps signalé dans mes notes un groupe de dolmens, non inscrits sur nos catalogues, situés sur la presqu'île du Couëdic, dépendant de Lockmikel-Baden, non loin de Gavr'inis. — Je me rappelle y avoir mené un jour mes deux regrettés collègues, MM. Taslé père et Arrondeau.

Ces dolmens, je me proposais d'y faire des fouilles, et le propriétaire, un brave cultivateur nommé Jacob, m'attendait à chaque retour de la

belle saison, pour cette opération.

Ces jours derniers, en visitant un malade à Lockmikel, j'appris que les dolmens du Couëdic venaient d'être fouillés. Je me rendis sur les lieux, je constatai effectivement que deux dolmens avaient été déblayés intérieurement. Le père Jacob m'expliqua que, ne me voyant pas venir, il avait fini par permettre à un Anglais, demeurant dans le voisinage.

J'écrivis immédiatement à l'heureux chercheur, qui m'avait devancé, M. John Harney, et je lui demandais d'avoir l'obligeance de me faire part des résultats qu'il avait obtenus. — Avec une amabilité charmante, M. John Harney s'empressa de me satisfaire, et me ut l'honneur d'une visite. — C'est à cet empressement et à cette gracieuseté que je dois de pouvoir aujourd'hui, comme je l'ai fait souvent, dresser le procèsverbal authentique, d'une fouille de dolmen, qui ne sera pas perdu pour la science.

### DESCRIPTION.

Le dolmen, fouillé par M. John Harney, est un dolmen à galerie, assez semblable extérieurement aux nombreux monuments du même genre, qui sont répandus sur nos iles et sur nos presqu'iles du golfe, émergeant d'un tumulus à demi-detruit, et portant la trace de profanations anciennes. — Je mets sous vos yeux le plan du monument.

La galerie ou allée, formée de 12 ou 13 menhirs restés debout, n'est plus recouverte que par deux tables. Longue d'environ 5<sup>m</sup>,22, et d'une largeur à l'entrée de 1<sup>m</sup>,10, l'allée se rétrécit en approchant de la chambre, de façon à ne plus représenter qu'une étroite fissure.

La chambre, à peu près carrée, a 3<sup>m</sup>,47 dans un sens et 3<sup>m</sup>,66 dans l'autre; elle est formée par 18 supports. — Les tables de recouvrement ont disparu. Au fond de la chambre on remarque une sorte de souscrypte, composée de supports placés circulairement, de façon à circonscrire une cavité demi-circulaire.

Dans son ensemble, le monument est orienté du N.-O. au S.-E., c'est-à-dire que l'ouverture de la crypte regarde le S.-E., ou, si vous l'aimez mieux, le soleil levant. C'est la règle qui préside à l'orientation des tombeaux dits celtiques.

Passons maintenant aux découvertes.— La crypte était remplie de terre et de pierrailles, parmi lesquelles on distinguait des couches de terreau

noirâtre et beaucoup de charbon, et des tessons de poteries en quantité considérable, analogues à celles qu'on découvre habituellement sous les dolmens.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés par M. Harney et par Jacob, les grandes pierres plates que j'ai vues sur les lieux servaient de dallage à la chambre.

Une de ces dalles, conservée par M. Harney, et qu'il offre à la Société polymathique, est chargée de sculptures en creux. — Elle était posée dans la chambre, à droite.

Les fragments de silex, les deux conteaux en silex et la pendeloque en pierre rouge, trouvés dans la crypte, au point indiqué par le plan, sont malheureusement en route pour l'Amerique, à l'adresse de la Société historique du Missouri. — M. Harney m'en a laissé un croquis au crayon.

Voici la petite urne en terre cuite, recueillie dans la galerie. Elle est extrèmement curieuse. Ses dimensions ne dépassent guère celles d'une coque de noix. — Faite à la main, n'ayant qu'une seule anse perforée, elle porte intérieurement les empreintes très-distinctes des doigts qui l'ont façonnée. — L'anthropologiste peut par là s'assurer que l'extrémité digitale du potier n'est pas plus volumineuse que celle des races modernes.

La pierre sculptée que vous avez sous les yeux, est certainement la pièce la plus curieuse de la découverte. — Comme la plupart des signes gravés des dolmens, les signes gravés sur celle-ci échappent à toute interprétation. La dalle de granit à conservé ses bords irréguliers, et ses surfaces naturelles. Les gravures commencent au bord de la pierre et semblent s'effacer, à mesure qu'on avance vers le milieu. Aucune règle; aucune symétrie; aucune figure ayant un rapport quelconque avec des êtres ou des objets connus. Des lignes droites en majorité se coupant inégalement, combinées avec quelques lignes courbes. --- Comme effet, si on voulait trouver quelque chose qui approche de ce mystérieux hiéroglyphe, il faudrait l'aller chercher sur un des supports du dolmen de Kyaval (en Carnac), fouillé par M. René Galles et par moi, aux frais de la Société, en 1866. — Il n'y a rien là qui puisse excuser la moindre conjecture; et cependant, la vue de cette figure gravée produit une impression étrange. — C'est l'œuvre d'un être humain, mais lequel? - C'est l'expression naïve d'une pensée religieuse sans doute, mais laquelle? A quelle page de chronologie lointaine ces signes correspondent-ils? — Nous l'ignorons.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je termine en vous proposant d'accepter le don que M. John Harney veut bien vous faire de l'urne et de la pierre sculptée, et accordez-lui en retour les remerciements qu'il mérite.

to a table a little

r adah ina yrawlah Jaco 😘

# LES INSTRUMENTS DE BRONZE

# DE KERHAR, EN GUIDEL.

(Par M. l'abbé Euzenot.)

Une nouvelle découverte d'instruments de bronze vient d'être faite à Guidel. Le long de la route du Fort-Bloqué, et à 300 mètres ouest du village de Kerhar, s'étend un bois taillis dont on défonce une partie. Le 8 juin, les ouvriers, en arrachant un vieux tronc d'arbre, ont rencontré, sous ses racines et à une profondeur de 0<sup>m</sup>,40, une cavité, de forme presque circulaire, creusée dans le sol. Appelé pour examiner ce qu'elle contenait, j'ai constaté que, sans aucune trace de poteries ni d'ossements, elle renfermait un grand nombre d'objets de bronze enfouis pêle-mêle. En voici la liste:

Trois pointes de lances, à douille, longues de 0<sup>m</sup>,15, 0<sup>m</sup>,13, 0<sup>m</sup>,12. La plus grande est bien conservée; sa douille garde encore de petites plaques de métal destinées à consolider la hampe. La seconde est en bon état, sauf une légère cassure à la pointe. La dernière est plus détériorée.

Un fragment de pointe de lance, à douille aplatie.

Trois fragments de pointes de flèches ou de javelots, l'un à douille.

Une hache, longue de plus de 0m,11, à ailerons et à anse.

Une petite hache à tige, longue de 0m,03 environ.

Plusieurs débris de haches ou d'instruments similaires.

Cinq fragments d'une épée, à deux rainures sur chaque face.

Quelques morceaux d'un petit poignard.

Six petits anneaux, figurant des bagues; les uns complètement fermés, les autres composés d'une tige à extrémités rapprochées.

Un tout petit anneau, formé d'une mince tige enroulée sur elle-même.

- Un nambre considérable de fragments d'anneaux, d'un grand développement, provenant peut-être de bracelets, les uns formés d'une tige sylindrique unie, d'autres d'une tige ornée de spires ou de torsades, quelques-uns à surface intérieure plate et à dos annelé.

Trois objets, qui doivent être des épingles à cheveux. Les pointes sont brisées. Longueur: 0m,045, 0m,040, 0m,038. Les têtes sont plates et sont suivies, sur deux des pièces, d'un petit rensiement, et, sur

l'autre, de deux renflements un peu espacés et séparés par une gorge.

Une tête large et plate, d'épingle probablement.

Vingt petits grains, percés d'un trou cylindrique d'un diamètre moyen de 0<sup>m</sup>, 006; ces objets proviennent d'un collier ou d'un bracelet. Dans un de ces annelets est encore engagé un fragment de tige à courbure sensible. Un de ces grains est brisé.

Un lourd morceau d'une sorte de disque, semblable à l'objet trouvé à Kergal, mais bien moins considérable. Un clou triangulaire est enfoncé dans la masse et rappelle peut-être le manche placé perpendiculairement à la surface.

Des fragments de vases, ornés de moulures régulières, quelques-uns d'une grande épaisseur.

Une large plaque mince, repliée sur elle-même, provenant, suivant toute apparence, d'un vase de forte dimension.

Une quantité considérable d'objets conservés ou de débris, de forme cylindrique ou conique, ou à calotte hémisphérique, ou portant des cercles concentriques en relief, etc.; d'autres pièces, dont la description est rendue impossible par l'état fragmentaire où elles sont réduites ou par l'étrange disposition de leurs parties.

Je destine ces objets, comme les autres trouvés à Kergal, au Musée archéologique.

# LES INSTRUMENTS DE BRONZE

DE KERGAL, EN GUIDEL.

(Par M. l'abbé Euzenot.)

Des travaux de défrichement, commencés dans un champ situé un peu au sud de Kergal, ont amené, le 17 mai, la découverte de nombreux instruments de bronze. Le terrain où ces objets ont été rencontrés n'avait évidemment jamais été mis en culture; le col, sans tertre ni pierre saillante, était complètement uni. Des fragments de poterie, trouvés à une profondeur de 0<sup>m</sup>,30, ont appelé l'attention des ouvriers. Ces débris provenaient d'un vase réduit en poussière dans sa majeure partie. Les objets que l'urne avait contenus ont été recueillis avec soin:

Un fort morceau d'une sorte de disque, pesant environ 1600 grammes. Une douzaine de fragments d'épées, portant, sur chaque face, les uns une seule, les autres une double rainure des deux côtés de la crête médiane.

Trois pointes de lances à douille. Deux de ces pointes ont à peu près la même longueur, environ 0<sup>m</sup>,12; la douille de l'une d'elles est légèrement brisée. La troisième n'a que 0<sup>m</sup>,09; la douille a été violemment déprimée.

Deux fragments de pointes de lances brisées à chaque extrémité.

Deux morceaux de pointes de flèches presque triangulaires.

Deux haches à ailerons repliés de chaque côté de la lame, de manière à constituer une sorte de douille à deux compartiments. Chacune d'elles est munie d'une anse. Elles sont longues de 0<sup>m</sup>,13 à 0<sup>m</sup>,14.

Un grand nombre de fragments, têtes, ailerons, de haches.

Un poignard long de plus de 0<sup>m</sup>,16. Les ouvriers se sont malheureusement permis d'en aiguiser les bords.

Une calotte hémisphérique, ayant 0m,04 de diamètre.

Un anneau.

Plusieurs anneaux dépliés ou fragmentés.

Des débris d'un vase à parois très minces. Une partie du rebord supérieur est conservée. D'autres débris appartenant peut-être à un vase différent à parois plus épaisses. De petites plaques sont ornées de lignes parallèles, ondulées.

Un clou, à chapeau large et arrondi.

Quelques pièces d'instruments d'un usage indéterminé.

Je destine ces objets au Musée archéologique. L'envoi en sera fait lorsque les travaux de Kergal seront terminés.

# LES MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

DE NANTES, ANGERS, TOURS, POITIERS, BORDEAUX, MIORT

COMPARÉS A CELUI DE VANNES.

Ashara ( Cart & San F (Par M. le D' G. de Closmadeuc.)

1

agreement of the first of the f

## Masseves, ...

Lorsqu'on s'éloigne du pays qu'on habite, on ne l'oublie pas peur cels. L'image de la patrie absente vous accompagne; et c'est comme une nécessité, le long de la route, de rechercher, dans tout ce qu'on rencontre, des sujets ou des prétextes qui vous ramènent au point de départ, et fixent les souvenirs par des comparaisons toujours instructives, et souvent pleines d'attraits.

Dans l'excursion que je viens de faire dans l'Ouest de la France, de Vannes à Bordeaux, je n'ai pas perdu de vue la Bretagne. J'ai pense à notre petite Société polymathique; et je m'étais promis de recueillir, chemin faisant, une ample moisson d'observations pouvant avoir du rapport avec nos travaux communs, et avec l'inventaire de netre Musée archéologique.

En faisant, devant vous, une revue, nécessairement rapide, des musées du même genre, que j'ai visités, j'espère vous intéresser; en tout cas, je veux vous donner l'occasion de voir ce que nous pouvons envier à chacun d'eux, et ce qu'ils nous envient à leur tour.

#### NANTES.

Je ne dirai rien du Musée archéologique de Nantes, installé dans la chapelle de l'oraloire, c'est encore la Bretagne. Le plus grand nombre de vous le connaissent. Il n'est pas riche, si on le compare à celui de Vannes pil ne l'est pas davantage, si on le met en parallèle aves coux dont je vais vous entretenir.

#### ANGERS.

Commençons par Angers.

Le Musée archéologique d'Angers est bien autrement imperfant que celui de Nantes. J'ai eu le plaisir d'y passer, à deux reprises, de longues henres; la première fois, j'étais accompagné du savant Conservateur, M. Godard-Faultrier.

Lorsqu'on entre dans ce Musée, on est d'abord frappé de la besuté du local, qui était affecté autrefois à l'ancien hospice Saint-Jean, fondé sous le règne d'Henri II Plantagenet.

Cotte grande salle, divisée en trois nels, par deux rangées de columnes, d'une légèreté incroyable, supportant des voûtes élancées, est suffisamment éclairée par de larges baies en plein-cintre.

Les vitrines sont en grand nombre, bien espacées, et d'on examen facile.

Voici d'abord les vitrines renfermant les objets préhistoriques provenant des cavernes : des brêches osseuses, des silex échatés ou taillés, des instruments en os, deux ou trois haches en silex, dans le genre de celles d'Abbeville.

Cette série des cavernes, nous la retrouverons dans toutes les collections.

A côsé, ce sont des croquis à l'aquarelle, très hien exécutés, de dolmens et de menhirs du pays d'Anjou. Ces monuments, quant à l'aspect extérieur, n'ont rien qui dissère des nôtres.

Voici une deuxième vitrine qui est remplie en partie de haches en pierre, de provenances très-diverses; de belles lames de silen jaune, désignées sous le nom de conteaux; quelques têtes de flèche également en silen.

Deux haches attirent mon attention. Elles ont la forme qui leur a fait donner le nom de celtæ-marteau. Je lis sur l'étiquette de l'un d'eux qu'il provient du dolmen du Bougon (Deux-Sèvres).

J'admire, en passant, un fort beau celtæ, de 17 à 18 centimètres de longueur, qui me rappelle un de nos celtæ de Tamiac ou du Mont-Saint-Michel. L'étiquette le dit en serpentine. Je suis porté à croire plutôt que c'est de la jadéite.

Une autre petite hache en pierre est percée d'un trou vers la pointe. Elle doit être en chloromélanite.

La se bornent les antiquités de date antérieure à l'époque romaine. Comme ensemble, it n'y a rien qui approche de nos richesses archéologiques du Morbihan. M. Godard-Faultrier le reconnaît de fort bonne grâce.

Citons encore un bel assortiment d'objets curieux recueillis dans les anciennes sépultures mexicaines : des conteaux et des têtes de flèche

en obsidienne; des colliers et des bracelets en pierre de couleur; des fusaioles en terre cuite; jusqu'à un celtæ américain, parfaitement semblable aux nôtres.

En revanche, il faut s'arrêter et s'arrêter longtemps devant les vitrines de l'époque gallo-romaine. Quelle profusion de monuments lapidaires l des tambours de colonne, des chapiteaux, des frises élégantes, des corniches, des statues mutilées, des has-reliefs, des briques ornementées, des tuyaux et des piliers d'hypocauste. Je remarque des stèles funéraires avec des inscriptions, et la formule consacrée D. M. dis Manibus, aux dieux Mânes. Je remarque en même temps qu'aucun de ces tombeaux ne porte la figure de l'Ascia.

Plusieurs sarcophages en plomb, provenant des cimetières galloromains de la vieille cité des Andes, sont placés à terre. En voici un
dont M. Godard-Faultrier soulève la couverture. C'est la tombe d'une
jeune fille. Son squelette, réduit presque en poussière, est là, étendu,
ayant à ses côtés et autour de lui les bracelets, les anneaux, les épingles,
le peigne, les bijoux et les parures de la morte, de même qu'un trèsgrand nombre de vases fins, en terre et en verre, auxquels l'archéologie
a donné le nom de fioles à parfum ou de fioles lacrymatoires.

Un autre cercueil, en plomb également, porte sur son couvercle une figure en croix, que M. Godard a essayé de faire considérer comme le chrysma des derniers temps de la période gallo-romaine (1). Le squelette avait dans la main droite une monnaie en bronze de Constantin.

Une fois en train de visiter les antiquités romaines et gallo-romaines du Musée d'Angers, on en a pour des heures, et ces heures s'écoulent vite.

Encore une vitrine contenant, entre autres objets, des vases de toute forme et de nombreuses poteries rouges, dites Samiennes, d'une délicatesse exquise, rehaussées de décorations en relief, d'une variété infinie; des enroulements de feuillage, des scènes de la vie champètre, des épisodes de chasse ou de guerre, des représentations de soldats et de gladiateurs, dans des poses diverses; une foule de sujets empruntés à la mythologie.

Sur le fond de beaucoup de ces vases samiens, je lis distinctement la marque des poteries: « OF. SEVERIANI — OF. CALVI — OF. BELIONI — OF. CACASI. — Atelier de Severianus — de Calvus — de Belionus, etc.

Sous une autre vitrine, encore des produits de l'industrie céramique romaine : un grand nombre de vases, de galbe et de dimension variée.

A côté, voici des pesons en terre cuite, que nous avions vu désigner partout sous le nom de *pesons* de métier. M. Godard-Faultrier suppose que ce sont des contre-poids de balances romaines.

<sup>(1)</sup> Dans un mémoire lu au Congrès archéologique de France, 38° session. — 1872.

Plus loin, toujours avec des poteries gallo-romaines, je distingue des fragments de mosaïque colorée et des stucs ornés de peintures murales, telles que nous en avons rencontrées dans les fouilles de villas armoricaines.

Je mentionne seulement les objets en bronze de la même époque : fibules, boucles, epingles, bagues et parures, etc.

Voici deux petites statuettes en pâte blanche, représentant la Vénus maritime toute nue, le bras droit relevé et la main dans les cheveux; le même type qui est si commun dans le Morbihan, et dont nous avons plusieurs spécimens dans notre Musée.

Encore des bracelets, des fibules, des outils en bronze, des lampes en terre rouge, des fioles lacrymatoires. Il y en a sous toutes les vitrines.

Il faut admirer deux lampes à la main, en bronze recouvert d'une belle patine verte, ornées d'un croissant, trouvées en creusant les fondations de la gare d'Angers.

M. Godard a eu l'heureuse fortune de découvrir et de fouiller, sur une de ses propriétés, un vaste établissement gallo-romain (Les Chatelliers).

Des vitrines à part sont consacrées aux objets qui en proviennent. Des croquis, parfaitement exécutés par M. Godard sils, sont sixés audessus des vitrines. Nous retrouvons ici les piliers d'hypocauste, les tuyaux de chaleur, en brique; les tuyaux de plomb; des peintures murales à bandes bleues, noires, rouges, jaunes, etc.; des vases sigillés, avec l'estampille du fabricant: METTI. M.— PATERNUS FEcit (de la main de Mettus. — Fait par Paternus); un fragment de peigne en bronze, de très-jolies sibules, un compas en ser oxydé, deux statuettes en bronze, représentant un gladiateur et un joueur de disque, des poteries en marbre, etc. Au milieu de cette multitude d'antiquités gallo-romaines, je remarque beaucoup de petits palets ronds et de boules rouges, en terre cuite, qui servaient sans doute aux jeux d'ensants.

Parlerai-je maintenant des antiquités plus rapprochées de nous? L'époque mérovingienne, le moyen-âge, la renaissance sont représentés au Musée d'Angers. M. Godard me montre trois pierres tumulaires en ardoise, avec inscription du IXº siècle, de magnifiques crosses du XIIIº siècle, provenant de Fontevrault, des médailles de toutes les époques; enfin le fameux vase en porphyre, dit vase de Cana, orné de deux masques humains à longue barbe, remontant à l'époque des Seleucides, suivant M. Le Normant, don fait par le roi René à la cathédrale d'Angers.

Il y a en outre un grand nombre de vieux meubles sculptés, hahuts, dressoirs, credences, armoires à vantaux, coffrets rares, dignes de figurer au Musée de Cluny.

-M. G. Godard me sait remarquer un panneau en chêne sculpté, dont le sujet est, suivant lui, la revanche de la mort; c'est l'antithèse de la danse Macabre.

La mert, sous la forme d'un squelette, armée de sa faulz, est au milieu; de chaque côté et tout autour, une foule de personnages, grands et petits, sont armés d'un arc tendu et visent la mort, à laquelle ils décochent une fieche. Voici un pape coiffé de sa tiare, un empereur counonné en tête, un guerrier bardé de fer, des magistrats en robe, des moines à capuchoss, des femmes, jusqu'à des enfants, qui s'acharment contre le spectre.

Ce panneau est extrêmement curieux, d'un travail vigoureux et original. Il n'a pas son pareil en Europe, me dit mon cicérone.

Le jour baisse; il faut partir. On tâche de caser dans sa mémoire tout ce qu'on a vu; quoique bien des détails vous aient échappé, on n'oublie plus le Musée archéologique d'Angers ni son vénérable et savant conservateur, M. Godard-Faultrier, auquel est confiée la garde de tous ces trésors, et qui vous les montre avec tant d'amabilité.

#### TOURS.

Après l'Anjou, la Touraine. D'Angers passons à Tours.

Le musée archéologique est situé dans le même bâtiment qui renferme les galeries des tableaux et d'histoire naturelle, — sur le quai; - bâtiment qui fait pendant avec l'hôtel-de-ville.

L'archéologie antéhistorique est représentée par un nombre restreint d'objets provenant des cavernes ossifères, et par une quarantaine de haches en pierre de médiocre valeur. — Un celtæ-marteau, le seul de la collection, me paraît être en chloromélanite.

Une grande vitrine renferme une très-belle collection de vases étrusques; — plus loin, une collection de poteries gallo-romaines, un certain nombre d'urnes funéraires en terre et en verre, remplies d'ossements; — des fibules, des stylets, des cuillères à encens, en bronze; — des lampes, des perles émaillées; — un certain nombre de statuettes en terre de pipe: la Vénus Anadyomène, la Junon-Lucine, des figures d'oiseaux; — des pieds ex-voto en terre cuite; autant d'idoles eu d'objets religieux, qui témoignent de la dévotion des gallo-romains. Citons aussi un très-curieux assortiment de fioles lacrymatoires en verre irrisé. — Ici s'arrêtent les observations que je voulais vous présenter sur les collections archéologiques de Tours.

Il n'entre pas dans mon cadre de vous parler du musée de tableaux, qui est remarquable; — et du musée d'histoire naturelle, presque aussi riche et aussi bien ordonné que celui d'Angers.

C'est dans cette galerie d'histoire naturelle qu'en reit expesés, sous une vitrine, des instruments de physique qui ont servi à Jean-Jacques Rousseau.

### POITIERS.

Bien que je sois resté à Poitiers assez de temps pour visiter la ville et ses monuments, je n'ai pu voir les collections d'archéologie. Un nouvel bôtel-de-ville s'achève en ce moment. Les objets du musée venzient d'y être transportés et n'étaient pas encore déballés.

Je me suis dédomagé en visitant plusieurs fois les si remarquables églises romanes de Saint-Hilaire, de Saint-Radegoude, de Saint-Porchaire, de Notre-Dame-la-Grande, etc. Cette dernière surtout se distingue par une façade romano-byzantine, du xiº ou xiiº siècle, dont l'effet est prodigieux; immense bas-relief représentant la chute d'Adam et le rachât de l'humanité par la naissance du Christ, annoncée par les prophètes.

Il faut voir aussi le temple Saint-Jean, édifice dont la construction remonte à l'époque romaine, qui dut primitivement être un temple

payen, et devint plus tard un baptistère.

### THE SHORDEAUX (NOTE OF A COMPANY)

L'archéologie, à Bordeaux, possède deux, je dirai même trois locume et le Musée pré-historique, au jardin des plantes; le Musée des Antiques, à la bibliothèque, R. J. Bell.; et la Gollection des monuments lapidaires, dans un hangar provisoire, qu'il m'a été donné de visiter.

1º Commençons par le Musée des Antiques. — En entrant dans la première salle, consacrée tout entière aux antiquités égyptiennes, je me découvre devant le buste en marbre d'une victime illustre de son dévouement à la science, un confrère qui fut un de mes bons amis, sur les bancs de l'école de médecine de Paris, celui que nous appelions familièrement le Petit-Godard. Atteint de la peste sur les bords du Nil, le Dr Godard n'eut que le temps de tracer de sa main mourante les quelques lignes adressées à sa mère, et qui sont gravées sur le socle de sa statue.

Tous ces objets, qui excitent la curiosité, sont des dons faits par lui à son pays natal : des momies enveloppées de bandelettes, de Thèbes et de Memphis; des pierres hyéroglyphiques; des statuettes de toute sorte; des papyrus, une foule d'amulettes, scarabées, nilomètres en autres; des cercueils en bois de sycomore.

La deuxième salle renferme sous ses vitrines des poteries gallororasines, prevenant en grande partie du cimetière de Terre-Nègre, à Bordeaux. Ce sont des amphores aux parois épaisses; une quantité de vases de luxé en terre samienne; des urnes nombréuses, et des foles en terre de formes des plus variées.— Nous avions vu les ambigues dans les musées d'Angers et de Tours. Voici encore des statuettes en terre blanche: la Vénus maritime, Cybèle, fille du Ciel, et Lucine assise sur sa chaire d'osier avec deux enfants dans les bras; puis une multitude d'outils, d'armes et d'ornements en bronze de l'époque romaine; fibules, épingles, cuillères à encens, poignards, bagues, bracelets, colliers, etc.

La pièce importante est une magnifique statue en pied d'Hercule, trouvée à Bordeaux, près de Saint-Pierre. Ce chef-d'œuvre de statuaire

antique est en bronze doré.

Les haches de pierre, placées sous une vitrine, ne sont qu'au nombre de 24, et n'offrent rien de particulier. Sous la même vitrine, des hachettes en bronze et des lames d'épées à rainure, du même genre que celles que nous avons dans notre musée, — sous la vitrine du Parcaux-Bœufs, en Questembert.

Du reste, je dois dire que j'ai retrouvé partout ces hachettes en bronze gaulois, dont la vraie destination est encore à trouver.

Le reste de la salle est consacré aux armes de l'époque franque et du moyen-age, armures de toutes sortes et de toute provenance : cuirasses en fer, casques à visière, corselets et cottes de mailles, épées à une main et épées à deux mains, haches et masses d'armes, hallebardes, harnachements variés, arquebuses, pistolets et fusils à rouets, couleuvrines et boutets en pierre.

Dans la dernière salle, nous nous trouvons en face d'une collection d'objets provenant des pays sauvages. Il y a là des comparaisons intéressantes à faire entre l'industrie des populations primitives de nos dolmens et celle des races de la Guyanne, de l'Afrique centrale et de la Nouvelle-Calédonie.

2º Musée préhistorique. — Le Musée préhistorique est installé dans un des bâtiments du jardin public, au rez-de-chaussée. Les superbes collections d'histoire naturelle sont à l'étage supérieur.

Le savant Conservateur, M. Gassies, auquel je rendais la visite qu'il m'avait faite à Gavr'inis, l'année dernière, a bien voulu me piloter dans ses salles. J'aime à rappeler ici que M. Gassies, en qualité de naturaliste, était en relation scientifique avec notre regretté collègue, M. Taslé: « Votre Société a fait une grande perte, m'a-t-il dit, et personnellement, je partage vos regrets. Des savants de cette trempe ne se remplacent pas facilement. » Je tenais, Messieurs, à vous rapporter ces paroles du Vice-Président de la Société linnéenne, comme un hommage rendu à la mémoire d'un fondateur et d'un bienfaiteur de la Société.

Le musée préhistorique de Bordeaux est d'une incomparable richesse. Il y a la une abondance d'objets de la plus haute antiquité, provenant des stations préhistoriques et des cavernes ossifères; une multitude inouie de silex taillés, en pointes, en couteaux, en flèches; des racloirs, des scies, des percuteurs, des nuclei volumineux, des instruments en os, des aiguilles, des poinçons; le tout extrait des grottes de la Dordogne, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, etc., etc.

L'âge, qu'on désigne sous le nom d'âge de renne, est représenté par des instruments et des outils en bois de renne, des manches sculptés, avec figures d'animaux. Voici un collier de coquillage (en litorines), des boules à silex, des pendeloques, des grains de collier en pierre.—Voici un celtæ-marteau provenant de la station de Lacombe.

Plus loin c'est une vitrine remplie de petites lames de silex ouvré. (L'étiquette porte ces mots : silex variés pour tatouage.) Je ne discute

La plus colossale brêche, que j'ai jamais vue, est exposée sous une vitrine (caverne d'Eysies).

Une vitrine renferme des celtæ, de diverses provenances, le plus grand nombre en silex jaune et mutilés appartiennent aux stations du Verdier, près Montauban.

Voici une petite hache en pierre emmanchée dans un bois de cerf (Castillon).

Deux très beaux celtæ-marteaux, l'un trouvé au Temple, l'autre à Roquesort.

Voici maintenant les silex taillés des dolmens du Périgord, de l'Agénois, de la Gironde, etc., etc., et tous semblables à ceux que nous recueillons sous les dolmens du Morbihan.

Puis des colliers en perles de calcaire coquillier, des têtes de sièche en silex, des dents d'animaux forées.

Sous une autre vitrine, je vois quatre celtæ en diorite et un celtæ en silex, donnés par M. Fillon. L'étiquette porte une dénomination qui me paraît impropre: haches en pierre, types bretons et vendéens. Je préfèrerais: haches de provenances bretonne et vendéenne.

La salle du fond est exclusivement réservée aux antiquités et aux objets d'origine exotique, des Indes orientales ou du Nouveau-Monde.

M. Gassies me fait toucher des flèches, dont la pointe est en obsidienne ou en quarz; elles étaient déposées dans les tombeaux des anciens Indiens des côtes de la Bolivie.

Il me montre également des têtes de flèche et des haches en pierre, de Cuba. Toutes ces antiquités et toutes ces curiosités ont un air de famille avec celles découvertes sous nos dolmens armoricains... Les réflexions se pressent en foule.

Il faut s'arrêter devant la magnifique collection offerte au Musée par le docteur Eugène de Sainte-Rose, de Porto-Rico. J'y remarque de nombreux celtæ d'une ressemblance frappante avec les nôtres.

Dans cette revue, nécessairement rapide, j'oublie bien des choses. Celles que je mentionne, ne sont qu'effleurées. On sort, émerveillé, de ce Musée préhistorique de Bordeaux.

3º Monuments lapidaires. — En compagnie de M. Gassies, et de M. Marionneau, Président de la Société archéologique de Nantes, j'ai pu visiter les monuments lapidaires, qui sont réunis sous un vaste

hanger, en attendant que la construction des musées (jardin de l'Hôtelde-Ville) soit sobovée. On a réuni là toutes les antiquités mises au jour par la démolition des vicilles fortifications de la cité bordelaise.

Comme dans braucoup de cités du Midi, on avait fait entrer dans la confection des remparts du meyen-âge, tous les débris de la civilisation romaine: fûts de colonnes colossales, chapiteaux, corniches, nombreux stèles funéraires de l'époque gallo-romaine, avec des inscriptions parfaitement conservées.

La dédicace D. M. diis-manibus est répétée sur plusieurs; et, sur plusieurs également, l'ascia-symbolique est sculptée.

J'aperçois, au milieu de tous ces débris, un cercueil en plomb, semblable à ceux que j'ai vus à Angers, avec le signe cruciale sur la couverture.

Je ne veux pas quitter Bordeaux sans vous dire un mot de sen plus ancien monument, le palais Galien. C'est un amphithéâtre romain, dont les restes sont encore considérables. La construction est faite de petit appareil entrecoupé de longues briques épaisses; l'ordonnance inférieure est en style toscan, celle du haut en style dorique. Rien de plus majestueux que ces ruines, dont l'étendue et la hauteur sont prodigieuses encore, si on regarde le grand portique surmonté de deux étages d'arcades en plein cintre. L'arène n'avait pas moins de 77 mètres dans son plus grand diamètre. Vingt-cinq mille spectateurs pouvaient prendre place sur les gradins.

## NIORT (DEUX-SEVRES).

La collection d'objets préhistoriques du masée de Niort est peu considérable, surtout si on la compare à celle que je viens de décrire. Elle effre cependant de l'intérêt.

Je l'ai visitée deux fois, en compagnie du conservateur, M. Barbet de Juillé, et de M. Bardonnet, conservateur des antiquités historiques.

Sous les deux uniques vitrines de la première collection, se trouve un assortiment de silex originaires du Grand-Pressigny et des cavernes de la contrée, pais divers objets découverts sous le turnulus de Ville-Dieu (Deux-Sèvres). Les fragments de poteries ornementées ressemblent à seux que mous trouvons journellement sous nes dokmens. Notamment, je constate qu'un tesson, provenant du dolmen de la Ville-Dieu, offre un dessin analogue à ceux des dolmens de Kyaval-Carnac. Un beau celtes-marteau et un petit celtes an fibrolithe.

La deuxième vitrine, qui resserme les objets provenant des fouilles de Bougon, est de beaucoup la plus ourieuse.

Le domen sumulaire de Bongon (Deux-Sèvres) a été souillé, en 1840 et 1845, per MM. Arnault, Baugier et Sausé. Une partie des objets resneillis sont au musée de Niort : une asses grande quantité de vasce

emiers, des instruments en os, de petits coquillages percés pour collier, des boules en terre cuite, des dents percées d'ours et de sangliers, et trois ou quatre lames de silex taillés en forme de grattoirs, une petite flèche, un celtæ en fibrolithe et un magnifique celtæ-marteau, probablement en chloro-mélanite, dont on m'a promis le fac-simile. Au rapport du Dr Sauzé, la crypte contenait les débris de plus de 200 squelettes. Plusieurs crânes, assez intacts, sont conservés dans la collection, ainsi que plusieurs autres parties de charpente humaine.

Les crânes, autant qu'il m'a été possible d'en juger par un examen d'ensemble, ne m'ont paru offrir rien de particulier au point de vue anthropologique; on dirait même qu'ils appartiennent à des types différents. Un de ces crânes très-épais présente une perte de substance, de la largeur d'une pièce de deux francs, irrégulièrement circulaire, qui me paraît être le résultat d'un traumatisme. Les bords de la solution de continuité représentent parfaitement une cicatrisation osseuse. L'individu a été blessé à la tête. Le travail de nécrose a éliminé une rondelle osseuse, et la guérison a eu lieu.

M. Barbet de Juillé a essayé de me convaincre que cette blessure n'était rien moins qu'une trépanation artificielle, produite dans une intention religieuse. Ses raisons ne m'ont pas convaincu. Lors du congrès scientifique de Nantes, j'ai eu l'avantage de m'entretemir de cette question avec un des premiers anatomistes de la faculté de Paris, le D' Giraldès, qui m'a rendu suspecte la théorie exposée avec un grand talent, je le reconnais, devant la Société anthropologique.

La deuxième salle, consacrée aux antiques proprement dits, est sous la direction de M. Bardonnet, un homme charmant, dont la complaisance est inépuisable. Nous sommes restés longtemps ensemble, et à deux reprises, dans cette galerie, examinant tous les objets les uns après les autres, depuis ceux de l'époque franque jusqu'à ceux du moyen-âge et de la renaissance.

Il était dit que je devais avoir dans ce musée de Niert une de ces surprises qui réjouissent l'archéologue en lui arrachant une exclamation.

Sous une des vitrines, à côté d'objets de date rélativement moderne, j'aperçois d'abord un beau bracelet plein, entr'ouvert, en bronze gaulois.

Ce bracelet ressemble, à s'y meprendre, au beau bracelet en or que j'ai mis un jour sous les yeux de la Société et qui, aujourd'hui, est au musée de Saint-Germain. Il avait été trouvé par un paysan, vous pouvez vous le rappeler, dans les marais de la Grande-Brière (Loire-Inférieure). Son poids était de plus de 900 fr. et il fut acheté 2,500 fr. par le musée de l'État.

Non loin de cette vitrine, parmi des antiquités du moyen-age, un autre objet attire mes regards! D'où cela vient-il, dis-je au conservateur? Réponse: je l'ignore; acheté au poids par un de mes prédécesseurs, il est sous cette vitrine depuis plus de vingt ans. Eh! bien,

Digitized by Google

lui dis-je, vous possédez dans votre Musée le plus magnifique collier ou la plus admirable armille en or celtique qui soit au monde, sans en excepter les deux colliers de Plouharnel, découverts en 1849 sous un dolmen du voisinage, et que je connais parsaitement.

Mon cher Monsieur Bardonnet, repris-je, vous allez me faire le plaisir de venir avec moi chez un orsevre; nous allons essayer l'objet à la pierre de touche, ce qui nous prouvera d'abord que c'est de l'or sans alliage; nous en prendrons le poids exact, et ensuite vous le confierez quelque temps à l'euyrier pour qu'il m'en confectionne un fac-simile en cuivre doré, que je destine au musée de Vannes qui vous enverra en retour un fac-simile du collier de Plouharnel.

Ainsi l'affaire fut conclue; et nous voilà traversant la ville de Niort, notre collier à la main, et entrant chez le bijoutier pour nos expériences préliminaires.

C'est de l'or presque pur, avec traces d'alliage d'argent; le poids est de 77 grammes, à 3 fr. 50 le gramme; valeur intrinsèque : 269 fr. 50.

Au sujet de ce collier, voici ce que m'écrit M. Barbet de Juillé à la date d'hier;

Mes recherches, à propos de la provenance de cet objet, sont en très-bonne voie, mais elles ont été d'autant plus difficiles qu'on s'était même trompé sur le lieu où il a été trouvé, et que le procès-verbal de la séance à laquelle il a été présenté à notre Société ne contient aucune mention utile. Tous ce que je puis vous dire pour le moment, c'est qu'il a été acheté par notre musée en mars 1851, moyennant le prix de 230 fr.; qu'il ayait été trouvé trois ou quatre ans plus tôt à l'extrémité nord de notre arrondissement; que je connais le nom de son inventeur qui existe encore, et que la semaine prochaine je vais aller sur les lieux. Jé dois ajoutér que ce brave homme en avait trouvé en même temps la moitié d'un autre qui a été vendue à un bijoutier d'ici qui l'a fondue. »

Voilà pour l'origine.

Considéré dans son ensemble, le collier en question est de la même facture et du même style, si on peut se servir de cette expression, que ceux de Phonhaunel. L'or est le même, approchant beaucoup de l'or natif; quant à la forme, c'est une large hande métallique qui se recourbe pour s'agrafer aux extrémités et dont la partie moyenne est siltonnée par un certain nombre de bandelettes parallèles.

Cette description d'ensemble; je le répète, s'applique aussi hien au collier de Niort qu'à celui de Plouharnel.

Lorsqu'on descend dans les détails, il y a des différences que je tiens à mentionner.

D'abord le collier de Plouharnel est plus grand et a plus de poids. Sa circonférence, c'est-à-dire le tour, mesure près de 38 centimètres, et son poids est de 165 grammes. — Le tour du collier de Niort ne mesure que 28 cent. 1/2, et son poids n'est que de 77 grammes. L'un

a donc une valeur intrinsèque de 577 fr. environ, l'autre seulement 270 fr. environ.

En revanche, la bande d'or qui forme le collier de Niort est plus large, près de 5 centimètres (0,04-0,05); la bande qui forme ceiui de Plouharnel n'atteint guère que 04 cent. 1/2.

Autre différence : le collier de Plouharnel n'a que 12 bandelettes; celui de Niort en a 14.

De plus, tandis que le collier de Plouharnel s'agrase en arrière par ses deux extrémités recourbées en sens inverse, celui de Niort présente, à chaque extrémité, deux trous ou œillets qui se correspondent.

Enfin, dernier point de comparaison; le collier de Plouharnel est complètement fruste, sans la moindre trace d'ornementation.

Le collier de Niort, au contraire, et 'c'est là ce qui en rehausse l'originalité, offre une bordure au pointillé, et, de plus, sur la surface de chaque extrémité, une double ornementation également au pointillé, affectant la forme de deux rectangles, et dont la vue seule peut donner une idée.

Je vous demande pardon, Messieurs, de tous ces détails; ce collier d'or, ou si vous le préférez cette armille du musée de Niort, est un bijou qu'aucun musée ne possède, puisque des deux objets semblables de Plouharnel, l'une est la propriété privée de la famille Le Bail et l'autre a été vendue et je l'ai retrouvée dans la collection de M. Costa de Beauregard, à l'exposition universelle, galerie de l'histoire du travail.

#### Est-ce un collier? Est-ce une armille?

Je me permettrai maintenant d'ouvrir une parenthèse. Vous m'avez entendu me servir indifféremment du mot collier et de celui d'armille, bien que ces deux expressions soient loin d'être synonymes. Ceci mérite explication.

Le collier, comme l'indique son nom, est un ornement qui entoure le cou.

L'armille, en latin armilla, s'applique communément à tout ornement circulaire embrassant le poignet, le bras au-dessus du coude, et même la jambe.

Il faut ajouter que les Latins ont cru pouvoir donner encore plus d'extension à la signification du mot, puisque Properce désigne le chien qui porte un collier par les deux mots : Canis armillatus.

Toutefois, pour être plus clair, et par opposition au mot collier, conservons le nom d'armille au bracelet du bras ou de la jambe, et demandons-nous auquel des deux s'appliquent réellement les objets que je viens de décrire (et qui sont sous vos yeux).

Sont-ce des colliers? Sont-ce des armilles?

Au premier abord, il semble que la question se réduise à une experimentation anatomique. Vous allez voir que la solution n'est pas aussi aisée qu'on le pense.

Étant donné que les hommes des dolmens n'avaient pas une stature sensiblement différente de celle de nos races modernes, et toutes les observations d'ossements tendent à établir ce fait, il n'est pas défendu de rechercher la solution du problème dans des inductions qui prennent pour base l'anatomie comparative.

Le collier de Plouharnel, qui est le plus grand, s'agrafant par ses extrémités recourbées en crochet, il est facile d'évaluer sa circonférence exacte; le collier une fois fermé, mesure 0,37 cent. 1/2 de tour. — Or, le chiffre de 0,36 ou 0,37 cent. peut être considéré comme la moyenne de circonférence des cous d'hommes adultes, dans des conditions de santé ordinaire.

Je me suis donné la peine de vérifier le fait sur un très-grand nombre d'individus pris au hazard, parmi pos militaires de la garnison et mes malades de l'hôpital.

Les cous de femmes ont généralement moins de tour que ceux des hommes.

Vous ne serez pas sans être frappes, comme moi, Messieurs, de ce fait : que la moyenne de circonférence du cou, chez l'homme ou la femme adulte, correspond d'une façon presque mathémathique, avec le tour mesuré exactement du collier de Plouharnel. — S'il n'y a là qu'une simple coincidence, vous avouerez qu'elle est étrange et bien faite pour nous égarer.

Quant au collier de Niort, qui est plus petit et n'a que 28 centimètres de tour, il est évident qu'il ne peut s'adapter qu'au cou d'un enfant, si on le suppose fermé complètement. Mais une objection se présente. Si le mode d'agrase du collier de Plouharnel permet de mesurer exactement sa circonférence, il n'en est pas de même de celui de Niort. Le collier de Niort, se fixant au moyen de quatre ceillets, pourrait également s'adapter à un cou d'adulte, à la condition de laisser un intervalle entre les deux extrémités, maintenues à distance par des tresses ou des liens.

Donc, avec les restrictions énoncées plus haut, et en tenant compté de certaines conditions d'âge, de sexe et de complexion normale, on est autorisé à conjecturer que ces objets étaient des ornements de cous, c'est-à-dire des colliers. Il est même permis d'aller plus loin dans la conjecture. Ces divisions horizontales et ces bandelettes parallèles pourraient être considérées, non-seulement comme une décoration, mais aussi comme l'expression naïve du besoin de rendre le collier plus souple et plus flexible à la partie antérieur du cou.

Je reconnais que l'ornement en lui-même n'a rien d'élégant ni de commode; je reconnais que ces lames rigides de métal, à bords coupants, sont de détestables cravattes et choquent le goût moderne; mais je dois me rappeler qu'il s'agit de populations primitives, très-peu avancées en civilisation; et, à tout prendre, je trouve que ces colliers, si colliers il y a, sont d'un usage moins disgracieux et moins gênant que les anneaux et les pendeloques qui traversent le cartilage du nez et les lèvres de certains Indiens de l'Amérique du Nord, sans parler de certains ornements auxquels s'assujettissent les élégantes de nos jours.

A ceux qui répugnent à admettre que ces objets soient des colliers, il ne reste qu'une explication : ce sont des armilles, des bracelets.

Ici encore l'anatomie veut être interrogée et s'impose à nous.

Puisque j'en suis à ces bracelets celtiques en bronze, je veux vous racenter une histoire, qui vous prouvera combien sont utiles les sciences exactes, et en particulier l'anatomie, lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes archéologiques.

En 1854, un de nos anciens présidents, en opérant des fouilles aux environs d'Arradon, met à découvert une sépulture dite de l'âge de bronze : c'est une tombelle, sans dolmen intérieur; on y recueille des ossements brûlés, des charbons, un celtæ en petro-silex, un grain de collier en lignite et une grande quantité d'anneaux en bronze à bords granulés. Une dizaine de ces cercles collés l'un contre l'autre entourent une sorte de tige noirâtre à moitié enfouie dans du terreau. L'objet est présenté à la Société polymatique, et on imprime dans le bulletin qu'on peut voir dans ces anneaux une décoration de hampe d'enseigne. - Huit ans plus tard, l'auteur, qui tenait à sa hampe d'enseigne, me montre la pièce. Je reconnais sur le champ une extrêmité inférieure de Radius, autour duquel étaient encore adhérents les anneaux en bronze. - L'analyse chimique d'un fragment vient démontrer en outre que ce qu'on a pris pour du bois est bien du tissu osseux. Plus de doute, ce sont des bracelets. On ferait un gros livre avec les erreurs du même genre qui s'impriment dans les comptes-rendus et dans les mémoires de plus d'une société d'archéologie. (Voir le Bulletin de la Société polymathique, 1857.)

Le collier de Plouharnel, avec ses 37 cent. 1/2 de circonférence, ne peut en aucun cas s'appliquer au poignet; il est trop grand. Il l'est même trop pour tenir au bras au-dessus du coude.

Nous possédons dans notre musée un assez grand assortiment d'anneaux celtiques en bronze. Ceux-là sont bien des bracelets, puisqu'un groupe de ces anneaux à bords perlés est encore traversé par un fragment de radius. Aucun de ces bracelets en bronze n'approche des dimensions du collier en or. En compulsant les nombreux bulletins des Sociétés savantes, déposés à la bibliothèque, tant anglais que français, je me suis assuré que le développement circulaire de tous les bracelets des sépultures gauloises oscillait entre 17 et 20 centimètres;

et il y en a de beaucoup plus petits. Quant aux armilles de bras, leur développement circulaire, en moyenne, ne dépasse pas 0,28 centimètres, mesure conforme à l'anatomie. — En présence d'un pareil écart, on n'a même pas la ressource de voir, dans le collier de Plouharnel, une armille de jambe.

D'où on est bien près de conclure que l'hypothèse du colher est la

plus rationnelle et peut-être la seule acceptable.

Le collier de Niort, par sa circonférence plus petite, 0<sup>m</sup>,28, paraît, à première vue, s'accorder davantage avec l'idée d'une armille; et encore ne pourrait-on songer qu'à une armille de bras au-dessus du coude, ou de cuisse. Mais si on admet qu'au moyen de tresses ou de liens fixés dans les œillets, la circonférence pouvait s'agrandir ou se retrécir à volonté (et la chose est très-admissible), l'hypothèse du collier redevient aussi acceptable, et il n'est même plus besoin d'imaginer qu'il s'agit d'un collier de femme ou d'enfant.

Vous voyez, Messieurs, que la question est intéressante et méritait d'être examinée à fond. Quelle que soit l'opinion à laquelle vous vous rangerez, cette discussion vous aura donné l'explication de la divergence qui existe entre deux étiquettes de musée, l'une désignant sous le nom

' d'armille ce que l'autre désigne sous le nom de collier.

Si vous m'avez compris, vous ferez comme moi; après être resté longtemps indécis, vous pencherez pour la dernière explication : celle du collier.

Il est toujours bon de consulter les gens du métier. J'ai mis les deux objets sous les yeux de notre habile orfèvre, M. Désury, et je lui ai demandé son opinion. « Ce ne sont pas des bracelets, m'a-t-il dit, ce sont des colliers. »

J'en ai fini, Messieurs, avec cette revue des collections archéologiques étrangères à la Bretagne. — Je vous avouerai ma faiblesse : à peine rentré au logis, j'ai voulu revoir notre musée de la tour du Connétable, et, j'ose le dire, je me suis senti fortifié dans cette pensée, qui n'a cessé de m'obséder le long de la route; que le musée de Vannes, tel qu'il est, est digne de figurer au premier rang, à côté des plus belles collections connues.

Certes, les musées dont je vous ai donné un aperçu, après les avoir visités, sont très-riches, largement dotés, et quelques-uns, avec de l'air et de l'espace, ont des installations fastueuses.

Mais si on ne considère que les parties intrinsèques et les époques qui les mettent en relief, on remarque bien vite qu'ils ont entre eux des ressemblances et des traits d'union continuels.

Partout vous avez sous les yeux des antiquités en quelque sorte similaires, provenant des civilisations historiques, étrusques, égyptiennes, grecques, romaines, mérovingiennes, du moyen-age et de la renaissance.

Le musée de Vannes ne ressemble à aucun autre. Il n'a son équivalent nulle part ; son grand mérite est de se présenter avec un caractère sui generis, essentiellement local. Les savants de tous les pays, qui ont visité le Morbihan l'année dernière, à la suite du congrès scientifique tenu à Nantes, ont été unanimes pour lui rendre hommage. Chaque fois qu'une sende de nos magnifiques vitrines a été envoyée aux grandes expositions, elle a eu le premier rang. Nulle part on me saurait trouver un assortiment aussi riche et aussi complet de haches en pierre prorenant de fouilles pratiquées dans ces anciens monuments qui courrent notre sol, et qui ont reçu la désignation de Monuments celtiques. Nulle part une collection aussi variée de poteries des dolmons ; nulle part quelque chose qui approche de ces incomparables colliers en merre de conteur de Tumiac et du Mont-Saint-Michel, que les Anglais convriraient d'or, s'ils étaient à vendre. Et si on se place au vraispoint de que de l'archéologie, où trouvera-t-on cette série de vritrines, rangées méthodiquement et marquées d'une date authentique, dont chicune correspond à une déconverte et renferme tous les objets requeillis seus un même monument, y compris les ossements du mort ; de telle façon qu'on peut les désigner l'une après l'autre par leurs noms : vitrine de Tumiac, vitrine : du Mont-Saint-Michel. vitring de Kcado: vitrine du Manné-er H'roëck. vitrine du Manné-Lud, vitrine de Kgonfals, vitrine de Crubelz, etc., The Publish of the Army of the province! etc., etc.

Oui, sous le rapport de l'archéologie primitive, notre musée, car il est bien à nous, répétons-le avec un sentiment de légitime orgueil, est supérieur à tous les musées que j'ai visités, en dépit de sa défectueuse installation.

Seul le musée de Niort posséde un bijou celtique qui nous fait envie, parce qu'il est frère de celui de Plouhamel, dont nous n'avons qu'un fac-simile, il est vrai, mais dont nous pouvons attester la provenance authentique, avec la date de la découverte (en renvoyant à l'original qui appartient toujours à la famille Le Bail).

Tous les savants, tous les conservateurs de musées, en me faisant accueil, ne manquaient pas de me dire : « Ah l'docteur, vous ne trouverez chez nous rien qui puisse être comparé à ce que vous possédez à Vannes! » Un pareil éloge, dans de telles bouches, est significatif. Je vous l'apporte en témoignage.

Pour ceux qui viendront après nous, ce sera la preuve que potre petite Société, toute modeste qu'elle est, ignorée ou dédaignée du plus grand nombre, est mieux connue ailleurs que chez nous, parce qu'ailleurs on apprécie mieux les travaux et les découvertes utiles à la science.

Farrout vons area area his result les sings on specification of the control armitaires, proventant des missaudes les sons les controls des missaudes les sons en controls de la control area de la control

## NOTE SUR LA COMPOSITION D'UNE ROCHE

TROUVÉE EN GISEMENT DANS LA BATE DE ROGUÉDAS (Morbihan).

(Par M. A. Dameur).

Dans une des séances du Congrès pour l'avancement des sciences, siègeant à Nantes (session de 1875), M. le Comte de Limur a donné communication d'un mémoire intitulé: Le Jade océanien en gisement dans la baie de Roquédas, près Vannes (Morbihan.)

S'appuyant sur les seuls caractères de dureté, de densité, de ténacité et de fusibilité qu'il a observés sur la roche de Roguédas, M. le Comte de Limur s'est cru suffisamment autorisé à réunir cette substance minérale au Jade que j'ai décrit, il y plusieurs années, sous le nom de Jade Océanien. (Comptes-rendus de l'Académie, des sciences tome 61.)

En citant un passage de ma notice à ce sujet, M. de Limur y joint des remarques qui lui sont personnelles, mais qu'il conserve entre guillemets, si bien qu'il paraît difficile de distinguer si elles appartiennent à lui ou à moi. Je ne saurais cependant accepter la selidarité d'une opinion que je ne partage point, et, d'ailleurs, malgré tout le regret que j'éprouve à contredire M. de Limur, toujours bienveillant à mon égard, je crois qu'il serait préjudiciable à la science de laisser accréditer une erreur sur un sujet qui intéresse à la fois l'archéologie et la minéralogie.

Dans l'examen des matières minérales, les caractères tirés de la dureté, de la densité, de la ténacité et de la fusibilité peuvent fournir parfois d'utiles indications, lorsqu'il s'agit de composés bien homogènes; mais, dans la plupart des cas, ces caractères deviennent insuffisants pour marquer la distinction des espèces, et à plus forte raison lorsqu'on opère sur des roches constituées par la réunion d'éléments divers. Or, si l'on examine la roche de Roguédas, à l'aide d'une simple loupe, on reconnaît bientôt qu'elle ne constitue par un minéral homogène, mais qu'elle est formée par l'assemblage de plusieurs espèces distinctes, accidentellement réunies en diverses proportions. Il n'en est pas de même du Jade qui se présente en masses compactes et homogènes, constituant ainsi une espèce minérale bien définie par ses caractères physiques et par sa composition.

Les échantillons de la roche de Roguédas que j'ai soumis à l'examen qui va suivre, m'ont été remis par M. de Limur :

Couleur grisatre : cassure à esquille cristalline. Dureté. — 6. Densité — 2,93 à 2,94. (La densité du Jade océanien est de : 3,16 à 3,19.)

La ténacité de la roche de Roguédas paraît très-forte, lorsqu'on essaie de détacher des échantillons un peu volumineux sur la masse prise au lieu d'extraction : c'est du reste ce qu'on observe fréquemment sur dertaintes roches feldspathiques et notamment sur les petrosiles; mais cette ténacité se montre encore à un plus haut degré sur les jades.

Chaussée à la slamme du chalumeau, la roche de Roguédas sond inégalement en verre ou en émail plus ou moins bulleux, plus ou moins coloré en jaune ou en brun. Certaines parties sondent aisément, d'autres résistent à la susion et sont saillie au-dessus de la partie sondue. Lorsqu'on soumet un échantillon un peu volumineux à la chaleur du rouge cerise, mais sans l'amemer à fusion, le minéral, après resroidissement, se montre parsemé et comme marbré de points de diverses couleurs: blancs, verdâtres, jaunes de miel. On voit alors plus nettement qu'il n'y a pas homogénéité dans la matière. Le jade, étant traité de la même manière, prend une teinte uniforme.

Si l'on fait fondre 1 à 2 grammes de la roche de Roguedas à la chaleur du rouge hlanc, dans un creuset en platine, on obtient un verre brun foncé.

Certains échantillons de cette même roche étant traités par l'acide chlorhydrique, produisent une faible effervescence due à la présence d'un peu de carbonate de chaux interposé dans la masse, et qui peut provenir de la décomposition partielle d'une des espèces minérales qui la constituent. D'autres échantillons, sans produire d'effervescence, sont en partie attaqués par l'acide chlorhydrique. La liqueur acide renferme alors de l'alumine, de l'oxyde de fer et de la chaux. Les jades ne montrent pas ces caractères.

Ensin, l'analyse d'un échantillon de la roche de Roguedas mise en regard de celle du Jade océanien, permet de comparer la composition des deux matières minérales.

Roche de Roguedas.			Jade océanien	
Silice	0,5654		. 0,5225	
Alumine	0,1619		. 0,0058	
Chaux	0,1452		. 0,1927	
Magnésie	0,0259		. 0,1807	
Oxyde ferreun	0,0765		0,0680	
Oxyde de chrôme	0,0000		0,0026	
Soude	0,0072		. 0,0068	
Potasse	0,0101	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	. 0,0000	
Matières volatiles	0,0073	*************	. 0,0150	
•	0,9995	e de la companya de La companya de la co	a 11:0,9941	

En comparant ces analyses, en voit que l'alumine, en quantité bien minime dans le jade, se trouve en notable proportion dans la roche de Roguédas: l'inverse a lieu pour la Magnésie. La chaux et la silice sont aussi dans des rapports différents. Il n'y a donc pas, au point de vue de la composition, d'assimilation possible entre ces deux substances minérales.

On ne saurait oublier, toutefois, qu'une roche formée par l'assemblage de plusieurs espèces minérales doit donnér, à l'analyse, des résultats divers, selon la prédominance de telle ou telle des espèces qui constituent l'échantillon analysé. Les nombres exposés ci-dessus donnent donc simplement la composition de la matière que je tiens de M. de Limur. Un échantillon sur lequel les espèces seraient réparties en d'autres proportions présenterait quelques différences dans les résultats. Il n'en est pas ainsi du jade dont les analyses se résument toutes en une formule identique.

La densité des roches est également affectée par les mêmes causes': et ceci peut expliquer encore les différences observées dans la densité prise par M. de Limur, par M. Hoguet et par moi sur des fragments divers de la roche de Roguédas.

L'analyse des principes médiats qui existent dans une roche composée d'éléments divers ne pouvant donner que des notions incomplètes sur les espèces qui la constituent, on a dû recourir à d'autres méthodes pour reconnaître et isoler autant que possible les composants immédiats (espèces.) L'examen à l'aide du microscope polarisant, sur des plaques suffisamment amincies et polies pour leur donner de la transparence, est devenu un utile moyen d'investigation qu'on ne saurait négliger pour déterminer la nature des roches. Une mince plaque de la roche de Roguédas soumise à cette épreuve, laisse voir qu'elle est composée d'au moins quatre espèces distinctes, savoir : anorthite, pyroxène vert, quartz et idocrase.

Les jades placés dans les mêmes conditions montrent une texture uniforme qui confirme l'homogénéité de la matière établie d'ailleurs par les caractères physique et par la composition.

D'après l'exposé qui précède, je suis amené à conclure qu'on doit renoncer à voir dans la roche de Roguédas un véritable jade, et que cette dernière substance minérale est encore à trouver parmi les terrains de nos contrêes.

La présence de l'Anorthite (ca, Na), ai, si 2 en notable proportion dans cette roche, lui donne un véritable intérêt au point de vue de la géologie : J'ai observé une roche à peu près identique sur les terrains granitiques qui avoisinent la vallée de Marmagne (Saône-et-Loire). Des roches analogues se trouvent en Suède, en Norwège et notamment à Hammerfest, près du Cap-Nord.

## NOTE DE M. DE LIMUR.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Par suite d'une violente migraine, il m'a été impossible de me rendre à la dernière séance de la Société.

J'avais cependant un très-vif désir de connaître l'opinion de M. Damour au sujet des échantillons de la roche de Roguédas, que j'avais eu l'honneur de lui remettre à Paris, et qu'il avait bien voulu me faire espérer qu'il examinerait particulièrement. N'ayant, pas plus que mes confrères de province, le matériel et les instruments indispensables: microscope polarisant, plaques que l'on ne peut faire tailler qu'à grands frais, et encore à Paris seulement, pour opérer une analyse chimique et optique dans des conditions exactes, je m'en suis uniquement tenu à une étude au chalumeau, ainsi que le portent l'entête et la fin de mon travail sur la roche de Roguédas.

C'est un procédé d'examen minutieux et délicat, si le minéral est composé de substances d'espèces différentes, ayant des points de fusion plus ou moins faciles, des réactions qui peuvent présenter des phénomènes variés, etc, etc.

Si le savant minéralogiste, avec les moyens précis qu'il tient à sa disposition, n'a pas trouvé absolument les mêmes principes constitutifs que dans les jades désignés sous le nom de Jade Océanien, malgré toutes leurs ressemblances, je suis heureux que, par suite de mes modestes recherches, grâce à une haute et incontestable autorité, il soit établi que cette roche d'une composition étrange, peu répandue sur le globe et conséquemment fort rare, sans place bien reconnue dans les méthodes, je crois aussi sans désignation nominale, se montre dans notre département, au milieu de ces soulèvements les plus anciens, que les géologues nomment le système du Morbihan.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression des sentiments très-dévoués de.

F. Cto DE LIMUR.

Hôtel de Limur, ce mercredi, 28 juin.

Digitized by Google

# **ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE CELTIQUE**

SUIVIE

D'UNE ESQUISSE DE THÉOGONIE CELTO-HELLENIQUE.

(Par M. A. Guyot-Jomard).

### I. — Origine des Celtes. — Étendue de la Celtique.

Les études géographiques sont à l'ordre du jour : du Nord au Midi, les terres et les mers sont parcourues et sillonnées par des séries non interrompues d'intrépides explorateurs.

Quant à la géographie ancienne, elle est passée dans le domaine de l'archéologie; elle y sommeille en paix avec ses incertitudes et ses mystères, avec quelques parcelles de vérité et peut-être un lourd hagage d'arreurs.

Notre génération, fatiguée de suivre une ornière creusée par la mythologie, s'est désintéressée d'une question qui ne lui offrait plus aucun attrait : les Grecs, s'est-on dit, nous ont tout appris en géographie comme en tant d'autres points ; après eux il ne reste de ce côté rien à découvrir, rien à interprêter. Il y a de la témérité à penser autrement, et il faut une certaine audace pour oser affronter les traits malins que l'esprit français se plaît à décocher contre quiconque vise à la rectification seulement, sans parler d'innovation... « Res vere ardua est, a dit Pline, cité par l'auteur des Origines gauloises, vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem! Il est vraiment difficile de denner aux vieilles choses le charme de la nouveauté, aux nouvelles de l'autorité, aux questions usées de l'éclat, aux obscures de la lumière, aux fastidieuses de la grâce, aux douteuses de la créance. »

Cette situation rappelle celle de cet illustre savant qui, condamné pour avoir révélé une grande découverte, ne pouvait s'empêcher de murmurer: et pourtant elle se meut. Ainsi, l'homme adonné aux études celtiques, hien que mis à l'index sous le nom ridiculisé de Celtomane, ne peut se condamner au silence. Il entrevoit du Celtique de toutes parts, de l'Imaüs aux extrémités du golfe Arabique et du détroit de Gadès, du Caucase aux rivages de l'Armorique et de la Calédonie...

Malgré mon insuffisance, je vais, non pas en 80 jours, mais en quelques pages, faire avec vous un voyage à la vapeur à travers le monde

ancien, et j'espère montrer aux plus incrédules non que le celto-breton est la plus antique des langues en usage parmi les hommes, ce que nul ne sait, mais celle qui peut donner un sens à des noms de lieux restés inexpliqués. Cependant, comme dans la République des lettres chacun est libre d'émettre son avis, chacun aussi peut donner ou réserver son assentiment.

## Nullius addictus jurare in verba magistri,

Indépendant de toute doctrine et de tout maître, même de Strabon, je veux essayer de rechercher les vestiges laissés dans l'ancien monde, par ce qu'on appelle le passage des Celtes.

Quiconque s'est imposé cette tâche a cru devoir, dans le début, lire, relire et annoter les auteurs de l'antiquité, feuilleter Homère et Hérodete, Aristote et Polybe, Diodore, Strabon, etc., etc., c'est ce qu'a eu le courage de faire un personnage célèbre du siècle dernier, Schæpflin (de Salzbourg-Bade 1694-1771), professeur d'histoire à Strasbourg.

Toutes les notions que l'antiquité nous a léguées sur les Celtes, il les a recueillies, comparées, discutées, et il en arrive à cette conclusion, qu'après avoir examiné la question, il pourra se trouver des gens aux yeux desquels la Gaule seule devra être considérée comme le sol natal des Celtes.

Cette opinion se formulait-elle pour faire pièce à celle de Simon Pelloutier (Leipzick 1694-1757)? On pourrait le penser. Pour celui-ci, les Celtes tiraient leur origine de la Scythie. Partis des régions crientales, ils s'étaient étendus sur l'Occident.

Pelloutier adoptait la doctrine de Cluvier (Dantzick, 1580-1629). Dans sa Germania antiqua, ce dernier, s'appuyant sur Moïse et Tacite, soutenait qu'un descendant de Noé, Aschénas, avec ses fils et petits-fils, avait occupé la Celtique, c'est-à-dire l'Illyrie, la Germanie, la Gaule, l'Espagne et les Iles-Britanniques.

L'avis de Cluvier est donc que les populations de ces contrées se sont servies de la même langue, et il établit ses arguments sur l'identité des noms de nations, d'hommes, de villes, de bourgs et une quantité de mots dont l'usage s'est maintenu dans la langue vulgaire des Germains.

Après les auteurs qui viennent d'être nommés, l'ordre chronologique présente la Tour d'Auvergne. Pour ce dernier, les Celtes n'occupaient pas seulement les Gaules, mais aussi l'Illyrie, la péninsule Ibérique, les Iles-Britanniques, une partie de la Germanie et ces vastes régions des Polonais et des Russes, la Scandie, la péninsule Cimbrique et l'Ralie, des Alpes aux Apennins.

Toutes les populations de ces contrées dites Celtes, puis Gauldises, s'appelaient Scythes ou Celto-Scythes; telle est la dénomination donnée par les Grecs à tous les peuples transdanublens. (Strab. x1, 7, § 6.)

De ce rapide exposé, il ressort que Schæpflin est seul de son uvisc

Pour les autres, il est constant que les Celtes, comme les hommes les plus primitifs, sont descendus des hauteurs asiatiques, que leur berceau dut être sur les versants des monts Imaüs. C'est de là que se dirigent vers le Caucase ces migrations de peuplades appelées Aryens, Ases, Sakes, Scythes, Massagètes, etc.

Les Grecs et les Latins, fiers de se dire Autochthones ou Aborigènes, ne semblent point avoir eu l'idée de rechercher l'origine de ces affreux barbares, qui, pourtant, devaient être considérés comme leurs ancêtres et la souche dont les rejetons se reproduisent dans tout le monde occidental.

C'est la trace de ces migrations que je me propose de suivre à travers les montagnes et les fleuves, les mers et les fles, à l'aide de leurs dénominations primitives.

L'Asie est le berceau du genre humain; or, aussi haut que l'histoire remonte, elle nous représente cette contrée en proie à des guerres interminables.

En ces temps-là (vers 2300 avant J.-C.), dit la Genèse, ch. XIX, Chodorlahomor, roi des Élamites, avec divers rois assujettis, vint faire la guerre au roi de Sodome; puis ayant pris toutes les richesses de Sodome et de Gomorrhe, les vainqueurs se retirèrent; mais Abraham, avec ses gens, les défit. De ces données du livre de Moise on peut inférer qu'Abraham, en quittant la Chaldée, était un chef d'émigration, et que ses gens devaient former une masse compacte et assez forte pour repousser Chodorlahomor... Ainsi, Abraham, avec ses gens, va prendre possession de la Syrie, de l'Arabie et même de l'Égypte, la terre d'Osiris (Os-ir-is), d'Isis et d'Apis. Pendant ce temps, d'autres émigrants chaldéens, comme le père des Hébreux, avaient dû fuir, les uns vers l'Asie mineure, les autres vers le Nord, dans les régions montagneuses du Caucase, de sorte que le Pont-Euxin dut se trouver entouré de populations sorties des mêmes contrées de l'Asie, avant dans le principe les mêmes mœurs, la même religion et le même langage; mais il faut procéder avec méthode.

Chodorlahomor, le même peut-être que Bélus, chassant devant lui les Arabes, soumit donc divers peuples de l'Asie, tels que les Arméniens, les Mèdes jusqu'à la Bactriane, les Sakes et les Scythes.

Les Arabes, cités plus haut, étaient des Chaldéens qui, chassés des monts Carduques (Kourdes), descendaient dans ces plaines sablonneuses qui s'étendent entre la Syrie et le golfe Persique, où se jette le Térédon et où figure Gerrha, la capitale des Messénéens. D'autres avaient passé en Egypte et remonté le Nil, dit aussi Triton, de Tanis à Syène, etc. Ces peuples isolés et séparés des autres par la mer et des montagnes, se développèrent extraordinairement et produisirent cette mystérieuse civilisation de Méroé et de l'Égypte, qui fait encore l'étonnement des siècles modernes.

Les monts Cardaques s'étendent sur l'une des contrées les plus favorisées de l'Asie. La vigne et le figuier y donnent des fruits abendants, le froment se sème de lui-même, les abeilles couvrent les arbres, et des feuilles s'épanche un miel délicieux. (Strabon XI, 7.) C'est, diton, l'antique séjour des Chaldéens et peut-être des Keltes (Celtes) dont le nom ne diffère que très peu des premiers. Cette similitude, d'ailleurs, se présente sous plusieurs points de vue qui semblent affirmer une communauté d'origine.

Comme toutes les régions favorisées du ciel et douées d'un heureux climat, cette partie de l'Asie appelée Arie ou Iran et Médie, arrosée par des fleuves limpides, s'éleva également à un haut degré de civilisation, mais aussi fut-elle en butte aux invasions incessantes des Ases ou Cases (le c remplace l'aspiration) des Sakes, des Perses. Ces invasions auccessives du côté de l'Est expliquent les migrations vers l'Ouest.

Puisque l'occasion s'en présente, on peut se demander ce qu'il faut penser de ces Ases et de ses Saques: Ases, Asiens ou Uxiens ne doivent être qu'un seul et même mot; la dernière dénomination a été longtemps celle des habitants de la Susiane, qui occupaient les montagnes. Susiane, Suse en Asie, rappellent Suse en Piemont, le pas de Suse dans les Alpes.... uz en celtique signifie haut.

(Uz, haut, puis Uhel, transformé ensuite en helv-hely, etc.)

Les Ases ou Uxiens occupaient primitivement les monts Imaüs (Emodes): on peut conjecturer que chassés un jour du pays de leurs ancêtres, ils se dirigèrent vers l'occident en suivant constamment les montagnes, car les plaines étaient envahies annuellement par des inondations; ils se fixèrent dans le massif du Caucase, et les Saques, qui les avaient précédés ou suivis, devinrent les Cosaques. Le préfixe ko, signifie vieux en celtique; cette étymologie, qui s'est présentée à mon esprit, est déjà exposée quelque part dans la Revue celtique. Je ne puis quitter ce mot sans m'y arrêter un instant. Lorsque les familles émigrantes abandonnaient leur patrie, les préparatifs du départ n'étaient ni longs, ni compliqués: les troupeaux étaient poussés en avant, et, par derrière, venaient sur des chariots, les temmes, les enfants et les vieillards, chefs et directeurs de l'expédition.

Ko, signifiant ancien, fait au superlatif kohan. J'avance que de la viennent kogan, khan, konan, roi en breton, kænig en allemand, et king en anglais. Ainsi, Chodorlahomor, le roi des Élamytes, cité plus haut, a un nom que le celtique prétend expliquer.

Ko, vieux ou roi, er lahour, le tueur, mor-grand. Le grand tueur, ce serait un fléau de Dieu de ces temps primitifs.

Les Élamytes habitaient l'Élymaïde, entre la Susiane au Levant, l'Assyrie au Nord, la Médie à l'Est. Pays entrecoupé de montagnes, c'est-à-dire haut et bas, elyma, c'est haut, a, is et bas?

Si l'on admet que les Celtes sont venus de l'Asie, il faudra bien

reconnaître qu'ils ont emporté dans leurs périgrinations ce qui constitue l'originalité d'une population, la spécialité d'une race, et ces choses sont incontestablement le langage, les mœurs, la religion. Or, si des versants des monts Imaûs, nous essayons de suivre les Ases ou Cases, etc., nous serons étonnés de la facilité que nous offriront les radicaux celtiques pour interpréter la signification des noms de pays, de montagnes, de fleuves et de cités, c'est-à-dire que le sens donné par le celtique sera en conformité parfaite avec la situation topographique des régions.

La Tour d'Auvergne, dans ses Origines gauloises, a traité ce sujet; j'ai eu l'houneur de vous en présenter l'analyse à cette place, il y a plusieurs années. Mais son œuvre, entachée de Celtomanie et venant après les exagérations de Lebrigant, a été reléguée dans l'oubli, et si je me permets de la rappeler aujourd'hui, c'est pour rendre un hommage mérité à la mémoire d'un grand savant et d'un grand homme.

Mais, dira-t-on, vous prenez la science au point où elle se trouvait du temps des écrivains précités, sans tenir compte de la linguistique. cette science nouvelle dont les règles véritables leur étaient inconnues ; vous traitez la question avec une méthode reconnue fausse, qui consiste à conclure de la ressemblance apparente des mots, l'identité des racines dans des langues différentes. Pour avoir le droit d'affirmer qu'un nom de lieu vient du celtique, il ne suffit pas que ce nom ait un son identique à celui d'un mot celtique moderne; il ne suffit même pas qu'il puisse venir du celtique ancien; d'après les lois de la linguistique, il faut, de plus, qu'il ne puisse pas venir d'ailleurs.... Ces objections sont sérieuses, toutefois elles ne m'effraient pas outre mesure. Quand j'émets l'avis qu'un nom de lieu est d'origine celtique, parce que ce mot en celtique a un sens en conformité complète avec le caractère spécial de la situation que le celtique explique clairement, et que cette épreuve, faite sur une quantité de noms de lieux situés à une grande distance les uns des autres, donne constamment les mêmes résultats, je crois avoir quelque raison de penser que ces dénominations n'ont pu leur être données que par des populations qui parlaient la même langue.

Les exemples qui seront présentés ci-dessous viendront appayer cette conjecture.

Mais, insistera-t-on, si la langue celtique est si ancienne, on doit en trouver des traces dans les inscriptions cunéiformes. A cette objection je réponds qu'il ne faut pas se méprendre sur l'antiquité de ces inscriptions: si elles remontent à 1000 ou à 1500 ans avant notre ère, c'est peu de chose en comparaison du celtique. A cette période la langue celtique avait disparu de l'Asie; les Celtes occupaient la Grèce, l'Italie, les Alpes, les Gaules, etc. Du temps d'Hérodote, ils s'étendaient du Danube aux bords de l'Océan occidental, et quatre cents ans plus tard, quand César faisait la géogaphie de la Gaule, il limitait la Celtique au bassin de la Loire. Si, de nos jours, on nous demandait ce qu'il reste de

la Geltique, nous basant sur l'étendue de la langue bretonne, nous répondrions quelques centaines de kilomètres carrés bornés à l'ouest par la mer et formant à peine le tiers de la vieille Armorique!!! Sic transit gloria mundi. Voilà l'effet du temps. En deux mille ans le celtique a disparu de l'Europe; il lui avait fallu bien moins de temps pour s'éclipser de l'Asie comme langage parlé. Néanmoins, son souvenir s'y est conservé, et le celtique donne un sens à des noms de lieux depuis l'Imaüs jusqu'aux extrémités occidentales de l'Europe.

Il n'y a pas d'ailleurs à s'effrayer outre mesure : avec une vingtaine de radicaux on peut possèder la nomenclature géographique des Celtes : c'est de la géographie physique dans toute sa pureté.

Ces principaux radicaux sont par ordre alphabétique:

Aod, rivage qui, par contraction, est tantôt a, o, ad, od, etc.

Br, bra, bre, bri, bro, bru, phry, etc., montagne, plateau, se confondant avec barn, bern, parn, pern, etc.

Cr, cra, cre, cri, cro, cru ou gr, gra, gre, gri, gro, gru, axpa, aspiration de rha. Même sens. Calz, beaucoup.

Diaz, bas. Eant en diaz, ils vont en bas.

Don, profond, bas, lointain, qui se présente avec une quantité d'équivalents, tels que dan, tan, then, thyn, zan, zon, zen, zin, etc.

Dor, porte, passage, de même que taur, tur, tyr, nor.

Hent, chemin.

hir, long, hiro, plus long, hiran, très-long.

Iz, bas, en iz, inis, une île, littéralement dans le bas.

Kar, Ker, ger, habitation, ville.

Ko, koz, vieux, kosoh, plus vieux, kohan, très-vieux, le plus vieux. Lenn, lac, étang, mer formant golfe.

Mæs, mes, mys, dehors, étranger.

Manné, min, myn, montagne; mené, des montagnes.

Pan, pen, pin, pæn, devenant aussi ban, ben, bin, tête, sommet:

Pol, poul, trou, profondeur, comme toul.

Ra, re, fleuve, ster, styr, cours d'eau.

Roh, rocher. Trech, passage.

Uz, uhel, helv-hely, etc., haut. Imaüs, ils sont hauts.

## II. — Imaūs, Inde, Armenie, Albanie, Colchide.

Munis de ces notions, transportons-nous, si vous le voulez bien, par la pensée sur le point le plus élevé possible des monts Imaüs qui forment des limites septentrionales de l'Inde. Admirons l'immense et magnifique panorama qui se déroule sous nos yeux. Naturellement les contrées immédiatement inférieures seront pour les spectateurs des Pays-Bas. Vers le N.-E. vous trouverez les Issèdones sur les bords du

Daonas, lequel deviendra plus tard l'Iraquaddy, c'est-à-dire le plus grand des fleuves, ou le Brama-poutr, c'est-à-dire le fils de Brama.

Issédons en celtique veut dire bas et profond.

Iran-ouadd-y équivant à le plus long fleuve.

Enfin poutr ou pautr signisie sils.

Sur le versant sud, c'est l'Inde. In-diā en celtique signifie en bas; Indéus signifiera le fleuve du bas opposé peut-être à Ox-us le fleuve du haut, rivage septentrional; puis le pays arrosé par ce dernier deviendra la S-Ogdiane. Dia est un contraire de us. Quand à la lettre s, elle est l'élément principal de l'aspiration celtique. (Voir Gram. celt. Zeus, p. 119.) (1)

Finalement ou *India* vient du celtique *in dia* et signifie le pays d'en bas, ou il vient, de l'avis de M. Littré, du sanscrit *Sindhus*, nom du fleuve Indus. Mais je demande à ce grand savant d'où vient *Indus*. — Point de réponse!!!

De l'Imaus à l'Arménie se prolonge vers l'ouest une immense chaîne de montagnes qu'on appelle, nul ne peut dire depuis quand, les monts *El-bro-uz*, c'est-à-dire, en celtique, le pays haut. Il offre des pics très-élevés, dont le principal, l'Albordg, a 5,400 mètres.

L'Albordg est la montagne sainte des Persans : ce fut, suivant les traditions, la retraite de Zoroastre, et elle joue un grand rôle dans les mythologies locales. Il semble que la position de l'Albordg varia avec le pays occupé par ces peuples, et qu'il y eût plusieurs montagnes saintes. Tout semble annoncer qu'il faut chercher l'Albordg primitif sur les sommets de l'Himalaya, dans la marche des peuples.

Vers l'occident, l'Albordg, comme toutes les dénominations locales de leur première patrie, marche pour ainsi dire avec eux. (Bouillet.)

Au sud des monts El-bro-uz, s'étendent les plaines de la Perse formée de plaines arides en été, marécageuses et souvent inondées en hiver. — Par-sis. Nous verrons ultérieurement si Par-s-is ne signifie pas très-bas, le pays bas.

Dans ces montagnes s'ouvrait le défilé difficile dit des Portes-Caspiennes, conduisant à Rhagès (pays déchiré), en Médie, en Arménie (Ar-Menez, les montagnes). Là s'élève à plus de 4,000 mètres le mont Ararat où s'arrêta l'arche de Noé. En celtique, Ar-er-hra signifie littéralement sur le sommet, sur la grée, et Noé, analogue au grec Néos, correspond également au celtique Neué et signifie l'homme nouveau.

<sup>(1)</sup> S-ergo spirationis celticæ dux et princeps est. Inter quam et H affinitatem esse constat in linguis indeuropæis, qua alternent inter vocales positæ vel in principio vocis ante vocales, ut persicæ jum inde ab antiquissimis temporibus H profert in iis vocibus in quibus S invenitur in Indica, ut in nomine Sanscreto Sindhu, fluvii et regionis, quod Persis est Hindu, nomen fluvii principio, deinde et regionis et incolarum, atque e persico ore ad Græcos et Romanos transgressum Indus, Indi....

Les rires d'incrédulité qui ont toujours accuéilli ces interprétations ne les ont pas détruites et ne les détruiront pas. Les rieurs y seront pour leur frais : telum imbelle, sine ictu...

..... Si quid novisti rectius istis, Candidus imperti; si non, his utere meum.

Rieurs, si vous connaissez quelque chose de mieux, dites-le-nous franchement; si non, acceptez nos explications: ou bien nous inviterons nos amis à venir vous voir rire: Spectatum admissi risum tencatis, amici, et chacun de nous dira avec le poëte exilé:

Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis!...

Mais il est un moyen de tout concilier : c'est d'y voir une fantaisie, un jeu du hasard!!!

L'Arménie fut le séjour des Carduques, des Gordiens, des Kourdes, qui passent pour les ancêtres des Chaldéens et peut-être des Celtes.

En se prolongeant vers le nord, les montagnes d'Arménie se joignent au système du *Caucase*, avec les provinces d'Albanie à l'est, sur la mer Caspienne, l'Ibérie, au centre et la Colchide vers l'ouest, sur le Pont-Euxin.

Albanie. — On compte dans la géographie ancienne trois ou quatre-Albanies :

1º L'Albanie du Caucase, région montueuse.

2º L'Albanie (Épire des Grecs), pays montagneux, nous dit-on, d'où son nom d'Alb ou Alp, c'est-à-dire montagne en celtique. Il y a ici une explication vicieuse: ce n'est pas Alp qui signific montagne, mais pen, tête, cîme; al n'est autre chose que l'article.

3º L'Albanie, le pays d'Albe, au pied du mont Albain, près de Rome.

Al, ban, us, le mont à tête haute.

4º Albany ou Albain était le nom primitif de l'Écosse qui est hérissée de montagnes.

Ce même mot se retrouvera dans le mot Alpes.

A l'ouest, sur les bords du Pont-Euxin, s'étend la Colchide, Colchis, dont le rivage, dit Strabon, est sablonneux, bas et mou, bumilis, ce qualificatif donne l'explication de Colchis qui est le même que calc-is et signifie très-bas.

Remarquons de suite que tous les lieux appelés Chalcis sont dans des positions analogues, au bord de l'eau, soit de la mer, soit d'un lac.

Nous en compterons:

1º Chalcis, dans l'Ile d'Eubée;

2º Chalcides, en Ionie (Asie-Mineure);

3º Chalcis, en Élide;

4º Chalcis, une île près de Rhodes;

5º Chalcis, ville de Syrie, dans la vallée qui mène à Damas;

6º Chalcis, chef-lieu de la Chalcidique, presqu'île méridionale de la Macédoine, subdivisée en trois autres, qui sont : Pallène, Sithonie et du Mont-Athos..... Åθως. Ad, uz, côte haute.

#### III. - Le Pont-Euxin, les Taures, les Amazones, etc.

Le Pont-Euxin formait le point de la bifurcation des migrations par terre. Il fallait opter pour l'un ou l'autre littoral, ou prendre la voie de la mer... Nous verrons que les émigrants surent prendre les trois chemins. Pour nous, nous allons suivre d'abord la côte septentrionale; nous reviendrons en suite au sud, et nous nous retrouverons au bord de l'Hellespont. De la Dardanie, en Thrace, il n'y a qu'un pas. Le Pont-Euxin ne semble pas avoir arrêté ces populations. On peut présumer que l'art de la navigation s'y développa de très-bonne heure, et qu'un des premiers théâtres de l'homme aux prises avec les périls de la mer fut le Pont-Euxin lui-même.

Ici se présente un mot nouveau : le Pont, c'est un mot grec, allezvous me dire, nous le connaissons de longue date; le dictionnaire nous l'apprend assez clairement; or, que dit ce gros livre, le voici : Πόντος, primitivement et poétiquement le profond abime, par extension, une mer quelconque et spécialement le Pont-Euxin. J'arrête le premier sens, le profond abime, et je remarque que Pontos est le même que potôn ou podôn, paodôn, en celtique, extrêmement profond.

Ce mot don avec les innombrables variations des dialectes se retrouve à chaque pas, c'est dan, tan, ton, thyn, zon, zin, doun, toun, etc., etc., signifiant partout et toujours un accident de terrain très-prononcé; ici

un sleuve, là un cap, un port remarquable par sa prosondeur.

Ne pouvant citer ici tous les mots (on les trouvera à l'index ci-joint), je me borne à citer quelques exemples. Ainsi Hamadan, ville située au pied des rochers fameux de Bizoutoun ou Bihistoun, Bizance, Vezontio, aujourd'hui Besançon, me semblent avoir une composition analogue et rappellent des lieux dans des situations escarpées, tourmentées. Sous la forme de dan, il fait le tour de l'ancien monde; Cluvier l'avait déjà remarqué; mais dans une Germania tout devait être germain; il confond ce mot avec les mots theut et theos. Il me semble qu'il n'a pas rencontré juste; i'en demande pardon à sa science.

En Colchide, les Argonautes abordèrent à Dioscurias. Quand se perdit la mémoire de Castor et Pollux, la ville reprit peut-être et conserva

le nom de Isgaur ou Isker, la ville basse?

Au nord venaient les Henochii (comparez avec les Achæi en Grèce), c'est-àndire les littoraux; les S-Indi, les Dandarii, les inférieurs; les Arnechii, les plus élevés. Tous avoisinaient le palus M-æotis, ce qui signifie peut-être les marais aux rivages bas (Aot-is, comparez avec

Maré-otis en Egypte). Les Henochii, fameux par leur piraterie, sont mentionnés par Strabon. — 425 - 17.

Le passage en Tauride n'offrait aucune difficulté; c'est ici qu'on peut citer la phrase de Tacite: non terra olim, sed classibus advehebantur qui mutare sedes quærebant; mais il fallait trouver un accès, un port, car la côte est escarpée, montueuse, aspera, montosa. A l'extrémité occidentale se trouvait le Portus symbolorum, angusto introitu, aujourd'hui Bala clava en Crimée. Il offrait un point de débarquement facile. Il reçut le nom de Taur-is, Porte-basse. La Tauride, dit l'histoire, était occupée par les Taures, race scythique, adonnée au pillage. Ils occupaient la Chersonèse jusqu'à Théodosie. Remarquons de suite que leur principale déesse à laquelle on sacrifiait des victimes humaines, s'appelait Opis: les Grecs l'ont identifiée avec leur Diane. Opis pour nous signifie rivage bas et nous verrons plus loin l'origine de l'identification d'Opis et de Diane.

Les Taures! s'est-on jamais demandé l'étymologie de ce nom? Pour moi, je ne l'ai vue exposée nulle part, et cependant nous avons des Taures partout. Voyez plutôt: après la Tauride, 2º les monts Taurus en Asie; 3º la Doride, les Dores ou Doriens et les Centaures en Grèce; 4º la Tauriana au sud de l'Italie, dans le Brutium; 5º les Taurisci ou Tauristes, le Tyrol dans les Alpes noriques; 6º les Taurini de Turin; 7º les Thuringes en Allemagne; 8º dans la vallée de Jéricho, deux forts appelés Taurus et Threx; 9º les Épidaures d'une part, Tyr d'un côté, les Tyrrhenes de l'autre se rattachent à la même origine. Les plus habiles étymologistes disent que tous ces mots viennent de tauros taureau, c'est-à-dire apparemment qui est fort comme cet animal, ou arrondi comme la croupe de ce ruminant. Telle est l'explication donnée aux enfants dans les écoles et religieusement transmise de génération en génération. Mais ces taureaux ne m'effraient pas plus que ne le feront les serpents et les chèvres que nous verrons plus loin.

Examinons tous ces taures. C'est dans les montagnes que nous les trouvons; or, que cherche une colonne d'émigrants en présence d'une chaîne de montagnes qui arrête sa marche? Elle cherche un col, un pas, un passage, disons le mot, une porte, ce qui en celtique se dit tor, dor, nor (comparez avec le grec  $\Theta i \rho \alpha$  et l'allemand Th i r). Les Taurus et Threx de la vallée de Jéricho, par lesquels il fallait passer, donnent à cette interprétation non une apparence de vérité, mais une force incontestable. Taurus y signifie porte et Threx passage. Est-ce encore du hasard? Mais nous y reviendrons, et, dans la suite de cette étude, nous visiterons le Norique, les Taurisques, les Taurins, etc.

Au nord du Pont-Euxin, les émigrants rencontrent de nouveaux obstacles, de grands fleuves interceptent le chemin; il faut les nommer, les distinguer; le vocabulaire n'est pas riche: les mêmes dénominations s'offriront à chaque instant, avec une légère modification.

Ce sera 1º le Tanais, ou Don, le cours profond et bas;

2º Le Dan-a-pris, le Dnieper,

3º Le Danaster, le Dniestr, le cours très profond;

L'Ister, ou Danubius, le Donau, le plus profond.

Ster en celtique signifie le courant, le chenal; les Grecs en ont fait Istros. Est-ce la même chose, ou faut-il y voir avec Latour d'Auvergne un équivalent de Ostrcosus, abondant en huttres (celt. Istr). Je préfère le premier sens, car maint cours d'eau a conservé le radical ster sans avoir jamais nourri le mollusque précité.

Les populations se classeront en Rhipæi ou Atmones, les montagnards, et Sitones, les inférieurs, les littoraux.

Les villes seront Tomis, Callatis (Cal-at-is) Bizone, Odessus, Menebria, c'est-à-dire à l'extrémité des monts (Hémus).

Strabon, qui ne recherche pas souvent l'origine d'un mot, avance ici qu'en langue thrace Bria signifiait ville. Je n'ai rencontré aucune preuve appuyant cette allégation : partout le radical Bri indique hauteur.

Après viennent Tynias, Bysantium, etc.

Bizone est comme Bidson (Bi est un augmentatif).

Bizone et Byzantium signifieront donc station très profonde.

Sur le littoral asiatique, on voit la Bithynie. (On sait que Th se prononçait comme le Th-anglais.)

Des bords du Pont et du Bosphore aux bouches de l'Hèbre, sur la mer Égée, les populations sont indiquées sous le nom d'Odryses, c'est-à-dire les transversaux, les entre-rivages; en face, de l'autre côté de la Propontide, une rivière, affluent du Rhyndacus et coulant sur un sol resserré entre un lac et la mer, s'appelle l'Odrysses. Plus bas, à l'entrée de l'Hellespont, à la pointe nord-est entre Priapus et Parium, se dessine une presqu'île dite Adrastea; à peu de distance, à l'entrée d'une autre presqu'île, s'élevait Cyzique, avec le temple d'Adrastea.

Odrus et Adras sont une seule et même chose.

En Italie, nous verrons en pareille situation péninsulaire. 1º la terre d'Ydpous dont les Latins ont fait Hydruntum, et les Français Otrante; 2º l'En-otrie au sud et l'Étrurie au nord (comparez intra-oras avec le celtique étré-od ou od-étré, entre-rivages).

Le Pont-Euxin était pour les Grecs une mer lointaine, et les régions environnantes un monde étranger et inconnu. On en faisait le séjour des Amazones. — Les Amazones! qui n'a entendu parler de ces prétendues guerrières que la mythologie grecque a immortalisées? On les dénonce partout comme une peuplade fabuleuse, et cependant on en fait l'histoire. Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas écrit sur se mystérieux sujet? Il n'a pas été dédaigné des savants de premier ordre. Qu'il nous soit permis d'extraire d'un recueil célèbre l'epinion d'un érudit distingué entre tous au siècle dernier. « Le nom d'Anazone, dit cet auteur, n'est expliqué nulle part; du moins les origines données ne

méritent pas d'être rapportées. Ce nom, qui était barbare, devrait être celui sous lequel les Sauromates s'étaient rendus célèbres dans l'Asie-Mineure; c'est celui sous lequel Homère en parle et auquel il joint l'épithète de Àγτιανείραι, égales ou semblables aux Hommes.

> Je soupçonnerais, car c'est tout ce qu'on peut faire en cette occasion, faisant une espèce d'allusion au sens du mot Amazones, dans la langue de ces femmes guerrières et faisant cette conjecture, je tirerais le nom des Amazones de deux mots calmouques; Eme ou Aeme dans cette langue signifie une femme, et tzaine, prononcez saîne, dans le dialecte des Mantchous, signifie la perfection d'une chose, son excellence, sa bonté; ainsi Amazone, selon la prononciation grecque, et Aeme tzaine, suivant celle des Tartares, pourra signifier une héroïne, femina excellens! Les Sauromatides, en prenant ce nom, auront voulu marquer que leur vie active et guerrière les élevait au-dessus de leur sexe. C'est, Messieurs, l'opinion de Fréret (T. XXI des Mémoires de l'Académie des Inscriptions).

Vous avouerez que pour se produire, cette opinion a besoin de s'abriter sous un grand nom. J'estime qu'elle ne vous agrée guère, et moi, j'avoue humblement que je me permets de la rejeter complètement. Je n'ai pas le talent de comprendre ce que viennent faire ici le calmouque, le mandchou, le tartare, etc. Je l'ai dit en commençant, je laisse la fable avec ses charmes dans son domaine, et je cherche la vérité sur terre et sur mer, par monts et par vaux.

Quelle contrée attribue-t-on aux Amazones? On ne saurait le dire avec précision. Elles passent d'abord pour avoir fondé Éphèse, Smyrne, Cumes, Myrina en Lydie, toutes villes situées sur un sol peu élevé audessus de la mer. Quand, plus tard les Grecs n'ont pas trouvé d'Amazone en ces lieux, ils les ont supposées plus loin : on les a placées vers Themiscyre, dans les plaines arrosées par le Thermodon. Amazonum compus in Ponto humilis, dit Strabon. Les investigations ultérieures n'ayant pas constaté leur présence en ces parages, on raconta que, chassées de Themiscyre, elles étaient allées s'établir au-delà du Caucase, le long du Mermadale, sur les bords de la mer Caspienne, région excessivement basse, déprimée : on sait que cette mer est entourée d'un littoral très affaissé et que son niveau est de plus de 100 mètres plus bas que celui de la mer Noire. Ainsi reléguées aux extrémités du monde ancien, elles cessèrent de faire parler d'elles, et pour cause....

Cet exposé fait voir que la région des Amazones est partout un pays bas, et leur nom ne semble pas signifier autre chose. Hama, ici ou là; zon pour don, profond, bas, lointain. (Hama, dans les inscriptions cuméiformes, signifie là, en ce lieu là. Amazones, habitants des lieux bas, au bord de la mer profonde). Remarquons, avec un sens analogue: Amisus, port sur le Pent-Euxin; Amasia, la patrie de Strabon au sud, sur l'Ir-is; Amathus, port de Chypre. Oserai-je citer ches neus

Arzon pour Ar-don (commune à l'entrée du Morbihan). Emathis, vieux nom de ville en Macédoine, se compose des mêmes éléments : c'est le pays plat opposé à Pæonia, Pannonia, le pays haut; Regio sublimis.

Le pays des Amazones s'étend dans les mêmes conditions vers l'ouest de l'Euxin, où l'on trouve Side et la contrée adjacente dite Sidène: Major Sidenes pars humilis est. En parcourant le rivage, nous trouvons successivement Sidena, ville de la Troade, sur le Granique; Side, au sud de l'Asie-Mineure, repaire des pirates de Cilicie; Sidon, sur la côte de Phénicie, avec un bon port. Cydonia, grande ville de la Crète, également sur la mer. Cette finale dôn semble confirmer mon interprétation. Quant au préfixe Si, Cy ou Ky, j'estime qu'on doit le considérer comme un augmentatif. Nous le reverrons en Pi-si-die et ailleurs.

Après le Danube se présentait le Rhodanus (de Rhône).

J'ai déjà dit un sens probable de la syllabe Rhé, couler: Rhé-don. Jetons en passant un coup-d'œil sur la fréquence de la syllabe Dan, la même que Dôn, sans avoir la prétention d'énumérer ici tous les noms qui s'en composent. Nous avons l'Eri-dan, dit plus tard le Padus pour Podanus. Ce fleuve reçoit le Tanarus: Eridan ou Tanarus ont le même sens. Arré-dan, encore profond? Plus loin l'Idanus, aujourd'hui l'Ain, se jette dans le Rhône. Enfin, nous avons aux diverses extrémités des terres: au sud de l'Arabie, Adana (Aden); en Égypte, Tanis; au sud de la Grèce, les Dan-ai; sur l'Hellespont, les Dardani; au nord de l'Europe, les Dan-ois, Dan-z-iz (Dantzick), autrefois Ge dan-um (pour Gerdanum peut-être), sur le Co-dan-us sinus, la Brettanie, la Calédonie. J'ajoute pour complément l'avis de Ducange: de Tana vient tanière; et le tan, qui signifie feu, serait-il l'intérieur, le fond par excellence? Cela rappelle Tantale précipité par Dia (Jupiter) au fond de l'abime. Tan-taulet, jeté au fond. Taulet énn tan, jeté au feu.

A partir des rives sablonneuses, basses, marécageuses du Pha-s-is, Arrien, dans son périple, indique le fleuve Isis, le Ba-thys, puis Bathys portus, devenu Batoun, Athenæ ou Atina, toutes dénominations ayant le même sens. Ensuite viennent Trapezus, dont le nom moderne Trébizonde rappelle de plus près le sens primitif, et Kerasûs, Cérazonthe, qui fait penser à Ker-Arzon. Citons encore le Thermodon et l'Iris, les deux plus grands cours d'eau de la contrée avant l'Halys.

Iris signifie, vous le savez, long et bas. Strabon dit en effet qu'à son embouchure, il présente un rivage plat et embarrassée: Ora humilis et aggesta. Ad Phasidis exitum ora Colchica arenosa, humilis ac mollis: ad Thermodontem et Irim tota Themiscyra, cumpus Amazonum, et major pars Sidenos. Le littoral s'infléchit ensuite et remonte vars le nord où se montre Sinope, c'est-à-dire pointe très-accentuée de la côte Si-n-od-pen. La presqu'île est fermée par les hauteurs dites Armene.

De Sinope au Bosphore, sur un parcours approximatif de 500 kilomètres, se présentent : 1º les Henètes, avec le cap Carambis, Cromna et Amastris. Amastreh en celtique signifie ici (lieu) étroit. Consultons la topographie, Strabon nous répond : Amastris est située sur une péninsule dont l'isthme présente un port de chaque côté. J'en demande pardon à la mémoire de la femme d'Oxathra, Amastris, fille de Denis, qui passe pour avoir donné son nom à la ville formée par elle de quatre villages. Ce radical Stris se rencontre de l'autre côté de l'Euxin, vers l'embouchure du Danube : à l'entrée d'une presqu'île on voit une Istria; j'ajoute l'Istrie, sur la mer Adriatique.

Aux Henètes confinaient les Caucones, puis les Mariandyni, les Thyni et les Bithyni. Ces syllabes, défigurées par l'y grec qui nous fait prononcer en i un mot qui devait faire entendre un son analogue à zoun, ces dyni, etc. me semblent une expression topographique: les Thyni occupent les versants des montagnes; les Bithyni sont les plus bas et auront pour ville principale Chalce-don, c'est-à-dire sur la mer

profonde.

Derrière ces populations maritimes viennent au centre les Phrygiens, c'est-à-dire les Montagnards. Les Phryges d'Asie, dit Strabon fidèle à son système, descendent des Bryges d'Europe, race thracienne qui occupait les monts Bermius. Dans le voisinage, dans des régions moins élevées, vivaient les Mysii. Ceux-ci, toujours d'après Strabon, établis entre les Phrygiens, les Troyens et les Lydiens, descendent des Myses de Thrace; d'autres prétendent qu'ils sont originaires de la Lydie. Préciser les limites des Mysiens, des Lydiens, des Phrygiens et des Bithyniens, est d'ailleurs chose difficile; la langue des Mysiens est mêlée de phrygien et de lydien. Les Mysiens et les Lydiens, comme frères des Cariens, ont en communauté le temple de Jupiter-Carien: les Mysiens et les Méoniens sont les mêmes.

De cette analyse un peu aride, il résulte, à mon avis, que des deux côtés de l'Hellespont et du Pont étaient étagées des populations portant des dénominations empruntées à leur situation respective. En Europe, ce sont : 1° dans l'intérieur des Mæsi. En celtique, er mes, la campagne, les champs. Les Bryges et les Pœones sont les montagnards; les Mydones, Bistones, Odones sont les littoraux. 2° En Asie, je l'ai dit, nous avons en remontant les Bithyni, les Thyni, les Mysi et les Phrygiens.

#### IV. - Troade, Lydie, Carie, Rhodes, etc.

Nous arrivons en Troade : sur le bord de l'Hellespont nous voyons Abydos, c'est-à-dire la côte excessivement profonde : ad-by-don. La sonde moderne y constate une profondeur de 60 metres. La contrée s'appelle Dar-danie, c'est-à-dire extrémité de la terre, puis lelle se

découpe en presqu'île arrondie: c'est la Troa-de, tro-en-ad, le tour de la côte. Au sud, remarquons Assus, fortifiée par la nature et l'art, et présentant de la mer et du port une raide et longue ascension. Ad-s-us, côte haute.

En descendant vers le sud, nous atteignons une province dite Mœonie, c'est-à-dire montueuse dans l'intérieur et Lydie sur le littoral.

D'où vient le nom de Lydie? d'un certain Lydus, répond l'histoire conventionnelle. Étudions la disposition du sol: rivage bas fréquenté d'abord par les Amazones; rivières et fleuves nombreux; le Caïcus qui se jette près de Pitane, dans le golfe éléatique. L'Hermus, le Caïster, le Mœandre s'étendent sur des plaines formées de leur limon et forment, à Ieurs embouchures, comme le Nil, de vastes deltas; ainsi Priène, située dans le principe sur la mer, en a été isolée de 40 stades, par les alluvions du Méandre. Les bassins de ces fleuves rendaient la contrée excessivement marécageuse, limoneuse: Lutea, en latin; Leihidec-Lydec, en celtique; ἐλώδης, ἰλωώδης, en grec.

Après la Lydie vient la Carie. Les Cariens ne diffèrent pas des Lélèges. Ils semblent avoir été d'infatigables navigateurs : habitant d'abord les îles, ils passèrent ensuite sur le continent, supplantant les Lélèges et les Pélasges; Homère les appelle Barbarilingues, parce qu'ils ne parlaient pas bien la langue grecque, et cependant leur idiome renfermait divers mots grecs. Leur nom de Carien rappelle le primitif celtique kar qui signifie parent. Or, les Cariens étaient les alliés, les parents, cohabitatores et commilitones, des Lélèges; ainsi dans le nord, les Germains ont pu être considérés comme les parents des Gaulois, étant les uns et lés autres d'origine celtique.

Non loin de la Carie apparaît l'île de Rhodes, ainsi nommée, selon les uns, de sa forme qui serait celle d'une rose, de l'abondance des roses qu'elle produisait au dire des autres. Je ne suis pas de cet avis. D'abord Rhodes est le nom de la ville située à l'extrémité la plus rapprochée de la terre ferme, sur un promontoire. Le port, on le sait, était resserré par des rochers, qui, un temps, supportèrent le colosse, Roche ou rocher vient du celtique roh et rhodus, signifie la roche noire. Je l'avance et je m'appuie sur divers exemples. J'invoque 1º les monts Rhodope, en Macédoine, que j'explique par tête de roche; 2º Rhoduntia, lieu fortisse près des Thermopyles, d'un accès difficile par son escarpement; 3º le cap Rhode ou Rhodope, sur la côte d'Espagne, aujourd'hui le cap Cré-us; derrière ce promontoire se trouve un golfe et au fond un port : Rosas. Les navigateurs se rendaient aux Rochers et non aux Roses, à moins qu'on ne préfère y voir un euphémisme. J'estime enfin que le mont Rosa, un des plus hauts sommets des Alpes, ne doit pas à la reine des fleurs le nom qu'il porte au-delà des nues.

recent may be not cover the control of the control

### V. - Chypre, Syrie, Egypte, Ophir, Aden, etc.

Après l'île de Rhodes le littoral de l'Asie-Mineure s'étend vers l'Est. Autant la côte septentrionale est basse, autant celle du sud est escarpée; la chaîne du Taurus se rapproche des rivages de Cilicie et de Lycie; une petite province contiguë est plus basse, la Pamphylie, chef-lieu Side, comme dans la région de Sidène, au nord. L'autre versant des montagnes donne naissance à des cours d'eau qui vont former des lacs intérieurs en Lycaonie et en Pisidie. Pisidie, je l'ai déjà dit, me semble signifier région, très, extrêmement basse, Pisi-dia.

Au sud de l'Asie-Mineure apparaît l'île de Chypre, montueuse au nord et au centre; elle a son Olympe. Dans les lieux où le littoral s'abaisse, on trouve Salamis à l'Est et Amathus, c'est-à-dire Amathonte, au sud. J'ai montré ailleurs que le radical bre, signifie montagne, alors ky-bre pourrait signifier très-montueuse, et, en effet, cette île est traversée par deux chaînes de montagnes très hautes.

De Chypre à la côte de Syrie, la traversée n'est pas longue. A partir d'Issus (station basse), le littoral est escarpé (importuosum), il n'offre que quelques points abordables. A peu de distance s'élève Aradus, îlot de rocher de 7 stades de circuit, plein d'habitations; on y habite des maisons de plusieurs étages (multis instructas, tabulis). Ar-ad-us. la côte haute; non loin sur la terre ferme, voici un cours d'eau, c'est l'Adonis, qui a prêté son nom au bel Adonis. Au sud, c'est Berotu, Ber-aod, petite côte, point accessible. Sidon, station très-profonde, ad elegantem continentis portum sita est. Tyr, Turos, et mieux encore Tour-os, la porte, offrait par ses deux ports l'accès de l'intérieur. A quelques autres exceptions près, la côte est inaccessible. Son élévation contraste avec la depression du rivage qui va suivre; les chaînes de montagnes se prolongeant vers le sud abandonnent aux bouches du Nil les terres de la basse Égypte, le pays d'Osiris, od-hir-is, rivage long et bas, et d'Isis, tout-à-fait bas, et d'Apis dont le sens est le même. Il y avait une île de ce nom. Les Égyptiens ont ainsi appelé le bœuf sacré, peut-être parce qu'il en venait. Isis avait d'ailleurs amené la vache Io. Serait-ce par mer que ce ruminant aurait été introduit dans cette contrée; on sait que lo est une malheureuse princesse métamorphosée par Jupiter et poursuivie néanmoins par la jalouse Junon qui la fait errer par toute la terre. Les Égyptiens adoraient lo sous le nom d'Isis. Io rappelle le primitif grec εω, je vais, et le celtique ean, je vais. Ne peut-on y voir la patronne de ces infatigables nomades du vieux monde, désignés sous le nom d'Ioniens?

De l'autre côté de l'Égypte, vers le S.-E., remontent les deux golfes de la mer Arabique. Le plus oriental tirait son nom de la ville d'Ælana (lenn)! c'est de là que partaient les flottes de Salomon, qui se rendaient

à Ophir. Qu'était-ce qu'Ophir? Les innombrables et incommensurables dissertations des savants n'ont fourni aucune lumière. Dans l'impossibilité d'assigner à cette dénomination d'Ophir un point fixe, ne peut-on pas conjecturer que les flottes visitaient les côtes indéfiniment longues du golfe Arabique? c'est ce que signifie à la lettre Ophir qui se compose des éléments od-pi-hir, côte très longue!!!

Mais ce n'est pas tout : je ne vous mène pas sur une mer inconnue. Un géographe de la Celtique semble en avoir nommé tous les points importants; voyez à gauche, à la sortie du détroit, au sud de l'Arabie, ce cap abrite une excellente station (demandez-le aux Anglais), c'est Aden, l'antique Adane, (Ad-dan, comme Ad-dôn, côte profonde ou lointaine, même sens que l'Athènes de l'Attique.) De l'autre côté, sur le sol de l'Afrique s'étendait l'Azania (pour l'Ad-zania, les rivages bas), de ce mot est venue sans doute l'appellation moderne et barbare de côte d'Ajan, qui ne dit rien.

Mais il me tarde de revenir sur la Méditerranée, où nous avons de nombreux points à visiter. Si le temps ne nous pressait, sur l'un et l'autre rivage de la mer Rouge, je vous montrerais, au nord d'Aden, Carna ou Carnana, dans les montagnes des Mynœi, et dans la mer Rouge, un golfe semé d'îlots, au fond duquel apparaît Bérénice. La mer Rouge n'offre sur ses côtes que des îles de petites dimensions. On compte trois Bérénice; une quatrième était sur les côtes de la Cyrénaïque. Or, Berinis ressemble considérablement à deux mots celtiques Ber-inis, qui signifie petite île !!! (1)

#### VI - Carthage, Tunis, Gadès.

Je reviens aux bouches du Nil, dit autrefois *Triton*; nous avons vu Tanis à l'Est, à l'ouest voici le lac Maréotis (comparez avec Méotis), puis *Paretonium*, aujourd'hui *Baretoun* et Apis déjà cité. Chaque mot implique l'idée de littoral bas.

De ce point à Tunis, dans l'impossibilité de tout voir, saluons Cyrène, dissimulée par un massif de montagnes, et cotoyons la grande Syrte, au long et plat rivage (Se-hir-t-is) et la petite Syrte, au fond de laquelle se creuse le Tritonis lacus, qui attire l'attention des explorateurs modernes, désireux de rendre à la mer son antique domaine dans les déserts marécageux de la Lybie (Lybia Palus).

<sup>(1) 1</sup>º Bérénice de Thébaïde, au fond du Sinus immundus.

<sup>2</sup>º Bérénice d'Éthiopie, chez les Troglodytes, plus au sud.

<sup>3</sup>º Bérénice de Saba, plus au sud encore, non loin de Portus-Isidis.

<sup>4</sup>º Bérénice fut aussi un des noms d'Ælana, qui fut plus tard Asion gaber et s'appelle aujourd'hui Akaba.

<sup>5</sup>º Bérénice de Cyrénaïque, près d'un lac dit également Triton, etc.

Près de Tunis était Καρχηδών, défiguré sous le nom de Carthage. (Comparez avec Ker-c-ado, nom de localités au bord de l'eau.)

De Tunis, station basse et profonde, aux colonnes d'Hercule, nous remarquons près d'Oran, Kertenna, c'est-à-dire Ten-ez, Tennis, dénomination analogue à Tunis.

Les colonnes d'Hercule méritent une mention spéciale; elles ne sont autre chose que des montagnes, et nous verrons plus loin la corrélation qui existe entre l'idée de montagne et celle de Hpa, (Junon) et Héraclès (Hercule). Je me borne à signaler ici, en franchissant le détroit, une station extérieure dite aujourd'hui Cadix et autrefois Gadès. Supprimez le g, signe d'aspiration, il reste Ad-ès, Ad-is. Comparez avec le Hadès des Grecs, signifiant l'enfer, et vous reconnaîtrez avec surprise que vous êtes arrivés aux rivages inférieurs situés à l'extrémité du monde. C'est le fond du couchant, de la lointaine Hespérie, c'est le bord de l'autre monde! Rassurez-vous cependant, les extrêmes se touchent. Homère place en Espagne les Champs-Élysées. (Hàuciou nedév), mot à mot la plaine haute, où les hommes savourent la vie, sans connaître les neiges, les longues pluies, les frimas, où l'Océan, pour rafraîchir les humains, exhale la douce haleine de Zéphire. (Od. 17. 563, etc.)

### VII. - Thrace, Thessalie, Python, Grecs, Hellènes, Achéens, Danai.

Nous avons parcouru l'immense littoral méditerranéen de l'Asie et de l'Afrique; nous avons jeté un coup-d'œil sur l'un et l'autre bord de la mer Rouge, et nous avons vogué jusqu'à Gadès.

Dans cette seconde partie, nous reprendrons notre itinéraire aux rives de l'Hellespont, et nous visiterons les diverses contrées de l'Europe méridionale.

J'ai déjà avancé une étymologie du mot Pontos, qui viendrait de Po-don, très-profond. J'en propose une autre pour Hellespont. Comme j'ai dépossédé les Amastris, les Bérénices, etc. de leurs honneurs populaires, j'abandonne Hellé à son mythologique destin, et à Hellespont je substitue la forme archaïque de Hellenpont, le lac, la mer fermée, très-profonde. Le radical lenn, lin, lan, se rencontre si souvent que je renonce à en parler ici, pour ne pas interrompre le cours de notra pérégrination. Nous le retrouverons ailleurs.

Ce détroit de l'Hellespont et le Bosphore de Thrace ont du être, de temps immémorial, traversés par les populations de l'un et de l'autre bord. C'étaient les Trech celtiques, c'est-à-dire les points de passage; de là est venu à la région le nom de Thréicia, Thracia. L'explication était trop facile à trouver pour être produite; mais il aurait fallu la demander à la langue des Celtes! Quelle aberration! On a présére ne pas

le chercher du tout. Que les incrédules se transportent, je l'ai déjé dit, à l'entrée de la valiée de Jéricho, ils trouveront Taurus, la porte, et Thren, le passage, deux forts qui en défendaient l'accès. Ce mot Thren pe peut avoir ici un autre sens, non plus que le mot Taurus. Les siverains de l'Hellespont s'appelaient Treres, c'est-à-dire encore les passagers, dans le sens de passeurs. Strabon en place de chaque côté : Treres cum Thracibus habitantes. Treres Thraces Treadis partem eccuparunt.

Les populations s'échelonnaient comme en Asie, en Odrysses, Edones, Odones, Bistones et Mysi ou Mœsi. La chaîne du Rodope (monts à cimes

rocheuses) séparait la Thrace de la Macédoine.

Ici nous avons la Chalcidique avec ses trois presqu'îles :

1º Celle du mont Athos, la côte haute; Sithonie, très-basse; et Pallene, sur la mer profonde, avec Mende sur une pointe; Potidée et Olinthe, immortalisées par Démosthènes. Au fond du golfe, vous avez yn Selenitka, que nous nommons Salonique, tristement célèbre de nos jours!

Au centre, autour des lacs Mydones et du Lydios Palus, c'est-à-dire les marais limoneux, s'étendent les plaines de l'Emathis. Il y avait une ville de ce nom à l'embouchure de l'Axius (aujourd'hui le Wardar). Au nord vivent les Agrianes et les Pœoniens, c'est-à-dire les Montagnards.

La chaîne de l'Olympe séparait la Macédoine de la Thessalie, dont le nom primitif fut Pyrrhæa, que je traduis par très-montagneuse, puis

Hamonia, qui rappelle Ar-menia, pays de montagnes.

La Thessalie présente une configuration toute particulière. Entourée de montagnes, elle est arrosée par le Pénée qui n'arrive à la mer que par l'étroite vallée de Tempé.

◆ De la sombre Tempé , vallons silencieux ! >

C'était le royaume de Pyrrha.

La partie inférieure, la région basse, située sur le littoral, était le lot de Deucalion (Deun-calz-don).

Là se voyait Hellas, dans un bas-fond, destinée à donner son nom aux habitants circonvoisins, aux Hellènes.

Messieurs, je vous remercie de votre hienveillante attention, mais je vous prie de me la continuer en ce moment; j'expose une classification greco-hellénique qui est complètement nouvelle, à mon avis. Partant de bas, elle ne montera pas haut et ne s'étendra pas loin; néanmoins l'auteur se tiendra pour satisfait, s'il réussit à conquérir vos suffrages.

L'étude des lieux, faite malheureusement sur de pauvres cartes, Non cuivis homini contingit adire Corinthum, me parte à croire que le mot Pyrrhæa, comme Pyrrha, est composé de Pi et du radical Rha, la montagne. Hellen, au contraire, qui passe pour un nom d'homme.

signification la région maritime : Hellènes, les gens du rivage. Pyrrhè denne son nom à un promontoire. Le radical Rha s'offrira d'ailleurs maintes fois; ainsi l'entrée de la Thessalie était occupée par les Perrhœbi.

l'arrive à la classification précitée, en me basant sur des éléments généralement celtiques. L'histoire traditionnelle, ou plutôt la fable nous raconte ce qui suit :

Deucalion fut le père de Hellen.

Celui-ci engendra: 1º Eolus, tige des Eoliens.

2º Dorus, qui ne fut cependant pas le père des Doriens.

3º Xuthus, qui engendra Ion et Achœus.

Voilà en quelques mots l'origine consacrée des Grecs.

Prétendre battre en breche un système admis comme vérité historique, c'est commettre une haute témérité; quoiqu'il en soit, en admettant la fiction pour ce qu'elle vaut, j'estime qu'il n'est pas sans intérêt de touiller au fond de cet arsenal mythologique.

Supprimant donc les personnalités d'Hellen, Eolus, Dorus, Xuthus, Ion et Achæus, je crois voir dans les noms qui passent pour en être formés des appellations empruntées à d'autres éléments et appliquées par les populations descendant des Celtes et des Pélages, à des tribus dispersées dans les diverses régions de la Grèce, de l'Archipel et de l'Asie-Mineure. (Les Grecs descendaient en grande partie des Celtes, a déjà dit M. Mahé.) Ainsi, pour les Grecs, l'Eolie comprenait tout le littoral de la Mysie, depuis la ville de Cyzique jusqu'au fleuve Caïcus. C'était pour eux l'Orient, le pays du soleil levant; Eol, Héol, en celtique, c'est Hàm; en grec; Sol, en latin, le soleil (S est la transformation de l'aspiration et de la contraction Héol, Sol, Éω; el τὰ πρὸς εω οἰκοῦντες; les habitants de l'Orient.

Xuthus aurait laisse à ses deux fils Ion et Achæus l'honneur de nommer les tribus du sud. Mais les Ioniens ne semblent pouvoir s'arrêter nulle part : au xivo siècle ils sont en Attique, au xiro ils passent en Asie-Mineure; ils rappellent ces nomades déjà notés, et leurs pérégrations font penser à la vache Io, qui va toujours de ça et de là. Io, Ia, en celtique, je le répète, signifie aller : eant, eunt, ils vont.

Achseus signifie seulement littoral : Ακτή, ἄκτιος Αχαώς. Celt. 40d. — Les Acheens sont les riverains du golfe de Corinthe.

Hellen doit être la personnification d'une région au bord de l'eau, lac ou marais; cette pensée m'était venue avant de la trouver confirmée par Strabon sans le savoir : Hellènes, dit-il, en Hellade, in loco humill Hellènes équivaut à champêtres, habitants des plaines humides. (C'est le même mot que Pollènes d'où nous avons fait Polonais. Voilà les Lowlanders de la Grèce, les Higlanders les voici :

La dénomination de Grec sera le contraire de Hellene. Grai vient du celtique Rha, dont l'aspiration transformée a donné Gra, Cra, qui se

retrouve dans le mot ἄκρα. Les exemples à produire me mettent dans l'embarras. Je ne sais où prendre, soit *Tana-gra*, ville de Béotie. Elle se compose de deux parties : l'une basse, c'est Tana; l'autre élevée, c'est Graia.

Au sud de l'Attique est l'île de Cranaa; elle est qualifiée de Aspera. Les habitants de l'Attique se divisaient en Cranai et en Attici: Ath-is, côte basse. Je renvoie Cranaus dans la région des mythes. (Dans le système des Alpes, nous avons les Alpes grées ou grecques. On ne sait comment dire, car on ne voit pas généralement ce que vient faire ici ce qualificatif; il signifie littéralement les monts. Les Alpes bernoises, rhétiques ne disent rien de plus.)

Ainsi, les populations de la Grèce se subdivisaient, suivant leurs cantons, en Grecs, Hellènes, Achéens, Danaï, etc. Danaï signifierait les extrêmes, les plus éloignées, etc. Nous y reviendrons.

#### . VIII - L'oracle de Delphes.

Aux monts de la Thessalie se soudent ceux de l'Œta, séjour privilégié d'Heraclès ; ils se prolongent jusqu'au Parnasse, aimé des Muses.

Nous sommes trop près de Dodone et de Delphes pour ne pas faire une visite à ce lieu célèbre. Nous n'interrogerons pas la Pythonisse. Notre air scrutateur pourrait passer pour du scepticisme et nos questions resteraient sans réponse. Nous serions cependant bien désireux de savoir d'où lui est venu son nom de Pythonisse. On nous a dit au collège du grec Πύθων, c'est-à-dire interroger, ἀπο τοῦ Πυθέσθαι, a percunctando, en allongeant néanmoins la première syllabe. Voilà encore une étymologie fantaisiste. Ni Strabon, ni Plutarque, ni Platon, ni Homère (Celtes dégénérés) n'ont entrevu la signification réelle de ce mot fameux : la voici exposée pour la première fois. Personne n'a vu jusqu'à ce jour que Python est formé de deux mots celtiques qui signifient très-profond, ce sont ceux que nous avons vus dans Po-don, et, en effet, quel est le lieu de l'oracle? C'est, nous dit-on, une caverne très-profonde, un antre à étroite embouchure, Ostio non admodum lato. De là s'élevait le soufsse de l'inspiration prophétique : les chimistes qui voient clair partout y verraient-ils un effet de gaz acide carbonique?

Les lecteurs désireux de détails plus circonstanciés les trouveront dans Diodore de Sicile : Monfaucon les a résumés comme suit :

Il y avait à Delphes une crevasse ou une ouverture de terre : un berger s'étant aperçu que les chèvres qui en approchaient et qui regardaient dedans, se mettaient d'abord à sauter et à danser, et rendaient une voix différente de la naturelle, voulut en approcher luimême; et ayant regardé dedans, il fut saisi d'un enthousiasme, en sorte

qu'il prédisait les choses futures. Au bruit de cette merveille, tout le monde en voulut approcher et regarder dedans, et tous étaient de même saisis de cet esprit prophétique et se prédisaient ainsi leurs aventures. Mais, comme plusieurs en étaient si évidemment saisis que dansans et sautans ils périssaient dans ce précipice; pour remédier à cela, on établit une femme pour prophétesse, qui ferait seule les fonctions de rendre les oracles; et de peur qu'elle ne tombat dans ce grand trou, comme les précédents, on lui fabriqua une machine à trois piez, sur laquelle elle se tiendrait, lorsque recevant cette vapeur d'enthousiasme, elle prédirait l'avenir, cette machine était ce qu'on appela le trépié. »

De cet exposé, il résulte pour l'observateur l'existence d'une caverne, d'une crevasse, d'un grand trou, d'un précipice (Πίθων, Python, Podôn, très-profond), d'un puteus, c'est-à-dire d'un puteus. Mais ces données no sauraient prévaloir contre l'autorité de la fable... Python, nous dit-elle, était un serpent énorme, qui apparut sur la terre lorsque les eaux da déluge de Deucalion se retirèrent, et choisit pour demeure le Parnasse. Apollon le tua à coup de flèches. Delphes, voisine du lieu où il fut tué, prit de là le nom de Pytho, mais le monstre ne périt pas sans laisser de postérité. On lui connaît au moins trois enfants; la Gorgone, le Sphinx et l'Hydre de Lerne, etc.

### IX. — Béotie, Attique, Péloponèse.

De Delphes on descend vers le golfe de Corinthe par la Phocide, et on passe en Béotie par la vallée du Céphise. Voilà Cheronée et Orchomene (la vieille montagne)? assez haut placée pour n'avoir rien à redouter des inondations du lac Copaïs, qui devait son nom à la ville de Copæ, près de laquelle se trouvait la partie la plus profonde du marais. Malheur aux populations que pouvait attirer la fertilité de la plaine environnante, le lac, gonflé des eaux du Céphise, du Triton et d'autres rivières, s'étendait au loin, engloutissant les champs et les villes. Témoins des lieux appelés Éleusis et Athènes de leur situation au bord du marais.

Au sud-est seulement, le rivage de la Béotie s'incline vers l'Euripe, eù s'ouvrent deux ports: Aulis dont le nom, pour moi, signifie côte basse, petit port capable de contenir 50 navires, et Bathys-Portus, en grec Bathus Limen, c'est-à-dire port profond... Ainsi les deux dénominations s'expliquent manifestement l'une par l'autre.

En face d'Aulis se présente l'Eubée avec Chalcis (très-basse)— (Cava Eubææ loca); vers le nord-ouest, sur une rade, voici Athenæ Diades qui passe pour une colonie d'Athéniens, mais dont on ne saurait indiquer le départ; c'est comme les Rhodiens de Rosas mentionnés ci-devant. La plaine de Chalcis, abondante en eaux thermales, s'appelait Campus Lelanthus, c'est-à-dire marécageuse.

Digitized by Google

Au sud de la Béotie vient l'Attique; ici le pays change de physionomie, les montagnes sont plus centrales : ce sont les monts Parnès, Brilessus, etc.; les côtes sont plus accessibles du côté de la mer : Marathon, Phalère, Munychie, le Pirée, Athènes. Aussi Athis doit signifier comme Aulis, côte basse; Athènes a le même sens : Ad-denæ (comparez avec Adane, Aden).

Au temps du déluge, dix-neuf siècles avant Jésus-Christ, Bootis et Athis formaient le royaume d'Ogygis, fils de Posidon, c'est-à-dire de Neptune.

De l'Attique au Peloponèse, le passage est facile. A l'entrée de la péninsule de Methan, voilà Trezène ou Posidonia, à 25 stades de la mer (soit 2,760 mètres). Trézen, signifie entre mer. Cette région est d'une configuration analogue à la précédente; les montagnes s'éloignent assez souvent de la côte qui offre des points accessibles, de là probablement son premier nom Apis, Ad-pi-is. La fable nous dit qu'Apis était fils de Phoronée; mais elle ne nous a pas conservé son acte de naissance!...

En doublant le cap de Tenare, nous cotoyons la Mes-senie, la presqu'ile montueuse de Rhium, avec deux ports: Asine à l'est, Methone à l'ouest, puis Pylos, radical Poul, trou; c'est le moderne Navarin! Nous comptons trois localités de ce nom de Pylos, toutes en situation déprimée: Pylos sub Coryphasio monte; Pylos sur l'Alphée, et Pylos au confluent du Penée et du Selléis en Élide. Πύλος et Πύλη, pluriel Πύλαι dont nous faisons Pyles, avant de signifier porte, signifie ouverture, passage dans les montagnes, c'est-à-dire trou d'eau. Le nom de l'Élide (Élis cava) vient des marais qui se prolongent sur ses grèves battues par le vent d'ouest comme les Maremmes de l'Étrurie. Quant à Bisa ou Pisa, c'est le nem d'une fontaine, lequel s'est étendu à la ville. En Étrurie, nous verrons une autre Pise en situation analogue, mais on en fera une colonie de l'Élide.

En avant du grand golfe de Corinthe se trouve la grande île de Cephallenie: radical Kephal-lenn, tête du golfe. Ville: Same. Pour traverser le golfe, embarquons-nous à Olenus, à l'embouchure marécageuse du Pirus ou Achéloüs; nous prendrons terre à Chalcis, en Étolie, Chalcida littoream, non loin de la rocheuse Calydon. L'Étolie est sur le versant oriental de l'Œta (racine: hoët, bois, forêt; Ætolis, hoët-ol-is, tout en forêt).

Elle est séparée à l'ouest de l'Acarnanie par le grand Achéloüs (racine Aché littoral, lous malpropre, boueux, limoneux). A l'embouchure sont les îles Échinades, escarpées, stériles, éloignées de 5 à 15 stades de la terre; autrefois elles étaient en pleine mer, mais le limon apporté par le fleuve a déjà lié les unes au continent et finira par y souder les autres, On comptait trois Achéloüs; l'autre est en Thessalie. Ce sont des cours d'eau dont le nom est analogue à celui de Vilaine que le celtique à la prétention de décomposer en Vil-lenn, sale rivière.

Entre l'Achèlous à l'est et la mer se trouvait l'Acarnanie. Dans cette situation extrême, en dehors du mouvement celto-hellénique, qui prenait ou la voie de la mer ou celle de l'isthme de Corinthe, la population se maintint longtemps dans un état peu civilisé: les habitants étaient farouches, guerriers, et d'un caractère assez grossier pour donner lieu au proverbe Porcus Acarnas! (sauf votre respect!) Carn en celtique signifie littéralement le sabot du cheval, et au figuré: dur, grossier. Le mot Acarn, adressé de nos jours à un Breton, n'a rien de flatteur.

### X. — Italie, Énotrie, Ausonie, Étrurie.

Le voisinage de l'Italie dut inviter de bonne heure les populations celto-pelasgiques à franchir le détroit : l'homonymie des lieux nous en offre une preuve incontestable. Nous essaierons de suivre ces peuplades, et des côtes du Peloponèse, de la terre d'Apis, nous passerons dans la Mess-apie, c'est-à-dire l'extérieure Apis. On débarque à Ydpouç. en latin Hydrus, d'où est venu en français Otrante. Comparez encore ce mot avec les Odryses de la Thrace, examinez la situation et vous admettrez peut-être que la terre d'Otrante tire son nom de sa position entre deux mers: Oras-intra, Odetré (nous approchons de l'Enotrie qui nous offrira un argument de plus.) — Le littoral d'Otrante est occupé par les Calabri. Ceux-ci doivent être originaires d'une petite contrée enclavée dans la Thrace occidentale, nommée Dardanie, où s'élèvent les monts Scardus. Les habitants s'appellent Galabri et Thunatæ. Assez agrestes pour se faire des retraites souterraines, ils avaient cependant le goût de la musique; ils savaient confectionner des flûtes et des instruments à corde. Voisins des Autariates, ils pouvaient passer la mer comme n'ont cessé de le faire les Arnautes modernes.

En remontant le littoral italien, nous trouvons l'Apulia avec ses ports de Barium, Salapia, Sipis, en grec Sipous, ainsi dite des sèches que la mer y apporte. Je serais tenté d'y voir une appellation empruntée à la situation. Entre Salapia et Sipis est un fleuve navigable et un grand lac marin. Un celto-breton appellerait ces lieux Poulheu, des marais. J'estime que de Poul au nom de l'Apoulia il n'y a pas loin. Dans l'intérieur s'étendaient les plaines de Diomède, où se trouve Cannes et le pays des Dauni. Le pied de la botte italique, de l'Apulie au détroit de Messine se nommait l'Enotrie. Ce pays, nous dit l'histoire avec un sérieux classique, reçut son nom d'Ænotrus, le plus jeune des fils de Lycaon; roi d'Arcadie, qui s'établit dans l'Italie méridionale, vers l'an 1710 avant Jésus-Christ. Cette tradition n'est pas bien sûre d'elle-même. Une autre prétend qu'Ænotrus était roi des Sabins et veut que ce soit le même que Janus. Entre les deux, je balance et n'accepte ni l'un ni l'autre avis... Je m'en tiens à mon étymologie, en-otria, la contrée

surre surages. Il y a une ville de Syburis sur le goife de Tarente; dans l'intérieur vous voyez la chaîne du Brutium avec Tauriana et Thurii, les passages pour descendre à la fameuse Sybaris...

Vers le nord venaient les Ausones, divisés en Osci, les littoraux, et Opici les littoraux inférieurs dans les plaines marécageuses de la Campanie. Selon Antiochus, dit Strabon, les Ausones sont les mêmes que les Opici; Polybe mentionne les Ausones à côté des Opici; d'autres rapportent que les Opici d'abord, puis les Osci occupèrent le pays; de ces divers témoignages il est permis d'induire que sous ces trois déminiations on doit comprendre la population tout entière, et que le radical Od commun à tous est le celtique Aot qui signifie rivage.

Suivant l'histoire, Opique ou Opica est le nom donné à une grande partie de d'Italie méridionale et centrale dans les temps très-anciens, mais réservé ensuite au sud du Latium et de la Campanie. Opica, ajoute-t-on, est l'adjectif de Ops, terre en vieille langue italienne, et ne diffère point d'Apia, premier nom du Peloponèse. Est-il bien ven que dans cette vieille langue ops signifiét terre. J'en appelle aux polyglottes et aux philologues. Je crains que Ops ne signifie pas plus terre que les trois lettres als ne signifient montagne en celtique.

Nous avans déjà vu ci-devant que Opis était aussi une déesse seythique, identifiée par les Grecs avec Diana.

Au sond du golse de Tarente, de cette ville à Sybaris s'étend un long rivage, sillonné par de nombreux ruisseaux : l'un s'appelle le Siris et la côte se nomme Siritis. Je ne puis m'empêcher de penser à la côte africaine (Syrtis).

Outre la ville de Barium déjà citée, nous trouvons auprès du promontoire Japygium, Baris à l'extrémité du golfe des Salentins, et en face, au bord de l'eau, Sybaris. Le sens de ces mots, à mon avis, est bas, trèsexcessivement bas, au bord de l'agu (1).

#### ILES ET CARS.

Jusqu'ici, dans notre longue pérégrination maritime, nous avons visité le littoral, mais nous avons négligé de faire escale aux îles nombreuses et aux caps pittoresques que nous avons doublés sans mot dire. Nous devons une réparation à ces muets témoins des siècles passés. Il convient d'interroger les principaux, les plus accentués, et de leur

<sup>(1)</sup> On trouve des Parii: 1º aux bords de la mer Caspienne et des Palus-Méctides. Nous avons vu Parium sur la Propontide, Barium en Apulie, Baris, sur le golfe de Tarente, Sybaris est le nom d'une fontaine, près de Bura, en Achale, laquelle donns son nom au Sybaris, fieuve d'Italie, car une colonie d'Achdens constuite par un certain fi. Is, dit Strabon, y fonda Sybaris. (Le commencement du nom échappe à l'autour,) On cite dans la grande Bretagne, aux bouches de l'Humber, des Parisi, au sud des Brigantes. Enfin on connaît les Parisii des hords de la Seine. Volla Paris et sa devise: fluctuat, nec mergitur...

demander l'origine de leurs dénominations. Mainte prémontaires siappellent Posidium, pourquei? Maintes îles sont dites Ophis ou Ophissue, pourquei? Quelques autres auraient emprunté leur nom, par caprice, sans doute, à la race caprine! croira qui veudra. Examinons néanmoins:

Strabon mentionne huit promontoires, dits Posidium, savoir

1º Dans l'île de Chios; 2º de Samos; 3º sur la côte de Milet; 4º en Syrie; 5º dans le golfe arabique; 6º en Thessatie; 7º en Epire; 8º à la pointe de l'Italie, sur le détroit de Sicile. A ce mot se rattachent Posidonia, ancien nom de Trezène, Posidonia (aujourd'hui Postam), et Posidoniates sinus Italiæ. Enfin, Posidonius est le nom d'un des plus grands et des plus profonds philosophe qui aient existé: contemporain de Strabon, il était né à Apamée, en Syrie...

Toutes ces dénominations, me direz-vous, étaient un hommage rendu au dieu de la mer, à Neptune, en grec, Hossidov. J'en conviens, si vous le désirez; mais, à mon tour, qu'il me soit permis de vous poser une petite question. D'où vient Hossidov. Mais du grec, me répondra-t-or, toujours du grec! Il n'y a qu'un malheur, c'est que le grec lui-même ne le sait pas. Le dictionnaire interrogé répond par un?

Le celtique seul est en mesure de donner satisfaction à votre curiosité: il vous dira que le mot inconnu à tout le monde aujourd'hui vient de la langue celto-pélasgique et signifie le très et excessivement profond. Nous reviendrons sur ce point dans le paragaphe qui traitera de la Théogenie cello-hellénique.

L'île de Samos, citée ci-dessus, mérite une courte mention. Son nom ne paraît pas avoir varié dans toute l'antiquité. C'est une île montagneusse : aussi  $H\rho\alpha$  (Junon) y recevait-elle un culte particulier. Habitée primitivement par des Lélèges, des Cariens, elle passa ensuite aux mains des colonies grecques. Plus au nord, nous trouvons Samothrace, qui eut, dit-on, pour habitants des Thraces, des Cariens, des Phéniciens, des Pélasges et enfin des Hellènes. Cette île est célèbre par le culte mystérieux des Cabires, qui semble avoir été un reste des religions originales des Pélasges. Lors de la célébration des mystères, l'île était comme le rendez-vous de tout ce qui prétendait à une origine pélasgique en Italie, en Grèce et en Asie; elle était d'ailleurs au milieu du passage (du Trech).

D'où vient le nom commun à ces deux îles, ainsi qu'à Same, dans l'île de Céphallenie. Demandons-le à Strabon, il nous le dira, sans en comprendre la source. Les Grecs, dit-il, appellent les hauteurs Samous. Ce mot doit être pour Ama-us, lieu élevé, opposé à Ama-zone, lieu bas.

Passons à Ophis. Après les serpents, nous visiterons les chèures....

Strabon cite: 1º les Ophienses, race d'Étolie; 2º le Ophiogènes, 
à Parium, en Troade; 3º Ophiussa, une petite île des Baléares; 
4º Ophiussa, une île près de Tyra, au nord des bouches du Danube; 
5º Ophiussa, la même que l'île de Rhodes: voilà l'île des Roses infestée

de serpents. Veuillez remarquer que les peuplades sont cantonnées sur des rivages; quant aux îles, elles s'apellent Ophis, si elles sont basses, et *Ophi-ussa*, si elles présentent des côtes plus ou moins abordables. ainsi disparaissent les monstres inventés par la fable. Consignons-les avec l'hydre de Lerne.

Chèvre en grec se dit  $\alpha k$ , voyez *Egium*, en Achaïe. Si donc la géographie nous offre des mots formés du radical *capr*, nous serons autorisés à croire qu'ils ne sont pas d'origine grecque ou que du moins ils n'ont pas le sens de *chèvre*, car  $K\alpha\pi\rho \rho s$  signifie sanglier, d'où vient sans doute le latin *aper*.

Or, Strabon cite Capros, fleuve d'Assyrie, près d'Arbèle; Capros, un port et une île près de Stagire, en Macédoine; Caprus est un affluent du Méandre, en Phrygie; Capria, un marais de Pamphylie, en Asie-Mineure; et, enfin, Caprea αί Καπρίαι en grec, l'île de Tibère, sur les côtes de la Campanie, d'un accès très-difficile, montagneuse du côté de la terre. Ces indications donnent la clef du mot : il doit venir de Ad-bre, côte ardue; comme nous avons dans nos Côtes-du-Nord, Bréhat et plus loin, Bri-v-at-es-portus, Brest aux rivages escarpés.

On peut comparer en outre Cypre et Kibren (en français Quibéron). Mais revenons chez nous, en cotoyant dans le Morbihan cet îlot montueux. Regardez bien! que voyez-vous au sommet de cet antique tumulus? quoi! la silhouette d'une chèvre! c'est Gavr'inis (la célèbre propriété de notre savant et honorable confrère). Décomposez ce mot : élaguez g pour c, signe d'aspiration. Il reste Ad-bre-inis, Abrinis, Aspera insula?

#### XI. — Illyrie, Styrie, Carniole, Norique, Tyrol, Trente, Rhétie, Helvétie, Genès, Genève.

Après le voyage sur mer, il nous reste à exécuter une troisième excursion. Nous allons prendre la voie de terre, des monts du Pinde aux Alpes, des Apennins aux monts d'Auvergne, de la côte des Hellènes aux grèves de l'Océan Atlantique. Hic labor, hoc opus !...

Maîtres de la Thrace qui fut la patrie de Linus, d'Orphée, de Thamyris, etc., aux siècles inconnus d'une civilisation primitive, maîtres de la Macédoine, de l'Hæmonie (Thessalie), de la Pélagonie, de la Pœonie, les peuples Celto-Pélasges s'étendent vers l'occident. Une partie franchissant les monts Athamanès par les forêts de l'Étolie (Hoët-ol-is), s'est confinée sur les plages de l'Acarnanie.

D'autres, comme les Briges, en grec les Orestiques, c'est-à-dire les montagnards, avec les Sésaréthiens ou Daserhétiens, arrivent à une nouvelle plage, c'est le rivage de l'Illyrie, sur la mer Adriatique. Illyris équivant à Is-hir-is, c'est long et plat. N'est-ce pas là en effet le caractère physique de cette contrée: Ora et jacentes insulæ portus habens

commodos, nous dit Strabon. Les tribus s'appellent, de son temps, Plœrei, sur les bords du Rhizon, Ardiæi, sur les rampes des montagnes, Daorisi, etc., c'est l'Herzégovine actuelle, le Monténégro, l'Albanie, le pays des Arnautes. Cette dernière dénomination d'Arnaute, qui passe pour signifier vaillant, ressemble de bien près au celtique Ar-n-aot (Ar-en-aot), qui veut dire sur un rivage. Un celtomane y verrait les gens de la côte.

Derrière les îles voyez Raguse, port cerné de montagnes, Zaravecchia et Zara, et plus au nord, Pola, à la pointe de l'Istrie. Pola passe pour une fondation des Colchii, sans doute à cause de sa situation analogue; Pola, radical celtique Paul, comme Pylos, bon port; Istrie, radical celtique Strik, lieu resserré, presqu'île.

An-dessus de l'Illyrie et du mont Adrius, aujourd'hui les monts Dinariques s'étendent de vastes provinces que sillonnent la Save, la Drave, la Muhr, affluents de droite du Danube. Entrecoupé de plaines et de vallées le pays présente une configuration qui rappelle notre province d'Entre-Rivières, devenue ensuite l'Île-de-France. Il comprend ce qu'on appelle aujourd'hui la Styrie, la Carniole, la Carinthie (en allemand Karnthen). Nous avons déjà vu que le Danube, vers son cours inférieur, se désignait sous le nom d'Ister; Stiri est le pluriel du celtique Ster et signifie les cours d'eau. Je n'ignore pas qu'on fait à une autre rivière l'honneur d'avoir donné son nom à la province, et qu'au confluent de la Steyer et de l'Ems il y a une ville nommée Steyer; néanmoins, en présence du grand nombre de cours d'eau qui l'arrosent, le pays peut bien se dire la province des rivières, la Styrie.

Toute la région limitrophe de l'Ouest à l'Est, outre la Carniole et la Carinthie, comprenait la Pannonie, la Dacie, etc., et confinait à la Sarmatie. Les populations, nous dit-on, avaient la même langue, les mêmes mœurs, etc.; l'élève du cheval y était déjà et est resté la grande sinon la principale industrie. Cette particularité me rappelle un passage de Pausanias, visitant à Athènes le temple d'Esculape qui formait une espèce de Musée. « Il y avait, dit-il, entre autres objets consacrés au dieu, une cuirasse de Sarmate. A la voir on n'était plus tenté de laisser aux Grecs le privilège de l'industrie. Les Sarmates n'ont ni fer, ni métaux, et le commerce ne leur en importe pas. Cette pénurie leur a suggéré l'idée d'armer leurs lances de pointes en os. L'arc et les flèches sont formés de cornes. Ils se font même des cuirasses. Tous possèdent de grands troupeaux de cavales, car la terre n'est pas divisée en propriétés particulières; elle est couverte de forêts. La population est nomade. Les chevaux sont utilisés non-seulement à la guerre, mais encore dans les sacrifices offerts aux dieux et pour l'alimentation des hommes. Les sabots des chevaux sont recueillis, nettoyés, taillés et polis comme des écailles de dragon. Si vous n'avez pas vu de dragon, vous avez vu du moins des pommes de pin : vous pouvez donc vous figurer

l'effet de ces lamelles d'écailles cousues l'une au-dessus de l'autre aucc des nerfs de cheval ou de bœuf. On se fabrique ainsi des cuirasses dont l'élégance et la solidité ne le cèdent en rien aux cuirasses des Grecs.

Elles sont impénétrables et sont mêmes très-utiles aux chasseurs, car leur dureté n'a rien à craindre de la dent des lions et des léopards. Mais, me direz-vous, quel rapport peut-il exister entre les cuirasses et les carnes? C'est que carn est un mot celtique qui signifie sahot de cheval; carnéolis équivaut donc à tout couvert de sahots.

Aux Carnes confine le Norique. Nous arrivons au système des Alpes (Al-pina Juga). Cette chaîne couvre un immense territoire offrant de loin en lein seulement quelques solutions de continuité. d'étroits passages, des gorges. Ce sont, du sud au nord, dans les Alpes Juliennes. en Carniole, le col d'Adelsberg, où passe la route de Laybach à Trieste; dans les Alpes Carniques, le col de Brédit, chemin de Tarvis à Gorice; col de Tarvis, route de Villach à Osops; col de Tolbach, à l'auest du mont Toul de Strabon (c'est-à-dire le mont Percé), route de Lienz à Bruncken, dans les Alpes-Rhétiques; col de Brenner, route d'Inspruck à Trente (communication du nord avec le sud); cel de Rescha, route de Landeck à Glurns ou d'Inspruck, Landeck, Botzen et Trente (nord et sud). C'est par là qu'il faut aller pour passer de la vallée de l'Adige dans celle de l'Inn, affluent du Danube; col du mont Tonal, route de Trente à Bergame et à Milan; col de Stelvio, route de Bormio à Pradt ou de Milan à Inspruck. Ces cols sont autant de portes, en celtique en Norikeu, les petites portes. Les habitants de ces vallées s'appelaient Tuurisci. Les Noriques, nous dit Strabon, habitent la partie extérieure des Alpes; les Taurisci sont de la race des Norici, ce qui signifie : les Portiers sont de la même nation que les Portiers! Peut-on être plus clair. Quand est venu le temps de latiniser le mot Norikeu, on a dit Noricum, le Norique, et non Norica.

Nous avons déjà vu en Cappadoce, dans le Taurus, Nora, une place forte, où Eumène soutint un long siège; nous avons vu Taurus à l'entrée de la vallée de Jéricho. Dans les Alpes, nous avons Noréia, sur la route de Virun à Ovilaba, où est le bourg actuel de Nenmarcht, in Steyer-Mark. Tous ces Taur ou Nor indiquent des points de passages. Ainsi, comme les Dores et les Centaures occupaient l'entrée de la Grèce, les Taurisci vivaient dans les montagnes du nord de l'Italie, sous les dénominations de Rasena, Tyrrhènes ou Taurisques, non loin des Taurini et des Centrones que nous verrons bientôt.

Avant de quitter ces hautes et pittoresques regions, faisons au moins une visite à la plus célèbre cité qui s'y trouve; contemplons de loin ces vastes amas d'eau sur les bords desquels vivaient les Lépontii, les Tridentini, etc. La ville a reçu des Latins apparemment le nom de Tridentage, dont, en suppriment le d, nous avons fait Trente; les Allemands, plus conservateurs, ont gardé, à mon avis, la dénomination

primitive : ils disent Trienz : il n'y a qu'un léger inconvénient, ils n'en comprennent pas plus le sens que les Français, que les Latins, que les Grecs eux-mêmes. Nous avons dit ci-dessus que Trente, située dans la vallée de l'Adige, est en communication avec Mantoue au sud, avec Inspruck au nord, et avec Milan à l'ouest; elle est sur trois routes d'où son nom de Tri-ens, les trois chemins, en celtique. Trente, fut, dit-on, fondée par les Rasena, dans le Tyrol, d'où l'on doit conclure que les Rasena étaient Celtes, ou bien ils donnaient à leur cité un nom qui n'avait aucun sens pour eux. On lit dans le dictionnaire de la Martinière que Trente dérive son nom de trois ruisseaux qui, des montagnes voisines, entrent dans la ville. J'accepte le nombre trois, mais où est le mot qui signifie ruisseau? Tyrol, nous dit-on ailleurs, tire son nom du bourg de Térioli ; n'y a-t-il pas confusion? J'opine à croire que le bourg et son château ont emprunté leur dénomination au primitif Tyr-ol, qui veut dire ouvert de toutes parts, tout en portes. Dans la région des grands lacs étaient les Lépontii, nom bizarre, inexpliqué. Le celtique n'y sera pas arrêté; il y voit les radicaux Lenn-Pontus, les lacs trèsprofonds! de Côme et de Garda.

Nous arrivons à la Rhétie: Rhœtia. Nous avons constamment trouvé la syllabe Rha, Rhé, dans les montagnes; rappelez-vous Rhagès, en Médie, Cyrrhestica-regio, en Syrie, Perrhæbi au nord et Pyrrha au sud de la Thessalie; Cyrrha, en Phocide, Cyrene, en Lybie. Enfin Haz et Héraclès remplissent l'ancien monde des colonnes d'Hercule aux bords de la mer Noire, des Si-erras-espagnoles et des Pyrénées aux sommets du Caucase. J'estime donc que Rhœtia (pour Errhœtia) signifie le pays de montagnes par excellence.

Dans les Alpes-Rhétiques s'entr'ouvent quelques passages, ce sont :

- 1º Le col de Tschirf, donnant passage au chemin de Glurns à Zernetz;
- 2º Le col de Bernina, chemin de Zernetz à Tirano et à Milan.
- 3º Le col de Maloia, chemin de Zernetz au lac de Côme.

# Dans les Alpes centrales :

- 1º Le col de Splugen, du lac de Côme à Splugen (vallée du Rhin), et au lac de Constance, à Bregenz.
  - 2º Le col de Bernardino à Bellinzona, près du lac-majeur à Splugen.
- 3º Le col du Saint-Gothard, de Bellinzona à Altorf, de la vallée du Tésin à celle de la Reuss, affluent du Rhin.

# Dans les Alpes pennines:

- 1º Le col du Simplon, route de Brig à Domo-d'Ossola ou de Novare à Sion.
- 2º Le col du Grand-Saint-Bernard, route d'Aoste à Martigny, vallée du Rhône.

Dans les Alpes-Grées :

- 1º Le col du Petit-Saint-Bernard, d'Aoste à Moutiers.
- 2º Le col du Mont-Cenis, route de Chambéry à Turin.

Dans les Alpes cotiennes :

Col de Sestrières, de Briançon à Fenestrelles.

Col du Mont Genèvre (Mons Janus) de Suze à Briançon. (Comparez Janus avec Hen-us, le chemin haut) (1).

Cette énumération, bien aride quand on n'a pas la carte sous les yeux, m'était nécessaire pour l'exposition qui va suivre. Ici encore vivaient des *Taurini*, gardant les passages des montagnes, s'appelant d'un côté Brigantes, Brigantini, de l'autre les Centrones (comparez avec *Centaures*). Si l'on veut chercher d'où leur venaient ces dénominations, l'analyse nous donnera partout *Bre-hent*, le chemin de la montagne (de Splugen à *Brégenz* au nord), de Turin à *Briançon* à l'ouest.

Zurich ou Turich, dans le pays ouvert des Tigurins (2), était la petite porte qui menait à la trouée de Belfort, au-dessous de Bâle.

Le nom de Rhétie a cédé la place à celui d'Helvétie. Ce dernier doit provenir du celtique *Uhel* qui se modifie en Helv, en Hely, Ely, etc. Ainsi, des monts Elvend en Médie, et de l'Elymais aux Helvii du Vivarais, aux Hélysices du Roussillon, aux champs *Élysées*, nous voyons le même radical consacré à désigner des lieux hauts.

Je ne puis abandonner ces régions de montagnes sans dire un mot des visions qui m'ont obsédé dans toutes mes excursions. Je n'ai pu faire une tournée sans apercevoir sur chaque sommet une espèce de fantôme, une grande ombre, celle du plus illustre héros de la fable... que nous défigurons, après les Latins, sous le nom d'Hercule. Les Grecs l'appelaient Heraclès, la gloire des montagnards.

Du Caucase, où il délia Promethée, aux colonnes d'Hercule, en traversant les monts de la Grèce, les Alpes, les Pyrénées et les Sierres hispaniques, partout on rencontre le héros accomplissant ses fabuleux travaux. A côté des lieux qui lui sont dédiés se trouve aussi le souveair de son impitoyable persécutrice, Héra, que nous appelons Junon. Exemple : auprès des colonnes d'Hercule sont deux îlots dont l'un s'appelle Hera-nésos. Hρα νῆσος, l'île de Junon, c'est-à-dire la montagne... Mais Hercule laissa un fils. On le nomma Hyllus (Rac-θλη Silva, forêt). La montagne produit des forêts et la forêt des montagnards forestiers... Voilà l'histoire des Héraclides.

<sup>(1)</sup> Janus, le gardien des portes, rappelle, avec ses deux figures, la sentinelle qui veille à droite et à gauche.

<sup>(2)</sup> Tigor, en celtique, ouvert.

Ainsi, les Héraclides sont les montagnards de la Grèce. Ceux de l'Italie septentrionale sont les Rasena, Taurins, Tyrrhènes, etc., ce sont des Piémontais prenant, dès la plus haute antiquité, possession de cette belle péninsule qui s'appellera Enotrie dans le sud, et au nord l'Etrurie, soit partout intra oras.

Pour achever notre tournée archéologique, jetons un dernier coup d'œil sur cette célèbre contrée.

En pénétrant en Etrurie par le rivage occidental, nous rencontrons le golfe de la Spezia, un des plus beaux bassins du globe; il forme sept ports, il est bien abrité des vents et très-aisé à défendre. Napoléon voulait faire de Spezia le premier port de son empire. Tout auprès était une ville dite en latin Luna, les Grecs en ont fait Selenes portus, le port de la Lune (les Grecs voyaient la lune partout), Σελήνη, en français Hélène: ne soupçonnant, ni les uns ni les autres, l'origine celtique de ce nom qui doit être lenn, lac, mer, etc.

De Luna à Pise, il y avait 400 stades, soit 70 kilom. Pise, suivant Strabon, fut fondée par une colonie de Pisatis dans le Peloponèse, au confluent de l'Arno et de l'Ausaris, c'est-à-dire dans un lieu très-bas, Pi-is. Dans les montagnes, aux sources du Tibre, vous verrez Arretium (Arezzo) et au sud le lac *Trasimène* où s'ouvre le passage de la Gaule en Italie.

Sur la côte, voici Populonium, située sur un promontoire élevé qui s'avance dans la mer en forme de presqu'île; la ville possède un bon port au pied de la montagne. Po-Poul, enfoncement profond. Du haut de ce cap, je dois me borner à vous indiquer la direction de (Sar-dinia), Ar-dinia, l'Escarpée et la Sicile, avec Zanclé, Catane, Morgantium, etc. Mais il faut revenir en Gaule, en France; saluons de loin Gènes, Genoua, qui me semble être Ge-r-neué, la ville neuve. Passons le Grand-Saint-Bernard, pour descendre avec le Rhône dans le lac Leman, Lenmané, le lac des monts, et nous arrivons à une autre ville relativement neuve, fondée par les Allobroges, Génève, c'est encore Ge-r-neué, ville libre, d'où chacun de nous peut prendre la direction qui lui plaira acceptant ou rejetant les interprétations exposées dans ce travail...

#### TRÉOGONIE CELTO-HELLENIQUE.

Je devrais m'arrêter, mais j'ai quelques mots à ajouter. Les revendications celtiques ne se limitent pas à la terre, elles ont la prétention d'envahir le ciel lui-même. L'Olympe, pour les Celtes, est un pays de connaissance, et chacun de ses hôtes doit à leur langue le nom sous lequel il a reçu les hommages des mortels. Vous allez en juger par les notions suivantes.

Je n'ai pas l'intention de composer sur ce sujet une longue dissertation; je me bornerai à une simple généalogie suivie de quelques mots nécessaires à la clarté.

Nous avons tous remarqué que les dieux de la mythologie changeaient en général de dénomination en passant du monde grec dans le monde latin. Je ne saurais rechercher l'origine de cette transformation, mais je crois remarquer que la majeure partie des noms des divinités a sa source dans la langue celtique.

Ainsi Uranus (à tout seigneur tout honneur) le ciel personnifié, nous dit-on, et le plus ancien des dieux, est à la fois le fils et l'époux de la terre, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Titan, Saturne. Le ciel personnifié, fils de la terre, ne me semble pas une interprétation bien claire. Qu'est-ce que le ciel personnifié? Uranus rappelle le mot celtique Huren, qui signifie nuage. Le nuage n'est-il pas en même temps le fils et l'époux de la terre? Titan (le feu) était l'aîné des fils d'Uranus. Le feu, fils du nuage: la foudre!

Saturne, en grec K ρόνος, le temps qui dévore tout, ne fut pas heureux sur le trône que lui céda Titan. Souverain viager du monde, Saturne, trompé par Rhéa, manqua, sans le savoir, à ses engagements envers son frère. Instruit de l'existence de trois enfants que les conventions condamnaient à être dévorés, Titan se hâta de détrôner Saturne et l'enferma. Rétabli par son fils, puis renversé par lui, Saturne fut réduit à descendre sur la terre où il se fit agronome, professeur d'agriculture. Les Latins apprirent de lui l'art des semailles (serere, au supin satum, semer); ou plutôt en celtique haden, semer; hador, sator, le semeur.

En venant sur la terre, le dieu dépossédé devait descendre sur une montagne. Sa femme Rhéa, dont la sollicitude maternelle mérite une mention, rappelle le séjour sur la montagne. Rhéa semble l'adjectif de Rha, mons, montosa. Rhéa, nommée aussi Demester, Ops, Vesta, Tellus, Cybèle, la bonne déesse par excellence est l'emblème de la fécondité et de l'abondance.

Epouse fidèle, elle accumpagna Saturne exilé en Italie, et y devint, sous le nom de Ops, la grande déesse italique. Ce nom signifie terre en vieille langue italique, nous dit-on, et est le même que Opes, richesses. Qu'est-ce que cette vieille langue italique? Qui l'a sue? Qui la sait? N'est-ce pas plutôt le même nom que Opis, la déesse scythique, que nous avons trouvée tout d'abord aux pieds des monts de la Tauride, à Tauris. Est-ce aussi, pour être logique, un mot de la vieille langue scythique? Qui me voit que c'est toujours Od-pi-is, la divinité des rivages abordables. Opis en Tauride, Ops et Opique en Campanie. Quelle fantaisie du hasard!

Aux jours de sa puissance, Saturne disposa de son empire en faveur de ses trois fils, et on va voir que le ciel (le lot de Titan) ne devait point entrer dans le partage. Les successeurs de Saturne ne quitteront pas la terre. Saturne engendra trois fils et une fille, savoir :

Dia, le dieu d'en bas : la terre.

Posidona, le dieu des profondeurs.

et Polutona ou Pluton, le dieu des prosondeurs extrêmes : l'enfer.

Hera (Junon) renouvellera le mariage de la montagne avec la terre. Dis, époux de Hera.

Jupiter aura divers enfants qui seront tous richement apanages.

Phæbus, le très-haut? le soleil.

Diana (en grec Arthémis) sera la déesse des lieux bas. C'est au bord des lacs, des marais, des eaux, qu'elle est particulièrement honorée, comfondue avec l'Opis des Scythes de la Tauride.

Héraclès, le héros des montagnes.

Hermes (Mercure), le protecteur des voyageurs, des marchands, des gens toujours dehors (Er-mes en celtique).

Athenè aurait en grec un sens analogue à celui de Diana; mais Minerva (en latin) est sortie du cerveau de Jupiter : c'est la déesse de la sagesse, des hautes conceptions.

Bacchus, Báxxoc, en celtique Baccoz, le très-vieux, par une exception assez rare, conserve son nom en grec et en latin. C'est peut-être l'ainé des enfants de Jupiter. Il fit la conquête des Indes avec une armée composée d'hommes et de femmes portant au lieu d'armes des thyrses chargés de raisins, et des tambours; puis il alla en Égypte, où il enseigna l'agriculture aux mortels et planta la vigne. D'Égypte, il vint en Phrygie, où il fut initié aux mystères de la mère des dieux. (Signalons la Phrygie et la Thrace, foyers de civilisation pour la Grèce, comme l'Étrurie pour les Romains.) Remarquez ces excursions de Bacchus de l'Inde à l'Égypte. N'est-il pas permis de penser que dans son cortége pouvaient figurer Osiris et Isis et Ie, introduisant en ce pays, avec l'agriculture, ses précieux auxiliaires: la vache et le bœuf. On pouvait déberquer, la côte est basse et facile, Ad-pi-is, Apis.

Au radicel Dia, cité plus haut, se rattache un naceble qu'on me pro-

nonce pas sans frémir, sans se signer, le diable, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Diabolos, en grec, signifie accusateur, délateur, calomniateur. C'est par un détour assez allongé qu'on en est venu, dans le langage ecclésiastique, à lui donner le sens que nous lui attribuons. Ce mot semble composé de deux mots hybrides, l'un celtique Dia, et l'autre grec, venant de  $\beta a \lambda \lambda \omega$ , jeter, littéralement le déchu, le jeté en bas. Nous avons déjà vu dans le même sens Tan-tal-e, Tan-taulet, le précipité au fond de l'abîme.

Mais sortons de ce lieu de ténèbres : montons au séjour des dieux.

Les immortels habitaient l'Olympe. Pour que chaque contrée pût avoir les divinités dans son voisinage, on eut des Olympes un peu partout.

Nous allons compter, avec Strabon:

,1º	Olympe,	montagne de	Cypre, a i est, avec un temple de venus
			acrœa ;
20	Olympe,	_	vers le Sud, entre Amathus et
			Curiade ;
_			<b>-</b> •

 3º Olympe,
 —
 en Lycie.

 4º Olympe,
 —
 en Mysie;

 5º Olympe,
 —
 en Macédoine;

8º Olympe, — en Pisitis, auprès de Pisa.

Olympe est donc un mot célèbre appliqué indistinctement aux personnes et aux choses : Olympie, Olympias , Olympiade, etc.

D'où vient-il donc? S'il est grec, il doit avoir un sens que les Grecs devaient connaître; mais ils l'ont ignoré de tout temps.

Ils n'ont pas compris que leurs dieux, composés de matière, buvant, mangeant, ne pouvant habiter que la terre, devaient, pour ne pas être assaillis de visiteurs importuns et de quémandeurs infatigables, établir leur séjour sur un sommet de montagne inaccessible et dissimulé aux regards des pauvres mortels par un voile de nuages.

De la le choix d'un mont dont personne ne pouvait voir la crète. Une montagne au sommet invisible devait s'appeler le Mont-sans-tête: Ol-hemb-pen, tout-sans-tête. Un savant, comme Fréret, y verrait peut-être du calmouque ou du mantchoux; mais tout le monde n'a ni le même esprit ni le même savoir. Le Celto-breton n'y voit que trois éléments celtiques: ol, tout, hemp, sans, pen, tête.

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit votre opinion sur ce point et sur l'ensemble de ce travail, vous voudrez bien reconnaître que votre guide a été pour vous plein de prévenances, chose rare, direz-vous, chez un Celte. Après vous avoir menés par les plus beaux pays du monde, des montagnes de la Haute-Asie, des bords de l'Indus au Pont-Euxin, des rives du Bosphore à celles du Nil, du Golfe-Persique anx rivages de

la Mer-Rouge et de l'Afrique extérieure, de la côte d'Aden au détroit de Gadès, il vous a montré les Champs-Elysées, et, finalement, il vous a assis au banquet des dieux sur les sommets de l'Olympe. Il ne peut vous abandonner entre le nectar et l'ambroisie sans vous remercier de votre bienveillante attention.

#### CONCLUSION.

Un savant de 1er ordre montre, par une suite de témoignages combinés entre eux, que les anciens habitants de la Lydie, de la Carie et de la Mysie, que les Phrygiens, les Pisidiens, les Arméniens, en un mot presque tous les peuples de l'Asie-Mineure, formaient dans l'origine une même nation avec les Pélasges et les Celtes d'Europe.

De toutes les preuves qui établissent ce fait, nous n'en rapportons qu'une, dit-il, c'est que la langue de toutes ces nations asiatiques, la même, malgré les différences qui caractérisent les dialectes, avait beaucoup de rapport pour le fond avec celle des Grecs d'Europe.

En un mot, depuis les frontières des Celtes jusqu'à celles des Mèdes et des Syriens, on parlait une même langue divisée en plusieurs dialectes, et le grec était un de ces dialectes. Cette langue générale était.... l'esclavon..., l'esclavon : le savant Fréret a prononcé, il faut accepter.

Acceptons donc, mais à une petite condition, c'est de croire qu'à ses yeux le celtique et le slavon ne formaient qu'une seule et même langue. Nous avions pensé, dans notre simplicité, que le mot de slave est relativement moderne, s'appliquant à une troisième migration qui comprenait les peuples dits Slovaques, Polonais, Russes, Serbes, Bohèmes, Moraves, Vendes, Carnioles, Croates, Bosniaques, Dalmates.

Je suis bien tenté de déposer respectueusement cette opinion avec celle du même auteur sur les Amazones, et de chercher ailleurs; je n'irai pas bien loin : je trouve, en effet, dans une brochure intitulée : le Starc et le Breton, le paragraphe suivant :

All est aujourd'hui reconnu que les Bretons, les Irlandais, les habitants de la haute Écosse, parlent les dialectes issus du celtique; mais on ne soupçonne pas les rapports intimes qui rattachent ces langues au slave. l'ai fait, continue l'auteur, le parallèle de ce dernier idiôme avec le breton, sur une échelle qui m'a paru suffisante à juger la question. Un mot breton se retrouve en polonais, un autre n'existe qu'en russe ou en bohème, etc., et, pour reconstituer le breton tout entier, il faut considérer tous les dictionnaires slaves comme un dictionnaire unique, en quoi il n'y a rien d'excessif, puisque ces dialectes diffèrent à peine les uns des autres : quiconque en possède un seul peut aisément se faire entendre des confins de la Russie aux rives de l'Adriatique (signé Félix

Michalowski). » Et le reste de l'ouvrage contient une iongue suite de mots communs aux divers idiômes étudiés par ce polyglotte.

Il ne nous appartient pas de prononcer sur ce jugement; mais nous nous garderons également de le rejeter, puisque nous ne pouvons l'apprécier. M'appuyant donc sur les nombreux éléments que j'ai recueillis, je conclus, avec un personnage dont la Société vénère la mémoire, que:

Oe tous les monuments celtiques, la langue des Celtes est, sans contredit, le plus ancien et le plus intéressant, car il répand de la lumière sur un grand nombre de vieux mots dont, sans cet idiôme, l'origine demeurerait toujours inconnue, et qu'il a enrichi de nombreuses racines le latin, le grec, le français et presque toutes les langues vivantes de l'Europe. ▶

Telle est l'opinion exposée, page 45, dans son Essai sur les Antiquites du Morbihan, par M. l'abbé Mahé.

(A suivre pour l'Index.)

# PROCÈS-VERBAUX.

### 276° SÉANCE.

27 Juin 1876.

#### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS:

MM. Perrin, Le Cointre, Lallemand, de Cussé, Mauricet, de Closmadeuc, Monteil, l'abbé Le Mené, Burgault, Guyot-Jomard, l'abbé Luco, Revelière, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

### PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Société cambrienne, livraison d'avril 1876, nº 26.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 8°, et 9° volumes, 1873 et 1874.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1874-75.

Mémoires et documents de la Société savoisienne, t. xv, 2º partie, 1876. Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nºs 10 et 11, octobre et novembre 1875.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 22° année (1875), 2° série, 5° volume.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 23° volume, 2° livraison.

Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1876.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, séances du 23 novembre 1875 au 14 mars 1876.

Congrès archéologique de France, xLI° session. — Agen et Toulouse, 1874.

Plus 4 volumes en langues étrangères donnés par M. Morel.

M. le docteur de Closmadeuc dépose, au nom du musée archéologique de Niort, le fac-simile d'un collier d'or que possède ce musée; la Société polymathique lui envoie, en échange, un fac-simile de celui de Plouharnel.

M. Émile Rivière remercie la Société de lui avoir envoyé son diplôme de membre correspondant.

\_

M. Le Verrier, directeur de l'observatoire de Paris, répondant à une lettre de M. le Président de la Société, lui fait savoir que les commissions météorologiques sont nommées par MM. les Préfets, et relèvent directement de l'Administration et non des Sociétés savantes.

M. l'abbé Euzenot, tout en remerciant la Société de l'allocation qu'elle lui a votée à la précédente séance, annonce qu'il n'a pas l'intention d'en user; il signale aussi les heureux résultats d'une nouvelle fouille qu'il vient de faire à Kerhars; il destine au musée archéologique les objets de bronze qui y ont été trouvés.

La Société vote des remerciements à M. l'abbé Euzenot.

- M. Rellay est proclamé membre titulaire de la Société.
- M. Méline, principal du collège de Vannes, et M. Morel, professeur, sont présentés en qualité de membres titulaires résidants. M. Blanchard de la Brosse, commis principal des lignes télégraphiques en Cochinchine, est présenté comme membre titulaire non résidant.
- M. le Secrétaire donne lecture du compte-rendu de la séance solennelle du 23 mai 1876.

Ayant appris que le Conseil municipal de Vannes avait porté à 1000 fr. le chiffre de son allocation annuelle, la Société s'empresse de lui voter des remerciements.

La Société approuve l'acquisition de 3 balances destinées au Musée archéologique.

- M. Perrin donne pour ce même Musée un objet en plomb (peson de fuseau).
- La Société lui vote des remerciements.
- M. Lallemand fait connaître quelques rectifications apportées par la commission des finances au projet de budget pour 1876. Ces modifications sont approuvées.
- M. le Conservateur du Musée d'histoire naturelle fait observer que le peu de fonds qui lui ont été alloués ne lui permettent pas d'entretenir en bon état les collections dont il est chargé; en conséquence, la Société décide qu'une partie du prix qu'elle retirera de divers objets qu'elle doit mettre prochainement en vente sera affectée à ce Musée.

Lecture est ensuite donnée d'une note de M. l'abbé Euzenot, sur les instruments de bronze de Kerhars, en Guidel.

M. Guyot continue la lecture de son étude géographique. Parlant du Bosphore de Thrace et de l'Hellespont, l'auteur interroge les anciennes dénominations des pays qu'il parcourt.

Pour lui, l'Hellespont ou plutôt l'Hellespont n'est pas la mer de la mythologique Hellé, mais bien la mer profonde, Hel-lenn-po-don. La Thrace doit son nom au mot celto-breton Trech, qui signifie passage (Ker-en-trech à Auray et à Lorient.)

De chaque côté de l'Hellespont étaient établis des Tréres, des passeurs. La Macédoine s'appela successivement ou simultanément Imathis ou Chalcidique, pays plat, sur le littoral, Péonie dans la région montagneuse. La Thessalie eut pour nom primitif Pyrrhea, c'est-à-dire très montueuse, et Hæmonia, qui a le même sens que Armenia. Pyrrha, la fille de la montagne, fut l'épouse de Deucalion, le chef des Hellènes, peuplades riveraines.

Tel est le point de départ d'une classification gréco-hellénique.

Le mot grec vient de Graios, lequel a pour radical Rha, la grée, la hauteur, expression traduite, chez nous, avec une naïveté toute gauloise par le Rat (naïveté est ici un euphémisme parlementaire).

Les enfants que la fable attribue à Deucalion ont eu l'honneur de laisser leurs noms aux tribus helléniques.

Eolus, tige des Éoliens.

Dorus fait exception; on ne le reconnaît pas pour père des Doriens.

Xuthus, qui engendra Ion et Achœus.

Laissant la fable dans son domaine, l'auteur voit dans les Éoliens la tribu orientale (Héol-Hélios, sol, soleil), les gens du levant. Les Ioniens rappellent io, la vache errante. Io, ia, en celtique, comme eo en grec et en latin, signifie je vais. Le celtique Eant, ils vont errants de cà et de là, rappelle d'assez près le eunt latin.

Achæus (actè, aod, rivage). Les Achéens sont les riverains du golfe de Corinthe... De la Thessalie à Dodone et à Delphes il n'y a qu'un pas. Dodone équivaut à don-done, la forêt très-profonde. A propos de Python, l'auteur expose, d'après Diodore de Sicile, l'origine de l'oracle. Python paraît formé de deux mots celtiques déjà vus dans po-don; c'est une caverne, une crevasse, un grand trou, un précipice (comparez avec puteus, un puits. (La Béotie est une province au littoral bas, c'est-à-dire accessible, ainsi que le prouvent Aulis (Aol-ie) et Bathus Limèn, non loin de Calchis. L'Attique s'appelait Athis, littoral dans les mêmes conditions.

Marathon, Phalère, Munichie, le Pirée sont des stations maritimes (comparez Athènes et Adana-Aden).

Dans le Péloponèse Athis se change en Apis (Ad-pi-is); là se trouvent trois Pylos (radical poul, trou, enfoncement), la Pisat-is (Pi-is-at-is), l'El-is, littoral bas, Pisa (Pi-is-a) ainsi nommée d'une fontaine. Nous retrouverons Pise en Étrurie.

L'Italie s'appela Mess-a-pis au S.-E., En-otrie au S.-O., Ausonie à l'O., Étrurie au N; En-otrie et Étrurie sont composés de Od-étré, c'est-à-dire intra-oras, entre deux rivages. Les Ausones, les Osces et les Opiques sont les tribus échelonnées du littoral campanien.

Dans ces parages florissait autrefois Sybaris; le radical Baris est spécial aux populations du bord de l'eau. Nous avons cité des Paris sur les bords de la mer Caspienne; sur l'Hellespont, Parium; en Achaïe,

Sybaris, nom d'une fontaine; en Apulie, Barium (Bari); sur le golfe de Tarente, Baris; dans la Grande-Bretagne des Parisi, entre les bouches de l'Humber et la mer; enfin, en France se sont immortalisés Parisii, les Parisiens. Voilà, malgré les colères de la Seine, Paris et sa devise: Fluctuat nec mergitur. On peut dire sans honte l'étymologie du nom de la vieille cité: Lutetia. Le splendide Paris a surgi du limon de son fleuve: ex Luto, Lutea ou Lutetia civitas. Labor improbus omnia vincit.

M. de Closmadeuc termine la lecture de son intéressant travail sur les musées archéologiques de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux et Niort comparés à celui de Vannes.

M. l'abbé Luco continue la lecture de son étude sur les paroisses du Morbihan; il passe en revue Guégon, Guéhenno, Guénin et Guern.

M. Damour, dans une note sur la composition d'une roche trouvée en gisement dans la baie de Roguédas, fait connaître à la Société le résultat de l'examen auquel il a soumis des échantillons de cette roche qui lui avaient été remis par M. de Limur.

Tout en renonçant à voir un véritable jade dans la roche de Roguédas, M. Damour trouve-à cette roche, composée d'anorthite, de pyroxène vert, de quartz et d'idocrase, un véritable intérêt au point de vue de la géologie.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

# 277° SÉANCE.

25 Juillet 4876.

#### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS:

MM. Lallemand, Brondel, Huchet, de Lamarzelle, de Limur, Guyot, l'abbé Luco, Salmon, Mauricet, Monteil, Marchais et Le Gall de Kinou-

#### PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1874.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1er fascicule de l'année 1875-1876.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, n° 2 (mars et avril 1876).

Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, T. XIX.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4º semestre de 1875.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1er fascicule de 1876.

Bulletin de la Société de Borda, 1er trimestre de 1876.

Les trois brochures suivantes données par M. de Limur:

Le jade océanien en gisement dans la baie de Roguédas, près Vannes, par M. de Limur, broch. in-8°, 1875.

Note sur les gisements nouvellement reconnus de certaines substances minérales rares employées comme ornements ou comme outils par les tribus préhistoriques ou les tribus sauvages, par M. de Limur, broch. in-8°.

Description du massif breton, par M. de Limur, broch. in-8°.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances de la commission de publication et de la commission de récolement des bibliothèques.

MM. Méline et Morel sont proclamés membres titulaires résidants; M. Blanchard de la Brosse est proclamé membre titulaire non résidant.

M. le docteur Juglar se fait excuser par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président fait savoir que, pour être reconnue établissement d'utilité publique, il est indispensable que la Société polymathique fasse parvenir au Conseil d'État 100 exemplaires imprimés de nos statuts. La Société consultée décide l'impression de ces statuts.

Le Directeur des musées nationaux informe le président de la Société qu'il est impossible d'obtenir un moulage de la statue tumulaire de Blanche de Champagne, la couche de bronze qui recouvre l'âme en bois de la statue étant tellement mince qu'elle ne saurait supporter cette opération sans courir les plus grands risques.

Le Ministère de l'instruction publique nous annonce qu'il a reçu et fait parvenir à leur destination les exemplaires (du 2º semestre 1875) de notre bulletin envoyés aux sociétés savantes.

M. le Président ayant reçu une lettre de M. le Bon de Rivières, lui demandant s'il existe en Bretagne des cadrans solaires anciens ou modernes avec inscription, a répondu en indiquant 24 cadrans avec date ou inscription.

La Société d'histoire naturelle de Toulouse nous annonce qu'elle a reçu le 2° semestre de notre bulletin de 1875 : elle nous prie ensuite de compléter sa collection; cette demande est favorablement accueillie, à condition de réciprocité.

La question de l'achat d'une presse autographique est remise à la prochaine séance.

L'association française pour l'avancement des sciences offre une place à prix réduit pour un délégué de notre Société au congrès scientifique qui doit se tenir à Clermont-Ferrand dans le courant du mois d'août.

Sur la demande faite par l'Union centrale des Beaux-arts à la Société polymathique de vouloir bien lui prêter la tapisserie d'Aubusson du Musée archéologique, il est constaté, d'après l'avis de M. le conservateur, qu'il est impossible de faire sortir cette tapisserie sans graves détériorations, et que la décision, contraire aux vœux de cette société, sera transmise à celle-ci, avec l'expression de nos regrets.

Relativement à la photographie de M. Taslé, à placer à la bibliothèque, la Société décide qu'on attendra l'admission de M. Gigon, photographe, avant de rien entreprendre.

L'on fait ensuite passer sous les yeux de la Société les nombreux objets de bronze trouvés à Kergal et à Kerhars, en Guidel. Ces objets sont examinés avec la plus grande attention, et la Société vote des remerciements à M. l'abbé Euzenot, auteur de ce don précieux.

M. Gigon est présenté en qualité de membre titulaire résidant.

M. Guyot-Jomard continue et termine la lecture de son étude de géographie celtique.

Entre autres étymologies, l'auteur arrivant au système des Alpes, signale le Norique, habité de l'est à l'ouest par des Taurisques et des Taurins; or, ces montagnes ne sont accessibles que par les solutions de continuité qui se présentent ça et là. Ces cols sont des portes; en celtique, en Norikeu signifie les petites portes. Le Norique est devenu plus tard le Tyrol.

Dans la vallée de l'Adige est située la ville de Trente, Tridentum, en allemand Tri-enz, c'est-à-dire les trois chemins; et en effet on accède à la cité par trois voies: celle de Mantoue, au sud; celle d'Inspruck, au nord, par le col de Brenner, et à l'ouest, celle de Milan, par le col du mont Tonal. Trente fut fondée par les Rasena; donc ces peuples étaient des Celtes, ou ils auraient donné à la ville un nom dépourvu de sens pour eux. Comme les Héraclides sont les montagnards de la Grèce, les Taurisques et les Taurins sont les higlanders de l'Italie.

Du pays des Taurins, en Gaule et réciproquement, il faut prendre le pas de Lure; c'est le chemin de Brigantium (Briançon). Radical bre, montagne, et hent, chemin. Au nord, la vallée du Rhin menait au lac de Constance à Brigantia (Brégenz, même sens).

Par le pays de Zuric (Tauric, la petite porte), on arrivait à la trouée de Belfort.

Au radical rha se rattache la Rhétie, nom remplacé ultérieurement par Helvétie; c'est encore le radical celtique uhel, haut, qui se transforme en Hely, Kely, Cly, etc.

Genève et Gènes, Genova et Genoua doivent tirer leur dénomination du celtique Ger neué, la ville neuve.

Dans le paragraphe intitulé *Théogonie Celto-hellénique*, l'auteur expose une interprétation originale des noms donnés aux habitants de l'Olympe. Ainsi *Uranus* (celtique *Huren*, le nuage), mari de la terre, produit : *Titan*, le feu, et Saturne, en celtique *HAdor*, le semeur.

De Saturne et de Rhéa (la symbolisation de la montagne) naissent :

Dia, Jupiter, le dieu de la terre;

Posidôn, Neptune, le dieu des profondeurs;

Pluton, le dieu des abîmes infernaux;

Hera (Junon), fille de Rhéa; elle renouvelle le mariage de la montagne avec la terre, dia;

Diana est la déesse des lieux bas;

Héraclès, Hercule, le héros des montagnes;

Hermès, Mercure, le protecteur des gens qui sont toujours dehors. En celtique Er-mès signifie dehors, Er-Mézeu, la campagne.

Le mot Olympe lui-même est composé d'éléments celtiques. Ol-hempen, c'est-à-dire le mont sans sommet (il est dans les nuages).

De ces données, l'auteur conclut, avec M. l'abbé Mahé, que de tous les monuments celtiques, le plus ancien et le plus intéressant est, sans contredit, la langue des Celtes, car elle répand de la lumière sur un grand nombre de vieux mots, dont, sans cet idiôme, l'origine demeurerait toujours inconnue, et elle a enrichi de nombreuses racines le latin, le grec, le français et presque toutes les langues vivantes de l'Europe.

M. de Limur lit ensuite une note sur les différentes classifications adoptées pour la minéralogie et pour les roches. Après avoir apprécié la valeur de chacune et fait observer que la Société polymathique, une fois reconnue établissement d'utilité publique, pourrait voir de grandes collections lui arriver avec le désir exprimé par les donateurs pour la conservation du classement établi par eux, il propose à la Société de s'en tenir, si tel est l'avis de MM. les conservateurs, pour la minéralogie, à la classification de l'école des mines qui a fait ses preuves, et, pour les roches, à l'ordre suivi par M. Cocquand et adopté par les géologues les plus autorisés de l'Europe. Pour déterminer la Société à entrer dans cette voie, M. de Limur lui offre une collection complète de tous les types des roches connues, classée selon le système de M. Cocquand, étiquetée et prête à être placée en vitrines, et dans laquelle se rangeraient les échantillons épars que nous possédons. Passant ensuite à la roche de Roguédas, sur laquelle il a récemment attiré l'attention, M. de Limur, se basant sur les analyses de M. Damour, qui reconnaît que cette roche nouvelle est à base d'anorthite, et l'anorthite appartenant à la famille des feldspaths compactes à base de chaux, propose de lui assigner le 5º rang dans les roches feldspathiques du classement établi par M. Cocquand et de lui denner le nom d'Anorthophyre, avec

le surnom distinctif de Morbihannite ou Jade breton, comme on l'a déjà fait pour une autre roche à base feldspathique, appelée saussurite

ou jade de saussure.

La Société polymathique vote des remerciements à M. de Limur pour les échantillons de roches dont il a offert d'enrichir le Musée d'histoire naturelle et décide d'attendre l'avis de MM. les conservateurs de ce Musée, relativement aux classifications à adopter pour ses collections de minéralogie et de roches et pour le nom à donner à la roche de Roguédas, tout en manifestant le désir que ce nom rappelle celui de M. de Limur.

M. l'abbé Luco, dans un travail intitulé: Interprétation de quelques proverbes populaires, donne l'origine de trois proverbes: Les armes de Bourges. L'appétit vient en mangeant. Pour un point Martin perdit son âne.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

### 278° SÉANCE.

· 29 Aout 1876.

#### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Cussé, Guyot-Jomard, l'abbé Le Mené, de Lamarzelle, l'abbé Luco, Perrin, Salmon, Brondel, Marchais.

#### PROCES-VERBAL LU ET ADOPTE.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Société cambrienne, juillet 1876, Nº 27.

Annales de l'académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, No 12, 1875.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, tome VIII, Nº 3, mai et juin 1876.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, N° 85, 86 et 87, 2°, 3°, 4° trimestre 1875.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome X, 1874-1875.

Bulletin de la Société de Borda, 2e trimestre 1876.

Romania, Nº 19, juillet 1876.

Le Musée archéologique s'est enrichi des objets suivants :

Un celtæ trouvé près du pont du chemin de fer, aux environs du village de Plaisance, — Don de M. de Lamarzelle.

Un jeton d'abbaye en bronze. — Don de M. de Lahitolle.

Une monnaie en cuivre de Thibaudus. — Don de M. de Closmadeuc.

M. Guyot présente à la Société, avec la note suivante :

1º Au nom de M. Léguillon, de Vannes, une monnaie bretonne trouvée en Saint-Jean-Brévelay, malheureusement assez fruste.

On lit néanmoins d'un côté Johannes dux Britanniæ: n. Au milieu est une targe échancrée à gauche, chargée de six mouchetures, 3, 2, 1, dans un entourage ogival de quatorze pièces, séparé du grenetis par un cercle délié.

A l'envers Bndictu sit nomen Dni nn.

Croix pattée, cantonnée de quatre mouchetures.

Blanc de billon 45 gr., pl. XXV, No 7. C. Da.

Cette monnaie est de Jean IV, duc de Bretagne de 1364 à 1399. C'est le père du connétable Arthur de Richemont.

2º Au nom de Mile Le Médec, institutrice à Pénerf, une petite monnaie d'argent trouvée sur la grève; on y lit:

Philipp. D. G. Hispan Rex, avec tête au centre.

Au verso : croix pattée, cantonnée de 2 - 0 et de 2 · · · 3 à 3.

Et au pourtour, Barcino civitas, 1612.

Cette date nous apprend que la monnaie est du règne de Philippe III, le pere d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII.

Philippe III régna de 1578 à 1621.

Ce prince persécuta cruellement les Maures, les chassa de l'Espagne en 1609, et fit perdre ainsi à son royaume ses sujets les plus industrieux; le nombre des exilés s'éleva, dit-on, à 450,000. La misère du pays fut encore accrue par des variations continuelles dans la valeur des monnaies.

Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

La Société décide qu'une lettre sera adressée à M. l'abbé Thomas, vicaire à Ambon, pour lui faire savoir combien elle regrette l'erreur par suite de laquelle son nom ne figure pas au Musée archéologique, comme donateur de six celtæ qu'il lui a fait parvenir il y a quelques années, et lui exprime avec ses remerciements, l'assurance que cet oubli est déjà réparé.

Lecture est ensuite donnée de deux lettres accompagnées de nombreux spécimens relativement à l'inventaire général des richesses d'art de la France. Le concours des Sociétés savantes est demandé par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour mener à bonne fin une publication aussi considérable.

Sur la proposition de M. le Président, M. de Cussé, Conservateur

du Musée archéologique, est chargé par la Société de s'occupes de ce travail.

Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonce à la Société une allocation de 300 fr. pour 1876.

M. le Ministre de l'instruction publique réclame aussi certaines pièces relatives à la reconnaissance de la Société polymathique comme établissement d'utilité publique. M. le Président transmettra les documents demandés.

M. le Président lit les différentes pièces relatives à la demande faite au nom de la Société, pour obtenir du Conseil général une allocation de 450 fr. destinée à couvrir les dépenses faites à l'occasion de la séance solennelle donnée par la Société polymathique, le 28 mai 1876. Le Conseil général refuse cette allocation.

L'Association française, pour l'avancement des sciences, prie la Société de retirer de la librairie Douillard, le volume des comptes-rendus du Congrès de Nantes, auquel elle a droit.

Un rapport de la Société des sciences et arts de Bayonne appelle l'attention des Sociétés savantes de France sur l'œuvre du Fond de la Mer, et la recommande à leur bienveillant concours.

M. Rellay remercie la Société polymathique de l'avoir accueilli au nombre de ses membres titulaires non résidants.

La Société décide que, par suite de divers motifs, elle ne fera pas l'acquisition de la presse autographique mise avec tant, d'obligeance à sa disposition par M. Bourdonnay.

- M. Gigon est proclamé membre titulaire résidant.
- M. Paul Grau, architecte, est proposé comme membre titulaire résidant.

M. le comte Lanjuinais, demeurant au château de Kerguéhennec, par Saint-Jean-Brévelay, est proposé comme membre titulaire non résidant.

Il est ensuite donné lecture de la préface du dictionnaire Hébraïque de M. l'abbé Kersaho, recteur de Locoal. Après avoir eu connaissance de ce savant exposé d'un travail de longue haleine, la Société décide qu'elle fera demander à M. le Recteur de Locoal communication de son manuscrit, qui sera adressé à M. le docteur Juglar, avec prière de le soumettre à M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, pour connaître son appréciation; M. le docteur Juglar s'était déjà proposé pour faire cette démarche ainsi que celles qui seront nécessaires pour obtenir la souscription du ministère, si la Société entreprend cette publication.

M. l'abbé Euzenot fait connaître à la Société les résultats d'une fouille qu'il vient d'entreprendre dans une ancienne chapelle située à Triec ou Tridiec, en Guidel. « Dans l'enceinte, il a été rencontré

quelques petits morceaux de briques plates, un fragment de brique à rebord et un tronçon de colonne cannelée. Enfin le long et en dehors du latéral sud, il a été découvert un cercueil de pierre réunissant les signes essentiels du type Capétien; cependant l'absence de l'emboîtement carré pour la tête semblerait indiquer qu'il appartient aux derniers temps de l'emploi des cercueils de pierre. >

La suite de l'ordre du jour est ajournée à la prochaine séance.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

## 279 SÉANCE.

26 SEPTEMBRE 1876.

### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS:

MM. Rosenzweig, président; de Cussé, Mauricet, Perrin, l'abbé Luco, de Limur, Revelière, du Grandlaunay, de Closmadeuc, Guyot-Jomard, l'abbé Le Mené, Salmon, Brondel, Bourdonnay, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

### PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1874.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 2º fascicule, année 1875-76.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, Nº 89, 2º trimestre 1876.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tome XVIII, 1875.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1875.

Société pour l'encouragement des sciences et arts. — Dunkerque, 18e volume, 1873-74.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2° semestre 1876; et Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou.

Revue des Sociétés savantes, janvier et février 1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, tome X.

Bulletin de la Société de Borda, 3e trimestre 1876.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne demande à entrer en relation avec la Société polymathique. Ce vœu est favorablement accueilli.

M. de Closmadeuc fait savoir que des travaux assez importants ont lieu en ce moment dans la prairie Saint-Symphorien, et croit qu'il serait opportun d'y reprendre les anciennes fouilles dont le plan, malheureusement incomplet, ne permet pas de déterminer les limites exactes.— La question est renvoyée à la commission des fouilles.

M<sup>mo</sup> de Lahorie redemande les coquillages déposés au Musée d'histoire naturelle par M. Fouquet. — M. le Conservateur de ce Musée est prié de s'occuper de cette demande.

Un article du Moniteur universel mentionne la découverte de l'existence d'un port à Saint-Nazaire, aux époques préhistoriques de l'âge de la pierre polie et du bronze; cette découverte est due à M. René Kerviler, membre de la Société polymathique du Morbihan.

Lecture est ensuite donnée du rapport fait au nom du Bureau réuni pour connaître de la résolution du Conseil général refusant le crédit de 450 fr., et des termes dans lesquels elle est exprimée (1).

Depuis' quelque temps, la Société polymathique du Morbihan songeait à célébrer le 50° anniversaire de sa fondation qui tombait dans le cours de cette année 1876. A cet effet, elle chargea son bureau d'étudier la question et de lui soumettre un projet.

Après avoir, dans sa séance ordinaire du 25 avril dernier et sur les propositions du bureau, voté la célébration de cette solennité et divisé son programme en deux parties : 1° séance solennelle du dimanche soir, 28 mai; 2° excursion et banquet, le lundi, 29, elle adressa, le 4 mai, par l'organe de son bureau, une invitation imprimée à tous ses membres titulaires, leur indiquant la date de la séance qui devait être « consacrée à la lecture de quelques mémoires peu étendus » et entremêlés de morceaux de musique, » ajoutant qu'il y aurait, « le lendemain, 29, excursion à la tour d'Elven (dépense évaluée à » 10 fr. par personne, transport et déjeûner), banquet au retour « (10 fr. également), » et enfin priant chacun de ses membres de faire savoir, avant le 10 du même mois, « si son concours était acquis « en ce qui concernait : 1° la lecture d'un mémoire, 2° l'excursion, » 3° le banquet. »

Personne ne se méprit sur le sens de ce concours. Plusieurs membres firent parvenir leur adhésion à la deuxième partie du programme, les uns pour le banquet, les autres, en plus petit nombre, pour le banquet et pour l'excursion, tous comprenant bien que cette partie devait être à leurs frais personnels. L'excursion n'eut pas lieu, par suite du nombre

<sup>(1)</sup> Cette résolution est textuellement reproduite un peu plus loin.

insuffisant des souscriptions; mais pas un des convives ne prétexta le moindre mal-entendu pour soulever des difficultés contre le solde de sa cotisation pour le banquet.

Là ne s'arrêtèrent pas les précautions prises par la Société pour donner à sa séance solennelle tout l'éclat qu'elle pouvait et en faire une fête du département tout entier. Vers le 20 du même mois de mai, elle adressa, par la poste, à tous ses membres titulaires non résidants, à tous les membres du Conseil général, et à un grand nombre d'autres personnes honorables, la carte d'invitation suivante, imprimée sur carton ordinaire, et, certes, de nature à attirer l'attention de tous ceux qui la reçurent :

« Les membres de la Société polymathique du Morbihan prient M..... et sa famille de leur faire l'honneur d'assister à la séance solennelle qui aura lieu dans la chapelle du collège communal, dimanche soir, 28 mai, à sept heures et demie précises. »

Enfin de grandes affiches, également imprimées, furent placardées en différents endroits de la ville.

Les efforts faits par la Société pour donner de la publicité à sa fête se trouvèrent couronnés d'un succès qui dépassa son attente. Des foules, véritablement extraordinaires, envahirent ses musées, le dimanche, pendant toute la durée de leur ouverture, et, ensuite, le parc de la préfecture, gracieusement mis, pour cette circonstance, à la disposition du public par M. le Préfet, et dans lequel l'Orphéon de la ville, offert avec empressement par M. le Maire, exécuta plusieurs morceaux de musique. Le soir arrivé, la grande place Napoléon, située en face du collège, était couverte de spectateurs, dont un grand nombre témoignait le regret, partagé par la Société polymathique, de ne pouvoir, à cause de l'exiguité du local, trouver place à la séance solennelle qui allait se tenir dans la chapelle de ce collége, ornée à peu de choses près comme pour les distributions de prix et parfaitement éclairée. Là, sans parler du discours d'ouverture prononcé par le président de la Société, nos invités venus des quatre coins du département, même des départements voisins, et ceux qui eurent la bonne fortune de pouvoir être admis assistèrent à la lecture de six mémoires sur des sujets variés et d'une pièce de poésie, et à l'exécution de sept morceaux de musique due au concours de quatre professeurs de l'école libre Saint-François-Xavier, le tout conformément au programme imprimé de la séance et distribué à l'intérieur de la chapelle.

M. le Préfet, membre lui-même de la Société, avait bien voulu lui donner un témoignage de sympathie en présidant la réunion et en clôturant cette fête, quelques instants avant minuit, par une allocution vivement applaudie.

Le lendemain, accomplissant un des points de la deuxième partie du programme général, une vingtaine de sociétaires, qui avaient préalablement souscrit, se réunirent à un banquet facultatif et dont la

votisation avait été, à l'avance, comme on l'a déjà vu, fixée à 10 fr. par tête et aux frais personnels de chacun des convives.

Quelques jours plus tard, les deux journaux de la localité, l'un le 3 et l'autre le 10 juin, ne manquèrent pas de publier des comptes-rendus détaillés et fort élogieux de cette séance solennelle et de la fête tout entière. De son côté, la Société se hâta de faire imprimer les mémoires lus et les allocutions prononcées à cette séance, avec un nouveau compterendu fidèle de la solennité, dû à la plume de son secrétaire et adopté en réunion ordinaire. Cette publication fut immédiatement adressée à tous les membres qui, aux termes du règlement, avaient rempli les conditions nécessaires pour la recevoir, c'est-à-dire soldé leur cotisation pour l'année 1876 (1).

Voilà l'exposé, rigoureusement exact, de ce que la Société a fait pour célébrer de son mieux le 50° anniversaire de sa fondation. Mais, personne n'en devrait pouvoir douter, il ne lui a pas été donné d'accomplir toutes ces choses sans s'imposer des dépenses. Il lui en a coûté pour approprier, éclairer et garnir de sièges le local de la séance, pour la musique et pour tenir ses musées ouverts, pour les imprimés énumérés plus haut et leur distribution. Sans avoir déployé aucun luxe superflu, elle s'est vue entraînée à des frais s'élevant environ à 450 fr., comme l'attestent les quittances déposées aux mains de son trésorier.

Ces dépenses, imprévues lors de la présentation du budget pour l'année 1876, sont venues détruire l'équilibre de celui-ci et constituer un déficit de 450 fr., à un moment où il est impossible à la Société de le couvrir, même par un virement, au moyen de ses ressources ordinaires. Au point de vue de ses finances, aucune année, peut-être, ne pouvait lui être plus défavorable pour la célébration d'une pareille solennité. Mais il ne dépendait point d'elle qu'une autre année fût le 50° anniversaire de sa fondation, et, d'ailleurs, habituée et autorisée par le passé à compter sur la bienveillance du Conseil général, elle avait conçu l'espérance qu'une allocation extraordinaire sur les fonds départementaux pourrait venir à son secours et la tirer d'embarras. Certaines paroles, prononcées dans la solennité même, étaient de nature à corroborer cet espoir.

C'est dans ces conditions que, par une lettre du 31 juillet dernier, la Société s'est adressée à M. le Préfet, « le priant de vouloir bien intervenir auprès du Conseil général pour qu'il couvrît cette dépense (de 450 fr.) par une allocation spéciale au budget de 1877, ou, sinon, pour qu'il autorisât ce magistrat à prélever cette somme, dès cette année, sur celle de 1,200 fr. votée pour la conservation des monuments historiques (chap. X, art. 4). » Cette lettre, parvenue à M. le Préfet en

<sup>(1)</sup> De plus, cent exemplaires de cette publication furent mis en vente à la ibrairie Galles, au secrétariat de la Société et au Musée archéologique.

même temps qu'une autre émanée du ministère de l'instruction publique et annoncant l'allocation ordinaire de 300 fr. en faveur de la Société, provoqua une demande d'explications, non sur l'emploi des 450 fr sollicités, mais sur le maintien de la première lettre, que la dépêche ministérielle aurait pu faire retirer (1). Ces explications, fournies par deux nouvelles missives des 5 et 14 août, comprirent un exposé de l'état financier de la Société, une copie de son budget pour l'année 1876, enfin l'énumération des précédents qui pouvaient autoriser à prélever ladite somme de 450 fr. sur celle de 1,200 fr. votée pour la conservation des monuments historiques; mais, dans ces deux lettres, pas plus que dans la première, il n'y avait rien, pas un mot qui pût faire entendre que ces 450 fr. n'avaient point été dépensés exclusivement pour la séance solennelle et la fête du dimanche, 28 mai. Sur ce, et conformément au contenu de la lettre du 31 juillet, M. le Préfet rédigea son rapport, qui fut soumis à la cinquième commission du Conseil général. Après avoir étudié le dossier accompagnant la proposition préfectorale et uniquement composé des trois lettres des 31 juillet, 5 et 14 août, la 5e commission, à son tour, présenta, à la séance du 23 août, le rapport suivant qui est déjà imprimé et figurera pour toujours dans les procès-verbaux du Conseil général.

- Messieurs, la Société polymathique du Morbihan demande au Conseil général une subvention de 450 fr. pour solder la dépense faite pour la célébration du 50° anniversaire de sa fondation.
- Le Conseil général accorde une subvention annuelle de 800 fr. à la Société polymathique (2); son budget s'équilibre du reste, ainsi qu'il résulte de la situation fournie par le Président à M. le Préfet. Le déficit de 450 fr. n'est qu'accidentel; toutefois, votre 5° commission ne croit pas devoir vous demander d'employer les fonds départementaux à payer des banquets; ces fêtes s'organisent d'ordinaire par souscription, et votre 5° commission, craignant d'établir un précédent fâcheux, vous prie de ne pas accueillir favorablement cette demande.

Sur un pareil exposé et une conclusion ainsi motivée, le Conseil devait naturellement refuser à la Société la subvention extraordinaire qu'elle demandait. En effet, le Conseil la refusa. C'était assurément son droit.

<sup>(1).</sup> A titre d'encouragement, le ministère de l'instruction publique accorde, chaque année, une allocation aux Sociétés savantes des départements. Cette allocation n'était pas imprévue; elle figurait au chapitre des recettes de notre budget pour 1876.

<sup>(2)</sup> Cette subvention annuelle n'était pas plus imprévue que l'allocation ministérielle; elle figure aussi, chaque année, à notre budget, et nous en sommes trèsreconnaissants à MM. les Conseillers généraux. Les départements, qui possèdent des Sociétés savantes, se font un devoir et un honneur de les encourager et de les soutenir par de pareilles subventions.

Les espérances fondées par la Société sur la bienveillance du Conseil étaient déçues, et la Société n'aurait eu qu'à courber la tête et à chercher ailleurs le moyen de rétablir l'équilibre de son budget, si le motif allégué et imprimé de ce refus n'avait été injurieux pour elle, contraire à la vérité et de nature à lui causer, dans l'opinion publique, un grave préjudice. Malgré tout le respect dû et professé par la Société à l'égard du Conseil général, son honneur, ses intérêts et ceux de la vérité ne sauraient lui permettre de subir en silence une pareille imputation. C'est pourquoi, elle a rédigé cet exposé qui fait entière justice du motif erroné et nuisible allégué par la 5° commission, et démontre que les 450 fr., dont il s'agit, n'ont nullement été employés par la Société à se payer des banquets, comme l'a si malheureusement écrit M. le rapporteur.

M. de Closmadeuc, repoussant tout ce qui pourrait avoir un caractère de protestation, propose la rédaction suivante, à titre de rectification pure et simple, destinée à être insérée et publiée dans le procès-verbal:

« Le Président informe la Société du refus qui a été fait à sa demande d'indemnité au Conseil général.

» La Société approuve la démarche de son Président, et regrette

qu'elle n'ait pas été suivie de succès.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, qui n'a pas de peine à établir que l'indemnité demandée n'avait en aucune façon pour but de couvrir les frais d'un banquet, puisque ce banquet a été le fait de sous-criptions individuelles et volontaires, la Société regrette que le Conseil général, mal renseigné, ait cru pouvoir motiver sa réponse par des considérants que rien ne justifie.

Cette proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée; mais il est décidé, sur la demande de M. de Closmadeuc, qu'elle sera reproduite dans le procès-verbal imprimé.

Le rapport lu au nom du Bureau est adopté à la majorité des voix par la Société polymathique.

La Société décide que ce rapport sera inséré au procès-verbal, et qu'il paraîtra soûs forme d'extrait destiné à être envoyé à M. le Préset, à tous les Conseillers généraux du Morbihan et aux divers journaux du département.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

# 280° SÉANCE.

#### 31 OCTOBRE 1876.

## PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Limur, Lallemand, de Closmadeuc, Burgault, de Cussé, Mauricet, Bassac, Pozzy, Fontès, Salmon, l'abbé Luco, Marchais, Le Cointre, du Grandlaunay, Fournel, Monteil, Le Gall de Kerlinou

## PROCES-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florent de Bonneval, par le Dr Bigot. Envoi de la Société dunoise.

Comité archéologique de Senlis, 2º série, t. Ier, 1875.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1° et 2° trimestres 1876.

Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, janvier et février 1876.

- . M. le comte Lanjuinais remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.
  - M. Lamary est présenté comme membre titulaire résidant.
  - M. Damour est proclamé membre titulaire non résidant.
- La Société décide que le procès-verbal de la séance du 26 septembre 1876 sera imprimé et distribué le plus tôt possible. Un membre demande qu'il ne soit pas envoyé aux divers journaux du département. Il lui est répondu que le contraire a déjà été décidé et que, d'ailleurs, vu le règlement, le Secrétaire doit le faire parvenir aux journaux qui font échange avec la Société.
- M. du Grandlaunay, chargé d'udier la proposition de la Société des sciences et arts de Bayonne, sur l'œuvre des Fonds de la mer, partage entièrement l'avis de cette Société et regrette que la Société polymathique ne puisse contribuer à cette œuvre fertile en découvertes.

La Société de Christophe Colomb désire entrer en relations avec la Société. Il est décidé que l'échange des publications lui sera proposé.

M. le Président donne lecture d'un extrait du rapport fait au Conseil

général par M. le Préfet, et appuyant la demande de subvention extraordinaire déposée par la Société polymathique.

Les membres chargés d'étudier la question des fouilles de la prairie Saint-Symphorien font savoir à la Société que les constructions dont on a parlé étaient déjà fort avancées et empêchaient par conséquent de s'y livrer à des travaux suivis ; d'ailleurs l'absence d'orientation dans le plan de travaux entrepris par la Société, en 1857, ne permet pas de savoir si ce terrain n'a pas déjà été exploré.

Le phylloxéra détruit et la vigne régénérée, don de M. Prenès.

La vérité sur le mode de calculer les intérêts et la possibilité d'en rectifier les erreurs, don de M. Achille Le Duc.

La goutte, le rhumatisme et les diverses manifestations de la diathèse arthritique, don de M. le Dr Petit.

M. le D<sup>r</sup> Mauricet fait don de nombreux ossements fossiles provenant du Mont-Dôle.

M. Bassac dépose pour la Société deux exemplaires de la seconde édition de la carte du golfe du Morbihan.

M. le Dr de Closmadeuc offre à la Société, de la part de M<sup>mo</sup> Menouvrier de Fresne, veuve du contre-amiral de ce nom, un certain nombre de médailles anciennes, découvertes dans une propriété près de Quimperlé:

Deux médailles de saint Martin de Tours; une de Raoul de Deols; deux de Hubert, comte du Maine; deux de Geoffroy, comte de Gien; deux de Foulques d'Anjou; deux de Guy de Dampierre; deux de Henri II d'Angleterre; deux d'Étienne de Guingamp.

Une monnaie arabe, en or.

Ce don est fait par l'intermédiaire de M. Hamon-Duplessis, membre du Conseil général, qui a promis de nouveaux détails sur la provenance de ces médailles.

Une médaille en or de Sébastien II, roi de Portugal, trouvée au village de Tumiac, en Arzon; acquisition.

Sceau en bronze de Jehenne Beguine, don de M. Salmon.

Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

M. l'abbé Luco propose d'échanger nos diverses publications contre les suivantes : Mémoires et bulletin de la Société archéologique de Touraine. — Tours.

Bulletin de la Société des antiquités de Normandie. — Caen.

Revue de Bretagne et de Vendée. - Nantes.

Bibliothèque de l'École des Chartes.

Société Française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments à Caen.

Société d'archéologie et d'histoire des Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc.

La Société prie M. l'abbé Luco de faire les démarches nécessaires à ce sujet.

M. de Cussé met sous les yeux de la Société le plan de l'endroit connu sous le nom de Coh-Castel, en Plaudren, et demande qu'il y soit fait des sondages. La question est renvoyée à la commission des fouilles.

M. l'abbé Luco dans une lecture sur la vue du corps et celle de l'esprit. étudie, au double point de vue de la physique et de la philosophie, les conditions de ces deux vues, et montre les comparaisons qu'on peut établir entre elles. La première condition de la vue corporelle est d'avoir un organe dans les dispositions requises pour voir, c'est-à-dire un œil sain. De même la vue de l'esprit a pour organe une des facultés de l'ame. l'intelligence. En second lieu, il faut un objet, un corps sur lequel s'exerce l'activité de l'organe de la vue. Pour la vision de l'esprit, le vrai est l'objet de l'entendement humain. Il faut ensuite que l'objet soit éclairé par la lumière. Cette lumière qui nous montre le vrai et le rend intelligible n'est autre que la vérité. La 4e condition requise est que l'objet et l'organe soient dans des milieux sensiblement homogènes et sans solution de continuité; autrement la vue peut être jetée dans l'aberration. Le milieu dans lequel nous vivons et les nombreuses conditions au travers desquelles nous parvient la vérité ont également une influence considérable sur l'exercice de notre entendement dans la perception du vrai. Cinquièmement, enfin, il est nécessaire que l'objet ne soit pas en dehors de la sphère d'activité de l'organe de la vue, autrement on ne le veit qu'imparfaitement. On remédie à cet inconvénient en concentrant plus de lumière sur l'objet ou par l'usage des lunettes ou longues-vues. Il en est de même pour la vue de l'esprit : nombreux sont les objets placés en dehors et au-dessus de la sphère d'activité naturelle de l'entendement humain ; telles sont les vérités supérieures du domaine religieux. Mais l'infirmité de l'intelligence peut être secourue par une infusion de lumière gratuite, par un don du Şaint-Esprit, sorte de télescope surnaturel, dont parle saint Thomas et qui est non-seulement mentionné dans l'Écriture, mais formellement promis à l'homme par le Sauveur du monde.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

# 284° SÉANCE.

## 28 NOVEMBRE 1876.

#### PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Mauricet, Revelière, de Cussé, Lallemand, de Closmadeuc, l'abbé Nicolas, Guyot-Jomard, l'abbé Luco, Perrin, Salmon, Brondel, Fournel, Marchais, Monteil, Le Gall de Kerlinou.

# PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, tome XIV, 1875.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1876, Nº 2. Table générale du bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1 vol., 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3º trimestre 1876. Bulletin de la Société des sciences historiques, 30º vol., année 1876. Notes sur les cercueils de pierre (1876). — Don de M. l'abbé Euzenot. La Société lui vote des remerciements.

La Société française d'archéologie (Tours) et la Société archéologique des Côtes-du-Nord acceptent l'échange de leurs publications contre celles de la Société polymathique.

Une lettre de M. Muiron, maire de Vannes, informe la Société que le Conseil municipal, dans sa séance du 19 juin dernier, a porté de 600 fr. à 1,000 fr. la subvention que la ville doit fournir, en 1877, à la Société polymathique.

M. le Président transmet au Conseil municipal les remerciements de cette Société.

Le Conservateur du Musée d'histoire naturelle, chargé d'examiner une proposition tendant à faire nommer par la Société la roche de Roguédas récemment mise en lumière par M. de Limur, croit qu'il n'existe pas d'exemple d'une société ou d'une académie prenant une semblable responsabilité; quant à la question de savoir si la Société peut adopter pour sa collection de minéralogie, la classification proposée par M. de Limur, et dont il offre de donner les types, M. Revellière, espérant pouvoir offrir bientôt au généreux donateur tout l'espace dési-

rable, pense que la Société ne peut mieux faire que d'adopter cette classification.

Le Musée archéologique s'est enrichi de deux pots et trois mesures pour les liquides. (Acquisition.)

M. l'abbé Luco continue la lecture de ses études historiques sur les paroisses; il passe en revue Guénin, Guern, Guidel, Inguiniel, Inzinzac et Kervignac.

Dans une note sur le sphinx tête de mort (sphinx atropos, L.), M. Griffith étudie les habitudes de ce curieux animal, les superstitions dont il a été l'objet, les diverses hypothèses faites sur la nature et la cause du cri qu'il produit, et, malgré l'incertitude qui existe encore sur la cause de ce bruit bizarre, espère que de nouvelles expériences viendront ensin donner une solution définitive.

Dans un charmant travail intitulé: Comment les touristes écrivent... l'archéologie, M. le docteur de Closmadeuc relève les nombreuses erreurs relatées dans un rapport présenté à une société savante de province par un des touristes qui visitaient le Morbihan à la suite du Congrès scientifique tenu à Nantes l'année dernière, et s'écrie, comme conclusion de cette spirituelle critique: « Oh! les Touristes! Heureux mortels, qui parcourent au galop, et dans la belle saison, des contrées que nous mettons des années à connaître, et qui confient à des feuilles légères de simples notes au crayon, ce sont bien les pirès ennemis de la vérité scientifique. »

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

## 283° SÉANCE.

26 DÉCEMBRE 1876.

## PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Mauricet, Lallemand, de Cussé, de Limur, l'abbé Luco, Salmon, de Lahitolle, Guyot-Jomard, Burgault, Revelière, Bassac, Pozzy, Brondel, Fournel, Monteil, Marchais, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

#### PROCES-VERBAL LU ET ADOPTÈ.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Archeologia cambrensis, nº 28, liv. d'octobre 1876.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. x.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1° trimestre de 1876. Mémoire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1874-1875.

La Société décide que le procès-verbal de la séance du 7 décembre

ne sera pas imprimé.

M. Guyot-Jomard met sous les yeux de la Société la médaille qui lui a été décernée par la Société académique de Nantes comme récompense de son étude sur Arthur, comte de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne, et, invoquant les noms de MM. de Fréminville, Cayot-Délandre et Amédée de Francheville qui, eux aussi, ont écrit des notices sur le connétable, M. Guyot-Jomard, désireux de faire sortir d'un injuste oubli la mémoire d'un enfant du pays, d'un personnage qui fut à la fois grand homme de guerre et habile politique, propose à la Société polymatique de prendre une initiative digne d'elle, en provoquant une souscription patriotique destinée à faire ériger à Vannes un monument à la mémoire du héros breton.

M. Lallemand croit qu'il sera difficile de réunir une somme suffisante pour l'exécution de cé projet, et propose qu'il soit fait une demande à M. le Maire tendant à faire donner à une des nouvelles voies de la ville le nom de rue ou place Arthur de Richemont.

Une Commission chargée d'examiner ces propositions est nommée au scrutin secret.

Ont été élus: MM. Lallemand, Guyot-Jomard et l'abbé Luco; le Président et le Secrétaire en font partie en vertu de l'article xxvIII du règlement.

Sur la proposition de M. le Président, la Société vote des félicitations à M. Guyot-Jomard pour le succès qu'il a obtenu au concours de la Société académique de Nantes.

La séance supplémentaire consacrée au renouvellement du bureau et des commissions permanentes, est sixée au 16 janvier 1877.

M. le Président demande à la Société ce qu'elle croit convenable de faire pour la magnifique chapelle de Kernascléden, gravement endommagée par la foudre pendant un des derniers orages. La Société, sur sa proposition, décide que, si les dégâts sont réparables, elle croit devoir souscrire à cet effet, dans le cas contraire, on pourrait demander quelques-unes de ses pierres sculptées pour en enrichir le Musée archéologique.

Il est ensuite décide qu'une ou plusieurs vitrines de ce même Musée seront envoyées à l'exposition universelle de 1878, si les objets de pierre polie rentrent dans le programme de cette exposition.

Le Musée d'histoire naturelle s'est enrichi d'un cincle aquatique, provenant de l'Ardèche, offert par M. Dondel de Kergonano, et d'un Thalassidrôme de Leach, tué à Vannes le 11 décembre 1876, après les tempêtes; don de M. Loutil.

La proposition suivante est déposée sur le bureau :

Conformément à l'article xxxII du règlement de la Société polymathique, les membres titulaires soussignés, afin d'engager les membres correspondants ou honoraires à envoyer à la Société des travaux ou des communications, ont l'honneur de proposer de modifier de la manière suivante le règlement particulier du secrétariat :

- Art. 3. Le secrétaire veille à l'impression des procès-verbaux après leur adoption; ils sont distribués par ses soins à tous les membres titulaires, ainsi qu'aux rédacteurs des journaux du Morbihan, et aûx membres carrespondants ou honoraires dont les communications ou les travaux seraient relatés auxdits procès-verbaux.
  - Art. 4. Le bulletin est adressé :
  - 1º A tous les membres titulaires;
- 2º Aux membres correspondants ou honoraires dont un ou plusieurs mémoires seraient insérés audit bulletin.

Ces deux articles, mis aux voix, sont adoptés.

- M. Revelière rend compte des recettes et des dépenses faites pour le Musée d'histoire naturelle. Il reste disponible, sur les fonds affectés à ce Musée, une somme de 106 fr. 10; il demande qu'elle ne soit pas considérée par la Commission des finances comme un boni, mais qu'elle soit reportée à l'exercice 1877, et ajoutée aux ressources habituelles du Musée d'histoire naturelle.
- M. Perrin, trésorier, fait connaître l'état des sinances de la Société au 26 décembre 1876.
- MM. Lallemand, Bassac et Pozzy sont ensuite nommés, au scrutin secret, membres de la Commission des finances.
- M. Monteil donne de nouveaux détails très circonstanciés sur le coup de foudre dont M. de Limur avait entretenu la Société à une précédente séance. Le travail de M. Monteil a été justement apprécié par la Société scientifique de France, qui l'a inséré in extenso dans son dernier bulletin.
- M. l'abbé Luco continue la lecture de ses études historiques sur les paroisses; il passe en revue Landaul, Landévant, Langoëlan, Langon.

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

## 284° SÉANCE.

## 16 JANVIER 1877.

## PRÉSIDENCE DE M. ROSENZWEIG.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Mauricet, Lallemand, de Lahitolle, Grau, Salmon, Perrin, Guyot-Jomard, l'abbé Luco, Marchais, Brondel, Bassac, d'Halewyn, Monteil, Fontès, de Cussé, du Grandlaunay, Roger, de Lamarzelle, de Limur, Le Roy, Revelière, de Montlaur, l'abbé Le Mené, Fournel, Le Cointre, Dumoulin de Paillart, de Boisanger, Burgault, Lamary, de Francheville, Rellay, Huchet, Le Gall de Kerlinou.

M. le Président donne lecture des articles du nouveau règlement relatifs à l'élection des dignitaires de la Société.

Des scrutins sont ensuite ouverts et leur dépouillement donne les résultats suivants.

# Sont élus :

Vice-Président	MM. Lallemand.
Trésorier	PERRIN.
Secrétaire-adjoint	Ниснет.
Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire	RRONDEL, MARCHAIS.
naturelle	( MARCHAIS.
Corservateurs-adjoints du Musée archéolo-	( MAURICET,
*gique	l'abbé Chauffier.
Conservateur-adjoint des bibliothèques	Guesdon.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement des Commissions permanentes :

MM. Rosenzweig, du Grandlaunay et de Limur sont nommés membres de la Commission des fouilles.

ROSENZWEIG, DE LAHITOLLE et FONTÈS, membres de la Commission des publications.

ROSENZWEIG et DE LAHITOLLE, membres de la Commission des achats divers.

Il est ensuite procédé à la révision des listes des membres de la Société. Puis MM. les Conservateurs donnent lecture de leurs rapports annuels.

ᢦᢦᢦᢊᢐᢘᢦᢦ

Le Secrétaire, E. LE GALL DE KERLINOU.

Digitized by Google \_\_\_\_

# ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE CELTIQUE

(SUITE.)

#### Par M. CUYOT-JOMARD.

# INDEX ET LISTE SUPPLEMENTAIRE

DE NOMS ANCIENS ET MODERNES, QUI PARAISSENT D'ORIGINE CELTIQUE.

Act, Acd et	par contraction	n, A, o, aut, etc., côte, rivage.
Abydos	. Page 145	Auzones, Osci, Opici. Page 156
Achaia, Henochii		Ophir 148
Adane, Aden		Arnaute 159
Athènes		Bri-v-at-es portus 158
Athis	144	Bre-hat
Aulis	453	Beryte, Adonis 147
Athos	140	G-ad-is, Cadix 149
Assus, Aradus	146	Odryses, Odrus, Adras,
Apis	147	Otrante-Enotrie 142
Apis, Opis	141	O-len-us
Azania	148	Troade 146
Beg-en- aud.		la côte : sur le rivage de Batz (Loire-
•		, un rocher, aujourd'hui en mer,
,	à la terre d	Baguenaud, parce que jadis il tenait Iont il formait l'extrémité. Les Nantais
		nnent plus cela.
Bern- aud.	Petite côte.	•
Con-c-ar-n- eau.	Enfoncement	(golfe) du rivage.
Cor-n- o.		d-Mont-Saint-Gildas.
Ker-in-	Village sur le	
Land-er-n- eau.	Pays sur le 1	
Plougu-er-n- eau.	Peuplade sur	· le rivage.
O-sis-mii.	Tribu la plus muian, le	rapprochée de la côte. — O-s-is-mui- plus.
O-cis-mor.	La grande vi	lle du rivage.
Aones.	Béotiens de l	a côte, Hyantes, Béotiens des monts.
Berr, Brevis, court.		
Berenice		
Berdir.	Presqu'ile su	ır le Morbihan.
Ber-lin.		marais de la Sprée.
		•

Br, Bra, Bre, Bry	y, Phry, Bar	n, Bern, Vern, montagne.	
Bria de Strabon, Menebri		Caprée	158
Bernoises (Alpes)		Brettii-Brutium	141
Chypre. Kibren		Brigantium, Briançon, Bré-	
Bebryces, Phryges		genz	162
• • • •		Parnasse, etc.	
	ts percés.	•	
	monts lointa	nins?	
Bre-iz-veur. La g	rande Breta	gne.	
Bre-iz-vihan. La r	etite Bretag	ne.	
Bre-iz-uhel ou Gorré. La 1	haute Bretag	ne.	
	oasse Bretag		
•	Bro, —		
Allobroges	•	•	<b>13</b> 8
Ambrones. Les			2,00
Kymbri.	Id.	•	
Pr-uz-a-Brousse. La		•	
•		-car, ville.	
Carthage, Carchédon		Gerrhæidæ, ville d'Ionie	_
		Genes, Geneve	<b>163</b>
			<b>16</b> 3
	e des montag		. 1
<u>c</u> l	hemins d'Ho roizic.	du chemin, à l'embranchemen erbignac, de Saint-Nazaire et	t des t du
		e, nom celtique de Belle-Ile.	
Dia, diaz, a	nn-diaz ou ir	ı-diaz, le bas, en bas.	
Dia, Diana 1			138
In-dia		•	147
S-indi		I lor-ulu., ,	7-21
		aux portes Ciliciennes.	
•	·	-	4
		, ὄρος. Montagne La Grée, le som	
Agra-Græa	4	Pyrrha, Pyrrhea	150
Cranaüs et Cranaa		Rhagès	138
Grecs, etc., classification		Rhétie	161
Ararat		Cyrène 148	
Si-erra		Pyrénées	162
Héra-Héraclès 1		Perrhæbi	151
Rhea.		Rasena	<b>1</b> 61
Cyrrha			
Cromma. Riv	age formant	anse <i>recourbée</i> .	
Crommyon. Riv. Crac'h. Bou	age a une co	urbe plus prononcee.	
Crac n. Box	irk an moldi	nan sur une nauteur.	•

		ser), rupture, col, défilé. Porte, G ikeu, Noricum, les cols.	orge.
Tauris, Opis	141	Thuringes	141
Doris, Dorus 141	151	Taurus et Threx	141
Centaures	141	Tyr	
Tauriana	141	Tyrrhènes	141
Taurisci	141	Norique, Norici 141	160
Taurini (Turin)	141	Nora-Noreia	160
Tyrol	141	Zurich, Tigurins	162
		ge de la Loire.	
•	Hent, cl	nemin.	
Briantium, Briançon	162	Mont Genèvre, Janus mons.	162
Tridentum, Trente 161	162		
Anc-en-is, Henz-en-is. Chemi	n en bas	s, au bord de la Loire.	
Gourin, Gorré-hent. Chemi	n d'en h	aut.	
Daon, Dôn, Dan, Tan, den,	dyn, Tha	an, Thyn, doun, Zôn, zan, Xant	h.
Ce mot correspond au gree	c Βαθύς,	creux, extrême ; les particules	s ba,
be, bi, bo, bu, by ou pa, pe, p	i po pu ;	cy, si, ont une force augments	tive.
		petit coquillage univalve, le	
		e très pointu et non à deux cor	
Pont	140	Dandarii	140
Podon	140	Amazones	142
Posidium	157	Les Amazones de M. Freret.	144
Posidôn	157	Rhédon, Padus	144
Python	152	Danzig, Dan-ois, Danaï	145
Daonas, Iran-ouaddy	138	Tan, Tantale, Tan-is	144
Don-Tanais	142	Tanis, Tunis-Tenez, Gades.	149
Dan-a-bris	142	S-ar-dones, S-ar-dinia	163
Danaster, Dan-ubius	142	Chalcedon	145
Byzantium, Besançon, Bi-		Si-de, Sidon	147
histoun, Hamadan	140	Trézène	154
Bithynie, Thyni	145	,	
		e littoral du Morbihan.	`
Arzon.	ic sui ic	Id.	
Dan. La vallé	e du Jou		•
Dinan. Côtes-du		- 44322	
Thena. Côte d'A			
Tounis. à Toulor	-	·	
		bon (Morbihan).	
Elu, Ely, helv, Helz de uhel, primitif uz-haut.			
•	135	Helvii, Helvetii, Helysices	162
Elysées	149	•	•



Is, Izel, bas, In-is, ur	ne Ile, terre dans le bas.
A-pis, ad-pi-is, Bisa, Pisa 154 155	Bæotis, ogygis 153
Sipis. Opis, opici 156	Ber-in-iz 148
Calc-is, (calz-is, très-bas) 139	Doris, Tauris 141
Is-is, Osir-is	Ophis, ophiussa 157
Pa-r-is, Ba-ris, Paris 156	Emath-is
Sy-ba-r-is	Mæotis, Mare-ot-is 140
Bætis. La Bétique	
	à l'extrémité du monde?
Is-myr, pour Is-meur, Smyrne, la	
Lenn, étang, lac, mare, tout amas d	'eau grand et petit, mer; correspond au les radicaux lan, len, lin, etc. etc.
Ælana	Pallene, Sithonie, Athos 140, 150
Hellespent	Selenitka, Salonique 150
Hellen, Hellenes 157	Selenes-Portus-Luna 163
Cephallenia 154	Le-manus, Len-man-us 163
Cyllene, Olenus 154	Lepontii, len-Pontus 161
Olynthus, Potidée 150	•
El-lenn. Nom actuel d'un au bord de la	village à l'entrée du port de Pénerf, mer (Morbihan).
	ord d'un estuaire, canton du Port-
Ber- lin. Sur les marais	de la Sprée.
Ples- lin. (Ille-et-Vilaine)	près de Dinard.
Plu-her- lin Commune du M	orbihan.
Ker- len. Faubourg de Lo	rient.
Chateau- lin. Sur l'Aulne (Fin	nistère).
bords étaient été desséchés	se, tombe dans le lac de Zurich; ses couverts d'immenses marais qui ont de 1808 à 1816.
Patalene. Delta de l'Indus	•
Lous, n	nalpropre.
Achēlous, rivière aux rives fangeuses 154	Lydia
Toulouse. Situation bass	B
Tolosa. Situation bass	e, en Espagne.
<b>Mané</b> , pluriel <b>N</b>	lènez. Montagne.
Ar-menia 137 138	Same, Samos, Samothrace. 157
Hæmonia.       150         Menebria.       142	At-mon-es, Riphæi 142
Sam-nium pour Amon-ium. Ammo	onites, En Syrie.
	e entre Jérusalem et Hebron.
	es-du-Nord).

Mes, Mæs, Mys, Er-mes. Dehors.		
H-Er-mes 145 165 Mysii 145	Messenie 154	
Er-mezeu. Les dehors, le	es champs, la campagne.	
Le Norique, les petites portes, les	cols	
Voir en A, les noms commençant	par O.— Auzones, Opis, Opici, etc.	
Penn, Pan, Ban, Ben, Bin, Pon.	Tête, Sommet, Pointe, Extrémité.	
Albania, Albany	Ol-ym-pe (Ol-hem-pen) 166	
A-penn-inus.  Pœni, nom latin des Carthaginois.  Paimpol pour Penpoul.  Binic.  Ben-Odet.  Ban-a-ster, Pen-ester.	Les gens de la pointe africaine. L'extrémité du golfe. Bouche de l'Ic (Côtes-du-Nord). Bouche de l'Odet (Finistère). Villages sur les estuaires.	
. Poul, Pol, Toul, Ti	ou. C'est-à-dire Golfe.	
Pola		
Poul-du. Lieux de Bret	agne.	
Poulic-guen. id.		
Roh.	Rocher.	
Rhodes, Rhode, Rhodope. 146	Rhoduntia 146	
Ster. Co	urs d'eau.	
Ister, Styrie 158	Le Danube	
Streh. Étroit.	Threh. Passage.	
Istria	Treres	
- Près d'Auray		
Uz. Haut.		
	Ass-us	
Uxellodunum. En Aquitaine	——————————————————————————————————————	
Uxantis-Uxisama. Ouessant (iles		
Hyantes: Beotiens des habitants d	montagnes opposés aux Aones . u rivage.	

# TABLE GÉNÉRALE.

Origine des Celtes. — Étendue de la Celtique	139
Opinions de Schæpflin, de Pelloutier, de Cluvier, de la Tour-d'Auvergne,	
de Strabon	13
Étymologie de Chodorlahomor. — Émigration d'Abraham	134
Ases, Cases, Saques, Uxiens, Celtes, Chaldéens	13
Caucase, Cosaques, Elamytes	13
Radicaux celtiques	13
Imaüs, Inde, Arménie, Albanie, Colchide	13
Issédones, Iraouaddy, Indus, Sogdiane, Arménie	13
Alp, Albanie, Colchide, Chalcis	13
Chalcidique, Athos (le Mont), Pallène, Sithonie	14
Le Pont-Euxin, les Taures, les Amazones	14
Hamadan, Bizoutoun, Byzance, Besancon	14(
Henochii, Achei, S-Indi, Dandarii, Arrechii, Meotis	14
Tauris, Opis, Doris, Centaures	14
Tauriana, Taurisci, Taurini, Thuringes	14
Taurus et Threx, Épi-daures, Tyr, Tyrrhènes, Norique	14
Tanaïs, Danahris, Danaster	144
Ister, Tomis, Callatis, Bizone, Odessus	14
Odryses, Adrastea, Otrante, Énotrie, Étrurie	141
Les Amazones de M. Fréret	149
Éphèse, Smyrne, Cumes	149
Amisus, Amasia, Amathus	143
Ardon, Arzon, Emathis, Pœonia	144
Side, Sidon, Cydonia, Rhédon	14
Dan, Eridan, Tanarus, Idanus, Adana	14
Tanis, Danai, Danois, Danzic, Gedanum	143
Co-dan-us sinus, Bret-tan-ie, Calé-don-ie	14
Tana, Tantale	14
Bathys-portus, Athenæ, Trapezus	14
	14
Carambis, Cromna, Amastris, Istria	146
Henètes, Caucones, Mariandyni, Thyni, Bithyni	146
Phrygiens, Bryges, Mysii, Lydiens	146
Pœones, Bistones, Odones	146
	146
Rhode, Rhoduntia, Rhodope, Rosa	146
Chypre, Syrie, Egypte, Ophir, Aden, etc	147
	147
	147
	148
	148
	149
Jallasnont les Treres Chalcidique Athos Sithonia Dollàna Monda	149

Potidée, Olynthe, Salonique, Sélenitka	150
Lydios-Palus, Pyrrhæa, Hæmonia, Pyrrha, Deucalion, Hellas	150
Nouvelle classification gréco-hellénique	150
Hellen, Eolus, Dorus, Ion, Achæus	151
Hellènes, Eoliens, Doriens, Ioniens, Achéens, Danaï	151
Cranaüs, Cranaa, Athis	152
L'oracle de Delphes, Python, Podôn	152
Béotie, Attique, Péloponèse	153
Copaïs (lac), Aulis, Bathys-limen	153
Eubée, Chalcis, Athenæ-Diades, Lelanthus	153
Bootis et Athis, royaume d'Ogygis	154
Trezene, Posidonia, Apis	154
Asine, Pylos, Pyles, Poul, Elis, Bisa, Pisa	154
Cephallenie, Same, Chalcis, Calydon, Étolie	154
Aché-lous, la Vilaine.	154
L'Acarnanie	155
Italie, Enotrie, Ausonie, Étrurie	155
Apis, Messapie, Hydrus, Otrante, Enotrie	156
Apulie, Sipis, Poul, Dauni	156
Sybaris, Brutium, Tauriana, Thurii	156
Ausones, Opici, Osci, Ops, Opica	156
Siritis, Baris, Parii, Barium, Parisii, Parisi	156
Iles et Caps. — Posidium, Ποσειδών	156
Samos, Samothrace	157
Ophis, Ophiogènes, Ophienses, Ophiussa	157
Capros, Capria, Caprée, Cypre, Quiberon	158
Brehat, Bri-v-at-es-Portus, Gavrinis	158
Illyrie, Styrie, Carniole, Norique, Tyrol, Trente, Rhétie Helvétie,	
Gènes, Genève	158
Plærei, Ardiæi, Arnaute	159
Raguse, Zara, Istrie, Pola	159
Styrie, Carniole, Carinthie	.159
Norique, Nora, Noreia, Norici, Taurisci	160
Taurini, Rasena, Tyrrhènes, Trente	160
Rhœtia, Alpes-Rhétiques, Grées, Cols divers	161
Mont Genèvre, Mons Janus, Briancon, Brigantes	162
Zurick, Helvétie, Helvii	162
Heraclès, Hercule, Héra, Héraclides	163
Luna, Trasimène, Populonium, Gènes, Genève, Lac Leman	163
Théogonie celto-hellenique	164
Uranus, Titan, Saturne, Rhéa, Jupiter, Pluton, Neptune, Junon	164
Diana, Bacchus	164
L'Olympe	166
Conclusion : l'esclavon de M. Fréret	167
Le Breton de M. Michalowski	167

# FOUILLES A TRIEC, EN GUIDEL.

(Par M. l'abbé Euzenot.)

Le village de Triec ou Tridiec donnait son nom à l'une des vingt-deux frairies de l'ancien Guidel. Comme dans la plupart des sections paroissiales, il existait une chapelle en ce lieu. La tradition est ici très-affirmative et rapporte la ruine de l'édifice au débarquement opéré par les Anglais, le 1er octobre 1746, et au combat soutenu contre eux par les garde-côtes et quelques détachements de cavalerie. Dans mes Notes archéologiques, j'écrivais les lignes suivantes : « Il y a lieu de penser qu'une autre via vicinalis aboutissait à la côte, peut-être à l'entrée de la chaussée du Loc'h. Existait-il, vers cet endroit, un établissement romain? On rencontre, sur un petit rensiement de terrain, au nord de Triec et sur le bord du Loc'h, un tronçon de colonne cannelée. » Une occasion favorable s'étant présentée, des fouilles ont été exécutées, au mois de juillet; je viens en rendre compte.

La destruction de la chapelle avait été complète. Au-dessus du sol, il ne restait aucune trace des murs. Les fondements n'ont même pu être reconnus que sur un petit espace, à l'ouest et au sud. La seule pierre employée est le schiste. Des baies il ne subsiste plus que de rares fragments de granit; les pièces principales ont été utilisées sans doute pour d'autres constructions. Il est donc impossible de déterminer les dimensions exactes de l'édifice; cependant, à ne considérer que le terrain

couvert par les débris, la chapelle a dû être très-petite.

Dans l'enceinte, il a été rencontré quelques petits morceaux de briques plates et un fragment de brique à rebord, ainsi qu'une partie d'un crane humain. A l'est et probablement au chevet, se trouvait le tronçon de colonne déjà mentionné. Il compte 0<sup>m</sup>,95 de hauteur et 0m,60 de diamètre au sommet. La largeur s'amoindrit graduellement. Les cannelures sont profondes, arrondies, régulièrement espacées; elles sont mieux conservées à la base enfouie dans la terre qu'à la partie supérieure exposée à l'air. De la colonne entière il ne reste absolument que cette partie. Les colonnes ornées de cannelures n'ont guère été employées dans les édifices du moyen-âge; l'architecture romane en offre, il est vrai, des exemples, mais plus nombreux au midi que dans nos contrées. D'ailleurs, si on se rappelle la présence de briques romaines dans le sol et le peu d'étendue de la chapelle qui ne pouvait recevoir de colonnes de dimensions considérables, il y aurait peut-être lieu de penser que ce tronçon se rapporte à une construction antérieure à celle où il a trouvé place.

Le long et en dehors du latéral sud, un cercueil de pierre a été rencontré. Dans un travail inséré aux Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, en 1874, après avoir décrit les bières des époques gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne, j'exposais ainsi les caractères du dernier type dit capétien: les cercueils sont faits de morceaux de pierre juxtaposés et fixés à l'aide de mortier. Il n'y a jamais de dalle pour servir de f.nd; le corps repose sur le sol même. Les pierres des côtés sont posées sur champ; d'autres, mises à plat, forment la couverture. Il n'y a strictement que la place du corps, et, de plus, un emboîtement carré a été préparé pour la tête. Il faut ajouter que, généralement, la largeur est plus grande à la tête ou aux épaules qu'aux pieds, comme aux deux périodes précédentes. Le type capétien a été usité de la fin du x10 siècle à la fin du x1112.

Le tombeau de Triec présente presque tous ces caractères. Des épaules à la partie inférieure, chacune des parois est formée de deux dalles posées sur champ, sans mortier, et longues ensemble, au nord, de 1<sup>m</sup>,20, et au sud, de 1<sup>m</sup>,35. La largeur, à la place des épaules, est' de 0<sup>m</sup>,45, et à celle des pieds, de 0<sup>m</sup>,30. Il n'y a pas d'emboîtement carré : deux pierres, mises sur champ et disposées obliquement par rapport à celles qui forment les côtés, déterminent un espace triangulaire où reposait la tête. Le squelette, sur le sol, avait la tête à l'ouest, les pieds à l'est, les bras étendus longitudinalement. Avec les ossements il n'a été trouvé qu'un caillou roulé et des tenailles de fer fortement oxydées. La longueur totale du cercueil, à l'intérieur, est de 1m,68, sa profondeur de 0m,23. Quatre dalles plates constituaient le couvercle; une autre pierre, également plate, maintenait ces dernières. Les lames schisteuses, qui forment les parois, sont sans ornementation et telles que la carrière les a fournies. — Le tombeau de Triec réunit donc les signes essentiels du type capétien. Cependant, l'absence de la cellule carrée pour la tête semblerait indiquer qu'il appartient aux derniers temps de l'emploi des cercueils de pierre.

# DE LA VUE DU CORPS ET DE CELLE DE L'ESPRIT.

(Par M. l'abbé Luco.)

Sous ce titre, qui peut paraître prétentieux, je suis loin d'avoir l'intention de révéler des nouveautés. Ce que je veux dire est connu de tous ceux qui ont étudié un peu de physique et un peu de bonne philosophie. Mon projet, bien modeste, est d'appeler l'attention sur les résultats de la comparaison qu'on peut établir entre ces deux vues.

A cet effet, je commence par étudier la vue corporelle, celle dont nos

yeux sont les organes, et je remarque, tout d'abord, que le parfait exercice de ce sens requiert plusieurs conditions absolument indispensables.

1º Il faut, en premier lieu, l'organe ou l'instrument qui est l'œil, et, de plus, que cet organe soit apte à la fin pour laquelle il nous a été donné, c'est-à-dire, dans son état normal et disposé à accomplir la fonction qui lui est propre. L'aveugle ne voit pas, et ils voient mal ceux dont les yeux sont atteints de quelque affection. Le myope ne voit pas de loin; le presbyte ne voit pas de près; un autre, atteint de diplopie ou de triplopie, voit les objets doubles ou triples; un autre enfin, affecté d'achromatopsie, ne distingue pas les couleurs ou n'en discerne que quelques-unes et voit tout en rouge, bleu ou vert, etc.

Il en est de même, quant à la vue de l'âme ou de l'esprit. Notre âme a aussi un instrument de la vue qui lui est propre, c'est l'intelligence ou l'entendement, une de ses facultés. Mais l'âme de l'idiot en est dépourvue, et ce malheureux peut être comparé à l'aveugle : il marché dans les ténèbres (1). Les fous ne peuvent ni voir, ni saisir la sagesse (2). Et Dieu sait combien est répandue sur la terre cette cécité spirituelle (3)! — De plus, l'entendement humain est, lui aussi, sujet à bien des infirmités qui viennent rejaillir sur la vue de l'âme. Et, en effet, s'il y a des intelligences élevées et perspicaces, qui planent dans les régions supérieures, il y en a aussi de bornées qui rampent terre-à-terre; il y a les esprits faux qui ne voient rien sous un jour véritable, qui ne comprennent rien comme tout le monde; on pourrait les dire frappés d'une sorte d'achromatopsie intellectuelle.

2º La seconde condition requise pour la vue corporelle est un objet sur lequel l'organe exerce son activité, un corps que le sens de la vue perçoive.

De même, la vue de l'esprit a besoin d'un objet; et cet objet n'est autre que le vrai, pour la perception duquel l'intelligence nous a été donnée. Et, en effet, le vrai, qui est une seule et même chose avec l'être, ajoute cependant à l'être un rapport qui en fait l'objet de l'intelligence (4). Je crois inutile d'insister sur ce point.

3º Mais, ces deux premières conditions sont loin de suffire à la vue. Pendant la nuit et au milieu des ténèbres de ma chambre, j'ai beau

<sup>(1)</sup> Stultus in tenebris ambulat, Ecclés. 11, 14.

<sup>(2)</sup> Homines stulti non videbunt eam..., homines stulti non apprehendent\_eam Eccles. xv, 7.

<sup>(3)</sup> Et stultorum infinitus est numerus, Eccles. 1, 15.

<sup>(4)</sup> Cûm quodcumque sit cognoscibile et verum, in quantum ens, verum ipsum cum ente converti necesse est....; addit tamen verum ipsi enti ordinem ad intellectum (saint Thomas, Summa theologica, I P. Q. xvi, art. 3). Objectum intellectus est quod quid est (Ibid. 2 2 2. viii, art. 1). Ce quod quid est n'est autre chose que la quiddité ou l'essence des choses.

ouvrir les yeux et être environné d'objets, mon sens de la vue ne s'exerce point, ne me sert point, ne perçoit rien; en un mot, je ne vois rien. Il manque quelque chose, non pas à mon œil, qui est bien disposé pour voir et ne cherche qu'à voir, mais à l'objet, qui n'est pas dans l'état voulu pour impressionner mon œil : il manque à cet objet d'être éclairé par la lumière et, de la sorte, rendu visible; il ne reçoit pas de rayons lumineux qu'il puisse réfléchir vers mon œil, pour lui révéler sa présence, sa forme, sa couleur, etc. C'est donc la lumière qui rend les objets visibles. Toutefois, il est un cas où les rayons lumineux, repoussés à l'œil par l'objet, ne montrent point celui-ci, mais leur propre source; c'est ce qui arrive lorsque la surface de l'objet éclairé se trouve douée d'un grand pouvoir réflecteur, c'est-à-dire réfléchit régulièrement la totalité des rayons lumineux incidents. Ainsi, lorsque j'expose une glace entre le soleil et moi, ce n'est pas la glace que je vois, mais l'image du soleil dans cette glace. Il est, en effet, démontréque les objets ne sont visibles qu'à la lumière diffuse ou irrégulièrement réfléchie.

De même, le vrai, objet de l'intelligence humaine, a besoin, pour être perçu par cette faculté de l'âme, d'être éclairé d'une lumière spéciale. Et cette lumière, dit la petite philosophie moderne, n'est autre chose que l'évidence ou l'éclat du vrai (1). A cette notion, peu claire et peu satisfaisante, je présère celle que sournit la vieille mais grande philosophie du moyen-âge, par saint Thomas, son principal représentant. Après avoir dit que le vrai est ce qui est, l'Ange de l'École, qu'on ne connaît pas assez de nos jours, ajoute que le vrai est éclairé, rendu visible à l'entendement ou intelligible, par la vérité qu'il définit si simplement, tout à la fois, et si clairement. La vérité, dit-il, est ce qui nous montre le vrai ou ce qui est (2). Et, pour ne point laisser de doute sur sa doctrine en ce point, il y revient ailleurs et l'expose d'une facon plus explicite encore, lorsqu'il affirme que la lumière naturelle de l'intelligence n'est autre chose que la manifestation de la vérité (3). Quel horizon nous est ouvert par ce peu de mots! Car, encore, qu'est-ce que cette lumière qui rend le vrai intelligible, c'est-à-dire, qu'est-ce que la vérité? La vérité, dit saint Augustin, après saint Denis l'Aréopagite, la vérité c'est Dieu lui-même, le soleil incréé des esprits, comme l'astre créé par lui pour présider au jour est le soleil des corps, c'est Dieu, qui est la première vie et la première essence, comme il est la première sagesse....; il est cette incommuable vérité qu'on appelle justement

<sup>(1)</sup> Evidentia est splendor vel fulgor veri.

<sup>(2)</sup> Verum est id quod est... Veritas est quâ ostenditur id quod est (I P. Q. xvi, art. 1.)

<sup>(3)</sup> Lumen secundum quod ad intellectum pertinet, nihil aliud est quam quædam manifestatio veritatis (Ia P. Q. 106, art. 1.)

la loi, la règle de tous les arts et l'art même du tout-puissant créateur du monde (1). La philosophie payenne avait, elle-même, entrevu la nature de cette lumière, puisqu'elle fit de la vérité une citoyenne du ciel et la commensale des dieux (2). Mais, n'y a-t-il pas ici une grave exagération? Cette affirmation est-elle conforme à la saine doctrine? Que l'on se rassure. Ces assertions ne sont pas des nouveautés; elles ont, dans la parole de Dieu même, leur solide fondement Et, en effet, Jésus-Christ nous apprend qu'il est la voie, la vérité et la vie (3), et l'apôtre saint Jean ajoute qu'il est la lumière des hommes, la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde (4).

Ce n'est point encore tout. Les êtres qui réfléchissent cette lumière sont doués de différents degrés de perfection. Plus ils sont parfaits, mieux ils la réfléchissent, et mieux aussi, comme des miroirs, ils nous en montrent la source. Par eux, nous voyons Dieu maintenant, non pas encore face à face, en son essence et sa substance, mais comme dans un miroir et en enigmes (5); par eux, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité sont devenues visibles depuis la création du monde (6). Ainsi, dans cette vision spéculaire, ils nous montrent des traces et des reflets de Dieu ou ce que Platon a appelé des fantômes divins et des ombres de ce qui est (7), grandes choses, qui ne sont pas l'être, la vie, ni la vérité substantielle, mais des ombres ou images réfléchies de l'être.

A ces textes si formels, je ne vois rien à ajouter pour le moment, sinon ces belles paroles de saint Augustin, qui était aussi un grand philosophe : « O Verbe divin, qui êtes la lumière, sans laquelle il n'y a qu'erreur, et qui avez dit, au commencement du monde : que la lumière soit, et la lumière fut; dites-moi aussi ce fiat lux, et que votre lumière m'illumine, que je la voie et que je la discerne bien de tout ce qui n'est pas elle; car, sans votre lumière, il n'y a pas de vérité, il n'y a qu'erreur et vanité; il n'y a pas de discernement, mais de la confusion; il n'y a qu'ignorance et

<sup>(1)</sup> Veritas est ipse Deus, qui est prima vita et prima essentia, uti est prima sapientia. Nam hæc est illa incommutabilis veritas, quæ lex omnium artium rectè dicitur, et ars omnipotentis artificis (S. August. in Sentent., sent. 386).

<sup>(2)</sup> Veritas cœli civis est, et sola fruitur convictu deorum (Ménandre, poëte grec du 3° siècle avant l'ère chrétienne, cité par Jean Stobée dans sa collection des sentenc s (collectanca sententiarum, serm. II.)

<sup>(3)</sup> Ego sum via et veritas et vita (Évang. de saint Jean, xIV, 6.)

<sup>(4)</sup> Et vita erat lux hominum... Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. (Ibid. 1, 4 et 9.)

<sup>(5)</sup> Videmus nunc per speculum in ænigmate (saint Paul, I Cor. xIII, 12.)

<sup>(6)</sup> Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas (Rom. 1, 20.)

<sup>(</sup>T) Φαντάσματα θεῖα καὶ σκιὰς τῶν ὅντων, (De Rep. 532.)

point de science; il n'y a point de vision, mais aveuglement. O Seigneur, lumière de mon intelligence, illuminez cet aveugle qui, sans vous, reste assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort; éclairez ses pas et dirigez-les dans le sentier de la paix qui le conduise au lieu de votre admirable demeure et jusqu'à la maison de Dieu (1).

4º Mais ces trois conditions, l'organe, l'objet et la lumière, sont encore parfois insuffisantes. Ainsi, lorsque, au milieu du jour, je traverse la ville, je ne vois ni les personnes ni les choses renfermées dans les maisons, bien que le tout se trouve parfaitement éclairé par le soleil de midi, et il en est de la sorte parce que, entre ces objets visibles et mon œil apte à voir, il y a des obstacles qui interceptent la lumière et l'empêchent de venir de ces objets jusqu'à moi pour impressionner mon sens de la vue. C'est aussi la raison pour laquelle les nuages viennent parsois me dérober la vue du soleil lui-même, et que je suis obligé de subir les ténèbres de la nuit, lorsque, par sa rotation sur elle-même, la terre s'interpose entre l'astre du jour et moi. Le phénomène de la vision corporelle exige donc que l'organe et l'objet soient dans un milieu sensiblement identique et sans solution de continuité; et la vision est d'autant plus parfaite, que ce milieu est plus homogène; s'il varie, sa différence de composition ou de densité peut influer sur la vision au point de jeter celle-ci dans l'aberration. C'est ce qui arrive, lorsque je plonge obliquement mon porte-plume dans un verre d'eau : mon sens de la vue trompé me le montre brisé à la surface du liquide, et cependant mon porte-plume est droit. C'est encore par suite du même fait de réfraction, déviant les rayons lumineux, que je vois le soleil avant son lever et après son coucher, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas encore ou n'est plus sur mon horizon. Une autre erreur, produite par la différence des milieux que traversent les rayons de lumière, consiste à changer l'apparence de la forme, de la couleur et de la place des objets. C'est ainsi que certains verres grossissent ou diminuent les objets, que d'autres les montrent avec des couleurs qu'ils n'ont point (tout ce qui est vu au travers d'un verre rouge, par exemple, est rouge), et que d'autres, enfin, représentent les objets beaucoup plus rapprochés qu'ils ne le sont en réalité ou dans une position qu'ils n'occupent point : telle est l'expérience qui se fait au moyen de certains prismes et qui s'attribue à ce qu'on appelle la réflexion

<sup>(1)</sup> O Deus Verbum! qui es lux, sine quâ tenebræ; veritas, sine quâ vanitas; Verbum, quod dixisti in principio: fiat lux, et facta est lux: dic etiam mihi: fiat lux, et facta sit lux: et videam lumen, et cognoscam quidquid non est lumen; quia sine tuâ luce, non est veritas: adest error, adest vanitas; non est discretio, adest confusio; adest ignorantia, non est scientia; adest cœcitas, non est visio. Domine, lux mea, illuminare huic cæco tuo, qui in tenebris et in umbra mortis sedet; et dirige pedes ejus in viam pacis per quam ingrediar in locum tabernaculi admirabilis, usque ad domum Dei. (Soliloquia, cap. III et IV.)

totale; elle nous montre au plasond des objets déposés sur le plancher (1). Ainsi, les milieux, en interceptant, en déviant et en modifiant les rayons lumineux résléchis par les objets, empêchent ou dénaturent le phénomène de la vision ordinaire.

Les mêmes faits se présentent pour la vision spirituelle, et cela avec une analogie frappante. Les passions, les préjugés, l'éducation, les habitudes, les sociétés au milieu desquelles on vit, la position, l'âge, etc., sont autant de milieux qui exercent, le plus souvent, sur la manière de percevoir et d'entendre les chosés, une influence tellement considérable qu'on serait parfois tenté de l'appeler tyrannique. Quand ils ne nous voilent pas complètement le vrai, que de fois ils nous le défigurent d'une façon exorbitante! N'est-il pas proverbial que chacun de nous voit les choses à la couleur de son esprit? N'est-il pas également admis que nous les voyons d'ordinaire comme les personnes que nous fréquentons habituellement? Pour traiter ce point en son entier, il ne faudrait rien moins qu'exposer les sources de toutes nos erreurs et de nos aveuglements. La matière serait trop considérable. Qu'il me suffise de l'avoir indiquée, et qu'il me soit permis de faire des vœux pour que nous ressemblions le moins possible à ces gens dont parle saint Paul et qui avaient des intelligences obscurcies (2).

5° Ce n'est pas tout encore : il faut, de plus et enfin, pour la vision corporelle, que l'objet ne soit pas en dehors de la sphère d'activité de notre organe ou qu'il ne soit pas à une trop considérable distance. S'il en est autrement, les rayons lumineux, réfléchis par cet objet, d'autant plus divergents que cette distance est grande, ne rencontrent plus notre œil, et nous ne voyons pas l'objet, ou bien ils le frappent en trop petit nombre pour l'impressionner d'une façon complète et suffisante, et nous ne voyons qu'imparfaitement. Pour remédier à cet inconvénient, nous pouvons éclairer plus fortement l'objet et multiplier ainsi les rayons de lumière qu'il envoie dans notre direction, ou encore recueillir, au moyen d'une lunette ou longue-vue, un plus grand nombre de ces rayons et les concentrer sur notre œil.

Dans l'ordre intellectuel, nombreux sont les objets placés en dehors et au-dessus de la sphère d'activité naturelle de l'entendement humain qui, par ses seules forces, ne peut s'élever à leur hauteur et les percevoir. Telles sont certaines vérités supérieures de l'ordre religieux et formant ce que saint Thomas appelle le domaine du second degré de l'intelligible divin. D'après ce prince de la philosophie, le monde intelligible se compose, en effet, de deux régions, parfaitement distinctes

<sup>(1)</sup> Chacun sait que, sans prisme, on peut faire cette même expérience au moyen d'un verre d'eau.

<sup>(2)</sup> Tenebris ôbscuratum habentes intellectum. (Ad. Eph. ry, 18.)

et déjà entrevues par Platon lui-même (1): l'une comprenant l'ensemble des vérités que, par ses propres forces, la raison humaine peut atteindre : l'autre embrassant celles qui dépassent la portée naturelle de notre intelligence (2). Cette dernière région, qui possède, non plus seulement la vue des vérités de l'ordre naturel, des fantônes, des ombres et des images de Dieu, mais de son essence, a elle-même deux degrés : l'un. auquel notre âme peut s'élever, par la lumière de grâce ou de foi. pendant son pelerinage en ce monde, in via videntium; l'autre, qu'elle atteindra seulement après cette vie, par la lumière de gloire ou de vision béatifique, lorsqu'elle sera parvenue au repos de sa véritable patrie. in patria videntium. Ces deux lumières, de grâce et de gloire, ne sont pas de natures différentes (3); elles ne se distinguent que par leur clarté et l'étendue de la vision, la foi n'étant que le commencement, encore obscur, de la vision de Dieu dans son essence (4). Pour atteindre le premier degré de cette dernière région, notre intelligence a donc besoin d'être renforcée; elle a besoin d'un supplément de lumière. Or, ce secours lui est accordé au moyen d'une infusion de lumière gratuite (5). Mais, qu'est-ce que cette nouvelle lumière? C'est la lumière surnaturelle de l'intelligence, et elle n'est autre chose qu'un don du Saint-Esprit (6).

Le passage suivant de l'Ange de l'École résume parfaitement ce qui précède et décrit admirablement les deux lumières qui illuminent ici-bas les yeux de notre intelligence : « La lumière, pendant notre voyage terrestre, dit-il, se donne à nous de deux manières : tantôt en un degré moindre et comme sous un faible rayon; c'est la lumière de notre intelligence naturelle, qui est une participation de la lumière éternelle, mais éloignée, défectueuse, comparable à une ombre mêlée d'un peu de clarté et donnant, par suite, à l'homme cette raison, ombre de

<sup>(1)</sup> Platon distingue parfaitement ces deux régions et les rend sensibles dans sa célèbre description de la caverne et l'histoire de la délivrance des captifs. Pour lui, la seconde région, qui comprend le Souverain Bien et la Vérité même, est le sommet de l'intelligible (De Republ., 516, 532.)

<sup>(2)</sup> Duplici veritate divinorum intelligibilium, una ad quam rationis inquisitio pertingere potest..., altera quæ omne ingenium humanæ rationis excedit (Summa contra gentiles, c. IV.)

<sup>(3)</sup> Fides cum visione patriæ convenit in genere, quod est cognitio (Summa theol, P. Ia, Q. LXVII, art 5.)

<sup>(4)</sup> Fides prælibatio quædam est illius cognitionis, quæ nos in futuro beatos facit (Opusc. 1x, c. 11, édit. d'Anvers).

<sup>(5)</sup> Lumen naturale intellectus confortatur per infusionem luminis gratuisti (Sum. theol., P. Ia, Q. XII, art. 13.)

<sup>(6)</sup> Lumen naturale nostri intellectûs est finitæ virtutis; unde usque ad determinatum aliquid pertingere potest. Indiget ergo homo supernaturali lumine, ut ulterius penetret ad congnoscendum quædam quæ per lumen naturale cognoscere non valet; et illud lumen supernaturale homini datum vocatur donum intellectûs (Ibid 2ª 2ª, Q. VIII, art. 1.)

l'intelligence divine, dont la clarté sans plénitude engendre les diversités d'opinions qu'effacera le rayonnement direct de la lumière. Tantôt la lumière nous est communiquée avec une certaine abondance et comme si nous étions en face du soleil; mais alors notre esprit est ébloui, parce qu'il contemple ce qui est au-dessus du sens humain; et cette dernière lumière n'est autre que celle de la foi (1).

Malgré son génie transcendant, saint Thomas n'est pas l'inventeur de ce télescope del'ordre surnaturel. Cet admirable secours se rencontre, dans l'Évangile, bien formellement mentionné et promis à l'infirmité de l'intellect humain: « Je prierai mon Père, dit le Seigneur Jésus, et il vous enverra un autre Paraclet, l'Esprit de vérité, qui restera éternellement avec vous. L'Esprit-Saint, le Paraclet, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes cnoses. Lorsque sera venu cet Esprit de vérité, il vous enseignera toute vérité (2).

Voilà quelques-unes des analogies qu'on peut remarquer entre la vue du corps et celle de l'espit. On en pourrait signaler beaucoup d'autres entre les deux substances qui constituent le composé humain.

# NOTE SUR LE COMBAT DES TRENTE.

(Par M. de Lahitolle.)

Il y a plus de cinq siècles que fut livré le fameux combat des Trente, et les historiens ne lui ont pas manqué. Le Trouvère, auteur anonyme du Poème du Combat des Trente, son traducteur en prose, Jean de Saint-Paul, Froissard, dans le texte restitué, découvert dans la bibliothèque du prince de Soubise, Le Baud, d'Argentré, enfin tous les écrivains bretons en ont donné des relations à peu près identiques. M. Paul de Courcy, le savant auteur du Dictionnaire de la noblesse, a publié, en 1861, sur le même sujet, une brochure où, comme dans toutes ses œuvres, l'érudition la plus scrupuleuse et la typographie la plus soignée

<sup>(1)</sup> Lumen dupliciter nobis in via communicatur. Uno modo modicè, et quasi sub parvo radio; et hoc est lumen naturalis intellectûs, quod est quædam participatio illius lucis æternæ, multûm tamen distans, et ab illå deficiens, unde propter nimiam distantiam est quasi umbra, cui modicum luminis est admixtum, et ideo in hominibus ratio invenitur quæ est umbra intelligentiæ, et inde est quod sunt diversæ opiniones apud homines propter defectum plenæ lucis in cognoscendo, quæ tamen penitus auferentur, cum illa lux radiare cæperít. Alio modo communicatur nobis in abundantia quadam, et quasi in quadam solis præsentia; et ibi acies mentís nostræ reverberatur, quia supra nos est et super sensum hominis quod nobis ostensum est; et hoc est lumen fidei (Opusc. 72; édit. d'Anvers.)

<sup>(2)</sup> Joh. xiv, 17, 16, 26. — xvi, 13.

sont au service d'une plume élégante. Les quelques observations qui vont être soumises à la Société pourraient donc paraître manquer d'a-propos et d'utilité. Mais de récents malheurs ont singulièrement compromis notre patrimoine de gloire militaire. Nous l'avons quelque peu dilapidé comme font les gens qui se croient trop riches pour compter. Le temps est venu de se montrer économe, même de nos souvenirs, de remettre en tout leur lustre les faits et gestes héroïques de notre histoire, de dissiper jusqu'aux nuages qui pourraient en obscurcir l'éclat, et il a semblé intéressant de faire voir comment une nouvelle et bien simple façon de lire le texte de Froissard, enlevait jusqu'à l'ombre des doutes que des rivalités nationales avaient élevés sur la parfaite loyauté du combat. Enfin, les traditions ne sont pas seulement un legs, elles sont souvent une leçon du passé aux générations futures.

Avant d'entrer dans la discussion, il faut retracer rapidement l'origine et les principaux incidents de l'action.

La mort du duc Jean III, sans héritier direct, en 1341, avait ouvert le champ aux prétentions rivales de Charles de Blois, son gendre, et de Jean de Montfort, son frère consanguin. Soutenus, le premier par Philippe de Valois, le second par Edouard III d'Angleterre, ils déchaînèrent une guerre affreuse sur le duché. Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Montfort prirent, en 1345, la place de leurs époux, l'un mort, l'autre prisonnier, et continuèrent la lutte avec une égale constance et un même courage. En 1348, une trève conclue sous les auspices des deux rois, vint apporter un peu de calme à la malheureuse province, en stipulant pour les deux partis le respect des propriétés, privées et des habitants inoffensifs. Richard Bembro, (1) qui commandait à Ploërmel pour la comtesse de Montfort, l'alliée des Anglais, ranconnait chaque jour, au mépris des conventions, les marchands et les serfs d'alentour. Des plaintes s'élevaient de toute part contre cette inique violation de la trève. Jean de Beaumanoir, capitaine du château de Josselin pour Charles de Blois, résolut de prendre en main la cause des opprimés. Il vint frapper en parlementaire aux portes de la forteresse anglaise, et rappela avec chaleur les engagements sacrés de l'armistice. Bembro l'accueillit par des railleries, « de grosses paroles chaleureuses s'entredirent, » et Beaumanoir proposa à son ennemi de vider leur querelle en champ clos et à l'honneur de • leurs amies. > A une joute, Richard préféra un combat régulier où chacun des rivaux se ferait soutenir de ses meilleurs hommes d'arme. Il fut donc convenu que, quatre jours plus tard, les deux partis se rencontreraient au pied du chêne de Mi-Voie, situé, comme son nom l'indique, à égale distance des deux villes. Le matin du samedi avant « le Dimanche de Lætare Jerusalem, de l'an de grâce 1351, » les Anglais, après avoir « oui la messe, » arri-

<sup>(1)</sup> C'est le nom de Bemborough francisé.

vèrent sur le terrain. Ils mirent pied à terre pour attendre leurs adversaires, et leur chef en profita pour leur citer quelques vieilles prophéties de Merlin, qui prédisaient la victoire à ceux qui, ce jour-là, combattraient de leur côté. Enfin apparut Beaumanoir suivi de ses compagnons. On fit ranger la foule énorme accourue de tous les points du duché pour assister à « l'emprinse, » et il fut défendu, « sous peine de la » hart, à aucun des assistants de porter confort ni ayde à nul combat- » tant pour chose ni meschef qu'il vit avoir. » Cependant Bembro proposa aux Bretons de remettre la rencontre jusqu'à l'agrément du roi de France. Ceux-ci refusèrent en disant « qu'il ait male advanture cil qui » s'en •ira sans combattre. » Les deux lignes se rangèrent aux extrémités de la lice, et à un signal convenu la lutte s'engagea. (1)

Le premier choc de ces soixante-deux guerriers, tous vigoureux et exercés, bardés de fer, armés jusqu'aux dents, fut suivi d'une mêlée terrible, où succombèrent deux Anglais, et plus funeste encore aux Bretons. Geoffroy de Mellon est tué, Tristan de Pestivien assommé d'un coup de mail, Carot de Bodégat, Jean Rousselot et Yvon Charuel blessés et prisonniers. Mais bientôt, de part et d'autre, les forces s'épuisèrent, et l'on convint d'une suspension d'armes. Pendant que chacun en profitait pour respirer et réparer le désordre de son armure, l'un des écuyers bretons, fils d'un chevalier croisé, Geoffroy de la Roche, plie le genou devant Beaumanoir et « lui requit chevalerie qui » la lui donna et lui dict: Geoffroy, remembre-toi la valeur de ton » père et ce qu'il fit en Constantinople. »

Transporté d'enthousiasme, le nouveau chevalier se relève en appelant les Anglais, et le combat recommence. 

Rends-toi Beaumanoir,

<sup>(1)</sup> Les noms des combattants français gravés sur la face Sud du monument de Mi-Voie sont ceux de Messires Robert de Beaumanoir, le Sire de Tinténiac, Guy de Rochefort, Yves Charuel, Rabin-Raguenel, Huon de de Saint-Yvon, Caro de Bodégat, Geoffroy du Bois, Olivier Arrel, Jéhan Rousselot, Guillaume de Montauban, Alain de Tinténiac, Tristan de Pestivien, Alain de Keraurais, Olivier de Keraurais, Louis Goyon, N. Pontenay, Hugues Trapus, Guyon de Pont Blanc, Maurice du Parc, Geoffroy de la Roche, Geoffroy Poulart, Maurice de Treziguidy, Geoffroy du Parc, Geoffroy de Beaucorps, Geoffroy de Mellon, Jean de Séreur, Guillaume de La Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard.

Les noms des tenants Anglais, restitués par M. de Courcy, seraient les suivants: Bemboroug, Knolles, Caverley, Croquart, Plésauton, Ridèle, Helecocq, Repfort, Taillard de La Lande, Hennefort, Clamaban, Béonchamp, Hérouard, Gaule, Hybinet, Hennequin, Hualton, Robinet, Hélichon, Lexuolen, Isaunay, Vuin, Troussel, Adès, Audelée, Ageworth, Comenan, Le Gaillard, Apremont, Ardaine. Quatre d'entre eux étaient des Bretons du parti de Monfort, et six autres paraissent avoir été des routiers allemands ou brabançons.

Det te lairray la vie pour te mener en la chambre de ma mie, Decrie Bembro. Alain de Keraurais, qui entend cette raillerie, se retourne et jette l'Anglais à terre d'un coup de pique, Geoffroy du Bois l'achève avec sa dague. Cette mort rendait libres les trois prisonniers, Charuel, Pestivien et Bodégat, qui reviennent au combat malgré leurs blessures. L'un des routiers allemands, Croquart, ranime ses compagnons un peu déroutés par la mort de leur chef. ← Les profécies de Merlin ne lui ont Decrie de rien; il n'est tel que de nous tenir serrés et défendre à notre pouvoir. D

Thomas d'Herefort, Hue de Caverley, Robert Knolles, répondent vaillamment à son appel; d'Ardaine et deux autres Anglais mordent la poussière. Beaumanoir, blessé, épuisé par le jeûne qu'il avait gardé le matin pour recevoir la communion, demande à étancher la soif ardente qui le dévore.

C'est alors que Geoffroy du Bois lui jette ce mot fameux qui a servi de devise à la descendance du capitaine breton: « Bois ton sang, Beaumanoir, et la soif te passera. » Le combat se prolongeait, meurtrier et furieux, sans que la balance penchât d'aucun côté, lorsque Guillaume de Montauban s'éloigne au galop de son cheval du fort de la mélée. Beaumanoir croit qu'il fuit: « Mauvais guerrier, il sera à vous et vos enfants » éternellement reproché. » Guillaume le rassure en souriant: « Be- » soigne bien de ta part, car de la mienne vais bien besoigner », et prenant du champ, il traverse deux fois la ligne ennemie, renversant sept anglais à la première charge et trois à la seconde. Dès lors la déroute fut complète, et tous les anglais prisonniers. » Qui en vouloit en prinst, » choasit et amena au chastel de Josselin. » Et, pour terminer comme Jean de Saint-Paul, « cy finit la bataille des Trente.

#### II.

J'ai fait ce résumé aussi précis et aussi sec que possible. Il ne saurait dispenser de lire le vieux chroniqueur, dont rien ne peut rendre le naïf enthousiasme et la narration chaleureuse. Pour Froissard, c'est en expert, en amateur pour ainsi dire, qu'il raconte le combat, applaudissant à toutes les belles passes, à tous les horions, de quelque main qu'ils viennent sur quelques épaules qu'ils tombent: « Et pouvez-vous » croire qu'ils firent entre eux mainte-belle appertise d'armes, gens à » gens, corps à corps, mains à mains; on n'avait point passé cent ans oui » recorder chose pareille. » Et dès le début: « Je ne sais dire à la vérité

cils se tinrent le mieux, cils le firent le mieux, ni n'en ouis oncques priser l'un plus que l'autre.

Eloge d'autant plus glorieux pour nos Bretons, que la partialité de Froissard pour les Anglais est un point de critique parfaitement constaté.

C'est avec ce passage de Froissard, le poëme traduit par Jean de Saint-

Paul, et le manuscrit de Pierre Le Baud, qu'a pu être restitué le récit complet du combat des Trente. M. de Courcy a non-seulement rectifié plusieurs noms, mais a pu donner des notices sur les auteurs de cette grande scène. La plupart d'entre eux ont en effet laissé d'autres traces dans l'histoire. Ainsi Beaumanoir se retrouve comme gouverneur de Bretagne et recevant les clés de Rennes des mains du duc de Lancastre en 1357, comme prisonnier à la bataille d'Auray, comme négociateur et otage du traité d'Evran; l'aîné des Tinténiac et Guillaume de la Marche à la bataille de Mauron, où se trouvait aussi Even Charuel, que Froissard vit à la cour du roi de France où il se montrait le viaire (visage), si détaillé et découpé que l'on voyait bien que la besoigne avait été » bien combattu. »

Un honorable sentiment d'impartialité et d'admiration pour le courage malheureux des vaincus, a conduit M. de Courcy à tenter le même travail biographique en ce qui concerne les Anglais. Si de grandes difficultés s'opposaient à ce que celui-ci fut aussi complet que le précédent, il faut convenir que l'auteur a fait tout ce qui était humainement possible pour y arriver. Quelques-unes de ces notices sont fort curieuses, surtout celles qui concernent les routiers allemands et brabançons de Bembro. Si courtes qu'elles soient, elles donnent une idée de l'existence fantastiquement aventureuse de ces soudards sortis de toutes les fractions des races germauiques qui ont si longtemps formé les cadres des milices européennes et le noyau des armées permanentes. Des calculs et des conjectures non moins solides qu'intéressants ont permis à M. de Courcy d'établir que deux ou trois familles françaises seulement peuvent légitimement faire remonter leurs filiations jusqu'à quelques-uns des Trente.

Mais les anciennes relations du combat ont toutes également laissé subsister des doutes sur deux points capitaux.

Le premier de ces doutes concerne l'authenticité même du fait. Il a été soutenu par plusieurs écrivains du siècle précédent et du commencement du nôtre, au moyen de cet argument; que la première relation (celle de Jean de Saint-Paul) est postérieure de cent ans à la date assignée à l'évènement. La découverte d'un fragment inédit de Froissard a mis ce premier argument à néant. De plus, du temps même où florissait cette école historique qu'on est convenu d'appeler philosophique, il était possible de consulter le manuscrit sur lequel Jean de Saint-Paul a fait sa traduction, et d'y reconnaître tous les caractères d'un écrit du xive siècle. Il n'y avait certes pas besoin de ce nouvel exemple du peu de soin que les historiens du xviiie siècle, plus amoureux de déclamations que de preuves solides, apportaient à la recherche des textes, mais il faut bien accuser autant leur mauvais vouloir que leur négligence dans l'omission de deux passages de Christine de Pisan et d'Orrouville (1),

<sup>(1)</sup> Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V. — Histoire de la vie et faits héroïques du valeureux prince Louis II, duc de Bourbon.

écrits en 1403 et 1429, dans lesquels ces deux auteurs citent en toute lettre deux des combattants, l'un Anglais, l'autre Français, et cela sur un ton de naturel et de conviction qui prouve combien, à leur époque, le combat des Trente passait pour un fait avéré, contemporain.

Quant au second point, il a été moins bien éclairci jusqu'à présent. Tout le monde, en effet, se demande si Guillaume de Montauban a lo-yalement agi en montant à cheval et en chargeant ses ennemis à pied.

On a déja dit, et, avec raison, que tous les auteurs anglais ou du parti de Montfort, et Froissard tout le premier, n'eussent pas manqué de crier à la trahison. Tout au moins les partisans de Charles de Blois ne se fussent-ils pas empressés d'applaudir à cette action si elle eût été entachée de lâcheté et en dehors des lois existantes sur le duel et les combats. Il y aurait donc de grandes présomptions pour croire que Montauban n'ait fait qu'user d'un stratagème légitime et admis à son époque. Cependant plusieurs s'en sont émus. Deux anciens officiers, MM. de Pomereul et de Toustain engagèrent, au commencement de ce siècle, une grosse polémique à ce sujet. Les avis à peu près unanimes, en faveur du droit probable qu'avait Guillaume de Montauhan d'agir ainsi qu'il fit, se partagèrent sur la nature du combat. Les uns, avec M. de Toustain et M. de Penhoèt, admirent qu'il y eut à Mi-Voie un engagement de cavalerie, les autres avec M. de Fréminville, M. de Toustain, M. Cayot-Délandre et M. de Courcy lui-même, que ce fut une affaire d'infanterie.

Pour moi, voici ce que je trouve dans Froissard, en m'étonnant que ce passage n'ait pas encore été lu tout simplement, tout naturellement tel qu'il m'a sauté aux yeux au premier abord.

- Quand le jour fut venu, les trente compagnons Brandebourch
   ouïrent messe puis se firent armer et s'en allèrent en la place de terre
- » là où la bataille devoit être et descendirent tous à pied et défendirent
- > à tous ceux qui là étoient que nul ne s'entremist d'eux pour chose ni
- pour mechef que il vit avoir à ses compagnons et ainsi firent les compagnons à Monseigneur Robert de Beaumanoir. Cils trente com-
- pagnons que nous appellerons Anglois à cette besogne attendirent
- pagnons que nous appenerons Angiois à cette besogne attenunent longuement les autres que nous appellerons François. Quand les
- > trente François furent venus ils descendirent à pied et firent à leurs
- » compagnons le commandement dessus dit. Aucuns dirent que cinq
- » des leurs demeurerent à cheval à l'entrée de la place et les vingt-cinq
- descendirent à pied si comme les Anglois estoient.

Or, personne, je pense, ne professe assez de confiance dans l'exactitude et la pureté grammaticales d'un chroniqueur du xive siècle, pour affirmer que les mots soulignés: « si comme étoient les Anglois, » se rapportent uniquement à ceux-ci: « les vingt-cinq descendirent à pied, » plutôt qu'à la phrase entière. Où voit-on une raison probante qui détruise cette supposition que cinq des Anglais remontèrent à cheval au moment d'engager l'action? La partie eut été des lors parsaitement égale.

Je sais bien qu'on peut encore faire cette objection : « Si Montauban est remonté à cheval, c'est qu'il était à pied. » Il n'avait pas plus le droit d'intervenir, lui sixième cavalier, que seul. Effectivement, le poëme raconte tout au long comment Montauban chaussa ses éperons, invoqua Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. Mais je trouve quelques lignes plus bas, dans la même page de Froissard racontant la fin du combat, ce témoignage significatif: « L'un des François qui à cheval (1) demeuré étoit les débrisoit, etc. »

Auquel croire? Ce ne sera sans doute pas à un poëme que sa facture informe ne dispensait pas des exigences de mesure, de rime, et surtout d'amplifications poétiques. Enfin, si l'on réfléchit à la composition de l'assistance, pense-t-on que tous ces nobles, ces hommes d'armes, n'eussent pas protesté au moins par leurs cris et leurs imprécations contre une violation flagrante de l'égalité du combat?

Et comment ne nous resterait-il pas trace de cette intervention, quand il nous en reste des bouteilles de vin que burent les chevaliers pendant la trève?

Il ne subsiste donc que deux suppositions admissibles, ou le combat fut pour les deux partis (et malgré l'absence de texte explicite à l'égard des Anglais) une affaire mixte d'infanterie et de cavalerie, ou les conditions préalables dont une clause exceptionnelle nous serait restée inconnue, permettaient à Montauban et à quatre Bretons de combattre à cheval à l'exclusion de l'autre parti; l'on conviendra qu'une aussi étrange restriction est bien faite pour porter à adopter la première version. Je n'ai certes pas la prétention d'avoir apporté une certitude mathématique dans le débat, mais en pareille matière la certitude ou plutôt la vraisemblance ne se forme jamais que d'hypothèses concordantes. En tous cas, dans l'une ou l'autre de celles que j'émets, la dernière ligne que j'ai empruntée à Froissard détruit matériellement le doute qui pouvait s'élever sur la loyauté de Guillaume de Montauban.

#### ш.

En voilà peut-être beaucoup trop déjà sur un sujet si souvent controversé. Je veux cependant redire encore une impression toute personnelle qui m'est restée de ma visite au champ de bataille.

<sup>(1)</sup> Si l'on m'objectait que la gravure donnée par Pierre le Baud, et reproduite par M. de Courcy, représente effectivement Guillaume de Montauban, chaussant ses éperons et prêt à monter à cheval, je donnerais toute de suite la mesure de la valeur de cette mauvaise miniature du xve siècle, en disant que le fond est rempli par une grande étendue d'eau qui ressemble fort à la mer, et ne peut certes être prise par ses dimensions et ses lignes pour la petite rivière d'Oust distante de 4 kilomètres, d'ailleurs séparée du théâtre de l'action par des collines qui la cachent entièrement. Or, la mer est au moins à neuf lieues de Mi-Voie.

Au moment où je reprenais le chemin de Josselin, un détachement de quelques hommes, conduit par un sous-officier, passait devant l'enceinte. Se conformant à une tradition qu'observent presque toutes les colonnes qui sillonnent cette route, le sergent fit porter les armes et son tambour battit la marche.

On pourra me taxer de chauvinisme; j'y consens; mais je dois l'avouer, sans pouvoir l'expliquer, à ce moment et d'elle-même ma pensée se reporta vers cette pierre de Salzbach qui marque la place où tomba Turenne, vers cette tombe de Marceau que nos ennemis euxmêmes saluent à Coblentz, vers cet autre monument de Sidi-Brahim devant lequel aussi, sur la terre d'Afrique, retentissent nos fanfares et s'inclinent nos drapeaux; et j'admirais quelle mystérieuse association d'idées de bravoure, d'héroïsme et de chevalerie me faisait évoquer tant de grandes ombres à l'aspect de ce petit sergent sans croix ni chevrons et de ses quinze recrues.

Tandis que je m'éloignais, j'entendais derrière moi résonner sur le sol granitique de la route ce pas alerte, gai, vigoureux du fantassin français dont la cadence semble comme marquer la mesure de quelque vieux refrain gaulois, et je me pris à penser qu'après avoir foulé tant de voies généreuses au bout desquelles il y avait toujours un opprimé à défendre ou une idée à propager, ce même pas pourrait encore nous conduire à ce but..... à ce but qu'il est sans doute inutile de désigner davantage. Tous les cœurs français et bretons m'ont compris.

#### NOTE

# SUR LE SPHINX TÊTE DE MORT.

(SPHINX ATROPOS, L.)

(Par M. W. J. Griffith.)

Comme tout le monde connaît ce magnifique lépidoptère, du moins à l'état parfait, toute description serait oiseuse. Je me bornerai donc à un exposé sommaire de la manière de vivre de l'insecte, à jeter un coup d'œil sur quelques-unes des superstitions que son dessin lugubre et son cri plaintif ont éveillées, et à faire connaître, aussi rapidement que possible, les diverses théories émises sur ce cri.

I.

Linne, le grand maître, fut le premier à décrire scientifiquement cet insecte remarquable, sous le nom de Sphinx Atropos, le plaçant dans un genre qu'il avait formé dans son Systema nature, en 1767.

La science entomologique, tout-à-fait méprisée jusqu'au commencement de ce siècle, et même après, faisait des progrès gigantesques, et bientôt l'on s'aperçut que les quelques genres fondés par le célèbre inventeur du système binaire étaient insuffisants.

Du reste, dans le cas en question, un démembrement du genre Sphinx, de Linné, était essentiellement nécessaire, car il eût été singulier de maintenir avec des insectes ayant la spiritrompe presque aussi longue que le corps (les vrais Sphinx), une espèce ayant la spiritrompe excessivement courte; car toute coupe générique doit avoir des caractères nettement tranchés.

Ce fut Ochsenheimer, dans son ouvrage intitulé Die Schmetterlinge von Europa (1), qui fonda le genre Acherontia, genre maintenant adopté. Plus tard (1840), M. le docteur Boisduval plaça cet insecte dans son genre Brachyglossa, à cause de l'exiguité de sa spiritrompe.

Le dessin bizarre ornant le corselet de cet insecte, et qui a une grande ressemblance avec une tête de mort, l'a fait nommer Tête de mort, en français; Death's Head (qui veut dire la même chose), en anglais; et, paraît-il, en Pologne, Fantôme tête de mort et Oiseau de mort qui vole. Tous ces noms mis ensemble avec le nom scientifique d'Atropos, maintenant précédé d'Acherontia, sont peu rassurants pour les timides!

Le seul autre lépidoptère qui, à ma connaissance, porte nn dessin si bizarre sur le corselet, est le Sphinx rustica Fabricius, Sphinx chionanthi Abbot et Smith, qui habite quelques parties des États-Unis, mais le dessin du thorax de celui-ci est bien loin de représenter la tête de mort aussi nettement qu'Atropos.

La Tête de mort atteint quelquefois 110 millimètres; donc, sauf le Grand Paon de nuit (Saturnia pyri W. V. — Attacus pavonia major L.), elle est la plus grande des lépidoptères de France.

Dans ce pays-ci, la Tête de mort, à l'état parfait, se trouve assez communément en septembre et même en octobre, quelquesois, mais très rarement, en mai. Elle vole lourdement après le coucher du soleil, mais on la trouve plus souvent cachée dans les maisons.

L'insecte parfait est bien plus rarement vu que la chenille, car, outre que la dernière est très sujette à être ichneumonée, la chrysalide, enfoncée en terre, manque souvent de l'humidité nécessaire, se dessèche, et, en conséquence, ne peut éclore.

Cette espèce se trouve dans toute la France, mais selon M. Desmarest, rédacteur de la partie entomologique de l'Encyclopédie d'Histoire naturelle du docteur Chenu, devient très-rare au-delà du 48° degré de latitude nord; cependant, elle est loin d'être rare au midi de l'Angleterre, elle devient, il est vrai, plus rare en avançant vers le nord de ce pays, mais on la trouve assez souvent en Écosse, en tout cas aussi loin

<sup>(1) 1807</sup> à 1816.

au nord que le comté de Perthshire, entre 56 et 57 degrés de latitude nord. Du reste, l'aire occupée par cette espèce est très-étendue; on la trouve dans toute l'Europe méridionale, aux deux extrémités de l'Afrique, à l'Ile de France, et, selon Desmarest (loc. cit.), dans les Indes orientales.

La chenille est énorme, elle atteint quelquesois une longueur de douze centimètres et demi et a deux centimètres de diamètre, mais elle est si bien connue que toute description serait superflue. Elle se trouve depuis la mi-juillet jusqu'en octobre et se nourrit de divers végétaux, entre autres le sureau (Sambucus nigra), le liciet d'Europe (Lycium vulgare), le fusain (Evonymus europæus) et le jasmin (Jasminum officinalie); mais elle donne de beaucoup la présérence à la pomme de terre (Solanum tuberosum).

Douée de sa grande taille et d'un formidable appétit, il est facile de voir que, si cette espèce se multipliait hors mesure, ces chenilles deviendraient un véritable fléau pour les cultivateurs de pommes de terre, et qu'ils jetteraient des hauts cris, ainsi qu'ils l'ont fait, il y a peu de temps, au sujet du maintenant fameux Doryphora (Polygramma) decemlineata. Heureusement, dans ce pays-ci du moins, les chenilles, quoique loin d'être rares, ne se trouvent pas en nombre suffisant pour faire beaucoup de dégâts.

Arrivée à tout son accroissement, la chenille s'enfonce profondément en terre pour y subir sa métamorphose.

On accuse la Tête de mort de s'introduire dans les ruches d'abeilles et de se rassasier de miel. Différents auteurs ont différentes idées sur ce sujet, mais un fait incontestable est que, dans certains pays ou l'apiculture est véritablement d'importance, cet insecte est regardé comme très-nuisible, et l'on prétend que sa présence dans une ruche cause l'évacuation de ses laborieux habitants.

Kuhn (1) nous rapporte qu'en 1799, des moines qui gardaient des abeilles, entendant un bruit inusité dans une ruche, la soulevèrent, quand, à leur grand étonnement, un animal que premièrement ils prirent pour une chauve-souris, mais qui était bel et bien l'Acherontia Atropos, s'envola; il ajoute que, quelques années auparavant, plusieurs de ces insectes furent trouvés dans une ruche.

Le célèbre Huber signala le même fait, en 1804. L'observateur aveugle (2) attribua sa présence dans les ruches à sa partialité pour le miel, et pense que son cri peut paralyser ce peuple belliqueux aussi bien que le cri de leur reine (3).

Digitized by Google

<sup>(1)</sup> Der Naturforscher.

<sup>(2)</sup> Huber, tout jeune encore, fut atteint d'une cécité complète. Il voyait par les yeux de son domestique, François Burnens, simple paysan, mais doué d'une grande patience et de beaucoup d'intelligence.

<sup>(3)</sup> Nouvelles observations sur les abeilles.

Ce qui paraîtrait renverser cette hypothèse est que le même auteur a introduit un Atropos dans une boîte contenant une colonie de bourdons de l'espèce Bombus muscorum Smith. L'intrus, malgré lui, ne tarda pas à succomber sous les aiguillons envenimés de ces insectes. Cependant, la piqure du Bombus muscorum est loin d'être aussi venimeuse que celle de l'abeille des ruches.

Lepelletier de Saint-Fargeau nie que cette espèce dévore le miel. Il démontre que sa spiritrompe est si courte et son corps si gros, que cela ne serait qu'en brisant les obstacles intermédiaires qu'elle pourrait parvenir jusqu'aux alvéoles. Il affirme que les ailes d'Atropos n'ont point la force nécessaire pour réussir dans une telle entreprise, et, de plus, que si l'insecte y réussissait, le miel, se répandant, paralyserait tous ses mouvements, aussi bien que la glue ferait pour un oiseau. Il est donc d'opinion que la Tête de mort entre dans les ruches uniquement pour se garantir des intempéries de la mauvaise saison, comme elle entrerait dans aucune autre crevasse qui se présenterait (1).

Cette hypothèse paraît très-vraisemblable. La Tête de mort paraît chez nous fort tard dans la saison (v. supr.), et se prend encore quand on ne voit que peu ou point d'abeilles. Pourquoi ne profiterait-elle pas de la torpeur dans laquelle se trouvent presque tous les habitants de la ruche si tard dans la saison, et ne s'y introduirait-elle pas avec beaucoup plus de chances de succès, que si elle avait à affronter cette race irritable, lorsque chaque membre est en pleine activité?

Il est constaté que les mulots, ou souris des champs (Mus sylvaticus L.), qui quelquefois dévastent entièrement une ruche, choisissent toujours l'hiver pour s'y introduire (2).

Huber (3) dit qu'à l'époque où les abeilles attendent leur ennemi Atropos, il les a vues boucher avec de la cire l'entrée de la ruche, en laissant, toutefois, une ouverture assez large pour donner libre passage à un ou deux de ces laborieux hyménoptères. Il serait donc bien facile, en couvrant l'ouverture de la ruche d'un grillage en fil de fer, de barrer passage à ce sphinx colossal, tout en laissant parfaite facilité d'entrée ou de sortie aux abeilles.

II.

#### Superstitions.

Il faut avouer que le dessin lugubre ornant le corselet de cet insecte, joint à son cri plaintif et à ses yeux qui, dans l'obscurité, brillent comme des charbons ardents, sont propres à causer une certaine inquiétude aux

<sup>(1)</sup> Encyclopédie d'histoire naturelle d'Obigny, etc.

<sup>(2)</sup> Naturalist's Library, vol. 34.

<sup>(3)</sup> Nouvelles observations sur les abeilles.

superstitieux, et je connais hien des personnes qui, pour rien au monde, ne se hasarderaient à toucher cet être parfaitement inoffensif!

On aurait pu espérer qu'avec la marche du temps, et dans ces jours-ci où l'étude de l'histoire naturelle a été poussée à un certain degré de perfection, on aurait vu tomber dans l'oubli les superstitions ridicules sur certains animaux. Mais il n'en est rien, et je crois que nos arrièrepetits-fils entendront raconter, avec beaucoup de gravité, accompagnées de faits à l'appui, les mêmes sottises que l'on débitait jadis!

Le révérend J. G. Wood (1) dit qu'un jour, en sortant de son église à la campagne, il vit un rassemblement de ses paroissiens dans le cimetière. Intrigué de cette conduite inusitée de ses ouailles, il s'approcha pour en connaître la cause; les braves gens épouvantés formaient cercle autour d'une pauvre Tête de mort qui cheminait paisiblement à travers une allée! A la fin, le forgeron du village, prenant son courage à deux mains, sauta à pieds joints sur le pauvre 'insecte. Sans doute il fut regardé comme un héros par ses voisins plus timides!

Réaumur (2) rapporte, qu'en 1733, ces insectes furent très-nombreux dans la Basse-Bretagne, et comme leur apparition devançait un peu une épidémie très-meurtrière, les habitants les regardèrent, sinon comme la cause directe, au moins comme les précurseurs du fléau. En conséquence, ils les considéraient comme les messagers de la mort!

Je crois me souvenir que notre savant collègue, M. le docteur de Closmadeuc, m'a dit que cette épidémie, qui causa de cruels ravages en Bretagne, était la peste.

Alphonse Karr, dans son joli petit ouvrage intitulé: Voyage autour de mon jardin, cite une apparition en grand nombre de cet insecte en Bretagne, en 1750, et dit que la consternation et l'épouvante des habitants se portèrent au plus haut degré. Les uns regardaient cette visitation comme un indice certain de la colère céleste, et, en conséquence, bien des personnes firent des confessions publiques; les plus incrédules la considéraient comme l'annonce infaillible de la peste. Selon le même auteur, M. de Pontchartrain, alors Secrétaire de la Marine, demanda à l'Académie si ces alarmes étaient fondées, et la réponse négative de ce corps de savants ne fut pas accueillie favorablement par tout le monde.

Jai déjà dit qu'en Pologne, cet insecte est nommé Fantôme de la nuit et Oiseau de mort qui vole. Selon Knapp (3), les habitants de ce pays, où la Tête de mort est commune, la regardent avec effroi, et la considèrent comme une création du mauvais esprit! Ses yeux flamboyants sont considérés comme un indice certain de son origine infernale! Souvent cet être diabolique entre le soir dans les chambres, et si, par

<sup>(1)</sup> Illustrated natural History, vol. 3.

<sup>(2)</sup> Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des insectes.

<sup>(3)</sup> Journal of a Naturalist,

hasard, en volant, il éteint une chandelle, c'est un avertissement terrible de guerre, de la peste, de la famine, bref, de mort aux êtres humains et aux bestiaux!

Une très-curieuse superstition existe, selon Saint-Pierre (1), à l'Île de France. On se figure que, quand une Tête de Mort vole dans une chambre, si un atôme de la poussière secouée de ses ailes tombe sur les yeux d'une personne, cette personne devient aveugle.

Selon Campbell (2), les colons Boërs, dans l'Afrique méridionale, ont, ou peut-être devrais-je dire avaient, une grande peur de cet insecte. Il paraît que dans ce pays-là l'on trouve souvent Atropos dans les troncs creux habités par les abeilles. Les Hottentots, désirant jouir tout seuls du miel dont ils sont très-friands, ont fait croire aux Boërs que cet insecte est si venimeux, que sa morsure est mortelle! Ceci prouve que quelquefois les noirs ont plus d'esprit que les blancs!

#### Ш.

#### Hypothèses sur le cri.

Il y a maintenant à peu près un siècle et demi que le soi-disant cri, bruit unique parmi les lépidoptères, intrigue vivement les naturalistes. De nombreuses hypothèses ont été émises, mais, jusqu'à présent, cette énigme n'est point définitivement expliquée.

Ce cri est comparé par la plupart des auteurs à celui d'une souris, mais il est plus plaintif. Le révérend J. G. Wood (3) le compare au bruit désagréable que fait un crayon d'ardoise tenu verticalement et conduit rapidement sur l'ardoise. D'autres le comparent aux stridulations de certains orthoptères, et d'autres encore, à ce bruit bien connu que font beaucoup de coléoptères longicornes, par le frottement du prothorax contre le mesothorax; mais, à mon avis, ce bruit a beaucoup d'analogie avec le cri d'une souris.

Réaumur (4), ce célèbre et infatigable observateur, fut, je le pense du moins, le premier à chercher à expliquer cette anomalie parmi les lépidoptères. Selon lui, le bruit serait cause par le frottement de la spiritrompe contre les palpes.

Comme preuve de ce qu'il avance, il dit que quand il eût déroulé la spiritrompe avec une épingle, le cri cessa; il obtint le même résultat en isolant les palpes de la spiritrompe. Enfin, il coupa une des palpes et la force du cri fut sensiblement diminuée. Plus loin, nous verrons

<sup>(1)</sup> Naturalist's Library, vol. 30.

<sup>(2)</sup> Travels in South Africa, 1815.

<sup>(3)</sup> Illustrated Natural History, vol. 3.

<sup>(4)</sup> Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des insectes.

que le déroulement de la spiritrompe et l'isolement des palpes n'empêchent pas toujours le bruit de se faire entendre.

Le savant italien Rossi partageait cette opinion.

Engramelle cite un M. Johet qui était d'avis que le bruit est produit par l'expulsion de l'air de dessous les ptérygodes ou épaulettes, par le mouvement des ailes.

Cette hypothèse est inadmissible, car le bruit se fait parfaitement entendre quand les ailes sont en repos, et devient même plus fort quand l'insecte est tenu dans la main de manière à neutraliser l'action des ailes.

Le docteur Lorey croit que ce bruit est produit par l'échappement de l'air de deux trachées situées près de la base de l'abdomen. Il dit que les orifices de ces deux organes respiratoires sont fermés, à l'état de repos, par des fascicules de poils retenus par des liens venant des côtés latéraux et internes de l'abdomen, et que l'on voit ces fascicules de poils s'ouvrir en forme d'astériques pendant que l'insecte produit ce cri.

Selon le docteur Passerini, la tête serait le siège de ce bruit. Une cavité communiquant avec le faux conduit de la spiritrompe, mue, à son orifice, par de forts muscles qui se lèvent et se baissent alternativement, ainsi laissant à un mouvement l'air pénétrer dans la cavité et à l'autre le chassant avec force, produirait ce bruit. Il maintient que si la spiritrompe est coupée, le bruit continue, mais que ce bruit peut être arrêté en coupant les muscles près de sa base ou en enfonçant verticalement une épingle dans la tête.

M. Goureau (1) compare ce bruit à celui produit par la cigale, et place l'organe stridulent à la jonction du thorax et de l'abdomen.

M. Nordmann est de la même opinion.

Duges (2) place l'organe du bruit à la jonction des deux portions de la spiritrompe.

Goureau, se ravisant sur l'hypothèse citée ci-dessus, attribue ce bruit aux vibrations du thorax et au frottement des ptérygodes contre le mésothorax, et le compare au bruit produit par certains diptères et hyménoptères.

Duponchel a fait une expérience intéressante sur cet insecte devant plusieurs de ses collègues de la Société entomologique de France, parmi lesquels se trouvaient les entomologistes célèbres Aubé, Boisduval, Pierret et Rambur.

Il a parfaitement reconnu l'organe décrit par Lorey, Goureau et Nordmann, a vu les poils s'épanouissant en forme d'astérisque; mais cet épanouissement ne coıncidait pas toujours avec le bruit, et même se montrait souvent quand l'insecte gardait un silence absolu. Il dit aussi

<sup>(1)</sup> Essai sur la stridulation des insectes.

<sup>(2)</sup> Traité de physiologie comparée.

que cet organe existe chez plusieurs autres sphingides qui ne produisent aucun bruit, comme l'avait déjà remarqué Passerini.

En écoutant avec soin, il trouva que le bruit ne provenait pas de l'abdomen, mais du devant du corselet; malheureusement, l'insecte succomba à ce moment sous les mutilations qu'il avait subies.

Duponchel, fils, qui assistait son père, fut d'avis que le bruit était produit par le frottement du prothorax contre le mésothorax.

De cette expérience, Duponchel déduit trois faits ;

1º Que l'échappement de l'air des trachées à la base de l'abdomen ne

produit pas ce bruit, comme le pensait Lorey.

2º Que l'idée émise par Passerini, que le bruit est produit par l'expulsion de l'air, par le faux conduit de la spiritrompe, d'une cavité de la tête, est inadmissible, car, quoique la spiritrompe soit serrée ou déroulée, le bruit continue. Si l'on isole les palpes de la spiritrompe, le bruit se fait encore entendre.

3º Que le bruit ne peut être produit par l'expulsion de l'air de dessous les ptérygodes par le mouvement des ailes, car l'insecte crie aussi

fort quand ses ailes sont en repos.

En septembre 1873, le savant entomologiste et anatomiste, le docteur Alfred Laboulbène, fit une expérience sur un Atropos mâle. Il constata le fait que l'épanouissement des poils formant l'astérisque n'est pas toujours suivi du cri, et il donne une description détaillée de cet organe.

Quand l'insecte est en repos, ces poils sont couchés longitudinalement dans une gouttière ou dépression concave, et ils disparaissent complètement. Cette gouttière commence sur le premier segment abdominal et continue sur une partie du second segment.

Désireux de voir par quel moyen l'insecte redresse ce faisceau de poils, le savant opérateur trouva que la rigole est formée d'une peau sèche et scarieuse, et, quand il passa sous cette peau sèche la pointe émoussée d'une petite tige d'acier, non-seulement les poils se redressèrent, mais un bruit faible se fit entendre.

Le docteur Laboulbène est donc d'opinion que le bruit est produit « par la contraction des muscles ridant, ou contractant la peau sèche de la rigole, et peut-être aussi au froissement qui en résulte sur la membrane scarieuse du premier par rapport au second segment. »

Il ajoute, néanmoins, qu'il ne prétend pas avoir élucidé la question, son expérience n'ayant été faite que sur un seul sujet.

Nous sommes donc, nonobstant les nombreuses hypothèses émises, encore dans l'incertitude sur la cause de ce bruit bizarre.

Espérons que bientôt nous en aurons une solution définitive!

### RAPPORT SUR LES BIBLIOTHÈQUES.

#### MESSIEURS,

Conformément à notre nouveau règlement, je viens, pour la première fois, vous faire un rapport sur l'état des deux bibliothèques dont vous m'avez confié la conservation.

De la bibliothèque de la ville, je n'ai que fort peu de chose à dire.

Dans le courant de l'année dernière, le ministère de l'Instruction publique ne lui a fait qu'un seul envoi de livres dont je vous ai déjà lu la liste. Je n'apprendrai rien à personne, en signalant que ce don est venu, seul, augmenter ce dépôt. Tous savent, que pour son amélioration, la ville ne fait d'autre sacrifice que celui des reliures réclamées par le mauvais état des volumes et les collections qui ne se forment que par livraisons. Pour l'année 1876, ce sacrifice n'a été que de 81 francs consacrés à la reliure de 43 volumes.

Quant au travail de récolement, dont la nécessité, admise par la société, se fait chaque jour de plus en plus sentir, j'ai constaté que ce n'est point la une petite entreprise et que, par suite, il ne saurait être exécuté dans les conditions économiques auxquelles nous nous étions arrêtés. Ce qui le rend véritablement considérable ne provient pas tant du grand nombre des volumes que des remaniements subis par la bibliothèque et du désaccord entre les catalogues et l'inventaire, d'une part, et, de l'autre, entre les indications de cet inventaire et la place actuellement occupée par les ouvrages. Aussi, je crains peu de me tromper en estimant que, s'il se réalise un jour, ce projet devra recourir aux finances de la société.

Il avait été, en outre, décidé que tous les volumes de cette bibliothèque seraient estampillés au timbre de la ville. L'opération n'a pu s'exécuter pour un excellent motif : c'est que nous attendons encore le timbre que j'ai fait plusieurs fois demander à la mairie.

Je donnerai plus d'étendue à la partie de mon rapport concernant la bibliothèque spéciale de la société.

Le triste état de nos finances ne nous ayant pas permis de louer une nouvelle chambre pour le secrétariat et l'herbier du musée d'histoire naturelle, il a fallu affecter à cette destination l'appartement du 3° occupé par la bibliothèque, dite Ducordic, du nom du généreux donateur, et verser cette bibliothèque dans celle de la Société. L'opération a entraîné une dépense de soixante et quelques francs nécessitée par l'augmentation

du mobilier, les vieux bois devant rester en place pour recevoir l'herbier et les collections du secrétariat. Afin de sauvegarder les conditions du legs, les volumes provenant de cette bibliothèque ont été, autant que possible, réunis dans le susdit supplément de mobilier sur lequel sera inscrit le nom de M. Ducordic.

Cela dit, je passe aux accroissements qui sont venus nous enrichir.

Par leurs envois, les sociétés savantes avec lesquelles nous faisons échange de publications, ont continué, toujours de plus en plus nombreuses, à augmenter nos collections. Je n'ai point à énumérer ici les volumes qui nous sont venus de cette source, non plus que les dons faits à notre bibliothèque par MM. Lallemand, de Limur, Mauricet, Revelière et quelques autres membres de la compagnie; les extraits imprimés de nos procès-verbaux en ont déjà fourni le relevé. Mais la reconnaissance m'oblige à rappeler que, exécutant avec soin les intentions de M. Taslé, notre regretté collègue, sa famille nous a donné au moins une cinquantaine de volumes, parmi lesquels se trouvent plusieurs ouvrages importants sur l'histoire naturelle.

Tout le reste nous est venu par acquisition.

Tout le leste nous est venu par acquisition.		
Ce dernier chapitre comprend d'abord les abonnements de la	Socié	té :
A la revue archéologique	271	25
A la revue des questions historiques	20	•
Au bulletin monumental	15	25
En tout	62 <sup>r</sup>	50
Il renferme, en second lieu, les acquisitions proprement di composant des ouvrages qui suivent :	tes 'et	se
Istor-Breiz ou histoire populaire de la Bretagne, breton et 1	rança	is ,
par une fille du Saint-Esprit, 1 vol. in-18, 1869, 3º édit		75
Exil du parlement de Bretagne à Vannes (1675-1690) par		
M. Ropartz, broch. in 8°	1	<b>5</b> 0
Nouveau propre du diocèse de Vannes, pour bréviaire, 1876,		
broch, in-12	2	•
Année scientifique (1875), par M. L. Figuier, un vol. in-12.	. 3	<b>5</b> 0
Pèlerinage de sainte-Anne d'Auray, par le P. Arthur Martin,		
1 vol. in-18, 1873	1	25
Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon, par		
Dom Jausion, bénédictin de Solesme, 1864, 1 vol. in-12	3	<b>7</b> 5
Vie de saint Convoïon, fondateur et 1er abbé de Redon,	•	
par le même 1867, 1 vol. in-12	_ 1	)
Total	141	75

Si les acquisitions n'ont pas été plus nombreuses et plus considérables, c'est qu'il fallait les proportionner à la modicité du budget.

Mais là ne se sont point arrêtées nos dépenses.

Il a fallu, en outre, consacrer pour la reliure de 42 vo-	,	
lumes une somme de	48t	20
Pour la nouvelle boite de la bibliothèque, sa serrure et		
ses clés	8	>
Enfin j'ai cru devoir acquerir une fontaine et une demi-		
douzaine d'essuie-mains	12	60
Total	681	80

### RÉCAPITULATION

Abonnements	62 <sup>t</sup>	<b>50</b>
Acquisitions de livres	14.	<b>7</b> 5
Reliure	48	20
Mobilier	20	<b>60</b>
Total définitif	1461	05

Je ne fais point figurer dans ce compte les dépenses occasionnées par le transfert de la bibliothèque Ducordic, parce que cette opération devait naturellement s'exécuter aux frais du secrétariat et du musée d'histoire naturelle appelés à en bénéficier. Pour ne pas amoindrir les budgets déjà trop restreints de ces deux départements, il fut règlé que les dépenses en question seraient portées au compte des achats divers. Dans tous les cas, elles ne pouvaient pas être à la charge du budget de la bibliothèque.

Avant de clore cette partie de mon rapport, je dois encore signaler l'échange de nos publications contre les journaux du département. En séance ordinaire, il fut décidé que cet échange serait proposé à tous. Quatre seulement ont accepté, savoir : le journal de Vannes, l'Avenir du Morbihan, l'Impartial Lorientais et Revue caprice de Lorient. Ces deux derpiers ont cessé de paraître. Quant au journal du Morbihan, au Courrier de Bretagne et à une autre feuille qui, dit-on, se publie à Pontivy, notre proposition n'a pas, sans doute, trouvé bon accueil chez eux. Les journaux qui continuent à nous venir sont soigneusement conservés et leurs collections seront reliées en temps opportun.

### RAPPORT

### DU CONSERVATEUR DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

#### Messieurs.

Pendant l'année 1876 la société a acquis l'herbier Arrondeau. Tous mes loisirs ont été employés à classer cette riche collection et à l'intercaler dans vos deux herbiers. Avec l'aide de M. Marchais et après de longues heures d'un travail rendu pénible par un local tout à fait insuffisant, le gros de la besogne est enfin terminé et je puis dès à présent vous dire que cette acquisition comblera de nombreuses lacunes, principalement dans l'herbier de France qu'elle complètera, à quelques certaines d'espèces près, et dont elle fera une collection d'une assez grande valeur.

Aucune des autres collections n'a subi de modification sensible.

Vannes, le 16 janvier 1877.

REVELIÈRE.

### LISTE DES OBJETS

Acquis par la Société ou donnés au Musée archéologique PENDANT L'ANNÉE 1876.

### JETONS, MÉDAILLES OU MONNAIES.

Jeton en cuivre du xve siècle, trouvé dans la prairie Bodan, à Vannes. Don de M. de Cussé.

Deux monnaies romaines frustres et une monnaie en bronze de Faustine, trouvées à la Burbannière, dans les terrains occupés par les casernes d'artillerie, à Vannes.

Don de M. E. DE LAMARZELLE.

Monnaie en or de Louis XIII, roi de France (1641), Vannes.

Acquisition.

Acquisition.

Monnaie en or de François II de Bretagne, et une monnaie également en or de Louis XII et Anne de Bretagne. Donateur, M. BOURUET-AUBERTOT.

### Deux monnaies en bronze de.....?

Don de M. Lucas.

Pièce de cinq soldi de Napoléon, roi d'Italie.

Don de M. LE GALL DE KERLINOU.

Une monnaie en bronze de Thibaudus. Cette monnaie, d'un trèspetit module et très-rare, a été donnée par M. le Dr de Closmadeuc.

Jeton en bronze de l'abbaye de....? (xvº siècle.)

Don de M. Périer de Lahitolle.

Monnaie de Jean IV, duc de Bretagne.

Donnée par M. Léguillon.

Monnaie en argent de Philippe III, roi d'Espagne (1612).

Don de Mile Le Médec, institutrice à Pénerf.

Deux monnaies en argent de Saint-Martin de Tours.

Une — de Raoul, sire de Déols.

Deux — de Robert, comte du Maine.

Deux — de Geoffroy, comte de Gien.

Deux — de Foulques d'Anjou.

Deux — de Guy de Dampierre.

Deux — de Henri II, roi d'Angleterre.

Deux — d'Étienne de Guingamp.

Une monnaie arabe en or du xuº siècle.

Ces seize monnaies, trouvées par un cultivateur sur une propriété située à Rédené, Finistère, ont été données par M<sup>mo</sup> Ménouvrier de Fresne.

Feu M. Taslé a donné à la Société polymathique tous les objets déposés par lui au Musée archéologique, entre autres, vingt cinq monnaies figurant comme dépôt au catalogue, qui se répartissent ainsi :

Un Henri VI d'Angleterre, en or.

Un Philippe II d'Espagne, en or.

Un Charles VI, en or.

Deux monnaies de Louis XV, en or.

Un Louis XIV (1652), argent.

République française, an XII, argent.

Une monnaie gauloise, en or.

Plus 17 monnaies grecques en argent, électrum ou bronze.

Dix monnaies romaines, savoir:

Un Constance-Chlore.

Un Trajan.

Un Tétricus, prov. Quinipily.

Un Antonin.

Un Posthume.

Un Constantin.

Un Maximien.

Trois petits bronzes?

Plus, une monnaie de Louis XI, une de Henri II, une de Henri IV, une d'Abbaye, en argent, et un certain nombre de monnaies modernes de Tunis, de France et de Belgique.

Acquisition faite à la vente de feu M. Arrondeau.

Une monnaie en or de Sébastien II, roi de Portugal, trouvée à Tumiac, commune d'Arzon. Acquisition.

En défonçant une prairie située à Kerlosquet, commune de Vannes, des ouvriers ont trouvé sous une petite éminence, un vase en terre cuite, vernissé à l'intérieur, lequel contenait quelques centaines de monnaies du xime et du xive siècle. Malheureusement, ces monnaies ont été dispersées au premier moment de leur trouvaille; malgré cela, la Société a pu · choisir et acheter quinze de ces monnaies, dans un petit lot qui lui était présenté. Ces monnaies sont :

Un Jean II, père de Lothaire, (Basse-Lorraine et Brabant) 1286-1305.

Un Louis VII, comte de Loos (1213-1345).

Un Arnauld VII, comte de Loos (1323-1345).

Un Anonyme.

Un Philippe, fils de Philippe IV, comte de Poitiers.

Cinq oboles de Jean II, duc de Bretagne (1286-1305).

Trois Charles de Valois, comte de Chartres (1293-1325).

Un Pierre Manclerc, duc de Bretagne (1213-1237).

Un André de Chauvigny, vicomte de Brosse-Huriel, baron de Chateauroux (1317-1356?).

#### OBJETS DIVERS.

Un petit vase et divers fragments de poteries (ép. gallo-romaine), trouvés lors des fouilles exécutées par la Société, en décembre 1875, dans la prairie Saint-Symphorien, à Vannes.

Grand dollium en terre grise (ép. gallo-romaine), trouvé près de la gare de Vannes.

Don de M. le Dr DE CLOSMADEUC.

Fragment d'une épée en bronze provenant d'une ancienne carrière à Parc-carré, commune de Locqueltas.

Don de M. LE NORMAND.

Une pierre portant des signes sculptés, un très-petit vase à une seule anse, et de nombreux fragments de poteries provenant du dolmen de Couëtdic, situé dans l'anse de Locmiquel, commune de Baden.

Don de M. John Hartney.

Fragment de brique provenant de la grande muraille de la Chine.

Don de M. L. Franceul, mécanicien de marine.

Sceau en bronze (xvº ou xvɪº siècle) de Jehenne Béguine.

Don de M. Salmon.

Ossements trouvés dans la station archéolitique du Mont-Dol (Ille-et-Vilaine). Don de M. le Dr MAURICET.

Cachet à double face, en cuivre; peson à ressort; description historiographique du royaume de France (1780), sorte de jeu.

Don de M. SALMON.

Deux mesures pour les liquides, en étain. L'une de ces mesures porte, poinçonné sur le couvercle, une moucheture d'hermine, au-dessous de laquelle est une hermine passante, accolée de la jarretière flottante de Bretagne (armes de Vannes). Sur la panse est gravée, en creux, l'inscription: Guy Cartron.

Acquisition.

Deux photographies représentant, l'une un menhir, l'autre les rochers cannelés de Kerhero, près Moustoir-ac. Don de M. MARTIN.

Deux photographies du monument de Quinipily, commune de Camors.

Don de M. DE SAINT-GEORGE.

Celtæ en diorite.

Don de Feu M. Taslé, père.

Nombreux objets en bronze provenant d'une découverte faite dans un bois taillis, à Kerhar, en Guidel; la nomenclature des objets trouvés a été donnée par M. l'abbé Euzenot, dans une lettre publiée dans la première partie du bulletin de 1876. Il en est de même d'un nombre également important d'instruments renfermés dans un vase en terre trouvé à Kergal.

Tous les objets trouvés dans ces deux localités sont presque tous fragmentés ou manqués à la fonte; leur inspection montre qu'ils formaient le trésor de deux fondeurs gaulois.

Don de M. l'abbé Euzenot.

Le Conservateur du Musée archéologique,

L. DE Cussé.

### ALLOCUTION DE M. ROSENZWEIG

EN QUITTANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

#### MESSIKURS,

Avant de céder la présidence à l'honorable successeur que vous m'avez désigné, je suis appelé par l'usage à résumer devant vous l'historique de notre Compagnie pendant l'année que nous venons de traverser. Je dis : résumer, car vous n'attendez pas de moi, je pense, autre chose devant la multiplicité des faits dont on trouvera, d'ailleurs, le détail dans nos procès-verbaux et qui permettront de considérer l'année 1876 comme une période bien remplie de nos annales. A vous, Messieurs, en revient tout l'honnenr; car, si votre président s'est employé, dans la mesure de ses forces, à s'acquitter pour le mieux de ses fonctions, vous avez, de votre côté, largement répondu aux vœux qu'il formait le jour où vous lui avez confié la direction de vos affaires.

Ce jour-là, vous devez vous en souvenir, il vous conviait à un redoublement de travail; une trentaine de mémoires, dont quelques-uns très-étendus, ont prouvé que vous aviez compris cet appel. Il me suffira de les énumérer pour vous en faire saisir d'un coup-d'œil l'importance

et la variété.

Le mémoire de M. l'abbé Luco sur l'origine du droit de régale bientôt transformé en abus, ses recherches relatives à l'interprétation de quelques proverbes populaires, ses considérations philosophiques tirées de la comparaison de la vue du corps et de celle de l'esprit, enfin la continuation de ses patientes études historiques et biographiques sur les paroisses de l'évêché de Vannes, ces divers travaux, qui rempliraient seuls un de nos bulletins ordinaires, peuvent vous donner une idée de l'application soutenue et de la fécondité de leur auteur.

Dans le domaine de l'histoire, j'ai encore à mentionner la communication de M. Périer de Lahitolle, sur le Combat des Trente; nous voulons espèrer que cette communication, comme il l'appelle trop modestement, sera suivie de plusieurs autres non moins intéressantes; les sujets de notices analogues ne manquent pas, et cette tâche n'a rien qui puisse l'effrayer.

Quoique l'archéologie nous ait fourni un contingent peut-être moins considérable que d'habitude, nous avons à signaler cependant les fouilles et les découvertes de M. l'abbé Euzenot à Kergal, à Kerhar et à Triec, en Guidel, découvertes qui ont enrichi notre Musée, grâce au désinté-

ressement de notre laborieux collègue. Citons encore les rapports appuyés de planches de M. le D' de Closmadeuc, sur les fouilles exécutées par M. Hartney dans un dolmen de la presqu'île de Locmiquel-Baden, et sur celles de MM. du Châtellier, dans un dolmen de Plevan (Finistère); le compte-rendu fait par le même auteur de sa visite dans plusieurs musées de l'ouest de la France ; et enfin ses réflexions pleines d'humour et de vérité sur la manière dont les touristes écrivent l'archéologie. Mentionnons de même la note de M. Miln sur les nouvelles fouilles qu'il a pratiquées à Carnac, au pied du mont Saint-Michel, note qui attend un complément promis par notre honorable correspondant; le plan dressé par M. de Cussé des fouilles entreprises dans la prairie de Saint-Symphorien, au faubourg de Vannes; et, comme couronnement, cette lettre autographe de M. l'abbé Mahé, datée de 1826, généreusement déposée dans nos archives par M. l'abbé Piéderrière, et où se révèle à chaque ligne cet amour bien connu du vénérable chanoine pour l'étude des antiquités du pays.

A côté de l'histoire, de la philosophie et de l'archéologie, MM. Guyot-Jomard et l'abbé Kersaho ont tenu à honneur de représenter la science philologique, et ils l'ont fait de manière à contenter les plus difficiles. M. Kersaho vient de mettre au jour un dictionnaire hébraïque auquel il travaille depuis plusieurs années, dont nous ne connaissons encore que la préface, mais qui, si nous en croyons des témoignages compétents, est appelé, par la simplicité de sa méthode, à rendre un service inappréciable à tous ceux qui voudront lire les textes sacrés dans leur idiôme original.

Sans prétendre remonter aussi haut, M. Guyot, dans son Étude de géographie celtique, se borne à appliquer la vieille langue des Celtes à la géographie universelle des Grecs et des Romains; noms de peuples. noms de villes, noms de montagnes, noms de rivières, tous s'expliquent avec la plus grande facilité si l'on veut bien recourir aux radicaux celtiques; hors de là il n'y a que confusion et obscurité. Quelque hardi que semble ce système, les nombreux arguments fournis par notre honorable collègue dans ce travail de longue haleine ont de quoi ébranler les plus incrédules. J'étais de ce nombre, je l'avoue, et me demandais si les moyens, un peu forcés quelquefois, employés par M. Guyot pour sa démonstration, ne pourraient s'appliquer tout aussi bien à d'autres idiômes contemporains du celtique. J'aurais volontiers, pour essayer d'entrevoir la vérité, tenté quelques explorations sur un terrain qui ne manque pas d'attrait; mais mon zèle fut considérablement refroidi par la lecture d'un ouvrage intitulé : Le pôle et l'Équateur, et qui a pour auteur M. Lucien Dubois, membre de la Société de Géographie. Concluant à l'unité du langage à l'origine, M. Dubois s'exprime ainsi : La tâche que s'est imposée la philologie est aussi ardue que délicate. Il ne s'agit de rien moins que de suivre le cours des divers idiômes qui, comme des fleuves sans nombre, enserrent l'humanité de leur multiple réseau, de remonter chacun d'eux jusqu'à sa source, d'étudier les rapports qui les unissent, de surprendre le secret de leurs affinités ou de leurs différences, de relier ces innombrables effluents aux types primordiaux d'où ils dérivent, de rechercher les caractères communs de ces types eux-mêmes, et, si la chose est possible, de retrouver le mystérieux confluent d'où ces langues partirent un jour pour aller rayonner à la surface de la terre en mille rameaux féconds. Il s'agit, en un mot, d'essayer de reconstituer en théorie l'unité détruite à Babel. » Ailleurs, j'apprenais de M. Dubois qu'il existe sur la terre 2,000 langues connues, sans compter 5,000 dialectes environ. Il ne me restait plus qu'à souhaiter de tout cœur à notre collègue, M. Guyot, d'avoir eu la main heureuse. Ce n'est pas d'aujourd'hui, du reste, que datent les efforts des celtophiles pour faire remonter jusqu'au Paradis terrestre l'existence de l'antique idiôme armoricain, et M. Guyot s'est engagé dans cette voie en assez bonne compagnie pour ne point craindre d'y marcher d'un pas ferme.

Si nous passons maintenant aux sciences naturelles, nous avons à relever, outre la notice météorologique de M. Monteil sur les curieux effets d'un coup de foudre ressentis à Vannes, au mois de décembre dernier, les travaux entomologiques de M. W. Griffith, dont vous avez déjà plus d'une fois, Messieurs, apprécié les connaissances solides et le zèle pour notre Société. Son catalogue des Coléoptères observés dans la presqu'île armoricaine est aujourd'hui complet par suite de l'envoi qu'il nous a fait cette année d'un nouveau cahier soumis, comme les précédents, à l'examen de la Commission des publications. Son mémoire sur le Sphinx Tête-de-mort est écrit avec cette finesse d'observation et dans ce style attrayant auxquels il nous a depuis longtemps habitues. D'autre part, les notes échangées fort courtoisement entre M. Damour, membre correspondant de l'Institut, et M. de Limur, au sujet de la composition d'une roche de Roguédas, en Arradon, ne peuvent, venant de plumes aussi autorisées, que concourir au progrès des études géologiques et minéralogiques dans notre département. La classification des minéraux et des roches a fait, en outre, l'objet d'une communication particulière de M. de Limur.

A cette longue énumération des travaux qui ont occupé nos séances ordinaires, il est juste de joindre ceux non moins remarquables qui ont défrayé notre séance solennelle du 28 mai. Honneur donc aussi à M. Lallemand qui n'a pas craint de se livrer à des recherches souvent arides pour composer un historique complet de notre Compagnie; à M. A. Mauricet dont le mémoire sur la Société laïque des Dames de charité à Vannes, au xvii° siècle, a su faire palpiter bien des cœurs d'une saine émotion; à M. Le Cointre qui a retracé d'une façon pleine d'intérêt les émouvantes péripéties du percement de l'Isthme de Suez;

a M. le Dr Mauricet père qui a retrouvé dans ses souvenirs et a retracé avec tant de charme l'histoire du collège de Vannes en 1812; à M. Guesdon qui, dans sa Notice biographique sur Alain-René Le Sage, a mis en lumière bien des particularités inconnues sur cet illustre écrivain breton; enfin à M. Le Gall de Kerlinou qui a su trouver, pour célèbrer les conquêtes de la science, des accents poétiques que lui eussent énviés les anciens bardes pour chanter les exploits des guerriers.

Comme consequence naturelle de tant d'efforts, Messieurs, vous avez rendu un peu de vie à nos séances fréquentées par un plus grand nombre de sociétaires; les communications, les donations y abondent; vos commissions fonctionnent avec une assiduité digne d'éloges. Même en dehors de notre champ d'activité, la Société se révèle par les succès de ses membres; et, à ce titre, la médaille décernée à M. Guyot-Jomard par l'Académie de la Loire-Inférieure, pour son étude sur Arthur de Richemont, doit être considérée comme un triomphe pour nous. Heureux aussi pour nous sera le jour où la proposition de notre collègue relativement à son héros pourra être réalisée! Vous avez sans doute appris, comme moi, avec plaisir qu'elle va recevoir prochainement un commencement d'exécution.

C'est sans doute encore à l'estime générale conquise par vos travaux, Messieurs, que nous avons dû cette année l'adhésion d'une quinzaine de membres nouveaux; pourquoi faut-il que notre nécrologe se grossisse en même temps de noms regrettés? La mort de M. Taslé a creusé dans nos rangs un de ces vides qu'on ne peut se flatter de combler facilement, si l'on songe que notre vénéré collègue n'a jamais cessé pendant cinquante ans de faire tourner au profit de la science en général et de la Société polymathique en particulier la vaste érudition qu'il avait acquise par un labeur opiniatre. Je saisis cette occasion pour renouveler le vœu que j'exprimais naguère, de voir l'un de vous consacrer à la mémoire de M. Taslé une notice biographique vraiment digne de lui.

En même temps que je vous demandais, Messieurs, au commencement de l'année dernière, plus de travaux pour alimenter nos séances, j'insistais, vous vous le rappelez aussi, sur la nécessité de revenir en quelques points à une observation plus complète de notre règlement dans lequel je vous signalais, du reste, certaines lacunes. Les démarches entreprises pour faire reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique ayant entraîné pour ce règlement des modifications radicales, une commission fut chargée par vous de le refondre, ce à quoi elle a consacré un temps considérable et les soins les plus minutieux. Ce règlement vous a été soumis à deux reprises différentes; vous l'avez sanctionné par vos votes; il est devenu votre œuvre et, comme tel, je ne crains pas de vous dire qu'il me semble très satisfaisant. Je vous avais proposé, pour qu'il 'n'y eût ni surprise ni récrimination tardive, d'en faire loyalement l'essai pendant une année, avant de le livrer à l'im-

Digitized by Google

pression; l'expérience a eu lieu; je viens aujourd'hui réclamer moimeme cette impression, après une nouvelle révision, si vous la jugez nécessaire, et lorsque l'approbation de nos statuts par le Conseil d'État rendra cette publication possible.

Je termine, Messieurs, quoiqu'il me resterait peut-être encore bien des choses à vous dire, si je voulais passer en revue tous les incidents de l'année; je me bornerai, pour le moment, à souhaiter à mon honorable successeur une présidence un peu moins laborieuse que la mienne.

Je serais ingrat, du reste, si je ne proclamais ici hautement, qu'en toutes circonstances, j'ai rencontré dans mes collègues du bureau le concours le plus dévoué; si je ne reconnaissais également que, par ses votes de toute l'année, par ses derniers particulièrement, la Société m'a toujours témoigné une confiance dont je la remercie. Sans ce douhle appui, il m'eût été bien difficile de me maintenir dans la voie que je m'étais tracée dès le début, voie étroite et escarpée, mais sûre, celle du devoir.

L. ROSENZWEIG.

30 janvier 1877.

### LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

### LA SOCIETE POLYMATHIQUE EST EN RELATION.

Aisne. - Société historique et archéologique, à Château-Thierry.

Alpes-Maritimes. — Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

Aude. — Commission archéologique de Narbonne.

Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts, à Rodez.

Basses-Pyrénées. — Société des lettres, sciences et arts de Pau.

Bouches-du-Rhône. - Société de statistique, à Marseille.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente.

Charente-Inférieure. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.

Cher. — Société des antiquaires du centre, Bourges.

Côtes-du-Nord. — Société historique et archéologique des Côtesdu-Nord, Saint-Brieuc.

Société d'émulation, à Saint-Brieuc.

Creuse. — Société des sciences naturelles et archéologiques, à Guéret. Deux-Sèvres. — Société de statistique, sciences, lettres et arts, Niort.

Doubs. - Société d'émulation, à Besançon.

Eure-et-Loir. — Société dunoise, à Châteaudun.

Finistère. — Société académique de Brest.

Société archéologique de Quimper.

Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.

Société des sciences naturelles de Nîmcs.

Gironde. - Société linnéenne de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midide la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle, à Toulouse.

Haute-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Haute-Vienne. — Société archéologique et historique, à Limoges.

Hérault. — Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine. — Société archéologique, à Rennes.

Landes. — Société du Borda, Dax.

Loire. — Société d'agriculture et d'industrie, Saint-Étienne. Lotre-Inférieure. - Société archéologique, Nantes. Société académique, Nantes. Loiret. — Société archéologique de l'Orléansis, Orléans. Loir-et-Cher. — Société archéologique du Vendômois, Vendôme. Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, Blois. Maine-et-Loire. - Société d'agriculture, sciences et arts, Angers. Société linnéenne d'Angers. Société académique d'Angers. Manche. — Société académique de Cherbourg. Société nationale des sciences naturelles, Cherbourg. Marne. - Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, Châlons. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. Meurthe-et-Moselle. — Société Stanislas, Nancy. Société philotechnique, Pont-à-Mousson. Nord. - Société pour l'encouragement des sciences-arts, Dunkerque. Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, Beauvais. Comité archéologique de Senlis. Rhône. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Saône-et-Loire. - Société d'histoire et d'archéologie, Chalon-sur-Saône. Sarthe. — Société d'agriculture, sciences et arts, Le Mans. Savoie. - Société d'histoire et d'archéologie, Chambéry. Seine. - Société médicale d'émulation, Paris. Société philotechnique, Paris. Société numismatique et d'archéologie, Paris. Seine-et-Marne. — Société d'agriculture, sciences et arts, Meaux. Seine-et-Oise. — Société archéologique de Rambouillet. Seine-Inférieure. — Commission départementale des antiquités, Rouen. Société nationle havraise d'études diverses (le Havre). Somme. — Société des antiquaires de Picardie, Amiens. Var. - Société académique, Toulon. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Vendée. — Société d'émulation, la Roche-sur-Yon. Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Yonne. — Société des sciences historiques et naturelles, Auxerre.

Algérie. — Société archéologique de la province de Constantine.

Alsace. — Société d'histoire naturelle de Colmar.

Angleterre. — Société cambrienne (the archæological association), Londres.

Écosse. — Société des antiquaires, Édimbourg.

États-Unis. — Smithsonian association, Washington.

### MEMBRES

### DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

EN 1877.

### BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1876.

MM. Rosenzweig, Président. MAURICET fils, Vice-Président. LE GALL DE KERLINOU, Secrétaire. PERRIN, Trésorier. Taslé père, Conservateur du Musée d'histoire naturelle. DE CUSSÉ, Conservateur du Musée archéologique. L'abbé Luco, Conservateur des Bibliothèques. HUCHET, Secrétaire-adjoint. Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire SALMON. MARCHAIS. naturelle. MAURICET fils, Conservateurs-adjoints du Musée archéolo-L'abbé CHAUFFIER, gique. Salmon, Conservateur-adjoint des Bibliothèques.

#### MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Msr Bécel, Évêque de Vannes.
Vio de Rorthays, Préfet du Morbihan.
Muiron, Maire de Vannes.
Bassac, géomètre.
Bourdonnay, Avoué.
Bourdet-Aubertot, Propriétaire, Artadon.
Bréart de Boisanger, Ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Brondel, Directeur du service des enfants assistés.
Buguel, Notaire.
Burgault, Avocat.
Caradec, (Albert), Avocat, Conseiller général.

CARADEC (Ambroise), Président du tribunal civil.

CHAUFFIER (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché.

DE CLOSMADEUC, Docteur-médecin.

LE COINTRE, Ingénieur de la marine en retraite.

DE CUSSÉ, Propriétaire.

DELANDRE, Directeur des Douanes.

DUMOULIN DE PAILLART, Propriétaire à Sarzeau.

FONTÉS, Directeur de l'enregistrement.

FOURNEL, Propriétaire.

DE FRANCHEVILLE, (Alban), Pro-priétaire.

LE GALL DE KERLINOU, Propriétaire.
GIGON, Propriétaire.
LE GOUVELLO, Propriétaire, château
de Kerlevenan, Sarzeau.
DU GRANDLAUNAY, Propriétaire.
GRANDPAIR, Juge honoraire.

GRAU, Architecte.

Guesdon, Employé des ponts et chaussées.

GUYOT-JOMARD, Commis- de l'Inspection académique.

D'HALEWYN, Propriétaire.

HUCHET, avocat.

Jollivet, Conseiller général.

LALLEMAND, Juge de paix.

LALLEMENT, Vice-président du Conseil de préfecture.

DE LAMARZELLE (Ernest), Architecte de la ville de Vannes.

LAMARY, Notaire.

DE LIMUR, Propriétaire.

L'Abbé Luco.

MARCHAIS, Pharmacien.

DE MATHAREL DU CHÉRY, Trésorierpayeur-général.

MAURICET, père, Doct.-med (M. F.)(1)

MAURICET, fils, Docteur-médecin. L'abbé Le Mené, Chanoine titulaire. Montell, Prof. au collège de Vannes. Montent, Juge.

DE MONTLAUR, Propriétaire.

Morto, Chimiste.

L'Abbé NIGOLAS, Chanoine honoraire.

PAVOT, Chef de Division, à la préfect.

PÉRIER DE LAHITOLLE, Directeur des prisons départementales.

PERRIN, Pharmacien.

Pozzy, expert.

PRULHIÈRE, Agent-voyer en chef.

R. P. Recteur de l'école libre Saint-François-Xavier.

REVELIÈRE, Receveur de l'enregistrement.

ROGER, Vérificateur de l'enregistrem. ROSENZWEIG, Archiviste du départem.

LE Roy, Propriétaire.

SALMON, Propriétaire.

DE SÉCILLON, Propriétaire.

Tasté, ancien Notaire.

Tessium, ancien Président du tribunal de commerce.

TRÉMANT, Docteur-médecin.

### MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

Audran, Notaire à Quimperlé.

Barnwel, Secrétaire général de l'Assoc. cambr., 37, Great Queen street-Lincoln inn fields, London.

BLANCHARD DE LA BROSSE, Inspecteur des lignes télégraphiques françaises de la Cochinchine, Saïgon.

DU BOUETIEZ DE KERORGUEN, avocat, Lorient.

Boulanger, Ingénieur en chef, Arras. Bourder, Docteur-médecin, Sarzeau. Bouvant, ancien Profes., Quimperlé. Bover, Commissaire de la marine en retraite, Lorient.

LE BRIGAND, Propriétaire, Pontivy. DU CHASTELLIER, Correspondant de l'institut à Knuz, en Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère). CORNILLY, avoué à Lorient.

LA CROIX DE ROCHAMBEAU, propriét. rue Scribe, 7, Paris.

DAMOUR, membre de l'institut, rue de la Ferme des Mathurins, 10, Paris. DE DANNE, Propriétaire à Talhouët, en Pluherlin.

Mer Dubreutl, archevêque d'Avignon.

Durand de Fontmagne, château de
Fontmagne, par Castres, Hérault.

L'abbs Eugenet, victire d'Chidel par

L'abbé Euzenot, vicaire à Guidel, par Gestel.

LE FLOCH, Juge de paix, Plouay. Foulon, Docteur-médecin, Nantes.

DE FRANCHEVILLE, propriétaire à Kergeorgette, Sarzeau.

Friendly, docteur-médecin, boulevard Latour-Maubourg, 49, Paris.

<sup>(1)</sup> Membre fondateur en 1826.

GALLES, Intendant division., Rennes. Rennes.

GARNIER, propriétaire, Sarzeau. GAULTIER DU MOTTAY, propriétaire à Plérin (Côtes-du-Nord). GRESSY, médecin, à Carnac. GRIFFITH, Propriét., rue de Paris, 32,

Guiersse, ancien Ingénieur hydrographe, rue Littéraire, Lorient. Guillotin, Notaire à Caden.

HALLEGUEN, Médecin à Châteaulin. HUBERT, Propriétaire à Plœmeur.

JAN DE LA GILLARDAIE, Inspecteur des contributions directes, Laval.

JUHEL, Docteur-médecin, Rochefort (Morbihan).

DE KERIDEC, Sénateur, Sainte-Hélène (Morbihan).

DE KERRET, Propriétaire à Braspartz, (Finistère).

L'abbé Kersaho, recteur à Locoal. LALLEMAND, Receveur de l'enregis-trement à Plestin (Côtes-du-Nord).

DE LAMARZELLE, à Keralier, Sarzeau. C<sup>to</sup> Languinais, à Kerguehennec, par Saint-Jean-Brévelay.

LENGLIER, Conseiller général, Pontivy. DE LORIÈRE, château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).

Lorois, Député du Morbihan, Arzal.

Mané, Propriétaire à Locmariaquer. MÉLINE, Principal du collége de Confolens, (Charente).

DE LA MONNERAYE, Sénateur, Caro.

DE MONTGUIT, Propriétaire à la Grationnaye, Malansac.

Montrelay, Notaire, Lorient.

DE NADAILLAC, Préfet d'Indre-et-Loire, Tours.

Panckoucke, Proprietaire, Arradon. Mme PERRIO, a Khan, Arradon.

Piéderrière (l'abbé), Curé-doyen à La Trinité-Porhoët.

Pironneau, Procureur de la République, l'Argentière (Ardèche).

PLATEL DE GANGES, Officier de marine, Lorient.

Pocard-Kerviller, Ingénieur attaché au port de Saint-Nazaire.

RAOUL, Notaire, Pontscorff.

Rellay, Propriétaire, Hennebont.

ROPARTZ, Avocat, Rennes.

Salmon-Laubourgère, Président du tribunal civil, Dinan.

Thomas-Kicado, château du Plessis, Saint-Dolay.

DE TUAULT, Sous-Préfet, Plërmel. TROCHU, Propriétaire, Palais (Belle-

#### MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.

AIMÉ DE SOLAND, Président de la Société linéenne d'Angers.

AUGUSTIN, Propriétaire, Quimper. BARA, Recteur à S.-Brieuc de Mauron.

DE BONSTETTEN, Chambellan honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).

DE LA BORDERIE, ancien Député à l'Assemblée nationale.

Brongniart, Professeur au Jardin des Plantes, Paris.

Delpon de Vissec, Préfet de la Dordogne.

Delvaux, attaché à l'École des Mines, Paris.

Fougère, Conseiller de préfect., Laon.

LE GAL (Fulgence), Inspecteur d'académie en retraite, Saint-Brieuc.

GAULTIER (l'abbé), Curé au Port-Louis. Dr Godron, Doyen honoraire de la

Faculté des sciences, Nancy. GOUÉZEL, Conducteur des Ponts et ' Chaussées, Palais.

GRÉGOIRE, Ingénieur, Paris.

LE GUAY, Architecte, Paris.

Mgr Guilloux, Archevêque d'Haïti.

JAQUEMET, Inspecteur général des

Ponts et Chaussées, Paris. Journan, Propriétaire, Vesoul.

Juglard (le Dr), Président de la Société de statistique, Paris.

Julien, Receveur de l'enregistrement à Étables (Côtes-du-Nord).

DE KERANFEC'H, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).

DE LANTIVY, Receveur de l'Enregistrement, Pleyben (Finistère).

LAVISE, Aide-Commissaire de marine, Brest.

LE LIÈVRE, Employé des postes, Nantes. LUCAS (l'abbé), Recteur de Lanouée.

R. Lukis, membre de plusieurs sociétés savantes.

MILN, Membre de la Société des antiquaires d'Écosse.

Moigno (l'abbé), Directeur du journal les Mondes, Paris.

Morière, Professeur à la Faculté des sciences, Caen.

PAVOT (Alb.), Sous-Intendant milit., Quimper.

Pocard-Kerviller, Capitaine de frégate en retraite, Vannes.

Power, Jeannette, membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

DE RATIER DE SUSVALON, Rédacteur de l'Étincelle, Bordeaux.

RIGOUT, Préparateur de chimie à l'école des Mines, Paris.

DE SAINT-PIERRE, ancien Préfet, Avranches.

RIVIÈRE, rue du Bac, 90, Paris.

STÉPHAN (l'abbé), à Locoal-Mendon.

Taslé, Julien, Président honoraire de chambre, à Rennes.

Terrier (l'abbé), curé à Pontscorff. Terrier de Laistre, Conseiller honoraire, Rennes.

VERRIER, Professeur de mathématiques, Saint-Brieuc.

### BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1877.

MM. MAURICET, fils, Président. LALLEMAND, Vice-Président. LE GALL DE KERLINOU, Secrétaire. Perrin, Trésorier. REVELIÈRE, Conservateur du Musée d'histoire naturelle. DE CUSSÉ, Conservateur du Musée archéologique. L'abbé Luco, Conservateur des Bibliothèques. HUCHET, Secrétaire-adjoint. Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire BRONDEL. naturelle. MARCHAIS, Conservateurs-adjoints du Musée archéolo-MAURICET, fils, gique. L'abbé CHAUFFIER, SALMON. Conservateurs-adjoints des Bibliothèques. GUESDON,

### COMMISSIONS POUR L'ANNÉE 1877.

MM. LALLEMAND. Membres de la Commission du budget : BASSAC. Pozzy. ROSENZWEIG. Membres de la Commission des fouilles : DU GRANDLAUNAY. DE LIMUR. Rosenzweig. Membres de la Commission des publications : FONTÈS. DE LAHITOLLE. ROSENZWEIG. Membres de la Commission d'achats divers : DE LAHITOLLE.



# TABLE DES MATIÈRES.

### PREMIER SEMESTRE.

Procès-verbaux	
50e anniversaire de la fondation de la Société polymathique du Morbihan.  — Séance solennelle du 28 mai 1876.	
Compte-rendu et Mémoires. — Par M. LE GALL DE KERLINOU	1
Allocution de M. ROSENZWEIG, Président de la Société polymathique	5
Historique de la Société Polymathique. — Par M. LALLEMAND	8
Société laïque des Dames de charité à Vannes au xviie siècle. — Par M. le Dr A. Mauricet	24
Note sur le percement de l'isthme de Suez. — Par M. le COINTRE.	30
Le Collége de Vannes en 1812. Souvenirs d'un vieux collégien. — Par M. le Dr Jean-Joseph MAURICET	42
Notice biographique sur Alain-René Le Sage. — Par M. Guesdon	51
Poésie. — Par M. E. Le GALL de Kerlinou	65
Discours de M. Rosenzweig, Président de la Société polymathique, au décès de M. Taslé	70
Lettre de M. l'abbé Mahé	72
Les Paroisses (suite). — Par M. l'abbé Luco	73
Note sur la régale. — Par M. l'abbé Luco	101
Fouilles du dolmen tumulaire de Crugou, commune de Plovan (Finistère). — Par MM. DU CHATELLIER père, DU CHATELLIER, fils et Dr DE CLOSMADEUC, en juillet 1876	105
Dolmen du Couëdic (Lockmikel-Baden). — Fouilles par M. John Harney, 1876. — Compte-rendu par M. le Dr de Closmadeuc	106
Les instruments de bronze de Kerhar, en Guidel. — Par M. l'abbé EUZENOT	109
Les instruments de bronze de Kergal, en Guidel. — Par M. l'abbé EUZENOT	110
Les Musées archéologiques de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux, Niort, comparés à celui de Vannes. — Par M. le D' G. DE CLOS-MADEUC	112
Note sur la composition d'une roche trouvée en gisement dans la baie de Roguédas (Morbihan). — Par M. A Damour	128
Note de M. de Lingur	131
Etude de géographie celtique suivie d'une esquisse de Théogonie celto- hellénique. — Par M. A. GUYOT-JOMARD	132

## DEUXIÈME SEMESTRE.

Procès-verbaux	73
Étude de Géographie celtique (suite). Par M. GUYOT-JOMARD	97
Fouilles à Triec, en Guidel. — Par M. l'abbé EUZENOT	104
De la vue du corps et de celle de l'esprit. — Par M. l'abbé Luco	105
Note sur le combat des Trente. — Par M. DE LAHITOLLE	112
Note sur le Sphinx Tête de mort. — Par M. W. J. GRIFFITH	119
Rapport sur les Bibliothèques	127
Rapport du Conservateur du Musée d'histoire naturelle	130
Liste des objets acquis par la Société ou donnés au Musée archéologique pendant l'année 1876	130
Allocution de M. Rosenzweig en quittant le fauteuil de la présidence	134
Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société poly nathique est en relation	139
Membres de la Société polymathique du Morbihan, en 1876	141
Bureau de l'année 1877.	145

